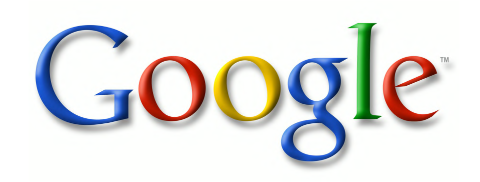
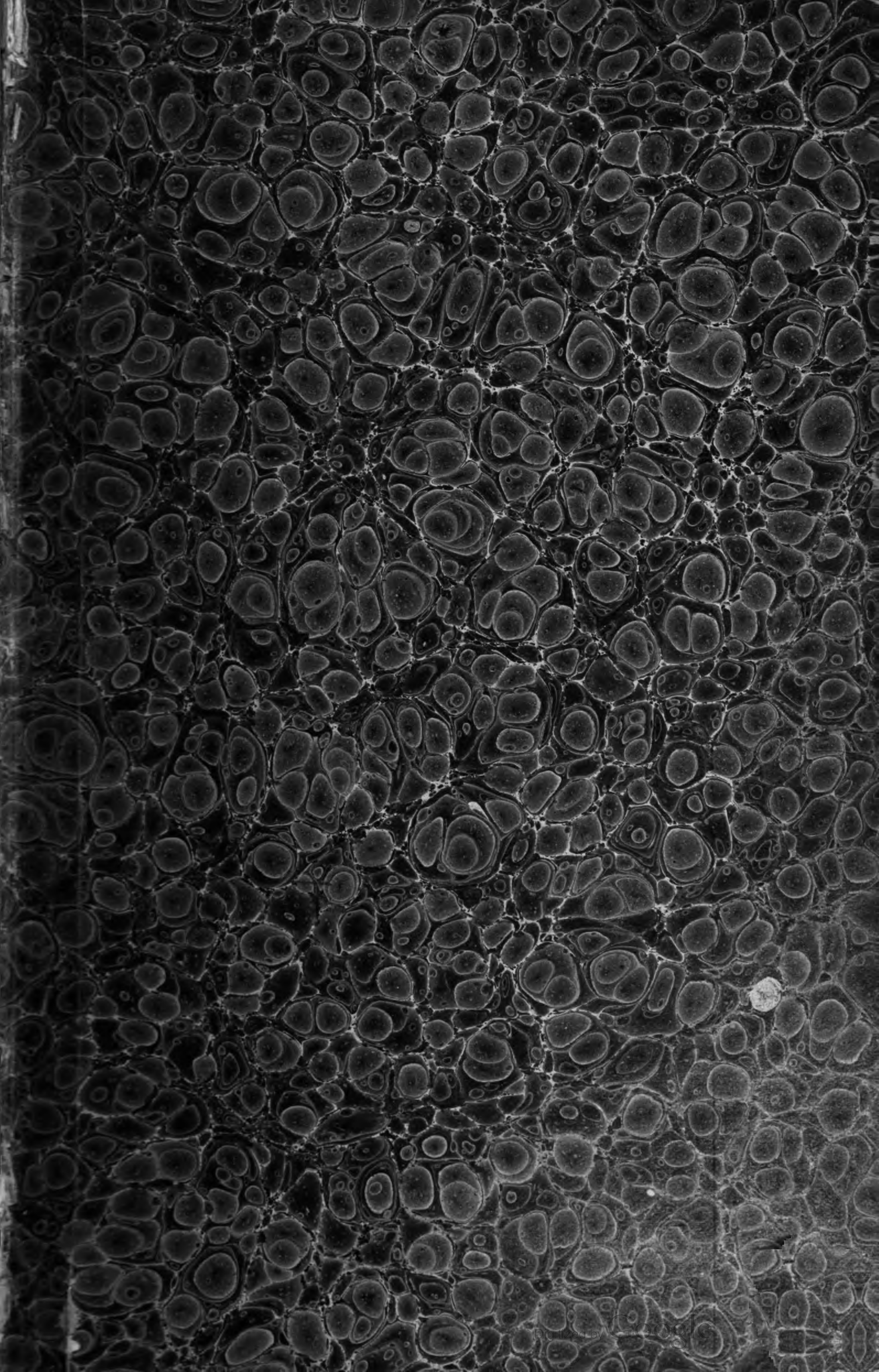

Google



T
1823
serie 3
tome 6
1871





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

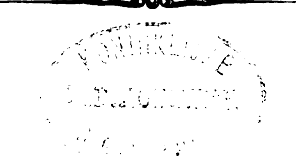
POUR L'ÉTUDE

de l'Histoire & des Antiquités de la Flandre.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME SIXIÈME,

OU XXIIIe DE LA COLLECTION.



BRUGES.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK.

1871.

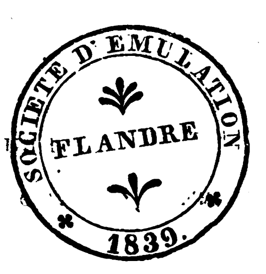
N° 51

Le Président,

J. O. Andries

Le Secrétaire,

... de Schietere de Lophem



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Émulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. J.-O. ANDRIES, chanoine de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, l'un des membres-fondateurs de la société. *Président.*
2. P. DE STOOP, membre de plusieurs sociétés savantes, l'un des membres-fondateurs de la société. *Trésorier.*
3. FRANÇOIS BRUYNEEL, bibliophile, à Courtrai.
4. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, licencié en droit, conseiller provincial, médaillé de Ste-Hélène, à Bruges. *Secrétaire.*
5. JULES BROUCKAERT, bibliophile, à Courtrai.
6. F. VAN DE PUTTE, curé-doyen à Courtrai, chanoine de la métropole de Bordeaux, correspondant de la commission royale des monuments, membre de la société des beaux-arts de Gand, etc., l'un des membres-fondateurs de la société. *Vice-Président.*

MEMBRES EFFECTIFS.

7. Le chanoine J. J. DE SMET, décoré de la Croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.

8. Monseigneur H. F. BRACQ, docteur en théologie, évêque de Gand.

9. Mgr. le chanoine A. WEMAER, prélat domestique et protonotaire de S. S., vicaire-général, à Bruges.

10. PIERRE BOUTENS, avocat, conseiller provincial, à Bruges, *membre du comité.*

11. ÉDOUARD VAN DAMME-BERNIER, membre de la société des beaux-arts de Gand et de plusieurs sociétés savantes, à Gand.

12. J. BETHUNE-D'YDEWALLE, membre correspondant de la commission royale des monuments, de la société des beaux-arts etc., à Gand.

13. Le chevalier GUSTAVE VAN HAVRE, ancien sénateur, bourgmestre à Wyneghem, près d'Anvers.

14. CHARLES VAN CALOEN, président honoraire du tribunal de première instance, officier de l'ordre de Léopold, à Bruges.

15. ERNEST LEFÈVRE-VAN DEN BERGHE, archéologue, à Gand.

16. ANSELME VAN CALOEN-DE CROESER, Baron de Basseghem, à Bruges.

17. DÉSIRÉ VAN DE CASTEELE, attaché aux archives de l'État à Gand, membre de la société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, de la société Zélandaise des sciences, etc., *membre du comité et bibliothécaire.*

18. PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.

19. I. L. A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, chevalier des ordres de Léopold et de la Couronne de Chêne, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.

20. Le chanoine F. BETHUNE, professeur d'archéologie sacrée au séminaire, à Bruges.

21.

22. Mgr. N. J. LAFORET, docteur en théologie, camérier secret de S. S., officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre royal du Christ du Portugal, chan. hon. de Namur, recteur magnifique de l'université cath., à Louvain.



MEMBRES EFFECTIFS.

23. GUSTAVE CARTON, docteur en médecine, à Wynghene.

24. Monseigneur JEAN-JOSEPH FAICT, docteur en théologie, philosophie et lettres, évêque de Bruges, prélat domestique de S. S., et évêque assistant au trône pontifical.

25. Le Baron ALBÉRIC DE MONTBLANC, membre de la Chambre des Représentants, à Ingelmunster.

26. Le Baron KERVYN DE LETTENHOVE, Ministre de l'Intérieur, membre de la Chambre des Représentants, officier de l'ordre de Léopold, chevalier des ordres de François-Joseph d'Autriche et de l'Etoile Polaire, membre de l'académie royale de Belgique etc., à St-Michel lez-Bruges, *membre du comité.*

27. L'abbé VERDEGEM, archiviste de l'évêché de Bruges.

28. MAXIMILIEN DE NECKERE-JOORIS, docteur en droit, à Roulers.

29. Le général MEYERS, de l'état-major du génie, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Lion de Zaehringen, chevalier de l'ordre de la Tour et de l'Épée, chevalier de l'ordre de l'Épée (Suède), de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et de l'ordre du Medjidié de 4e classe.

30. Le Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM-DE THIENNES, à Gand, *membre du comité.*

31. ÉDOUARD NEELEMANS, banquier, à Eecloo, *membre du comité.*

32. VAN HUELE-VERHULST, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, à Bruges.

33. FÉLIX-HENRI D'HOOP, Conservateur des Archives de l'État, et membre de la société des Bibliophiles flamands à Gand, *membre du comité.*

34. R. CHALON, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Christ du Portugal, président de la société des bibliophiles belges, membre de l'académie royale de Belgique etc., à Bruxelles.

35. L'abbé ALPHONSE DE LEYN, docteur en droit, professeur au petit Séminaire de Roulers, *membre du comité.*

36. C.-P. SERRURE, professeur à l'univ. de Gand, membre corr. de l'Académie royale de Belgique.

37. F. VERGAUWEN, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands etc., à Gand.

38. Le Baron JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, sénateur, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, à Ypres.

39. IGNACE DE COUSSEMAKER, archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bailleul.

MEMBRES EFFECTIFS.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, bibliothécaire de l'université, à Gand.

41. CHARLES VERSCHELDE, architecte et homme de lettres, à Bruges, *membre du comité.*

42. L. DE FLORISONE, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Ypres.

43. Le chevalier AMÉDÉE DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT-DE MUNCK, membre du Conseil provincial de la Flandre-Orientale, à son château, à St-Nicolas (Waes).

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, membre de la Chambre des Représentants, à Thielt.

45. ARTHUR ANGILLIS, à Rumbeke.

46. CLARYSSE, architecte-archéologue, vicaire à Roulers.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès lettres, commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier des ordres du Lion Neerlandais, de Léopold de Belgique, du Christ du Portugal, de l'Étoile polaire, de Danebrog, d'Adolphe de Nassau et de Henri-le-Lion; associé à l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

48.

49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, ministre d'État, grand-officier de l'ordre de Léopold et grand-cordon de la légion d'honneur, décoré de l'ordre du Medjidié de 1re classe, grand-cordon de Charles III d'Espagne, des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne, du Christ du Portugal, et du Danebrog de Danemarçk, président de la société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, membre de la Chambre des Représentants.

50. P. CROCQUISON, architecte-provincial, membre correspondant de la commission royale des monuments, à Courtrai.

MEMBRES HONORAIRES:

Messieurs :

1. P. BUYCK, architecte-provincial de la Flandre-Occidentale, à Bruges.
2. WALLAYS, peintre d'histoire, directeur de l'académie des beaux-arts, à Bruges.
3. SNELLAERT, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Belgique, à Gand.
4. MESSIAEN, juge au tribunal d'Ypres.
5. H. COPPIETERS, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.
6. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
7. Louis DE BAECKER, inspecteur des monuments historiques, chevalier des ordres de la Couronne de chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'académie, membre de la commission historique du département du Nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.
8. Ed. DE COUSSEMAKER, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur et de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, président du Comité flamand de France, correspondant de l'institut de France, membre-correspondant de l'académie impériale de Vienne, associé de l'académie royale de Bruxelles, membre honoraire de la société des antiquaires de Londres, etc. à Lille.
9. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie d'archéologie de Belgique, de la société des beaux-arts de Gand, membre de la Chambre des Représentants.

MEMBRES HONORAIRES.

10. HENRI DE LA PLANE, chevalier de la légion d'honneur, secrétaire-général de la société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

11. HENRI RAEPSAET, juge-de-paix du canton de Lokeren, membre correspondant du comité flamand de France, de la société royale des beaux-arts et de littérature, à Gand, de l'académie d'archéologie de Belgique et collaborateur du Messager des sciences historiques de Belgique.

12. CONRARD VAN CAUWENBERGHE, littérateur, à Audenarde.

13. EDMOND RONSE, littérateur et éditeur des Annales de Heindrycx, à Furnes.

14. E. VAN STRALEN, littérateur, à Anvers.

15. LOUIS RYELANDT, docteur en droit, à Bruges.

16. LÉOPOLD VAN HOLLEBEKE, chevalier de l'ordre royal et militaire de N.-D. de la conception de la Villa-Viçosa, attaché aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

17. J. A. VAN STEENKISTE, licencié en théologie, professeur au séminaire, à Bruges.

18. ALPHONSE VAN DE WALLE, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, agent de la société générale pour favoriser l'industrie nationale, membre de la société des beaux-arts de Gand, de l'académie archéologique d'Anvers, à Bruges.

19. CH. PIOT, archiviste-adjoint du royaume, chevalier de l'ordre de Léopold, à Bruxelles.

20. Mgr. C. J. VOISIN, vicaire-général de Tournay, chevalier de l'ordre de Léopold, président de la ghilde de St-Thomas et de St-Luc, etc.

21. Le comte A. O'KELLY DE GALWAY, chevalier de l'ordre royal du Christ de Portugal, fonctionnaire au ministère de l'Intérieur.

22. J. A. DE SCHRYVERE, curé à Vlisseghem.

23. Le Père KEELHOFF, de l'ordre de St-Augustin, à Gand.

24. H. VAN DE VELDE, président de l'académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la société historique, archéologique et littéraire d'Ypres, procureur du roi honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Alost.

25. EDMOND VAN DER STRAETEN, musicologue, à Bruxelles.

LE BARON DE GERLACHE,

PREMIER PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA COUR DE CASSATION, ETC.,

DÉCÉDÉ, A BRUXELLES, LE 10 FÉVRIER 1871.

Au nom de la Société d'Émulation de Bruges, dont cet homme éminent était membre effectif depuis plus de trente années, nous tenons aussi à honneur de rendre un solennel hommage « à celui qui pendant plus d'un demi siècle mania » avec puissance la plume de l'écrivain (1). » M. de Gerlache avait déjà de son vivant ses admirateurs et ses détracteurs. Il aura sans doute un jour un biographe digne de lui. En attendant, l'un de ses collègues à l'Académie Royale publiera une notice nécrologique complète dans le prochain Annuaire de cette savante Compagnie. Pourquoi ajouterions-nous notre faible voix au concert universel de regrets et de sentiments d'admiration, qui de toutes parts se fait entendre? Oublions-nous, que lui-même, prouvant une fois de plus que le vrai mérite aime à s'orner de l'auréole de la modestie, il a demandé, comme une faveur, d'avoir une tombe respectée par le silence. « En effet, il n'a pas voulu de dis- » cours à ses funérailles. Il faut cependant concilier cette

---

(1) *Revue générale*. 3e livraison. Mars 1871. Article nécrologique dû à la plume de Mr Victor Henry.



» dernière volonté avec l'impossibilité du silence en présence » d'une pareille tombe. Cette vie si pleine nous apparaît, il » est vrai, revêtue d'un tel caractère qu'elle n'a nul besoin » d'être louée pour être glorieuse; partout et toujours, et » sans l'avoir voulu, il s'est trouvé non seulement au premier » rang, mais à la première place, dans l'ordre de la Charité, » dans l'ordre de la Science, dans l'ordre de la Foi (1). »

Nous n'avons pas ici à considérer le baron de Gerlache, soit comme chrétien, tel que l'a si éloquemment dépeint le Primat de Belgique, dont nous venons d'emprunter quelques paroles, soit comme homme politique ou charitable; d'ailleurs, Mr Victor Henry (2) vient de publier un intéressant aperçu biographique, par lequel il nous fait connaître les immenses services rendus par cet homme de bien à la religion et à la patrie, et nous engageons nos lecteurs à le lire. Nous recommandons encore à ceux, qui voudraient étudier cet homme d'État dans sa carrière politique, l'étude bibliographique insérée dans le *Magasin illustré* (3) par Mr Victor Devaux. Cet écrivain, tout en reconnaissant les grandes difficultés de la tâche, que s'imposait Mr Juste en faisant figurer le baron De Gerlache dans sa galerie des *Fondateurs de la Monarchie belge*, s'attache à expliquer, comment cet infatigable historien n'a pas suffisamment pu les surmonter et s'est laissé parfois entraîner par quelques préjugés en vogue. Nous n'interviendrons pas dans cette polémique, mais nous nous bornerons à répéter ces quelques lignes, qui, en ce moment, pour la France malheureuse devraient aussi devenir une réalité: « dans les idées et dans » les faits qui amenèrent la constitution de l'État belge, il y » a la part révolutionnaire, qui ne fait la gloire durable de

---

(1) Paroles prononcées par l'archevêque de Malines au service funèbre et solennel célébré le 20 février 1871, en l'église de Saint-Boniface, à Ixelles. (*Moniteur belge* du 22 février 1871, n° 53).

(2) Article cité ci-dessus.

(3) Nos 4-5. — 28 février — 15 mars 1871.

» personne, et la part des hommes d'État et des grands » citoyens, qui, au milieu de l'imprévu révolutionnaire, » n'abandonnèrent pas le gouvernail et conduisirent le navire » au port. » M[r] de Gerlache n'était pas un homme de révolution, mais un homme de la Révolution. « Il apporta à » l'édification du nouvel ordre de choses un contingent » précieux de sagesse et de science (1). » Aussi tous, nous pouvons, avec M[r] Juste (2), dire de M[r] de Gerlache, considéré comme homme politique: « qu'il laissera incontestablement » dans l'histoire belge un nom honoré et même glorieux, et » que l'on peut rendre un légitime hommage à l'éloquent » président du congrès national, qui, dans cette assemblée » illustre, aux mots d'indépendance et de patrie, ne se » voyait plus entouré d'adversaires acharnés les uns contre » les autres, mais de citoyens. » « Vous eussiez dit » écrivait-il plus de vingt années après la clôture du congrès, « que » tous les cœurs battaient dans une même poitrine et que » cette poitrine était celle de la patrie. » Comme magistrat, M[r] de Gerlache a été également la gloire de la Belgique. Nous ne pouvons nous refuser de citer en entier le passage du remarquable discours, prononcé à la séance solennelle de son installation, le 13 mars 1871 (3), par le procureur général de la Cour de Cassation, M[r] Ch. Faider, et relatif à l'ancien Président. Nos lecteurs nous sauront gré de leur tracer ainsi de main de maître et en quelques lignes cette longue et honorable carrière de magistrat. « M[r] de Gerlache » a été l'un des fondateurs de notre nationalité, auteur de » la constitution qu'il signa au nom du pays. Il présida le » congrès national, cette sage et valeureuse constituante » dont le règne fut, pour notre histoire et notre civilisation, » un siècle de huit mois. Il reçut le serment du premier Roi.

---

(1) Article de M[r] Victor Henry cité ci-dessus.

(2) Le baron de Gerlache, par Théodore Juste. Bruxelles. 1870, pp. 91-94.

(3) Voyez: *Moniteur belge*, du 19 mars 1871; n° 78.

» Dès avant 1830 et durant le congrès, il avait proclamé, » défendu et consacré toutes ces libertés qui font notre » force et notre fortune. De 1832 à 1867, il dirigea vos » travaux avec les qualités d'un chef, autorité, zèle, amé- » nité. Au dehors, il ne voilait pas d'ardentes convictions, » mais il entrait toujours dans le prétoire avec cette im- » partialité que d'Aguesseau appelle « la noble indifférence » et l'équilibre parfait du magistrat. » « Un bon sens servi » par une longue expérience des affaires, des connaissances » étendues et variées, le sentiment du juste et de la vérité, » voilà ce qui caractérisait le collègue que nous avons connu » et respecté si longtemps. L'un des meilleurs écrivains de » la Belgique, possédant ce style ample et magistral qu'il » avait puisé dans l'étude des anciens, il fut en toute occa- » sion votre organe éloquent. Ce personnage historique » était un symbole de notre nationalité ; il disparaît plein » de jours, et j'exprime ici, avec la certitude de remuer » vos cœurs, le regret de sa fin. Votre affection l'avait suivi » dans la noble et sainte retraite où cet homme de foi, mé- » ditant sur ses destinées, avait trouvé un avant-goût de » l'immortalité. »

Après avoir résumé ainsi quelques-uns des nombreux éloges, dont sa tombe est honorée, après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur sa carrière si fertile en faits dignes de perpétuelle mémoire, nous aurions à parcourir et à apprécier les productions de sa plume, toujours si ferme et si éloquente. Au nom d'une Société, dont le seul but est de travailler à l'extension de la vérité historique, rappelons ici l'ardent désir manifesté publiquement par Mr de Gerlache, de voir toutes les forces de la science s'unir pour triompher des ténèbres, dont l'ignorance et la partialité ont recouvert notre brillante histoire nationale.

En exprimant ce vœu, il avait alors spécialement en vue l'époque des troubles religieux du XVIe siècle, parce que c'est l'époque la plus travestie par de nombreux préjugés. Un grand nombre de travaux spéciaux sans atteindre le

but final, ont eu de bons résultats ; Mr De Gerlache aimait à y consacrer ses loisirs et à les encourager chez les autres ; tout en attaquant les préventions de ses adversaires, il demandait la publicité de leurs écrits ; « pour provoquer, » disait-il, de nouvelles discussions sur les points historiques » contestés (1). » Ses œuvres ont eu plusieurs fois l'honneur de la discussion, et d'une discussion sérieuse, qui prouve que les adversaires de Mr de Gerlache appréciaient bien la haute valeur de l'écrivain. Personne ne s'attend à ce que, dans ces quelques lignes d'humble hommage au talent de cet illustre académicien, nous prenions à tâche de faire de chacune de ses œuvres une nouvelle étude. Contentons-nous, en terminant ces courtes considérations à la mémoire d'un regretté collègue, de donner la liste de ses publications d'après l'Académie Royale (2). Cette liste n'est pas complète, elle ne comprend ni ses rapports à la commission royale d'histoire (3), ni ses discours aux assemblées générales des catholiques à Malines ; d'ailleurs la collection de ses œuvres complètes a déjà vu le jour, et elle est suffisamment connue. La liste est précédée du résumé biographique suivant :

GERLACHE (Étienne-Constantin, baron DE), grand officier de l'ordre de Léopold (4), domicilié à Ixelles, lez Bruxelles,

---

(1) Voyez son rapport lu dans la séance du 6 mai 1851 de l'Académie Royale.

(2) Bibliographie académique, publiée sous forme d'annexe à l'annuaire. Bruxelles, 1855.

(3) Voyez 1re série des Bulletins, t. I, pp. 25 et 68.

(4) A sa mort, il était grand cordon de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de Fer, des ordres de Saint-Grégroire-le-Grand et de Pie IX, etc., etc. Sa modestie exemplaire n'avait pas à souffrir de ces nombreux témoignages d'estime. Il savait, que les croix et les rubans n'ajoutent, comme ils n'enlèvent rien, au mérite réel, de même qu'ils ne pourraient en donner; mais qu'ils honorent les princes et les ministres, qui savent distinguer et apprécier de vrais services et les récompenser, autant qu'il est en leur pouvoir.

né à Biourge, province de Luxembourg, le 26 décembre 1785; député de la province de Liége aux États généraux du royaume des Pays-Bas, de 1824 à 1830; président du Congrès national; président de la députation chargée d'offrir la couronne au prince Léopold, à Londres, en juin 1831; président de la Chambre de Représentants; premier président de la Cour de Cassation depuis le 4 octobre 1832; plusieurs fois directeur de la classe des lettres, et président de l'Académie royale de Belgique; président de la Commission royale d'histoire depuis le 4 août 1834; président de la Commission des examens diplomatiques pour les attachés de légation, depuis le 15 octobre 1841, etc.; membre de l'Académie depuis le 12 octobre 1833.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Notice sur un manuscrit inédit de Li Muisis, abbé de St-Martin de Tournai (tirée des manuscrits de M. Le Candèle.) (*Nouv. Mém.*, t. X. 1837.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Discours sur nos grandes époques historiques, prononcé à la séance publique de l'Académie royale, le 16 décembre 1836. (T. III. 1837.)

Rapport au Ministre de l'intérieur et des Affaires étrangères, sur les travaux de l'Académie royale, pendant l'année 1836-1837. (T. IV. 1838.)

Discours sur la révolution du XVIe siècle, prononcé à la séance publique de l'Académie royale, le 16 décembre 1837. (Ibid.)

Discours sur la révolution Brabançonne, prononcé à la séance publique du 16 décembre 1838. (T. V. 1838.)

Fragments historiques sur Charles-Quint, lus à la séance publique du 16 décembre 1840. (T. VI. 1839.)

(Tous ces fragments relatifs à l'histoire de la Belgique ont été refondus dans l'*Histoire du royaume des Pays-Bas.*)

Rapport sur un mémoire présenté au concours de 1842, concernant l'ancien droit belgique. (T. IX. 1842.)

Discours sur les règnes de Jean de Bavière, Walenrode et Hinsberg, prononcé à la séance publique du 14 décembre 1842. (Ibid.)

Fragments historiques sur la révolution de Liége de 1789, lus à la séance publique de l'Académie royale du 15 mai 1846. (T. XIII. 1846.)

Fragments historiques sur l'état social de l'ancienne Rome, lus à la séance publique de la classe des lettres, le 10 mai 1848. (T. XV. 1848.)

Rapport sur un mémoire relatif à la constitution de l'ancien pays de Liége, lu à la séance de la classe des lettres du 6 mai 1851. (T. XVIII. 1851.)

Discours sur la manière d'écrire l'histoire, prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 7 mai 1852. (T. XIX. 1852).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Mémoire adressé au Roi et aux États généraux: Sur les changements à apporter aux tarifs du royaume, dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et des manufactures de la Belgique, et principalement de la province de Liége. Latour. 1821 à 1824.

Essai sur Grétry. Liége, 1821.

Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation, suivi de notes historiques sur l'origine, la fondation et le but de cette société. Liége, 1823.

Souvenirs historiques du pays et de la principauté de Liége; 1825.

Les guerres d'Awans et de Waroux. Liége, 1828.

(Ces divers morceaux ont été recueillis dans les *Procès-verbaux de la Société d'Émulation.)*

Révolution de Liége, sous Louis de Bourbon. Bruxelles, Hayez, 1831; in-8°.

Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député. Bruxelles, Hayez, 1839; in-8°.

Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830; précédée d'un Coup-d'œil sur notre ancien régime communal, sur les révolutions belges des XVIe et XVIIe siècle, et suivie d'une Esquisse de l'histoire du royaume de Belgique, depuis la révolution de 1830 jusqu'aujourd'hui, accompagnée de discours parlementaires, de notes et de pièces justificatives. Bruxelles, Hayez, 1839; 2 vol. in-8°.

(Dans cette première édition, le récit s'arrête au mois de novembre 1830.)

Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830; précédée d'un Coup-d'œil sur les grandes époques de la civilisation belge, et suivie d'un Essai sur le royaume de Belgique, depuis la révolution de 1830 jusqu'aujourd'hui; accompagnée de discours parlementaires, de notes et de pièces justificatives. 2e édition. Bruxelles, Hayez, 1842; 3 vol. in-8°.

(Le 3e volume contient les discours parlementaires de l'auteur).

Histoire de Liége, depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière. Bruxelles, Hayez, 1843; 1 vol. in-8°.

Essai sur Grétry, 2e édition. Bruxelles, Hayez, 1844; in-8°.

Études sur Salluste et sur les principaux historiens de l'antiquité, considérés comme politiques et comme écrivains. Bruxelles, Hayez, 1847; 1 vol. in-8°.

(Quoique l'auteur ait publié en 1842, à Paris, une traduction de *Catilina de Salluste*, ouvrage qui n'a point été mis dans le commerce, il n'a pas qualifié de 2e édition les *Études sur Salluste*, ci-dessus indiquées : elles forment un travail entièrement nouveau.)

Essai sur le mouvement des partis en Belgique, depuis 1830, jusqu'à ce jour, 2e édition. Bruxelles, Decq, 1852; broch. in-8°. (1).

F.-H. d'H.

(1) Dans le tome VI et dernier des *OEuvres complètes de Mr le baron de Gerlache*, édition de 1859, l'on trouve des mélanges historiques (première partie) et des mélanges politiques, religieux et littéraires (2me partie), dont la table analytique est imprimée au commencement de ce VIe tome. Cette table peut être considérée comme le complément de la liste publiée par l'Académie en 1855.

NOTES

SUR

LA FAMILLE DE

GEORGES CHASTELAIN.

La Flandre peut avec raison compter parmi ses enfants un des plus brillants chroniqueurs du xve siècle, Georges Chastelain, qui naquit, d'après ce qu'il nous apprend lui-même, " en l'impériale comté d'Alost en Flandres „ (1). Jusqu'ici on ne sait rien de sa famille et l'on ignore aussi où il est né; quelques documents des archives communales de la ville de Gand pourront peut-être servir à faire connaître sa famille, mais ils ne disent rien de son lieu de naissance.

La famille Chastelain et Castelain semble être originaire de Gand, car on rencontre un Ernous Castellain, *bourgois de Gand,* au nombre des

(1) Prologue de la chronique de G. Chastelain. Ed. publiée par Mr le Baron Kervyn de Lettenhove, p. 11.



personnes appelées à donner leur avis dans l'enquête ouverte sur l'administration des XXXIX, à la fin du XIII[e] siècle; mais à l'époque, où vivait notre chroniqueur, on la retrouve en dehors de la ville. Une branche de la famille Castelain demeurait à Letterhautem (Loekenhautem); Jean Castelein, fils de Pierre, de Loekenhautem, comparaît, le 18 novembre 1397, devant les échevins de Gand et fait ses dispositions testamentaires en faveur de Pierre et de Guillaume, enfants de son frère Guillaume (1). Un autre Jean Castelin, fils de Gilles, acquiert de Catherine Sersanders, femme de Gossuin Bumals, une rente viagère, qui devra lui être payée sa vie durant, et après sa mort tant que vivra Hansken, l'enfant, qu'il avait eu de Christine, son épouse (2).

Le 7 juillet 1425, Marie van Massemine se reconnaît redevable, au nom de son mari Jean Casteline, envers Gilles Lambrechts, d'une somme de 120 s. par., qu'elle s'engage à lui rembourser en 3 termes, et pour sûreté de sa créance elle lui donne son vaisseau en garantie. Le 22 septembre 1432, Marie van Massemine, épouse de Jean Kastelein, reconnaît, devant les échevins de Gand, être débitrice envers G. Martin d'une somme de 32 livres de gros, pour achat de toiles (3).

La date de ces deux derniers actes se rapporte

---

(1) *Register der Gedeele*, 1397—1398, p. 12.

(2) Gand, *Register van der Keure*. Jaeren 1431—1432, f° 22.

(3) V. ces actes à la fin de la notice.

parfaitement à l'époque, où vivaient les parents de notre chroniqueur; car, d'après l'épitaphe, qui se trouvait sur son tombeau dans l'église de la Salle-le-comte, à Valenciennes, Georges Chastelain doit être né tout au commencement du xve siècle; *au comble de* LXX *ans* (il) *décéda de ce siècle le* XX *de Mars M CCCC LXXIIIJ,* dit le texte de l'épitaphe, que S. Le Boucq a insérée dans son *Histoire du comté de Valenciennes*. Il y a d'autant plus de raisons de croire, que ces deux derniers actes se rapportent aux parents de Georges Chastelain, qu'il nous dit être fils de Jean et descendre des maisons de Gavre et de Masmines (Massemine). „ Je doncques, Georges Chas-„ tellain, pannetier du tres-haut, tres-puissant et „ tres-fameux prince, mon tres-redoubte et sou-„ verain seigneur, monseigneur le duc Philippe de „ Bourgongne, fils Jehan, ne en l'imperiale conte „ d'Alost en Flandres, extrait de la maison de „ Gavre et de Mammynes, sobrement instruit es „ lettres, nourry en fleur de jeunesse es armes „ etc. „

Cependant avant d'autres découvertes plus positives il serait peut-être hasardeux de décider la question; car le nom de notre chroniqueur n'est prononcé nulle part dans ces actes, et la manière, dont son nom y est écrit, pourrait faire soulever quelques objections, peu sérieuses d'ailleurs. A cette époque l'orthographe des noms variait beaucoup; et il ne faut pas perdre de vue,

que le mot flamand *Castelein* répond au nom de Chastelain en français.

D'après l'opinion la plus accréditée, Georges Chastelain appartenait à une famille noble et relevée, tandis qu'il semble que Jean Castelain se livrait au commerce; mais, à cette époque, un grand nombre de personnes appartenant aux plus anciennes familles de Flandre s'étaient adonnées au négoce. Elles y étaient d'ailleurs contraintes en quelque sorte par suite de l'édit de Louis de Male, comte de Flandre, porté en 1366, par lequel il défendait de mettre les bourgeois et les ecclésiastiques en possession d'un immeuble sans son octroi spécial (1). Les bourgeois étaient donc forcés de consacrer leurs capitaux au commerce, et l'on comptait parmi eux des personnes de tout rang, désireuses de jouir des privilèges attachés à la qualité de *bourgeois ou de* POORTER; le nom de bourgeois n'avait pas l'acception qu'on lui a donnée plus tard, on désignait par là un homme jouissant des privilèges de la cité, qu'il habitait ou dans laquelle il avait été admis comme citoyen (2).

(1) DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand.* P. 150 et seq. Cet édit ne fut rapporté qu'en 1411.

(2) C'est ce qu'on appelait à Dinant *jus incolatus*.

ANNEXE.

Kenlic zy al, dat joufv. Marie van Massemine, als wettelic machtich in de stede van Janne Casteline haren man, comen es voor scepene en kende..... Gillis Lambrechts de some van c ende xx ℔ par. ouds ghelts van bescaetheden van borchtochten, die Gillis betaelt heeft voor Janne Casteleine. Welke vors. somme van ghelde joufv. Marie voors. belooft heeft te betalen ten III paeymenten, dats te wetene deen derden deel van d. vors. somen te Kersm. nu eerst commende, d'ander derdendeel sente Jansmesse daer naer volghende in 't jaer XXVI ende terde derdendeel ende achterste paeyment te Kersm. in 't selve jaer. Verzekert op hare ende op al 't hare; ende in bet zeker so heeft joufv. Marie vors. Gillise Lambrechts in handen ghestelt haren scip metten ghewande datter toe es, ende dat dat scip in Gillis handen sal bliven gaende metten ghewande toote de vors. Gillis al vul betaelt sal wesen. Actum VII^de^ july anno XXV.

Gend. Register van schepenen van der Keure, 1424 tot 1426, f° 115, v°.

Kenlic zy, dat joncf. Maria van Massemine, Jans Kasteleins wettelick wyf, als macht hebbende vor Janne haren man vors., also soe syde, commen es ende kende tachten ende sculdich zynde Ghiselbrechte Martins de

somme van xxxij s. gr. van d. coope van lynwade, te betaelne deen heelt te Kersem, dander helt 't inneghane van Maerte beede eerste ende dit met sulken ghelde als telker paymente cours hebben sal binnen Ghent. Verzekert. — Actum xxij september anno xxxij,

Gend. Register id. 1432—1434, f° 12, v°.

T. Cte de Limburg Stirum.

LA WEST-FLANDRE.

Le nom de West-Flandre se rencontre dans beaucoup de documents. Dans cette courte notice, je dilucciderai les deux questions suivantes, relatives aux changements subis par la West-Flandre.

De quelle époque date le nom de West-Flandre?

Quelles étaient les limites de cette contrée?

Voilà deux questions qui font le sujet de ce mémoire. Qu'on me permette de remonter d'abord jusqu'à l'origine du nom de notre province, afin de donner une idée juste des différentes divisions qui la pertagèrent aux différents époques de nos temps historiques.

Les savants ont discuté depuis des siècles la question de l'origine et des limites de la Flandre primitive.

Le document le plus ancien, où figure le nom de Flandre, est la vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen, vers 670; on y rencontre pour la première fois les noms de *Flandri*, Flamands et de *Pagus Flandrensis*, province ou contrée flamande.

Henschenius et Ghesquière prétendent que la Flandre primitive ne s'étendait que sur les cantons où s'élevèrent les villes de Bruges, de Rodenburg et d'Oudenburg (1).

Il est incontestable que ces villes passent pour les plus anciennes de la Flandre et le Recueil des antiquités de Flandres (2) confirme l'assertion des Hagiographes belges. " Je trouve, dit Wielandt, que *Pagum Flandrense* était anciennement un petit quartier de pays, située et soy extendant du costé de nort et d'oost au long de la mer de Bretagne, que disons Angleterre, du costé de west à la région de Thérouenne et de zuut à la chastellenie de Courtray, qui se disait *Pagum Curtracesii* et au bailliage de Thielt, qui se disait *Pagum menpesco*, où est assis Tronchiennes et n'y avait que deux villes fermées, à scavoir Oudenbourg et Rodenbourg, que disons Ardenbourg, lesquelles furent assises sur la mer et depuis destruictes par les Normans et Danois du temps que regnait en France Charles-le-Calve,

---

(1) *Acta SS.* t. I, p. 396 et *Acta SS. Belgii*, in-4°, t. III, p. 236.
(2) MS. de la biblioth. Van Hulthem à la bibl. royale.

et sont qui disent que des ruynes d'Oudembourg, fust faict le bourg de Bruges (1). „

Tous nos anciens historiens flamands, Meyer, Marchant, Gramaye, Sanderus, ont suivi l'opinion de Wielandt et nos écrivains modernes sont unanimes à reconnaître que le nom de Flandre a été donné primitivement à la contrée septentrionale et occidentale de la Flandre actuelle, c'est-à-dire au Franc de Bruges.

Ce ne fut qu'après la réconciliation de Baudouin-bras-de-fer avec Charles-le-chauve, lorsque ce roi céda à son gendre le commandement de ses états, situés entre l'Escaut, la Somme et la mer, avec le titre de marquis ou de comte, que le nom de Flandre fut donné aux Etats du premier souverain en titre de notre contrée.

A la suite de guerres malheureuses, quelques parties furent détachées de la Flandre constituée sous le règne de Baudouin I; et, d'un autre côté, le comté s'accrut dans la direction du Brabant.

Vers le milieu du quatorzième siècle, la Flandre était divisée en trois parties principales : la Flandre sous la couronne, la Flandre impériale, et la Flandre allodiale. Les habitants de la Flandre sous la couronne parlaient le teuton ou flamand et le Gaulois ou français. Delà la dénomi-

---

(1) Pour les ruines d'Oudenburg, voir la *Dissertation sur les ravages d'Attila en Flandre*, par le docteur J.-B. Malou, ensuite évêque de Bruges, publiée à la suite du *Chronicon monasterii Aldenburgensis*.

nation de Flandre flamingante ou teutonne et de Flandre gallicante.

La première se composait des châtellenies de Gand, de Courtrai, d'Audenarde, de Courtrai, d'Ypres, de Furnes, de Bergues, de Cassel, de Bailleul et de Bourbourg et du Franc de Bruges. L'autre avait les châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies.

La Flandre impériale s'étendait sur le comté d'Alost, le pays de Waes et sur les quatre métiers.

La Flandre allodiale était formée de la ville de Termonde avec seize villages, la ville de Grammont et le district de Bornhem, composé de huit villages (1). Charles-Quint, qui avait hérité par droit de naissance toutes les belles provinces, réunies par Philippe-le-Bon, trouva la Flandre divisée de la manière que nous venons de l'indiquer. Jusqu'alors la recette générale de la Flandre ne constituait qu'une seule administration. Ce grand empereur, qui fut tout à la fois et législateur et administrateur, publia plusieurs ordonnances et instructions pour l'administration de la chambre des comptes à Lille. Il établit deux recettes générales, l'une dite de *Oost-Flandre* avait son siége à Gand. Elle s'étendait sur la Flandre impériale, sur la ville et le territoire de Gand, sur la ville et le Franc de Bruges, sur la Flandre

(1) *Comment: Ad quæst. historico-litter.* par De Byland, p. 163.

allodiale et sur les châtellenies d'Audenarde et de Courtrai.

La recette générale de la *West-Flandre* fut établie à Ypres, qui fut nommée depuis lors la capitale de la West-Flandre (1). Elle s'étendait sur la ville et la châtellenie d'Ypres, sur les châtellenies de Furnes, de Bergues-St-Winoc, de Warneton, de Bourbourg, de Bailleul, de Cassel et sur une partie de celle de Lille. Les conquêtes des Français en Flandre depuis Louis XIV jusqu'au traité de la barrière en 1715, firent subir de grands changements à la West-Flandre.

Louis de Bourbon, prince de Condé, s'empara d'Ypres le 28 mai 1648, après sept jours de tranchée ouverte. Les Espagnols reprirent la ville le 8 mai de l'année suivante et la conservèrent jusqu'à ce qu'elle retourna sous la domination française, après que le grand Turenne, secondé par Vauban, s'en fut emparé le 25 septembre 1658.

En vertu du traité des Pyrénées, Ypres fut évacuée par les Français le 3 mars 1660 (2).

Ce malheureux traité fut des plus désastreux pour la Flandre. Les châtellenies de Bergues et de Bourbourg furent cédées définitivement à la

---

(1) La West-Flandre constituait le troisième membre de Flandre, dit d'Ypres. Les quatre membres de Flandre furent établis par Philippe-le-Bon, en 1437.

(2) Chron. MS. d'Ypres.

France avec le comté d'Artois, les châtellenies de St-Omer et d'Aire exceptées.

Cinq années s'étaient à peine écoulées que la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, occasionna une nouvelle guerre. Les Français s'emparèrent, en 1667, de toute la Flandre et le traité d'Aix-la-Chapelle sanctionna les conquêtes de Louis XIV en Flandre.

Ypres resta aux Espagnols. Les châtellenies de Bergues, de Bourbourg, de Lille et de Courtrai devinrent françaises. Celles de Cassel, de Bailleul, de St-Omer et d'Aire en Artois restèrent à l'Espagne. M. J. J. Vereecke observe dans son *Histoire militaire de la ville d'Ypres,* que ces dernières châtellenies " ne communiquaient plus avec celle d'Ypres et avec le reste de la Flandre espagnole que par une langue de terre entre Messines et la Lys vers Armentières. De façon que pour se rendre d'Ypres à Cassel par Poperinghe, il fallait passer par Vlamertinghe qui dépendait de la châtellenie de Furnes et qui par conséquent était devenu territoire français. „

Cet état de choses subsista jusqu'au traité de Nimègue, qui consomma le morcellement de la West-Flandre (1678). Ypres avait été prise par Louis XIV, le 25 mars. Elle passa à la France avec ses dépendances jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713, et releva pendant trente-cinq ans de la Flandre française dont Lille était la capitale.

Les traités d'Utrecht et de Radstadt établirent pour limites ou séparation de la West-Flandre,

celles qui furent stipulées par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 et que confirma le traité de de Vienne en 1815.

La West-Flandre fut nommée alors la Flandre rétrocédée en 1713 et se composait de l'ancienne châtellenie d'Ypres, moins les communes de Quesnoy et de Deulemont, situées au delà de la Lys, qui furent cédées à la France en compensation de la ville de Warneton, qui dépendait de la châtellenie de Lille.

On voit par ce court exposé que la West-Flandre subit de grands changements durant les XVIIe et XVIIIe siècles. Ypres avait été demembré des quatre membres de Flandre. L'empereur Charles VI ne voulut pas la réunir aux trois autres. Il laissa la West-Flandre pour ses impositions comme elle l'avait été sous la domination française et ses Etats tinrent leurs assemblées à Ypres.

Lors de la première cession de quelques parties de la Flandre à la France, la West-Flandre était composée de la ville et châtellenie d'Ypres, de la ville et châtellenie de Furnes, des huit villages, de la ville et châtellenie de Warneton et de la ville et verge de Menin, détachée de la châtellenie de Courtrai, de la ville et jurisdiction de Poperinghe, de la ville et territoire de Wervick, et des villes de Dixmude et de Loo.

D'après la répartition du subside fixe, imposé par la France, en 1679, on voit que les Français ont conservé la même division du territoire de notre contrée.

Sous le règne de Joseph II, la West-Flandre comptait une population de 193,100 habitants, répartis comme suit pour

La ville d'Ypres		12,000.
„	Furnes	2,200.
„	Menin	3,000.
„	Dixmude	2,500.
„	Poperinghe	8,000.
Le plat pays		165,400.
		193,100 (1)

Lorsque le gouvernement voulait prélever des impôts sur la West-Flandre, les différentes administrations ressortissant à cette province furent convoquées à Ypres (2) et là chacune votait les aides et subsides à accorder en masse et à repartir ensuite d'après le transport, ou la côte établie du consentement de chaque ville ou territoire.

Le magistrat de la châtellenie d'Ypres convoquait pour les délibérations, où il s'agissait d'accorder des aides et subsides ou de statuer sur des affaires, qui regardaient la généralité, ses nobles vassaux, c'est-à-dire, les seigneurs des communes nobles de la châtellenie. Ces communes

(1) *Analectes Belgiques*, par GACHARD, t. I, p. 422.

(2) Le magistrat de la ville était chargé de cette convocation, comme capitale du quartier.

étaient au nombre de douze et siégeaient par prééminence dans l'ordre suivant : Boesinghe, Voormezeele, Zonnebeke, Gheluvelt, Becelaere, Moorslede, Staden, Rumbeke, la Bussche sous Bas-Warneton, Hollebeke, Zandvoorde et Bixschote. Deux seigneuries, celle de Crommenelst sous Vlamertinghe et celle de Gruyterzale sous Langemarck, furent admises dans la suite comme nobles seigneurs à la châtellenie d'Ypres. Elles étaient nommées seigneuries sans clocher, et leurs seigneurs *vassaux de Grâce*, parcequ'on les avait admis à siéger à une époque où presque toutes les seigneuries à clocher étaient tenues par des femmes, des mineurs ou des absents, qui ne pouvaient pas siéger dans les réunions des vassaux (1). Sanderus parle, dans sa *Flandre illustrée* (2), de la châtellenie d'Ypres, sans indiquer les prérogatives dont elle jouissait sur les autres châtellenies. Il dit qu'elle occupait *comme* la première place parmi les sept châtellenies qui constituaient la West-Flandre. Le mot latin *quasi* dont il se sert dans cette phrase, semble dire qu'elle n'avait pas le droit de préséance, mais qu'elle était la première par coutume.

Les vassaux et les magistrats de la châtellenie avaient ensemble vingt-deux voix dans les réunions générales. La ville d'Ypres en avait trente-trois à elle seule.

---

(1) *Mém. aux archives de la Flandre occid*[e].

(2) T. II, p. 361, éd. de la Haye.

Lors de l'érection du royaume des Pays-Bas, le département de la Lys, créé par les républicains français, fut nommé province de la Flandre-occidentale.

F. V.

LES ANCIENS ARCHITECTES DE BRUGES,

AVEC PLANCHES REPRÉSENTANT LES PRINCIPALES CONSTRUCTIONS QU'ILS ONT EXÉCUTÉES EN CETTE VILLE.

Parmi tous les genres d'artistes produits par le moyen-âge, les peintres ont eu jusqu'ici le privilége d'être célébrés avec le plus d'enthousiasme : c'est que leur art s'adresse au plus grand nombre et que la plupart de leurs œuvres ont survécu intactes aux divers événements, alors que d'autres productions artistiques ont été défigurées ou complètement détruites : parmi ces dernières, il faut citer avant tout les produits de notre ancienne architecture ; cependant, malgré leur altération, il nous semble intéressant, pour l'histoire de l'art et en même temps instructif pour les artistes qui s'adonnent à la reproduction ou à la restauration de nos anciens

édifices, de rassembler ce qui reste encore de ces œuvres, si admirées par les visiteurs étrangers, et de faire connaître autant que possible les noms de ceux qui les ont élevées et que l'on désignait modestement, au moyen-âge, sous le nom de *maîtres maçons* et *tailleurs de pierres*.

C'est dans le but d'aider à cette entreprise, qui ne peut s'achever que par de sérieuses études comparées et le dépouillement progressif de nos archives, que nous présentons ici le fruit des études et recherches que nous avons faites en ce sens: nous osons espérer que notre travail, quoique bien incomplet, sera le bienvenu parmi ceux qui s'intéressent aux souvenirs artistiques de notre ville natale.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA CORPORATION DES MAÇONS.

Cette corporation comprenait d'ancienne date les *maçons*, les *tailleurs de pierres* et les *paveurs:* il est à remarquer que les maçons tiennent ici le premier rang et donnent leur nom à la corporation: ceci ne nous paraît avoir rien d'étonnant, quand on considère la nature des matériaux employés dans nos plus anciennes constructions: en effet, nos maçons bâtissaient nos enceintes fortifiées, nos donjons, nos églises, au moyen des pierres brutes tirées du sol — *veldsteenen* —, bien avant que la pierre de taille, provenant

des carrières de Tournai ou du nord de la France, ne fut mise en œuvre dans nos contrées; aussi croyons-nous que les premiers tailleurs de pierres, *artistes*, nous sont venus du pays même de ces carrières; quant aux *paveurs*, nous n'avons pas à nous en occuper dans cet article.

Les maçons faisaient partie des corps de métiers qu'on appelait communément: " les sept constructeurs de maisons " — *de zeven huiswerkers* — et à ce titre, ils figuraient annuellement dans la procession du St-Sang, portant des cordons de soie blanche et rouge (1).

Nous devons ajouter ici que, parmi les sceaux de tous les corps de métiers de Bruges, attachés à la charte donnée par Louis de Male le 16 Mars 1357 (n. s.), celui des maçons porte les écussons de la ville de Bruges et de la Flandre: nous constatons la présence de ces mêmes écussons sur les sceaux des *oudecleetcopers*, *keersgieters* et *winscroiers;* celui des *winmeters* porte seulement l'écusson de la ville (2); nous les rencontrons plus tard aussi sur les armoiries d'autres corps de métiers. Avaient-ils obtenu le droit de porter ces écussons par une faveur spéciale?

Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, nous voyons

---

(1) C'étaient: 1° les charpentiers, 2° les maçons, 3° les couvreurs en tuiles, 4° les plombiers, 5° les scieurs, 6° les couvreurs en chaume et 7° les plafonneurs. Voir: *Pièces de procédures entre les corporations des charpentiers et des menuisiers*, aux archives de la ville.

(2) GAILLIARD, *Ambachten en Neringen van Brugge*. 1854.

que les maçons ont conservé depuis lors ce même écusson, puisqu'il se trouve ainsi figuré sur la maison du métier construite en 1621.

Dans les documents flamands des XIIIe et XIVe siècles, les maçons sont appelés " *machenaers;* " leur sceau de 1357, dont nous venons de parler, porte aussi leur nom orthographié de cette manière: vers le XVe siècle on les désigna sous le nom de *matsenaers,* dénomination qui s'est conservée chez les Brugeois de nos jours.

ORGANISATION DE LA CORPORATION: SES STATUTS.

Comme corps de métier, les maçons furent sans doute organisés à l'époque de la première institution de ces sociétés, c'est-à-dire, dès le XIIe siècle; leurs priviléges, ainsi que ceux des autres métiers de la ville, périrent dans l'incendie de la tour des Halles, en 1280 : ils furent renouvelés depuis et servirent de règlement à la corporation jusqu'au mois de janvier 1445 (n. s.), époque où ils reçurent la nouvelle *keure*, conformément aux ordonnances données par Philippe-le-Bon à Hesdin le 5 novembre 1441 (1). Ces nouveaux statuts les ont régis jusqu'en 1798, date de leur suppression comme société civile.

(1) Ces statuts sont transcrits dans un registre appelé *cuerboek*, redigé vers 1685 et déposé aux archives de la ville. Un registre semblable existe aux archives de la province.

La *keure* de l'an 1445 renferme 37 articles; quoique la plupart de ces articles, hormis ceux qui concernent exclusivement la pratique du métier, soient les mêmes pour toutes les corporations, nous en citerons néanmoins les points les plus intéressants (1).

D'après l'article I, celui qui désire obtenir son affranchissement dans le métier, doit produire un certificat de l'endroit d'où il vient et qui constate sa capacité: il doit donc pouvoir exercer suffisamment le métier et posséder le droit de bourgeoisie (2).

Pour être admis, celui qui a appris le métier dans la ville donnera 2 livres de gros, et celui qui a fait son apprentissage hors de la ville 3 liv.; plus douze gros aux doyen et *vinders;* 12 gros à la *ghilde* et 2 gros au clerc.

L'article II porte que celui qui désire apprendre le métier doit avoir le droit de bourgeoisie — *poorter zyn,* — il fera un apprentissage de

(1) Voyez pour l'ensemble de ces *keuren*, la *Collection des Keuren*, publiée par la Société d'émulation en 1842, in-4°, ainsi que la *keure des peintres*, publiée par la même société, *Annales*, 3e série, t. I, p. 17, année 1866; et *Zeeuwsch Vlaanderen*, 6de deel, p. 347 et sqq. *keuren* des maçons de l'Ecluse.

(2) Un acte du 19 août 1415, inséré au *Groenen bouck*, cotte A, folio 55 r° et v°, aux archives de la ville, porte que personne ne peut être doyen d'un métier, à moins d'être né-bourgeois (*gheboren poorter*). et, pour être *vinder*, il est indispensable d'être né *flamand;* de plus, le doyen qui a exercé cet office pendant un an, ne pourra le remplir pendant les deux années suivantes: de même, pour les *vinders*, il doit exister au moins deux années d'intervalle entre l'exercice de leurs fonctions.

quatre ans : la première année il gagnera un gros par jour, la deuxième année deux gros ; la troisième année trois gros, et la quatrième année quatre gros ; et lorsqu'on ne lui donne pas la nourriture, il aura un gros par jour de plus (1). Les apprentis, même les enfants des maîtres, doivent avoir au moins *quinze* ans avant de commencer leur apprentissage. Aucun maître ne pourra avoir plus d'un apprenti à la fois.

Article III. Tout enfant de franc-maître, âgé de quinze ans et né au temps que son père était franc-maître, peut obtenir sa franchise en payant 12 gros aux doyen et *vinders,* 12 gros à la ghilde et 2 gros au clerc.

Article IV. Si un apprenti quitte son maître avant la fin de son apprentissage, et revient plus tard, il sera tenu de compléter ses quatre années d'apprentissage. L'article XXVII complète l'article IV. Un apprenti ayant quitté son maître avant la fin de l'apprentissage, sera puni d'une amende de 3 livres parisis ; si un autre l'admet, celui-ci subira la même amende, à moins d'affirmer sous serment, qu'il ignorait que cet élève avait quitté son maître.

Article VI. Chacun peut instruire son propre enfant, sans frais.

---

(1) Donc, en 1445, la valeur de la nourriture par jour n'était évaluée qu'à *un gros!* aujourd'hui 5 centimes environ. Par acte du 17 février 1590 (article 54 des statuts), il est stipulé que l'apprenti *doit* recevoir la nourriture chez son maître et être continuellement sous sa surveillance (*in den cost ende bedwanc van den meester.*)

Articles VII et X. Celui qui n'est pas affranchi dans le métier ne peut acheter des briques dans le but de les revendre en dedans des limites de l'échevinage de Bruges, il ne peut non plus exécuter aucun ouvrage regardant le métier, sous peine de 10 livres parisis.

L'article XI défend de travailler les dimanches ou jours fériés obligatoires — *gheboden mesdaghen* — sous peine de 20 escalins parisis.

Article XIII. S'il arrive qu'un homme du métier travaille en journées pour une personne, et que sans motifs il abandonne son ouvrage pendant trois jours, cette personne peut faire achever l'ouvrage par un autre ouvrier, sans encourir d'amendes, ni pour elle ni pour ce second ouvrier.

Article XIV. Celui qui travaille en journées, doit exécuter son ouvrage selon le désir de la personne qui l'emploie ; s'il fait le contraire, il sera tenu de refaire son ouvrage le lendemain sans être payé de sa journée.

Article XV. Celui qui accepte de faire un ouvrage en bloc — *taswerc* (1), et le confie à d'autres également en bloc, encourra une amende de 6 liv. parisis.

Article XVI. Celui qui accepte un ouvrage en bloc doit l'achever selon les conditions stipulées; s'il l'abandonne sans motifs plausibles, il sera

---

(1) C'est bien là ce que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'*entreprise;* cette manière d'exécuter les ouvrages est donc loin d'être nouvelle.

puni d'une amende de 6 livres parisis, et ne pourra plus exercer le métier avant d'avoir terminé l'ouvrage susdit.

Article XVII. Les paveurs ne peuvent faire autre chose en fait de maçonnerie, que construire des rigoles — *grippen matsen* — et les revêtir de briques ou de pierres, sous peine de 6 liv. parisis.

Article XVIII. Ils ne peuvent acheter des pierres taillées, dans le but de les revendre, sous peine de 6 liv. parisis.

Article XIX. D'après l'ancienne coutume, un paveur occupera de trois en trois ans la place de 5me *vinder* dans le serment de la corporation.

Article XXI. Les paveurs, pour leur franchise et cotisation, ne paieront que la moitié du prix fixé ; pour les repas le prix entier ; les apprentis ne doivent faire qu'un apprentissage d'un an et donner la moitié du prix pour leur admission.

Article XX. Il est défendu aux maçons d'employer des tuiles plates non unies ou mal cuites : s'ils en rencontrent, ils doivent les écarter et en avertir le serment de la corporation, sous peine de 3 liv. parisis.

Article XXII. Le doyen et serment sont tenus de faire connaître aux échevins les hommes du métier accusés de vol, et si pour ce méfait ils sont punis publiquement, ils ne pourront plus faire partie de la corporation.

Article XXIII. Tous les différends qui ne sont pas de la compétence du Prince ou de la ville, seront jugés par les doyen et *vinders*.

Article XXIV. Le doyen et serment ont le droit d'interdire la pratique du métier à celui qui s'oppose à leurs décisions — *die rebel is jeghen deken en eed*, — jusqu'à ce qu'il soit revenu à de meilleurs sentiments.

Article XXIX. Les doyen et *vinders* ne pourront établir aucune cotisation ni taxe sans l'autorisation des échevins, à l'exception de la cotisation légale des membres — *'t rechte ghildegeld*, — laquelle cependant ils ne pourront majorer sans l'autorisation des échevins.

Article XXXIII. Celui qui est excommunié publiquement, ne pourra exercer le métier jusqu'à ce qu'il soit purifié de cette tâche — *totte tyd dat hy hem daeraf ghesuyvert heeft.*

Article XXXIV. Celui qui vit avec une femme, autre que son épouse légitime, qui est usurier ou tient un bordel, ou se comporte mal d'une autre manière grave, doit être dénoncé par le doyen et le serment aux échevins, afin d'être puni en conséquence.

L'article final (XXXVII) porte que toutes ces *keuren* pourront, à l'avenir, être restreintes ou amplifiées par les échevins de la ville de Bruges.

La première addition à ces *keuren* fut faite par acte émané des échevins de Bruges, le 9 août 1450.

Cet acte contient entr'autres dispositions la défense expresse aux maçons de travailler pendant la nuit ou à la lumière, sous peine de 3 livres parisis; cette sentence fut donnée parceque

bon nombre de maçons avaient pris l'habitude d'exécuter des ouvrages en bloc — *taswerk* — pendant la nuit, et travaillaient néanmoins durant le jour, ce qui causait un grave préjudice aux autres, leur enlevant ainsi bon nombre de travaux (1).

Les articles 43 à 48 furent rédigés à la suite d'une décision des échevins du 23 décembre 1455, et fixent des amendes contre ceux qui ne se rendent pas aux convocations faites par le doyen et le serment, surtout aux fêtes de la Ste Vierge; d'après l'article 48, les amendes provenant de ces absences seront converties à l'usage de la chapelle, du luminaire, et autres choses touchant la chapelle de la corporation.

L'article 51 de la *keure* renferme une décision concernant des ouvrages à exécuter par les maçons et les couvreurs en tuiles — *tegheldekkers*.

Arrêtons-nous un instant aux différends surgis entre ces deux métiers, qui formaient, comme on le sait, deux corporations distinctes; nous pourrons y constater la difficulté qu'il y avait à établir une ligne de démarcation entre deux métiers qui se touchaient de si près : de là ces contestations toujours renouvelées, qui la plupart n'ont reçu une solution qu'au XVIIIe siècle, par la fusion des métiers de même nature.

---

(1) Voir le *keurboek*, aux archives de la ville, articles 37 2° et sqq. et les mêmes articles dans la *keure* des maçons de l'Ecluse, *Zeeuwsch Vlaanderen*, 6me partie, p. 349 et sqq.

Des sentences rendues en 1422 et 1444 portent qu'il était défendu aux maçons d'exécuter des carrelages au moyen de tuiles de foyer non vernies — *onverloode eerdteghelen ;* — l'emploi de cette espèce de carreaux étant réservé exclusivement aux couvreurs en tuiles ; cependant les deux maçons, Georges Weylaert et Laurent Zasse, cités en justice en 1444, furent acquittés de l'amende, parceque depuis 1422 plusieurs contestations de même nature s'étaient élevées sans avoir reçu une solution définitive (1).

Nouvelle plainte des couvreurs en 1465, parcequ'un maçon avait exécuté des carrelages au moyen de tuiles de foyer — *gebackene herdtegheleu;* — nous apprenons par cette contestation que la construction du foyer des cheminées — *scilden van cafcoenen* (2), *herden,* — des *wintberghen* (3)

(1) *Groenen bouck*, cotte A, f° 283, v° aux archives de la ville.

(2) Au XVIe siècle et jusque vers 1630, ces *scilden* ou fonds des cheminées furent exécutés au moyen de briques coulées dans des moules en cuivre et représentant des sujets de l'ancien testament, légendes de saints etc ; plus tard ils sont ornés de losanges renfermant des bustes, figures de cerfs, de lions etc. Le musée de la Société archéologique de Bruges possède une intéressanté collection de ces briques : les plus anciennes remontent à 1540 environ, la plus récente est de 1624. Comme couronnement de cette ornementation figurait une brique beaucoup plus grande, ordinairement semi-circulaire et ornée de différents sujets: quelques spécimens de ces dernières sont également déposés au Musée.

(3) Ce mot s'applique à la *couverture* des rampants des pignons qui longent le toit en s'élevant un peu au-dessus, comme pour le préserver des effets du vent (de là peut-être le nom de *wintberghen*). Dans quelques pignons, les rampants sont ornés de

et des *oziën* (1), ainsi que la couverture des tuyaux de cheminées (2), tombaient dans les attributions exclusives des couvreurs en tuiles. Les échevins ayant entendu les raisons de part et d'autre, décidèrent, par sentence du 15 mai 1465, que chacun des deux métiers observera sa *keure,* comme ils l'ont fait de temps immémorial, sans y apporter aucune innovation : en conséquence, il sera défendu aux maçons d'exécuter des carrelages et des foyers de cheminées, au moyen de tuiles de couvreur ou de tuiles de foyer — *decteghelen of herdteghelen,* — mais ils pourront faire ces mêmes ouvrages avec des tuiles de maçon ou des pierres — *maetsteghelen, graeusteenen* — qu'ils ont coutume d'employer. Cette sentence fut rendue nonobstant la bonne raison produite par les maçons, que tous ces ouvrages étaient de la véritable maçonnerie, et que les

maçonnerie exécutée de biais en forme de chevilles : c'est cette espèce de maçonnerie que nos maçons actuels désignent — à tort croyons-nous — sous le nom de *wintberghen.* Voir la planche N° XIV représentant le pignon du palais de justice.

(1) La partie la plus saillante du toit d'où l'eau dégoutte. Voir l'*Idioticon* de M. le professeur De Bo, article *euzie.* Nous sommes tentés de croire que le mot primitif est *neuze,* nez. Les charpentiers d'Ostende désignent sous le nom de *neuzclyste,* la moulure la plus saillante de la corniche, appelée *cymaise* en français.

(2) Beaucoup de ces couronnements de cheminée, la plupart relativement modernes, sont exécutés d'une façon très-gracieuse au moyen de tuiles disposées de différentes façons, nous citerons comme exemple la cheminée de l'ancien Hôtel-de-Fiennes, aujourd'hui un établissement d'instruction fondé par feu M. l'abbé De Foere, rue des Aiguilles.

derniers surtout — carrelages et foyers de cheminées, — ne pouvaient s'exécuter sans les outils employés par les maçons, tels que fils, règles, équerres etc., instruments dont le couvreur n'a aucun besoin dans la couverture de ses toits (1).

Une autre sentence, rendue le 1er juin 1465, déclare formellement que la construction des *oziên* appartient aux couvreurs en tuiles (2).

Enfin une sentence rendue le 24 juillet 1472 fut insérée dans la *keure* des maçons à l'article 51; il s'agissait d'une nouvelle contestation au sujet de l'exécution des carrelages et foyers de cheminées : cette fois-ci il fut décidé que dorénavant les deux métiers indistinctement pourraient faire ces ouvrages à leurs risques et périls — *up huerlieder plucht ende peryckel.*

Un des points les plus importants de la *keure,* c'est la formalité de l'épreuve; les statuts de 1445 n'en disent mot; nous croyons, à en juger par la nature des ouvrages à exécuter — *preufsticken,* — qu'elle n'a été mise en usage que dans la première moitié du XVIe siècle; nous la trouvons, comme un usage établi, en 1635, — art. 57 des *keuren;* — elle fut rendue obligatoire pour les tailleurs de pierres en 1644, — article 59, — et pour les maçons en 1666, — article 63. — Voici en quoi consistait l'épreuve des tailleurs de pierres: le postulant, en présence de deux tailleurs

(1) *Nieuwen groenen bouck onghecotteert,* f° 187 r°. Archives de la ville.
(2) Ibidem, folio 187 v°.

de pierres compétents, sera obligé de

1° *dessiner,* d'après les proportions de l'ordre, une colonne d'un des cinq ordres d'architecture qu'on lui indiquera, avec son piédestal, base et chapiteau, ainsi que l'architrave, la frise et la corniche; il devra *exécuter* quelques-unes des principales pièces en pierre de taille, dans un atelier de tailleur de pierres, qui lui sera désigné.

Ou bien, 2° *dessiner* une cheminée à termes — *terme schauwe* (1), — avec son profil, et en *exécuter* un des pied-droits — *een standfycke.*

Ou bien, 3° *dessiner* une voûte d'arête — *cruysvaute* — dont il devra *exécuter* une nervure d'une longueur de cinq ou sept pièces, et cela d'après l'inclinaison exigée par la disposition de la voûte — *een regementstick van een cruysvaute van vyf ofte van zeven brancken, ende dat ten hoochde naer den heesch van den wercke.*

Le dessin et l'exécution d'*un* de ces trois ouvrages d'épreuve était suffisant pour être admis franc-maître.

---

(1) Ce mot est connu encore de nos tailleurs de pierres. Ces cheminées à termes consistaient en deux pied-droits avec bases et moulures qui se terminaient le plus souvent en figurines simples ou doubles, ou par des têtes d'homme et de femme; quelquefois c'est la moulure seule qui se recourbe sans aucun ornement. Sur ces pied-droits ou *termes* reposent des espèces de corniches à moulures et rosaces qui, à leur tour, reçoivent la grande pierre transversale ou linteau — *mantelhout* — ordinairement ornée de petites rosaces. Plusieurs de ces cheminées sont déposées par fragments, au Musée de la société archéologique de Bruges. Il y a un nombre considérable de ces têtes sculptées et de ces figurines, parmi lesquelles on en trouve d'une beauté admirable.

Le maçon avait à exécuter *deux* des ouvrages suivants :

1° Une porte à chanfreins — *een schoubelioen deure* (1).

2° Une porte octogone — *achtkante poorte* (2).

3° Une fenêtre dans un mur ornée d'une arcature simple — *een staende veynster met een inckel arcket* (3).

Ces ouvrages, dit l'article 63, sont les anciens *preufstucken* et leur exécution constatera l'art et la science du métier chez le postulant.

Il est important de relever que des tailleurs de pierres on exige la connaissance du dessin, tandis que, pour l'épreuve du maçon, on se contente de la main-d'œuvre : il est cependant hors de doute que nos maçons du XVe et XVIe siècle étaient bons dessinateurs, puisqu'il faut leur attribuer exclusivement les jolies façades que nous reproduisons plus loin, ainsi que la conception de

---

(1) Un grand nombre de ces portes, — *preufdeurtjes,* — se rencontrent dans notre ville : toutes sont exécutées en belles briques rouges (appelées *preufsteen*, briques de l'épreuve) disposées avec symétrie de toutes les façons qui peuvent se présenter dans la maçonnerie ordinaire. Une des plus belles et des mieux conservées se trouve rue Haut de Bruges, maison C 12 ; elle date d'environ 1560 ; celles du XVIIe siècle n'ont ordinairement qu'un simple chanfrein sans autre moulure.

(2) Nous ne comprenons pas et nous n'avons pu nous faire expliquer cet ouvrage.

(3) Les exemples de ces fenêtres sont nombreux et de toutes les époques. Les plus anciennes se retrouvent aux portes de Gand et de Ste-Croix (années 1360). Anciennes parties de la Bourse, 1453, rue des Grisons, maison rue des Maréchaux, D 13, vers 1630, etc. etc.

monuments beaucoup plus importants; l'établissement obligatoire de l'épreuve ne date que de 1666; la pratique du dessin était-elle en usage anciennement chez les maçons? Il est toujours vrai de dire que déjà depuis le milieu du XVIIe siècle et même avant cette époque, le rôle des maçons était réduit à l'état de simple manœuvre, tandis que le maître tailleur de pierres, par la nature même de ses ouvrages, n'a jamais pu se dispenser du dessin.

C'est une tradition conservée parmi nous, qu'anciennement les maçons taillaient pendant l'hiver les briques destinées aux moulures de nos façades et les disposaient dans l'atelier d'après les dessins qu'ils devaient avoir dans la façade à construire, tout comme aujourd'hui les tailleurs de pierres montent leurs cheminées, monuments funéraires etc. dans l'atelier, sans les fixer définitivement (1).

Au moyen-âge il n'y avait pas d'académies ou écoles de dessin: le père transmettait ses connaissances à ses enfants, ceux-ci, devenus

---

(1) Cette façon de disposer les ouvrages s'appelle chez nos tailleurs de pierres actuels: *gooijen* (jeter): *de schouwen staan* GEGOOID *in den winkel;* un mot que nous n'avons pas rencontré dans l'intéressant *Westvlaamsch Idioticon* de M^r le professeur De Bo. Anciennement le dessin d'un ouvrage quelconque existant ou à exécuter était appelé *'t bewerp* (le projet) et l'action de faire ce dessin, *bewerpen*. Compte de la ville, 1368—69, f° 64 r°. *Item ghegheve Janne Slabbaerde 't oude werc van der niewer halle te* bewerpene, *buten ende binnen iiij veinsteren te stoppene ghelike den nieuwen werke ende de lysten die hem de stede delivreren zal te stelne up 't oude werc, ghelike dat zie legghen up tnieuwe werc. — Gooijen, smyten,* chez les Brugeois, est synonyme de *werpen.*

grands, en faisaient de même, et de là ces *familles d'artistes* que nous rencontrons ici, se succédant l'un à l'autre pendant un espace de temps quelquefois très-considérable.

MAISON DE RÉUNION.

La maison où le doyen et le serment du métier des maçons s'assemblaient pour leurs délibérations, se trouve au côté sud de la rue des Pierres: elle portait anciennement le nom de la clef — *den slotele,* — en 1580 elle s'appelait le grand renard — *den grooten vos* — (1), nom qu'elle a conservé depuis.

La magnifique façade actuelle, construite dans le style de la deuxième période de la renaisssance et publiée par J. Gailliard (2), porte le millésime 1621 et fut très-probablement élevée sur les plans de maître Jérôme Stalpaert, tailleur de pierres brugeois, très-renommé à cette époque, et dont beaucoup d'œuvres subsistent encore dans notre ville et dans la province: on y retrouve, au-dessus des fenêtres du troisième étage, le motif de réseau souvent employé dans nos anciennes façades en briques du XVI[e] et du commencement du XVII[e] siècle; et ce qui mérite d'être signalé, c'est qu'elle est la plus ancienne maison de

(1) *Registres des Sesdedeelen*, section N. Dame, registre I[er], aux archives de la ville.

(2) *Ambachten en Neringen*, p. 85.

Bruges ornée de bas-reliefs formant couronnement au-dessus des fenêtres (1): ces bas-reliefs représentent ici les différents outils employés par les membres de la corporation.

Le 18 septembre 1621, la ville donna au serment de la corporation la somme de douze livres de gros, à titre de gratification, pour la construction de cette belle façade (2).

L'intérieur n'offre plus rien qui rappelle l'ancienne corporation, sinon une voûte de la cave avec la date de 1766 et le nom du gouverneur et du doyen à cette époque, et la charpente du toit portant le millésime 1771, ainsi que les noms des dignitaires du métier. La façade fut restaurée en 1862: c'est alors que l'on replaça au sommet l'ancien vase en pierre, abandonné depuis long-

---

(1) C'est par erreur que M[r] WEALE assigne au XVI[e] siècle les façades avec bas-reliefs de la maison « le Paradis, » rue des Corroyeurs noirs, et de celle située au coin de la rue de l'Eeckhout et du Quai du rosaire (*Bruges et ses environs*, p. 154); la première a tant de ressemblance avec la belle façade de 1660, située rue Préaux-Moulins, et représentant les Sept œuvres de miséricorde, qu'on la croirait du même auteur; la seconde doit se rapporter également à la deuxième moitié du XVII[e] siècle: on y remarque des rustiques exécutés en plafonnage au côté des fenêtres, ornementation commune à cette époque. La maison de la rue S[t]-Jacques, ornée des bas-reliefs de la Foi, l'Espérance et la Charité, que M[r] WEALE attribue à l'an 1617, d'après GAILLIARD (*Éphémérides brugeoises*), est certainement postérieure à 1670; le bas-relief « le Pélican symbolique, » quai des Marbriers, daté de 1624 par M[r] WEALE, fait partie des maisons-Dieu, construites par François Beversluys en 1708 (GAILLIARD, *Inscriptions funéraires, église N. Dame*, p. 26), il se rapporte du reste parfaitement au style de cette époque. C'est le pignon à droite qui porte, ou portait anciennement du moins, la date de 1624.

(2) Compte de la ville de 1621—22, f° 63, v°.

temps dans les combles de l'édifice. Il est à regretter qu'au lieu de revêtir le fond de la façade d'une couche de plafonnage, on n'ait mis à nu les briques rouges, afin de mieux faire ressortir les décors.

CHAPELLE.

Depuis un temps immémorial, les maçons font usage, pour leurs services religieux, du chœur de la chapelle inférieure de St-Basile ou du St-Sang. Gailliard (1) assure que le plus ancien compte de la chapelle du St-Sang, où il soit fait mention des maçons, date de l'an 1469; nous croyons avec lui qu'ils y étaient établis bien longtemps avant cette époque, et peut-être depuis leur institution en corps de métier (2).

Ils honoraient pour patrons les Quatre couronnés, dont la fête se célèbre le 8 novembre. D'après la légende dorée de Jacques de Voragine, écrite au XIIIe siècle, les Quatre couronnés étaient Sivère, Sivérien, Corpophore et Victorien: ils furent, par ordre de l'empereur Dioclétien,

---

(1) *Ambachten en Neringen*, p. 82.

(2) Au XVe siècle, les clercs du tribunal, les fabricants de chandelles et les ménétriers célébraient aussi leurs services divins dans cette chapelle inférieure: elle était donc entièrement occupée par des corporations spéciales, tandis que la vaste cathédrale de St-Donatien, située également à la place du Bourg, n'a jamais admis, que nous sachions, un corps de métier à célébrer ses services dans son enceinte. A quoi faut-il attribuer cette exclusion?

frappés, jusqu'à leur mort, de fouets armés de boules de plomb; ceci arriva l'an de grâce 285. Deux ans plus tard, cinq autres chrétiens, *sculpteurs de profession*, souffrirent le martyre parcequ'ils avaient refusé de sculpter une idole et de sacrifier aux faux dieux: ils furent honorés avec les quatre martyrs cités précédemment, dont les noms étaient inconnus à cette époque et que le pape Melchiade (311—314) ordonna de désigner sous l'indication des Quatre couronnés; plus tard, leurs noms furent révélés par le Seigneur, mais la dénomination des Quatre couronnés se maintint. Telle était la légende au XIIIe siècle.

Ajoutons que, d'après la tradition flamande, ces Quatre couronnés étaient *frères*. La tradition ne nous dit pas pourquoi les maçons les ont adoptés pour leurs patrons, et nous ne pouvons nous en expliquer le motif, peut-être est-ce à cause de leur assimilation aux cinq martyrs *sculpteurs*, profession exercée par les *tailleurs de pierres*, qui faisaient partie de la corporation des maçons; nous ne connaissons qu'une seule représentation des Quatre couronnés: c'est un médiocre relief en plâtre argenté, adapté à l'ancien écusson en cuivre de la corporation; cet écusson est de style dit *rococo* et date de 1760 environ (1).

Les maçons ont honoré cependant particu-

(1) Il a été reproduit par J. GAILLIARD, *Ambachten en Neringen*, planche 9.

lièrement la Ste Vierge, car sa statue, avec celle de l'enfant Jésus à ses côtés, se trouve dans la niche de leur autel de marbre blanc, érigé vers 1680; elle est figurée sur le médiocre tableau de l'autel, et sculptée dans le banc de communion, beau morceau de sculpture du commencement du XVIIIe siècle (1).

Les autres objets dignes d'être mentionnés sont les jolies consoles sculptées et polychrômées recevant la retombée des arcades qui ornent les murs latéraux (2): elles se rapportent à l'an 1460 environ, et représentent différents sujets, entr'autres des maçons et autres ouvriers, occupés à construire une tour crénelée; la première console à droite en entrant, paraît représenter un homme occupé à graver une dalle en cuivre. Malheureusement les autres consoles sont très-mutilées et quelques-unes ont disparu par la construction de la chapelle des clercs, à la fin du XVe siècle, ainsi que par l'établissement de la porte de la sacristie, vers 1570. L'ancien dallage de la chapelle (vers 1630) se trouve aujourd'hui devant le banc de communion, et comprend plusieurs dalles qui portent, figurées au trait, l'une une truelle, l'autre un marteau de tailleur

---

(1) Nous avons remarqué, adaptés *à rebours!* de chaque côté de ce banc, de jolis panneaux sculptés vers 1535; des panneaux de ce genre se retrouvent en guise de portes au siége de l'évêque, dans la cathédrale: elles semblent provenir d'un ancien confessional.

(2) Mr WEALE, *Bruges et ses environs*, p. 12, prétend à tort qu'elles soutiennent la voûte.

de pierres etc. La porte-d'entrée de la sacristie, dont nous parlions tout à l'heure, est une de ces portes que nos vieux maçons appellent encore *preufdeurtjes,* mais à laquelle l'ignoble badigeon a fait perdre sa beauté primitive; dans la sacristie on conserve un encensoir en cuivre du XVIe siècle.

C'est sans doute aux vandales de la révolution française qu'il faut attribuer le manque d'autres objets d'art de quelque importance: le tout fut détruit ou dispersé à cette époque de terreur: la chapelle servit pendant quelque temps de prison, et plus tard on y enferma les chiens errant sur la voie publique!! Elle fut enfin restaurée en 1819—1821, grâce à l'autorisation du gouvernement hollandais (1).

Le 7 novembre 1836, les maçons en ont repris l'usage (2); ils ne constituent plus, depuis l'année 1812, qu'une espèce de *confrérie* entre les maîtres maçons, tailleurs de pierres, plafonneurs et couvreurs en tuiles: conformément à l'ancien usage, leur confrérie est encore annuellement représentée à la procession du St-Sang.

MAISONS-DIEU.

Par acte du 14 août 1480, Donatien de Moor et sa femme Adrienne de Vos fondèrent, à l'ex-

---

(1) *Ephémérides Brugeoises*, par J. GAILLIARD, p. 302.
(2) *Ambachten en Neringen*, p. 83.

trémité de la rue de la Bouverie, treize maisons-Dieu, dont trois furent affectées à la corporation des maçons (1); celles-ci portent aujourd'hui les Nos 76, 78 et 80: la construction actuelle, d'une extrême simplicité, paraît se rapporter au milieu du XVIe siècle: on y retrouve trois écussons tellement défigurés par le badigeon, qu'on n'oserait les attribuer à la corporation des maçons, si l'emplacement exact de ces maisons-Dieu n'était indiqué par d'autres documents. Il est à espérer que l'administration des hospices, leur propriétaire actuel, rétablira ces anciens souvenirs dans leur état primitif.

LES ARTISTES PRODUITS PAR LA CORPORATION, ET LEURS ŒUVRES.

L'ancienne corporation des maçons envisagée au point de vue de l'art, nous présente deux genres d'artistes: des *architectes* et des *sculpteurs;* parmi les *maçons,* nous trouvons les architectes de nos bâtiments en briques; les *tailleurs de pierres* ont produit les architectes de nos édifices en pierres de taille, ainsi que les sculpteurs en pierre; nous n'avons à nous occuper ici que des maçons et tailleurs de pierres *architectes.*

Aussi longtemps que nos constructeurs n'eurent à leur disposition que les pierres informes trou-

---

(1) *Ambachten en Neringen,* p. 121.

vées dans le sol de la Flandre, et connues aujourd'hui encore sous le nom de *veldsteenen*, nous ne devons pas nous attendre à trouver parmi eux des artistes, ni à voir sortir de leurs mains ce que l'on peut appeler *une œuvre d'art*: la chapelle inférieure du St Sang, la plus ancienne construction que possède la ville de Bruges, l'église de Snelleghem, à deux lieues de notre ville, et autres constructions du même genre, conservées en entier ou par fragments dans notre province, ne méritent certainement pas ce nom, ni pour la conception, ni pour l'exécution : on les conserve comme souvenirs historiques, comme spécimens des constructions du XIIe siècle, mais c'est là, selon nous, tout l'intérêt qu'elles peuvent présenter. Pour ce qui regarde nos *principaux monuments* des XIIIe et XIVe siècles, nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils émanent d'architectes étrangers à nos Flandres, et probablement originaires du nord de la France, ou peut-être de Tournai. Disons un mot de quelques monuments de cette époque.

L'usage des briques s'était introduit en Flandre avec le XIIIe siècle (1); le premier monument important *à date authentique* où nous les trouvons employées, est l'église de l'abbaye des Dunes,

(1) De cette époque datent les grandes briques appelées *moeffen* par nos maçons; les plus grandes que nous ayons rencontrées jusqu'ici, se trouvent dans les parties inférieures de la tour de St-Sauveur; elles sont rouges et ont une longueur de 36 centimètres sur 17 1/2 de large et 9 1/2 d'épaisseur.

construite de 1215 à 1262 et représentée dans un tableau de Pierre Pourbus, conservé à l'hôtel-de-ville (1). Le nom de l'architecte de ce beau monument, *maître Eustache* (2), nous révèle une origine française: en effet, ce nom, très-répandu en France, a été de tout temps peu commun dans notre Flandre.

L'église de Ste-Walburge à Furnes, bâtie également en briques rouges, pendant la deuxième moitié du XIIIe siècle, rappelle le style français.

La belle église de Lisseweghe, construite vers 1230, doit avoir été bâtie, d'après l'opinion de Mr Weale (3), que nous partageons complètement, par l'architecte de la partie orientale de l'église St-Martin à Ypres, commencée en 1221. Or, en présence d'un monument de cette importance, nous sommes bien loin de songer à un architecte de notre Flandre, qui, au point de vue de l'art, venait de sortir à peine d'une époque de barbarie.

L'influence française doit s'être fait sentir dans la construction des vastes églises d'Oostkerke

---

(1) Pourbus nous donne ainsi les dimensions des briques, employées, elles étaient également rouges. Les plus grandes avaient 14 1/2 pouces de long, sur 9 de large et 4 d'épaisseur (soit 0,036 millimètres sur 0,224 et 0,099); celles employées en plus grand nombre avaient 13 pouces de long, sur 6. de large et 3 d'épaisseur (soit 0,302 millimètres, sur 0,149 et 0,074).

(2) *Cartulaire des Dunes*, publié par la société d'Emulation en 1864-67, page 38. Il figure parmi les bienfaiteurs de l'abbaye sous le règne des 7me, 8me, 9me et 10me abbés (1203 — 1231) comme ayant donné quatre livres pour une pitance: « *Magister Eustacius fabricator ecclesie nove, dedit ad pitanciam quatuor libras.* »

(3) *Bruges et ses environs*, p. 189.

et Damme, puisque déjà au XIIe siècle, ces églises étaient placées sous le patronat de l'abbaye de St-Quentin en Vermandois, qui devait, à ce titre, les entretenir et les reconstruire si la nécessité l'exigeait.

La façade occidentale de l'église de N.-Dame à Bruges, rétablie dans son état primitif avec ses triples lancettes aux bas côtés — et, sans doute aussi, dans la grande nef, car la fenêtre actuelle ne paraît se rapporter qu'au XVIe siècle — ainsi que ses tourelles rondes ornées de colonnettes, offre une ressemblance frappante avec la façade de l'église St-Quentin, sur la grand'place à Tournai.

La tour des Halles, commencée en 1282, a été tellement défigurée par les modifications, suppressions etc. faites à diverses époques (1), qu'elle n'a plus de primitif que ses contours, les grandes lignes de la construction : même d'après les comptes de la ville, la partie octogone ne fut construite qu'en 1393—1396; elle s'accorde du reste parfaitement avec le style de cette époque. La tour primitive aurait donc été à peu près semblable au beffroi d'Ypres, c'est-à-dire une tour carrée ornée de quatre tourelles aux angles supérieurs, et couverte d'un toit aigu surmonté du

(1) Le bel encadrement en pierres de taille d'Écaussines autour de la porte-d'entrée de la tour sur la grand'place, n'y fut placé qu'en 1525: il était confectionné et fourni par Jérôme Nopere, marchand de pierres d'Écaussines (compte de la ville, 1524—25, f° 102 v°). Ce Jérôme Nopere habitait le Brabant wallon, ainsi qu'il appert du compte de 1542—43, f° 79 r°.

fameux dragon enlevé, selon la tradition, par les Gantois en 1382. Dans cette construction primitive, la pierre de taille de Tournai est employée au soubassement, ainsi qu'aux colonettes angulaires et centrale de la partie carrée, et aux chapiteaux qui soutiennent les nervures des voûtes intérieures: les comptes de la ville de cette époque ne mentionnent pas le nom de l'architecte de cette construction. Ne pourrions-nous pas le croire de Tournai d'où provenait la pierre de taille, puisque nous constatons, à une époque postérieure il est vrai, mais fidèle sans doute aux usages traditionnels, que la plupart des fournisseurs de pierres de taille, pour les constructions de Bruges, étaient des artistes renommés (1).

L'hôtel-de-ville de Bruges, commencé en 1376, est assurément un des monuments les plus remarquables du XIVe siècle: l'architecte en est également inconnu: nous sommes presque convaincus qu'il faut l'attribuer à Jean de Valenciennes, qui exécuta et dirigea la plus grande partie des travaux de sculpture. Un Jean de Valen-

(1) Il est connu que les Van Boghem, qui fournissaient les pierres de taille pour la construction des chapelles apsidales de St-Sauveur, étaient des architectes distingués. Louis van Boghem était employé à la construction de la belle église de Broue lez-Bourg-en-Bresse (*Annales de la Société d'Émulation*, tome IV, 1842, p. 201 et sqq.)

Jean van den Eecke, également fournisseur de pierres pour les chapelles apsidales, dirigea les travaux de la tour de Ste-Walburge à Audenarde en 1498 (J. KETELE, *Vues et monuments d'Audenarde*). Ajoutons-y Jérôme Nopere, cité plus haut.

lenciennes, probablement le même, était *vinder* de la corporation des peintres de Bruges en 1364; était-il originaire de cette ville ou de Valenciennes comme son nom semble l'indiquer? Nous penchons pour la dernière opinion; dans tous les cas, il a dû faire ses études et chercher ses inspirations à l'étranger, car Bruges, à cette époque, ne possédait aucun monument qui pouvait, même de bien loin, servir de type à la belle façade que nous admirons encore aujourd'hui.

L'œuvre de nos architectes brugeois, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, se résume, à notre avis, dans la construction d'édifices d'un ordre secondaire, d'après les types qu'ils avaient sous les yeux. Nous citerons par exemple les églises de S[t]-Jacques et de S[t]-Gilles en cette ville, la partie méridionale de l'ancienne salle des malades à l'hôpital S[t]-Jean construite en 1289—1291 (1); c'est un vaste bâtiment ayant la forme d'un carré long irrégulier d'environ 38 mètres sur 14, et divisé en deux nefs par une rangée de piliers en bois (2); les frais de

---

(1) M[r] WEALE, *Bruges et ses environs*, p. 118, dit qu'elle a été considérablement agrandie en 1330. Cette assertion est inexacte; l'auteur aura été induit en erreur par J. GAILLIARD, *Ephém :* p. 393, qui dit qu'en 1330 on enclava dans l'hôpital une grande partie de terrain longeant la rue nommée *Bagten Wyngarde*. D'un enclavement de terrain, il ne peut être question ici, et *Bagten Wyngarde* doit être rectifié en *Bagten Bogarde*. V. *Ephém*. p. 234. BEAUCOURT, *Description de N. Dame*, p. 315 et 341. Cet historien est, croyons-nous, le premier auteur de cette méprise.

(2) L'autre partie de l'infirmerie, avec le porche sculpté vers la rue et un portail en plein-cintre vers le jardin, est plus ancienne, quoique de la 2[me] moitié du XIII[e] siècle.

cette construction, dont le compte a été conservé, s'élevèrent à la somme de 2124 livres environ; le compte mentionné porte en recettes la somme de 1940 livres 13 s. 8 d. donnée par la ville; nous trouvons dans le compte de la ville de 1290 mention d'une somme de 1100 livres accordée à cette fin (1). Les fournisseurs de briques pour cette construction étaient : Claise Navegheere, Clais Heinebrands weduwe, Jacop Paternostere, Jan Colpaerd, Jan ser Reinars sone, et Pierre van Oostburch; les briques se vendaient en général à une demi-livre le mille. Les constructeurs cités dans le compte sont: Jean de Dordrecht, Baudouin De Neckere et Jean le plombier — *Janne van Dordrecht, Boudine die Neckere, meester Janne den loedghietere.* — Le premier est un charpentier que nous trouvons souvent cité dans les comptes de la ville, à propos de la construction de la tour des Halles; le second est le maçon et très-probablement l'architecte de la salle qui nous occupe: hormis les 120 livres pour son entreprise — *tascewark* — on lui paie une certaine somme pour la fourniture d'arcades en pierre (2).

La cave monumentale, située au nord de l'ancienne rue du Balai, date du commencement du XIVe siècle; nous en donnons un plan et une coupe (planche I); sans nul doute, elle est exclusive-

(1) *Item hospitali sancti Johannis ex dono scabinorum pro infirmaria ibi construenda* 1100 ₶. Compte de la ville, 1290, f° 28 r°.

(2) A l'article *van steenen huutgheven ende van andren dinghen. It. van boghen, Boudine die Neckere,* 45 *s.*

ment l'œuvre des constructeurs brugeois de cette époque; ajoutons encore les nefs de l'église S[t]-Sauveur, reconstruites après l'incendie de 1358; la nef septentrionale extérieure de l'église de Notre-Dame, érigée vers 1360; les portes de Gand et de S[te]-Croix, la première bâtie en 1361—63 par maître Matthieu Sagen (1), la seconde en 1366—67 par maîtres Matthieu Sagen et Jean Slabbaerd (2).

Constatons ici un fait important au point de vue archéologique: dans presque toutes les constructions que nous venons de citer, et dans beaucoup d'autres des XIII[e] et XIV[e] siècles, nos architectes ont employé le plein-cintre: la présence de ce caractère distinctif de l'architecture romane pourrait bien souvent amener des appréciations inexactes et induire en erreur ceux qui n'ont fait leurs études archéologiques que dans les traités français sur la matière; nous trouvons le plein-cintre au portail en pierre de l'église de Varsenaere — vers 1250, — au portail occidental de l'infirmerie de l'hôpital S[t]-Jean; au portail septentrional du transept de la cathédrale de Bruges — fin du XIII[e] siècle, — à la tour de

(1) Comptes de la ville. Elle était déjà désignée sous le nom de *Ghendporte* en 1360, compte de cette année, f[o]. 63 r[o]. M. Weale dit qu'elle fut bâtie en 1367, et qu'elle n'est appelée porte de Gand que depuis la fin du XIV[e] siècle. *Bruges et ses environs*, p. 14 et 159.

(2) Compte de la ville 1366—67. Il leur fut payé, pour la maçonnerie de la porte de S[te]-Croix, la somme de 130 livres de gros, équivalant à 1560 livres parisis.

l'église de N. Dame, même époque; aux porches de la nef septentrionale et du transept sud de la cathédrale (1358); aux portails occidentaux de l'église de Notre-Dame (vers 1360), ainsi qu'aux fenêtres des portes de Gand et de Ste-Croix dont nous avons parlé; signalons aussi l'emploi de l'arc en anse-de-panier, ordinairement assigné à la fin du xve siècle, dans les parties de notre cathédrale reconstruites après l'incendie de 1358, savoir: au-dessus des entrées latérales nord et sud, au portail du transept sud et à la grande fenêtre qui le surmonte; l'ancienne maison consulaire des Gênois — aujourd'hui l'Estaminet *Burgerwelzyn* — bâtie en 1399, a conservé l'arc en anse-de-panier aux fenêtres du rez-de-chaussée, et le plein-cintre à la porte-d'entrée; ajoutons enfin que le plein-cintre a été maintenu, comme règle générale, dans toutes nos constructions civiles des xve et xvie siècles, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par l'inspection des planches jointes à ce travail. C'est aussi pendant le quinzième siècle que se dessine plus nettement l'œuvre des architectes brugeois, dégagée insensiblement de toute influence étrangère, elle commence à vivre de sa propre vie, se développe et devient, au xvie siècle, ce qu'on a coutume d'appeler avec raison: « l'ancien style de Bruges. » C'est à nos maçons surtout qu'il faut attribuer la création de ce style local: à eux donc l'honneur d'être cités en première ligne.

LES MAÇONS.

Mr Schayes, en décrivant les caractères de l'architecture civile dans notre pays pendant le moyen-âge, dit, à propos des constructions des xve et xvie siècles : « Au xve et au xvie siècle, les façades de beaucoup d'édifices en briques, et plus rarement en pierres, se découpent en une suite de longues arcades ogivales ou surbaissées qui en occupent toute la hauteur et encadrent les différents étages de fenêtres. Ce mode d'ornementation se rencontre principalement à Bruges, dont l'hôtel-de-ville en montre le premier exemple connu (1). » Nous dirons, pour caractériser plus spécialement le style de Bruges, que la division en longues arcades s'applique aussi bien aux façades en pierres qu'à celles en briques, et que ces arcades, au lieu d'être ogivales ou surbaissées, sont toujours à plein-cintre, à de rares exceptions près.

L'ornementation architecturale de nos plus anciens pignons en briques retrace les découpures des pignons en bois (2) qui, sous ce rapport, leur

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, vol. 4, p. 9.

(2) Quelques-uns de ces pignons sont reproduits dans la *Flandria illustrata* de Sanderus, entr'autres, dans la vue représentant la Bourse. Un tableau de l'hôtel-de-ville, représentant une vue de l'académie, peinte au xviiie siècle, offre aussi plusieurs de ces pignons. Sur un tableau de Pierre Pourbus, peint en 1551, et conservé au musée de l'Académie, on voit l'ancienne maison en bois

ont probablement servi de types (Voir planches II et III).

Les décors des tympans des fenêtres et des espaces entre les étages de nos constructions civiles, offrent d'abord: ou le plein-cintre garni d'une arcature trilobée — maison sur la plaçe St-Jean, au coin nord-ouest de la rue du même nom — ou bien deux arcatures géminées et trilobées (Vr. planche III), ornementation commune aux constructions en briques et en pierres; nous croyons que maître Jean van de Poele est le premier qui se soit écarté de cette décoration simple et traditionelle, en ornant ces parties de dessins plus variés, témoin la maison consulaire des Orientaux, élevée sur ses plans en 1478, et que l'on peut regarder comme la plus belle construction du moyen-âge, en briques, qui ait jamais orné la ville de Bruges (planche IV). C'est le plus ancien édifice civil dans lequel nous constatons l'innovation dont nous venons de parler; depuis lors cette ornementation plus riche fut appliquée à nos édifices en briques, et acquit, au xvie siècle, un développement vraiment admirable; la tribune suspendue à la maison au coin sud-est du Pont flamand, construite vers 1515, et que nous figu-

« le coq, » formant le coin de la rue flamande et de la place de la Grue, et qui porte aujourd'hui la date de 1675. Cette jolie façade était ornée de divers ornements en style renaissance et portait la date de 1542. Bruges possède encore deux pignons en bois, dont l'un rue Courte de l'équerre, l'autre rue Cour de Gand; tous deux sont sans caractère et ne remontent pas au delà du xvie siècle.

rons à la planche V, est un véritable chef-d'œuvre en ce genre : c'est sans aucun doute la construction la plus délicate qui ait jamais été exécutée en briques.

Vers 1520 apparaît une nouvelle disposition dans la décoration de nos façades : au lieu d'un encadrement spécial pour les fenêtres superposées, nous rencontrons un encadrement unique embrassant toute la largeur du pignon et contournant les fenêtres des différents étages : le plus ancien exemple, *à date certaine*, qui nous présente cette disposition nouvelle, est le pignon des bureaux de l'état civil, à l'hôtel-de-ville, construit en 1523 par maitre Jean de Maech, et figuré à la planche IX. Un des plus anciens et des plus beaux exemples est encore le pignon situé rue Préaux-Moulins (planche VIII) ainsi que le pignon du palais de justice (planche XIV); dans le pignon de 1523, le trumeau du milieu se termine horizontalement, mais dans la plupart des pignons de cette espèce — presque tous postérieurs à 1560, — il a un couronnement de trois ou cinq gradins : le plus beau spécimen de ce genre est la maison au coin du petit Marché-au-Poisson, ancien comptoir des accises sur la bière et des droits sur la mouture, bâtie vers 1570 (1). Voir planche XVIII.

(1) Nous ne comprenons pas sur quoi se base Mr WEALE, pour attribuer cet édifice au XVe siècle. D'abord la construction figurée sur la carte de Marc Gheeraerdts (1562) n'est pas celle que l'on voit aujourd'hui, en second lieu la porte-d'entrée et l'écusson du style renaissance placé sur le trumeau, indiquent clairement la 2me moitié du XVIe siècle.



Un autre changement s'introduisit vers la même époque, mais il s'éloigne moins de l'ancienne disposition : les fenêtres superposées sont encore réunies dans un même encadrement, mais celui-ci, au lieu de contourner le plein-cintre de la fenêtre se dirige vers le sommet du pignon : la première construction, *à date certaine*, qui nous présente cette modification, est l'ancienne maison des Cordonniers, située rue des Pierres, D 40, et bâtie en 1527 (1), elle n'a d'autre ornementation remarquable que le tympan de la fenêtre supérieure, représentant les trois cercles concentriques, emblême de la Ste-Trinité, vénérée par la corporation des Cordonniers. La maison la plus complète de ce type, et en même temps la plus belle de la ville pour la richesse et la variété de ses réseaux taillés en briques, est celle qui se trouve rue Queue de Vache, E 7; elle porte le millésime 1530. (Voir planche XI.)

Signalons encore un type à part, que nous pourrions appeler peut-être le type monumental, mais qui s'est peu développé dans notre ville : chaque fenêtre y a son encadrement spécial, et est ornée aux angles de colonnettes taillées en briques et munies de chapiteaux et de bases sculptés : le chœur de l'ancien hospice de Nazareth (vers 1500), Marché-au-Fil, nous offre un exemple de ce style;

(1) D'après les comptes du métier des cordonniers, aux archives de l'État à Bruges. L'autorisation pour la construction de cette maison fut donnée par la ville de Bruges, le 17 octobre 1526, d'après une charte que le propriétaire actuel de la maison, Mr Loonus-Maeleveys, a eu l'obligeance de nous communiquer. Mr WEALE attribue donc à tort ce pignon au XVe siècle. (*Bruges et ses environs*, p. 156.)

une maison de la rue Espagnole F 11, aujourd'hui l'estaminet " le Jambon „ en présente le type le plus complet; des fenêtres de ce genre se rencontrent à la maison F 12, rue Courte de l'Équerre; à la maison E 2, rue est de Ghistelles; à celle marquée B 34, rue des Oies, — aujourd'hui boulangerie militaire, — (vers 1560) etc.

Les deux innovations que nous avons constatées plus haut, sont souvent réunies dans la même façade, — rue des Tonneliers, E 27; rue St-Jean, A 8; rue de l'Eeckhout, B 3, — et subsistèrent simultanément avec l'ancien système des longues arcades à plein-cintre, jusque vers l'an 1640, date que nous posons comme limite extrême de la durée de l'ancien style de Bruges, c'est-à-dire de l'œuvre de nos maçons-artistes.

Ce n'est pas dans la construction des façades uniquement que nos anciens maçons ont fait preuve de capacité: nous devons signaler aussi la construction des belles voûtes dont quelques exemples existent encore dans notre ville. L'exemple le plus remarquable est la série de voûtes artistement construites — vers 1500 — et qui supportent l'escalier de l'ancien local des arbalétriers de St-Georges, dit *'t Oud Hof*. Nous formons le vœu que la tourelle, renfermant cet escalier, soit maintenue, dans les travaux qui devront s'exécuter à l'effet d'approprier ce local à servir d'école normale; signalons encore la belle voûte de l'ancienne chapelle des échevins à l'hôtel-de-ville, construite en 1544, et celle établie au-dessus

de l'entrée de la Monnaie en 1563 (1). N'oublions pas surtout, pour complèter les données sur l'œuvre de nos vieux maçons-architectes, de parler de la construction de ces innombrables et élégantes tours et tourelles, qui produisaient un effet si pittoresque, comme on peut s'en convaincre par l'inspection de la carte de Marc Gheeraerdts, exécutée en 1562, alors que notre ville offrait encore toute sa splendeur du moyen-âge. La maison des Orientaux, que nous avons reproduite à la planche IV, présente un des plus beaux spécimens de cette décoration pittoresque; les anciens bâtiments du Franc doivent, pour ainsi dire, leur unique renommée aux élégantes tourelles qui les décorent, et sans lesquelles ils demeureraient inaperçus; la tourelle du local des arbalétriers de St-Sébastien, rue des Carmes, avec ses étages qui surplombent, construite vers 1565, est encore admirée aujourd'hui, et à juste titre, par tous les connaisseurs. (Vr planche XVII.)

L'usage de construire ces tourelles cessa aussi pendant la 1re moitié du XVIIe siècle: le dernier exemple, à notre connaissance, est la tourelle de

---

(1) Et non vers 1520 comme le dit Mr Weale, *Bruges et ses environs*, p. 150; les culs-de-lampe de cette voûte sont en plein style renaissance et accusent parfaitement l'époque de Marc Gheeraerdts. Un beau bas-relief, ayant servi de couronnement à la porte d'entrée, porte le millésime 1563, et a été exécuté probablement par Josse Aerts, sur les dessins de Marc Gheeraerts; il est déposé aujourd'hui au musée de la société archéologique, dans la tour des Halles. C'est un don de Mr Vercauteren, président de cette société.

la maison des Tanneurs, Petit marché-au-poisson, bâtie en 1630 (1).

Nous reproduisons dans nos planches les plus belles façades, construites aux XVe et XVIe siècles, ainsi que la plus jolie de celles élevées pendant la première moitié du XVIIe, et que l'on peut considérer comme une véritable exception au style de décadence de l'époque, savoir la maison au coin de la rue de l'Hydromel et des Ronces, bâtie en 1629.

Après 1610, nous remarquons assez généralement, aux extrémités des arcatures qui ornent beaucoup de nos façades, la présence de petits ornements en forme de trèfles taillés dans la brique (2): nous les trouvons à la façade septentrionale de la maison F 25; au coin de la rue Espagnole, bâtie en 1616 (3); aux réseaux des

---

(1) Ce millésime se trouve sur la façade, vers le Marché-au-poisson. Le 20 Janvier 1631, la ville accorda aux Tanneurs l'autorisation de lever une somme de 400 ℔. de gros pour faire face aux dépenses que la construction de leur maison avait occasionnées. Carton 39, N° 5, Archives de la province. Mr WEALE se trompe donc en attribuant cette tourelle au XVIe siècle. *Bruges et ses environs*, p. 155.

(2) Nous connaissons deux exemples de ces ornements, antérieurs au XVIIe siècle: 1° à la tribune de la rue flamande (planche V), et 2° à la fenêtre supérieure du pignon du palais de justice, (planche XIV.)

(3) Cette maison nommée : *den Nood Gods*, fut construite par Senor Francisco de Peralta et son épouse Dona Martha Blanco : leurs armoiries se trouvent sur le montant sculpté de la porte-d'entrée, orné de la statuette de St-François d'Assise, patron de Senor Francisco. C'est cette maison qui, au dire de GAILLIARD, — *Ephémérides Brugeoises*, p. 68 — a servi de local pour la chambre des comptes de 1667 à 1681.

treize fenêtres des maisons situées rue Longue et formant le coin de la rue des Oies, bâties en 1622 ou vers cette année (1); à la maison B 10, Grand marché-au-poisson, bâtie vers 1625 (2) etc. etc.

Dès le commencement du XVII[e] siècle, le style si riche et si vigoureux de l'époque antérieure décline sensiblement, témoin les maigres décors de la maison des Poissonniers, Grand'place, bâtie en 1621; de celle formant le coin sud-ouest de la rue des Armuriers, élevée en 1624 (3), et de la maison rue des Pierres C 19 et 21, portant le millésime 1626 (4). La première innovation que nous avons constatée dans le pignon de 1523, à l'hôtel-

---

(1) Elles furent bâties par le seigneur Adolphe van Maldeghem, bourgmestre de la ville de Bruges. Il s'engage, par lettres du 10 janvier 1622, à n'établir aucune construction au sud de sa maison, à la distance de 14 pieds de l'atelier situé en cet endroit, afin de ne pas lui enlever la lumière. (*Registre S[t]-Donaes sesdendeel*, f° 627, aux archives de la ville.)

(2) Nous avons relevé sur l'écusson en style renaissance une date: 162., le dernier chiffre est tombé avec un éclat de la pierre.

(3) Quatre petits écussons, aux arcatures qui couronnent le rez-de-chaussée, portent les initiales A.W. C.V., c'est-à-dire, Adrien Wouters et Catherine Valyn, qui ont fait bâtir cette maison (*Registre des sesdendeelen*, section S[t]-Jean.) Le 16 novembre 1624 la ville donna 1 livre de gros pour la construction de cette maison: compte de la ville 1624-25, f° 73 v°. *An Adriaen Wouters op den* 16 *november* 1624, *van een nieu huus met een steene voorgevel ende zytgevel inde plaetse van een oudt vervallen huus, staende an de noordtzyde vande Slipstocstrate, op den houck vande Wapenmakersstrate,* 1 ℔ gr.

(4) Au sommet du pignon se trouve un lion portant un écusson aux initiales B. D. M., qui signifient *Berten* (Englebert) *De Man*, le constructeur de cette maison en 1626. (1[er] Registre de la section N. Dame.) D'après ce registre la maison était nommée *den Gouden Aerent ;* le propriétaire actuel a fait peindre l'aigle en noir sur fond rouge.

de-ville, trouve sa dernière application dans la façade de la maison *de Witte Lelie*, place de l'Académie F 5, bâtie vers 1635; et celle que nous offre la maison des Cordonniers, est reproduite une dernière fois dans la maison *den Witten Meunynck*, au nord du quai Spinola, elle porte la date de 1636. A cette époque, un nouveau style commençait à prévaloir pour nos façades les plus riches: les moulures d'encadrement disparaissent, et les découpures en briques sont remplacées par des bas-reliefs sculptés, représentant des sujets religieux ou mythologiques: on ne conserva du moyen-âge que le joli pignon, découpé en gradins; le dernier exemple que nous en connaissons, se trouve rue Espagnole, il est marqué F 1, et porte la date de 1776.

De la plupart des édifices que nous avons cités, les auteurs sont encore inconnus; nous donnerons donc ici une nomenclature des maîtres maçons brugeois les plus renommés à l'époque que nous venons de traiter, et sur lesquels nous pouvons fournir quelques renseignements; nous y citerons peut-être, sans nous en douter, les architectes des belles façades que nous avons reproduites: puissent d'autres investigateurs nous les faire connaître d'une manière positive, et leur assigner la place qui leur revient dans l'histoire de l'art.

Nous avons fait connaître jusqu'ici BAUDOUIN DE NECKERE, le constructeur de l'infirmerie à l'hôpital St-Jean, en 1290; ainsi que maître

MATTHIEU SAGEN, l'auteur de la porte de Gand en 1361—63, et de celle de Ste-Croix, exécutée, de concert avec maître Jean Slabbaerd, en 1366—67: notons que ce sont les deux plus anciennes portes de ville de quelque caractère, qui subsistent encore dans le royaume (1), et qui, restaurées, pourraient être rangées parmi les plus belles constructions militaires de cette époque.

Maître JEAN SLABBAERD construisit, en 1367, la porte de la Bouverie (2); en 1368, celle des Maréchaux (3), d'après les dispositions de la précédente, *na der maniere van de Bouveriepoorte* dit le compte de cette année, et, en 1369, la porte des Baudets (4) à l'imitation de celle des Maréchaux, *ghelike de Smedepoorte*. Toutes ces portes se retrouvent sur le beau plan de la ville gravé par Marc Gheeraerdts en 1562.

Jean Slabbaert exécuta des ouvrages à la nouvelle halle (la *waterhalle*) en 1368; il était encore maître-maçon de la ville en 1370. Un Laurent Slabbaerd — son frère? — était peintre : nous le

---

(1) SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, 4 vol. p. 112, en parlant des anciennes portes de Bruges, dit, par erreur, qu'aucune d'elles n'existe plus aujourd'hui; la plus ancienne, citée par le même auteur comme subsistant encore aujourd'hui en Belgique, est la porte de Hal à Bruxelles, construite en 1381 et convertie aujourd'hui en musée d'antiquités.

(2) Celle qui fut démolie en 1863, ne datait que de 1807 et était insignifiante.

(3) La porte actuelle ne fût bâtie qu'en 1615: elle a conservé en partie les dispositions de celles du moyen-âge.

(4) Celle qui subsiste aujourd'hui, fut probablement bâtie en 1615, comme la précédente: elle est d'un aspect très-pittoresque.

rencontrons, dans les comptes de la ville, des années 1380 (1).

Jean Cabilliau, maître maçon, s'engagea, en l'année 1361, à exécuter, pour 35 livres de gros, à l'ancienne cathédrale de St-Donatien, les ouvrages suivants: deux voûtes à angles aigus sur les nefs latérales, deux tourelles au côté occidental de l'église, et une autre tourelle au-dessus du portail méridional (2).

Jean van Oudenaerde est cité par Mr Weale comme ayant reconstruit, en 1393—96, les tourelles supérieures de la partie carrée et la partie octogone de la tour des Halles, bâtie en pierres de taille, et, en 1398—99, la tour cylindrique en briques encore subsistante à l'une des extrémités du pont du *Minnewater* (3). Nous croyons, pour ce qui concerne la partie octogone de la tour des Halles, qu'il en est simplement le *constructeur,* d'après les plans fournis par un tailleur de pierres.

Nicolas van Utrecht, cité dans le compte du Franc de Bruges de 1397—98 comme fournissant des pierres de taille, dirigea les travaux exécutés au sud de notre hôtel-de-ville en 1401 (4).

Passchier (Passcharis) de Scoenwerpere ou

---

(1) Compte de la ville 1382—1383, f° 31 2°: *Jacob Averechte, Gillis van Assenede* et *Lauwers Slabbaerde* y sont cités comme ayant peint des: *Pungoenen van sconinx wapene.*

(2) J. Gailliard, *Inscriptions funéraires de la Flandre Occidentale.*, Cathédrale de St-Donatien, p. 8.

(3) *Bruges et ses environs,* p. 31, 129 et 159.

(4) *Bruges et ses environs*, p. 17.

Steenwerpere, bâtit la chapelle des cordonniers à l'église St-Sauveur en 1418—24 (1): la face orientale et la tourelle angulaire sont ornées de panneaux simulés et trilobés. Passchier était doyen de la corporation des maçons en 1422 (2).

Liévin et Nicolas Willemszuene. *Liévin* reçut pour la dernière fois une pension de la ville, en sa qualité de maître-maçon, à la St-Jean 1414; il était doyen des maçons en 1430.

Nicolas figure, en 1409, au nombre des maîtres-ouvriers qui redigèrent le devis pour la reconstruction de la tour de l'église de Westcapelle, incendiée par les Anglais en 1405 (3); il fut maître-maçon de la ville de Bruges de 1414 à 1436; en 1419, il construisit les tourelles méridionales de l'hôtel-de-ville (4); en 1426 et 1432, nous le voyons revêtu de la dignité de doyen du métier des maçons. Il n'est probablement pas resté étranger à la construction de la belle maison consulaire des Florentins, bâtie en 1429, et figurée dans la *Flandria illustrata* de Sanderus.

Jean et Michel Goetghebeur. Le premier,

---

(1) Une pierre de la chapelle découverte en 1858, porte: *Fondatie van dese capelle*, a° 1418; elle fut achevée en 1424. Voir notre ouvrage: *De kathedrale van St-Salvator te Brugge*, 1863, p. 232.

(2) Nous citons les emplois occupés dans le métier par nos maçons et tailleurs de pierres d'après les registres: *Vermaking van den eed van scepenen*, etc. Aux archives de la ville.

(3) Une notice intéressante, relative à cette restauration, a été insérée par le Rév. H. Q. Janssen, dans la revue *Zeeuwsch Vlaanderen*, 4me partie, 1859, p. 306 à 330.

(4) Weale, *Bruges et ses environs*, p. 17.

doyen des maçons en 1425, 1428, 1431 et 1439, occupa l'emploi de maître-maçon de la ville, de 1436 à 1441.

Michel, — son fils? — remplit cet office de 1441 jusqu'en 1480; il était doyen de la corporation des maçons en 1470 et 1477.

Il fut l'architecte-constructeur de la nouvelle maison de bains, bâtie par ordre de Philippe-le-bon, en 1445—46, dans son palais situé à Bruges dans la Cour des princes; cette maison avait une longueur de 80 pieds, et était ornée de deux tourelles avec escaliers en spirale. Michel fut aidé dans son entreprise par les maîtres-maçons suivants: Loy Lievins, Jooris van Longhemart, Jan van Poldre, Woutre de Brauwer, Anthonis Srawel (?), Jacob Masin, Jan van Heule, Ector Melewiet et Marc vanden Kerckhove: ils étaient payés à 10 gros par jour, et les manœuvres à cinq (1).

En 1456—57 il construisit derrière l'hôtel-de-ville un nouveau comptoir, dont l'ameublement fut exécuté par le menuisier Jacques De Meunic; Corneille Tielman fournit et travailla la pierre de taille (2).

Il entreprit et dirigea, de concert avec le même Corneille Tielman, la construction de plusieurs chambres et galeries, au palais de Philippe-le-bon, dans la Cour des princes: les

(1) *Annales de la société d'Émulation*, tome III, 2e série. Documents originaux cités, p. 138.

(2) Compte de la ville 1456—57, f° 32 r°.

travaux de maçonnerie commencèrent vers le mois d'avril 1467, et le tout était terminé au milieu du mois de décembre de la même année (1). Voici les noms des maçons qui travaillèrent sous sa direction : Luuc Goeryc, Michiel Dont ou Donct, Jehan ou Hannekin Wittebroot, Jehan Sasse, Arnekin ou Arnoud de Voghel (2), Maylin Boelin, Jehan Allarts ou Hollart, Corneille Doe (contraction de Dodekin), et Corneille Doe le jeune, Jehan ou Hannekin de Scardenbourg, Jean de Brabandere, Willekin vander Piet, Tristram Neut, Corneille Borne, Jean de Langhe, Josse et Jean Harentals, Corneille Cauwe le vieux, Corneille Cauwe le jeune, Jean Senier (contraction de Sydenier?) Jean De Boye, Gui (Wyt) vande Kerchove, Gilles Paneel, Jean Willemssone.

Hannekin de Maech y est cité comme *tailleur de briques*.

De tout ce qui précède, on peut conclure que

---

(1) *Compte Jennyn du Bois, commis par feu mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant, comte de Flandres etc., à tenir le compte de certaine chambre et galerie que icellui seigneur a nagaires fait faire en son hostel en sa ville de Bruges.* Archives du royaume à Bruxelles, chambre des comptes, N° 27,394. (Philippe-le-bon mourut dans son palais à Bruges, pendant que ces travaux étaient en cours d'exécution; le compte susdit porte en marge: « Monsr le duc Philippe trespassa le xve de juing anno LXVII, Dieux en ait l'âme. » Il n'existe plus rien aujourd'hui des anciennes constructions de ce somptueux palais.

(2) Un *Guillaume de Vogel* construisit en 1452, la grande salle du château ducal de Bruxelles. SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, vol. 1, p. 70.

Michel Goetghebuer était, au xve siècle, un des architectes brugeois les plus distingués: il est plus que probable que des édifices de sa conception subsistent encore dans notre ville ou dans notre province.

GEORGES WEYLAERT, dont nous avons dèjà parlé à l'an 1444 (page 27) fut doyen de la corporation des maçons, en 1468, en 1473 et 1482, premier *vinder* en 1471, 75, 82 et 1485. En 1478 nous le trouvons comme 3me *vinder* parmi les répartiteurs — *deelmannen* — de la section de St-Jacques; le 11 octobre 1481 il figure, avec Corneille Tielman, Gillis Maerckys et Jean Wittebroot, comme arbitres dans un différend concernant une propriété de la corporation des peintres de Bruges (1), et il fut, avec Corneille Tielman, l'auteur des travaux d'agrandissement de l'église St-Jacques, à Bruges, travaux commencés en 1457 et achevés en 1479 (2). Nous ferons observer que la maçonnerie de ces parties est parfaitement exécutée, et que les fenêtres sont ornées de belles moulures taillées en briques.

VINCENT DE ROODE, maître-maçon de l'hôpital St-Jean, à Bruges, en 1475, est probablement l'auteur de l'église de l'hôpital, bâtie à cette époque, et dont les frais, y compris les répara-

---

(1) Voir la revue *Le Beffroi*, t. I, p. 213.

(2) Par acte du 29 août 1468, la ville accorda aux marguilliers de St-Jacques, l'autorisation d'avancer vers la rue avec le mur terminal du nouveau chœur. *Nieuwen groenen bouck, onghecotteert*, fo 240. Archives de la ville.

tions de quelques maisons appartenant à l'hôpital, s'élevèrent à la somme de 1026 ₶. 16 escalins parisis, dont 775 ₶. 14 escalins avaient déjà été soldés dans le compte précédent, que nous n'avons pu retrouver (1). Il était 3me *vinder* de la corporation des maçons en 1470; 2me *vinder* en 1474, 83 et 86, et 1er *vinder* en 1481.

JEAN VAN DE POELE est sans contredit l'architecte le plus distingué de Bruges, pendant la dernière période du style ogival. Le chroniqueur Nicolas Despars est le premier qui nous ait fait connaître son nom, et, en même temps, une de ses plus belles œuvres : la maison consulaire des orientaux, bâtie en 1478, et figurée à la planche IIII; il fut aussi l'auteur de la construction la plus remarquable élevée à Bruges, pendant la deuxième moitié du xve siècle : les chapelles apsidales de l'église St-Sauveur, dont nous avons traité au long dans notre monographie de cette église (2); nous avons fait connaître alors les détails recueillis sur cet artiste (3), savoir, les différentes dignités dont il fut revêtu dans la corporation des maçons de 1472 à 1516, et sa réputation au dehors de notre ville; en 1501 il fut appelé à dire son avis sur la meilleure manière de décorer la chapelle de la Ste-Croix à l'église de Ste-Walburge à Furnes.

Il fournit en 1488 cinq statues pour la chapelle

---

(1) Fragment du compte de 1475, conservé aux archives de la ville.
(2) *De Kathedrale van Sint-Salvator, te Brugge*, 1863, p. 115 et sqq.
(3) *Ibidem*, p. 299 et sqq.

de Pierre Lanchals en l'église de N. Dame en cette ville (1).

La date de sa mort nous est encore inconnue; il exécuta des ouvrages à la chapelle du St-Sang à Bruges de 1517 à 1520, année où nous le trouvons mentionné pour la dernière fois (2).

Un Jean van de Poele, — son père? — natif de *Kempen*, et fils de Conrad, acquit le droit de bourgeoisie en notre ville en 1419 ou 20 (3).

Il est regrettable que le livre d'admission de la corporation soit perdu, ou du moins introuvable jusqu'ici, nous y rencontrerions certainement un grand nombre de maîtres maçons formés à l'atelier du célèbre Jean van de Poele. Qui sait si la plupart des auteurs des belles façades que nous reproduisons plus loin, ne sont pas de ses élèves?

Les Roelins, Roelens ou Roels.

Paul Roelins succéda, en 1480, à maître Michel Goetghebuer en qualité de maître-maçon de la ville, emploi qu'il occupait encore en 1484; il était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1479 et 3me *vinder* en 1482, avec le titre de „ maître: „ *meester Pauwels Roelins.*

Georges Roelins, 4me *vinder* en 1480.

Jean Roels, 4me *vinder* en 1483.

---

(1) J. Gailliard. *Inscriptions funéraires*, église de N. Dame, p. 341.

(2) Comptes de l'église St-Basile ou du St-Sang, aux archives de la ville.

(3) *Poortersboek*, 1418—33, f° 19 r°, aux archives de la ville. Kempen est une ville de Prusse, province Rhénane; région de Dusseldorf. C'est aussi un village de France situé dans le département du Nord.

Adrien Havezone, Avezone ou filius Ave, fut le successeur de Paul Roelins: il occupait encore cet emploi en 1493 (1), et était 4me *vinder* des maçons en 1475; 3me *vinder* en 1479; 2me *vinder* en 1481, et doyen en 1483, 86, 88 et 91, cette dernière année avec la qualification de " sieur " *H. Adriaen Havezuene.*

Pierre Aerts succéda au précédent: il était maître-maçon de la ville en 1496 et conserva cet emploi jusqu'en 1502; il mourut le 7 Juin de la même année, et fut enterré au cimetière de Notre-Dame à Bruges, sous une pierre portant ses armes: une aigle éployée; il était architecte — *ingeniaris* — de Philippe-le-beau comte de Flandre et père de Charles-Quint (2).

Il était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1472, doyen en 1493 et 1er *vinder* en 1499, avec le titre de *maître*.

En 1495 il était " roi " de la société des arbalétriers de St-Georges à Bruges.

Il est la souche de toute une génération d'artistes, sculpteurs ou tailleurs de pierres, dont nous aurons occasion de parler plus loin.

Les De Maech. — *Nicolas De Maech,* maçon, figure dans le compte de la ville de 1440—41, fo 40 vo.

---

(1) Les comptes de la ville du 2 Septembre 1493 au 2 Septembre 1496 manquent aux archives de la ville.

(2) Arbre généalogique de la famille Aerts, appartenant à Mr Van de Casteele-Werbrouck, qui se rattache à cette famille du côté de sa mère, Sophie-Thérèse-Caroline Aerts.

Hannekin (diminutif de Jean) *De Maech*, est cité comme *tailleur de briques* dans le compte de 1467, relatif aux constructions exécutées cette année dans la Cour des princes.

Jean De Maech, — fils du précédent? — était 5me *vinder* des maçons en 1483; 3me *vinder* en 1493; 2me *vinder* en 1496, 1501, 1511 et 1514; 1er *vinder* en 1503, 17, 23 et 29; et doyen en 1509 et 1519; à l'année 1503 et postérieurement, on lui donne le titre de " maître. " Il était 4me *vinder* des répartiteurs — *deelmannen* — de la section de St-Donatien, en 1486.

En 1502 il remplaça Pierre Aerts en sa qualité de maçon de la ville: il exerça cet office, sauf un intervalle de quelques années, jusqu'en 1526 et mourut vers 1530.

Dans le compte de la ville, 1513—14, fo 125 vo, figure un paiement de 7 livres de gros, fait à Jean De Maech, comme solde de 20 livres, dûs à lui pour l'exécution de certains ouvrages à la porte de Gand. En 1523 il construisit à l'hôtel-de-ville la nouvelle chambre des échevins — aujourd'hui bureaux de l'état-civil — dont nous avons reproduit le pignon à la planche IX; il reçut pour cette construction, sans aucune fourniture et sans la taille des pierres dures, la somme de 56 livres de gros (1).

Les ouvrages de charpenterie furent exécutés par maître Corneille van den Westhuuse, charpen-

---

(1) Compte de la ville 1522—23, fo 102 vo.

tier renommé à cette époque, pour la somme de 186 livres de gros (1).

Jean van Troostenberghe fournit la ferronnerie pour les sept fenêtres — du rez-de-chaussée sans doute — de la même chambre (2).

Pierre Aernoudts livra 656 douves — *dughen* — pour en faire les voliges à recevoir les ardoises, à raison de 16 escalins le cent. Jérôme Nopere fournit 1300 carreaux de pavage — *voetsteenen* — blancs et bleus, pour le carrelage de cette chambre.

Pierre van den Dycke exécuta les verrières d'après les dessins fournis par Lanceloot Blondeel, qui donna aussi les modèles pour la tapisserie (3).

Maître Jean de Maech construisit en 1525 une nouvelle façade à la maison — *Groenevoorde* — propriété de la ville, et située sur la grand' place : c'est aujourd'hui un estaminet *Aux quatre Vents*, et la façade actuelle ne se rapporte qu'au commencement de ce siècle. Il est probablement le constructeur de la maison avec pignon simple mais bien dessiné, située rue du Foin B 11, propriété de la ville, et connue aujourd'hui sous le

---

(1) Ibidem folio 104 r°. Mr Weale fait par erreur de ce Corneille van den Westhuuse un *maître-maçon. Bruges et ses environs*, p. 233.

(2) Compte de 1523—24, f° 107 r°.

(3) Nous ne trouvons aujourd'hui dans cette ancienne chambre des échevins qu'une belle cheminée en marbre, du commencement du XVIIe siècle et quelques anciennes pierres de support des poutres.

nom de — *Vrouwen Rasphuis* — maison de détention pour femmes.

Nicolas de Maech était 4me *vinder* des maçons en 1494 et 2me *vinder* en 1497.

Michel de Maech était 4me *vinder* en 1492, doyen en 1512; 1er *vinder* en 1518; doyen en 1527 et 1er *vinder* en 1530: il possédait une maison au sud de la rue des Dominicains (1).

Liévin de Maech était 4me *vinder* en 1510.

CORNEILLE LANTIN fut pendant quelque temps maître-maçon de la ville; il exerçait cet office en 1514 et fut remplacé, en 1519, par son prédécesseur Jean de Maech. Il était 5me *vinder* de la corporation des maçons en 1492; doyen en 1497; 1er *vinder* en 1505; doyen en 1508 avec la qualification de *maître;* 1er *vinder* en 1510; 2me *vinder* en 1516; 5me *vinder* en 1523 et 4me *vinder* en 1530.

Les CAUWE. Nous avons rencontré deux *Corneille Cauwe,* le vieux et le jeune, dans le compte des constructions au — *Princenhof* — en 1467; l'un des deux était 1er *vinder* de la corporation des maçons en 1468.

Conrad Cauwe, probablement maçon, vendit à l'église St-Sauveur une grande quantité de pierre de taille, employée dans la construction des chapelles apsidales, ainsi qu'il appert du compte de cette église de l'an 1482—83.

Pierre Cauwe était 4me *vinder* de la corporation

(1) Inscriptions funéraires par J. GAILLIARD, église N. Dame, p. 447.

des maçons en 1497; 3[me] *vinder* en 1506 et 4[me] en 1512.

Josse Cauwe figure, comme maçon, dans le compte de l'église S[t]-Sauveur, de 1510.

Godefroid — Govaert — *Cauwe* était un architecte distingué; 4[me] *vinder* de la corporation en 1509, 16 et 20, et 3[me] en 1522.

En 1510 il reconstruisit les tourelles septentrionales du transept de la cathédrale de Bruges; ces tourelles existent encore aujourd'hui.

Dans le compte de la ville de Bruges de 1520—21, figure un paiement à *Godefroid Cauwe* pour la fourniture de trois lions en pierre, destinés à être placés au sommet de la maison — *Ten drie deuren* — qui venait d'être reconstruite, et où fut établie, au XVIII[e] siècle, la fabrique de faïence de Pulincx, près du Béguinage.

Il fut très-probablement l'architecte de la façade du Franc de Bruges, donnant sur le canal, ornée de ses jolies tourelles en briques retaillées, et tant de fois reproduite déjà par le burin et la photographie: elle fut construite au commencement des années 1520.

Godefroid Cauwe vivait encore en 1525: au mois de février de cette année, nous le voyons occupé, de concert avec Baltin de Hane, charpentier, ainsi que Guillaume Aerts et Jacques Dodekin — d'*Hoo* par abréviation — tailleurs de pierres, à fixer l'élévation et le dessin de la

belle galerie du Franc (1), établie la même année encore sur la place du Bourg, en face de la chapelle du St-Sang, et qui malheureusement a été détruite, lors de la reconstruction du palais de justice en 1722—27 (2).

Les Roelandts.

Ambroise Roelandts était 3me *vinder* des maçons en 1508 et 1517; 2me *vinder* en 1522 et 1525; 3me *vinder* en 1528; 2me *vinder* en 1531; 1er *vinder* en 1534 et 2me *vinder* en 1538.

Il fut choisi pour continuer la grande œuvre que maître Jean Van de Poele avait commencée et dirigée pendant au moins 40 ans — 1480—1520 — savoir la construction des chapelles apsidales de la cathédrale de St-Sauveur à Bruges: en 1526 et 1527, il établit les nouvelles voûtes dans le pourtour du chœur (3). Après une lacune de quelques années dans les comptes de l'église, nous trouvons qu'en 1546, il était remplacé par Jean Beyts.

Mr Piot le considère comme l'architecte de l'hôtel-de-ville de Nieuport, dont il donna les plans en 1516 (4).

---

(1) Compte du Franc 1524—25, fo 36, vo.

(2) Un dessin de cette galerie se trouve dans la *Flandria Illustrata de Sanderus*, et sur un tableau, conservé à l'hôtel-de-ville, dans le vestibule de la bibliothèque publique.

(3) Voir notre ouvrage: *De Kathedrale van St-Salvator te Brugge*, pp. 117 et 123.

(4) *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1865, p. 194 et sqq.

Jean Roelandts était 5me *vinder* de la corporation en 1529 et 3me *vinder* en 1532.

Jacques Roelandts, 4me *vinder* en 1535 et 3me *vinder* en 1539.

Les Van de Kerckhove. *Marc Van de Kerckhove* fut un des constructeurs de la maison des bains à la Cour des princes en 1445 et 1446.

Guy Van de Kerckhove travaillait à la cour des princes en 1467.

Arnould Van de Kerckhove était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1487 et 1493; 3me *vinder* en 1498 et 1501; 2me *vinder* en 1503; doyen en 1505; 2me *vinder* en 1508 et 1512; 1er *vinder* en 1514 et 3me *vinder* en 1519.

Benoît (*Dixus*) *Van de Kerckhove* — fils du précédent? — était 5me *vinder* en 1530; doyen en 1532; 2me *vinder* en 1535, 1537 et 1540; 1er *vinder* en 1543, 1548 et 1551.

En 1528 ou 29 il fit, de concert avec Guillaume Aerts, les plans de la belle façade du St-Sang sur la place du Bourg (1).

Les Wittebroot se rencontrent dans le serment de la corporation des maçons, pendant deux siècles consécutifs. — *Jacques Wittebroot* était doyen de la corporation des maçons en 1442.

---

(1) *Item betaelt* Willem Aerts *ende* Dixus vande Kerckhove *van patroenen ghemaect ome de steeghere van Ste-Bazelis, by ordonnancie van dheer Joos de Brune*, iij *p. gr.* Compte de l'église St-Basile ou du St-Sang 1528—29, fo 54, vo aux archives de la ville.

Jean — Hannekin — Wittebroot travaillait à la cour des princes en 1467: il était 5me *vinder* de la corporation des maçons en 1469; 2me *vinder* en 1479, 1484 et 1487; doyen en 1490; en 1481 il était un des arbitres à juger un différend concernant les limites de la propriété des peintres, située rue nord du sablon.

Corneille Wittebroot, 2me *vinder* en 1472, 1er *vinder* en 1478.

Georges Wittebroot, 4me *vinder* en 1473 et 1499.

Roger Wittebroot, 4me *vinder* en 1497, 3me *vinder* en 1505.

Martin Wittebroot, 4me *vinder* en 1495 et 1504; 2me *vinder* en 1506; 3me en 1512, 1515 et 1520; doyen en 1522, 2me *vinder* en 1524 et 1527.

Leonard Wittebroot, 5me *vinder* en 1498.

Josse Wittebroot, fils de Léonard, 4me *vinder* en 1528; 3me *vinder* en 1533; doyen en 1537 et 2me *vinder* en 1539.

Georges Wittebroot — fils de Georges cité plus haut? — fut 2me *vinder* en 1529 et 1532; 4me *vinder* en 1541; 2me *vinder* en 1552; à cette année et postérieurement on lui donne la qualification de *maître;* doyen en 1554, 2me *vinder* en 1558 et 1561; et doyen en 1569. Il devint maître maçon de la ville de Bruges en 1548, et exerçait encore cet office en 1570: en 1573 il était remplacé par maitre Jean Bernaerdts. En 1555 ou 56 il reconstruisit l'ancien pont-de-pierre dit “ pont de S^t-

Gilles près de la place des Espagnols (1), c'est le pont actuel dit « de la Tour. » De grands changements furent effectués aux bâtiments des Halles — aujourd'hui boucherie publique — pendant les années 1563—64 et 65 : ce fut alors qu'on établit les galeries couvertes à l'intérieur de la cour ; il est difficile de préciser la part que prit Georges Wittebroot à la conception et à l'exécution de ces travaux, les comptes détaillés n'en étant pas conservés.

Jacques Wittebroot, fils de Georges, fut 5me *vinder* en 1542 ; doyen en 1555.

Jean Wittebroot fut 4me *vinder* en 1534 ; 2me *vinder* en 1546 et doyen en 1548.

Martin Wittebroot fut 4me *vinder* en 1560 ; 3me en 1574 ; doyen en 1576 ; 2me *vinder* en 1583.

Henri Wittebroot, 4me *vinder* en 1570 ; 3me *vinder* en 1576 ; 2me *vinder* en 1579.

Josse Wittebroot, 4me *vinder* en 1588 ; 3me en 1592 ; doyen en 1616 ; 2me *vinder* en 1619 ; 1er *vinder* en 1621.

Léonard Wittebroot, 5me *vinder* en 1601 ; 3me *vinder* en 1612 ; 3me *vinder* en 1616 ; 1er *vinder* en 1623 ; doyen en 1626 ; 1er *vinder* en 1630 et 1638.

Josse Wittebroot le jeune, 3me *vinder* en 1627.

Les VAN DER STICHELE.

Josse van der Stichele fut 2me *vinder* des maçons en 1469 ; 1er *vinder* en 1483 et 1487 ; 2me *vinder* en 1490 et 1er *vinder* en 1492.

---

(1) Compte de la ville 1555—56, f° 65, v°.

Barnabas van der Stichele, 5[me] *vinder* en 1476; 3[me] *vinder* en 1484.

Corneille van der Stichele, 5[me] *vinder* en 1507; 5[me] *vinder* en 1516 et 1529; 2[me] *vinder* en 1533; et 3[me] *vinder* en 1535.

Josse van der Stichele, probablement fils de Josse cité plus haut, était 5[me] *vinder* des maçons en 1518; 4[me] *vinder* en 1522; 3[me] *vinder* en 1530 et 1543; 1[er] *vinder* en 1552 et 1556.

Il remplaça Godefroid Cauwe comme maître-maçon de l'administration du Franc de Bruges; nous le rencontrons, en cette qualité, en 1529.

Le 12 juin 1532 nous le trouvons occupé, de concert avec Adrien Rasch, à établir sur le sol l'étendue que devait avoir la nouvelle chambre pupillaire à construire au palais du Franc; dans les premiers jours de juillet de la même année, il posa la première pierre de ce nouveau bâtiment et le magistrat du Franc, à cette occasion, lui offrit une cannette de vin (1). Cette construction ne peut être autre, croyons-nous, que celle dont nous représentons le pignon à la planche XIIII; elle se rapporte entièrement à l'époque indiquée. Jusqu'ici nous ne connaissons aucun autre ouvrage important dû à maître Josse van der Stichele.

Jean van der Stichele était 5[me] *vinder*, en 1537; 3[me] *vinder* 1541; doyen en 1544; 2[me] *vinder* en

---

(1) Compte du Franc du Bruges, 1531—32, f[os] 105 v° et 106 r°.

1547; doyen en 1549; 2me *vinder* en 1551; 1er *vinder* en 1557 et 1560; doyen en 1562; et 1er *vinder* en 1567, 1570 et 1574.

Michel van der Stichele était 4me *vinder* en 1542.

Jacques van der Stichele était 4me *vinder* en 1571.

Chrétien Sydeniers ou Sixdeniers fut le successeur de maître Jean de Maech, maître maçon de la ville; il fut admis en cette qualité le 13 novembre 1525 (1) et conserva cet emploi jusqu'en octobre 1548, date de son décès (2).

Il était 2me *vinder* de la corporation des maçons en 1534 et 1536 avec la qualification de " maître; „ doyen en 1538, 1er *vinder* en 1541, 2me *vinder* en 1544; doyen en 1547.

Il travaillait déjà pour la ville en 1524, de concert avec le maçon Matthieu van Eede (3).

Nous ne connaissons jusqu'ici aucun édifice important qui soit de sa conception: en 1529—33, il construisit la façade de la chapelle du St-Sang, et le greffe y attenant, d'après les plans de Guillaume Aerts et Dixus van de Kerckhove (4); et, en 1535—37, la façade de l'ancien greffe, — aujourd'hui corps-de-garde de la police municipale, —

(1) *Ferieboucken*, aux archives de la ville, vol. I, 1511—26, à l'année 1525.

(2) Compte de la ville, 1548—49, fo 76 ro.

(3) Compte de la ville 1523—24, fo 106 ro.

(4) Compte de la ville 1529—30, fo 96 vo; 1530—31, 96 vo, 1532—33, fo 89 ro; 1533—34, fo 68 ro; et les comptes de l'église de St-Basile ou du St-Sang, aux mêmes années. Archives de la ville.

suivant les dessins de Jean Wallot, tailleur de pierres (1).

En 1544 et 45 il construisit, derrière l'hôtel-de-ville, une cuisine avec chambre au-dessus et un petit réduit à côté vers le nord; une nouvelle chambre pupillaire, une chapelle et, à côté vers le sud, la cage d'un escalier (2); ces constructions, modifiées à diverses époques, forment maintenant le vestibule, l'antichambre et le cabinet de Mr le bourgmestre et le bureau des employés de Mr le secrétaire de la ville: ce dernier appartement, donnant sur la rue de l'âne aveugle, a conservé ses anciennes fenêtres avec encadrements en briques taillées; la voûte de l'ancienne chapelle subsiste encore en partie, ainsi qu'une ancienne cheminée en pierre de taille dans le cabinet de Mr le bourgmestre.

Lancelot Blondeel, né à Poperinghe, probablement en l'année 1495, fut admis franc-maître dans la corporation des peintres de Bruges, le 25 juillet 1519 (3). D'après le poète brugeois Édouard de Dene, il exerça dans sa jeunesse le métier de maçon: nous savons qu'il signait ses tableaux d'un monogramme figurant une truelle. Blondeel était un architecte de talent: outre les ornements

---

(1) Comptes de la ville 1534—35, f° 66 r° et 78 v°, 1535—36, f° 70 r°; 1536—37, f° 69 r°.

(2) Compte de la ville 1543—44, f° 77 r° et v° 79 v° et 1544—45, 77 r°.

(3) *Documents divers de la société S. Luc, à Bruges,* publiés dans les Annales de la Société d'Émulation, 3e série, t. 1er, pp. 164 et 259.

architecturaux peints en or qui encadrent ses tableaux, il existe en notre ville plusieurs ouvrages en bois et en pierre exécutés d'après ses dessins: voici sommairement ceux qui sont connus aujourd'hui d'une manière positive:

1° la console ornementée qui supporte la statue de la Ste-Vierge, à la Tour des Halles, exécutée en 1526, avec un encadrement complet et une statue qui n'existent plus aujourd'hui (1).

2° La magnifique cheminée du Franc, dont la renommée est européenne, construite en 1529.

3° Le retable d'autel de la chapelle des clercs, dans l'église inférieure de St-Basile ou du St-Sang, exécuté en pierre blanche polychromée, en l'année 1530 (2); les trois statues qui l'ornaient primitivement ont disparu depuis longtemps.

Il est une autre œuvre d'art que, dans le temps, nous avons cru pouvoir attribuer à Blondeel, savoir, le portail de l'an 1544, placé aujourd'hui dans le bas côté nord de l'église St-Sauveur (3); nous croyons aujourd'hui que cette attribution ne peut plus être douteuse: en effet, ce portail provient incontestablement de l'ancienne chapelle de l'hôtel-de-ville, construite en l'année 1544; les bas-reliefs qui le décorent — la première offrande d'Abel et le sacrifice d'Abraham — rappellent assez sa

---

(1) Compte de la ville de Bruges, 1525—26, f° 101 r°.

(2) WEALE. *Bruges et ses environs*, p. 112.

(3) Voir notre ouvrage: *De Kathedrale van Sint-Salvator te Brugge*, 1863, p. 33.

destination religieuse, et de plus, ses dimensions s'accordent parfaitement avec la largeur de cette ancienne chapelle dont une partie subsiste encore aujourd'hui à l'hôtel-de-ville; or, à la date indiquée sur le monument qui nous occupe, Blondeel était employé par la ville à l'exécution de la plupart de ses œuvres d'art; d'ailleurs, le dessin du portail en question s'accorde parfaitement avec la composition de ses autres œuvres connues aujourd'hui.

Nous ne connaissons jusqu'à présent aucune façade de sa conception, et il nous semble assez difficile de juger quel devait être son style monumental, d'après les œuvres que nous venons de citer et qui se rapportent plutôt au style d'ameublement. Peut-être est-il l'auteur de la façade du local des arbalétriers de St-Georges, dit " *t'Jong Hof,* " situé dans la rue St-Georges et construite en 1541.

Les Beyts.

Jean Beyts était 5me *vinder* de la corporation des maçons en 1534 et 2me *vinder* en 1542; il avait déjà remplacé maître Ambroise Roelandts comme maître maçon de l'église St-Sauveur en 1546; en 1551 et 1556 il construisit dans cette église les voûtes à nervures des chapelles de St-Blaise — aujourd'hui de Ste-Barbe, — et de Ste-Barbe — aujourd'hui de St-Joseph (1). — Il

---

(1) *De Kathedrale van Sint-Salvator te Brugge*, 1863, p. 247 et 203, et le compte de l'église de 1551.

travailla au remaniement des bâtiments des Halles en 1563 (1).

Jacques Beyts, fils de Jacques, était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1565 et 2me *vinder* en 1567; de même que le précédent, il était employé aux nouvelles constructions des Halles exécutées en 1563 et années suivantes (2).

Les Huussins ou Huyssens.

Jean Huyssens était 4me *vinder* des maçons en 1554; 3me *vinder* en 1564 et 1567; doyen en 1577; 1er *vinder* en 1583 et 4me *vinder* en 1589.

Jacques Huyssens était 4me *vinder* des maçons en 1585; 3me *vinder* en 1588; doyen en 1590; 2me *vinder* en 1592 et 1601; doyen en 1611 et 1er *vinder* en 1615.

Aucun de leurs ouvrages ne nous est connu, mais l'un des deux — Jacques probablement, — a la gloire d'avoir donné naissance au célèbre architecte *Pierre Huyssens*, qui naquit à Bruges en 157?. Après avoir exercé le métier de maçon pendant quelque temps, il entra au noviciat des Jésuites en 1598; il y fut chargé de la surveillance des travaux de construction; plus tard, grâce à la protection des archiducs Albert et Isabelle, il voyagea en Italie, où il étudia le style de la renaissance; retourné dans son pays, il y dressa les plans d'un grand nombre d'églises

---

(1) Compte de la ville 1562—63, f° 92 r°.
(2) Ibid. et compte de 1564—65, f° 110 r°.

appartenant à l'ordre des Jésuites; il fut employé d'abord à la construction des églises de cet ordre à Namur et à Bruxelles. La première église élevée sur ses plans fut celle de Maestricht, aujourd'hui transformée en théâtre; il continua et acheva les travaux de l'église des Jésuites à Anvers 1617—1621: la tour est entièrement de sa conception. Il donna les plans de la belle église des Jésuites à Bruges — aujourd'hui l'église Ste-Walburge — dont la première pierre fut posée en 1619 et qui ne fut consacrée qu'en 1641; enfin il est l'architecte de la vaste et belle église de St-Pierre à Gand, commencée en 1629. Pierre Huyssens mourut à Bruges, sa ville natale, le 6 juin 1637, à l'âge de 60 ans (1).

Les VAN DER GRACHT.

Adrien van der Gracht était 2me *vinder* de la corporation des maçons en 1588; 1er *vinder* en 1590 avec la qualification de " maître " et doyen en 1592.

Il était maître maçon de Bruges de 1588 à 1600.

Jacques van der Gracht, doyen des maçons en 1601, succéda au précédent en qualité de maître maçon de la ville, emploi qu'il occupa jusqu'en 1616 ou 17 (2).

En 1611 il bâtit, de concert avec le maçon Roger Kesteloot, une nouvelle chapelle sur l'em-

---

(1) Voyez: *Messager des sciences et des arts*, Gand, 1864, p. 385 et sqq. et 1870, p. 511 et sqq. ainsi que la *Dietsche Warande*, 9e part. p. 138.

(2) Compte de la ville, 1616—17, fo 38 vo.

placement de l'église S[t]-Jean, tombée de vétusté (1).

En 1614, il construisit, pour la somme de 350 florins, la trésorerie de la ville (2), située dans la rue de l'âne aveugle et attenant à l'hôtel-de-ville : le pignon de ce bâtiment, à l'extrémité de la rue, construit dans le style de la deuxième période de la renaissance, n'est pas sans mérite ; la façade vers le canal porte dans les ancres le millésime 1614.

Les De Wachtere.

Hellynck De Wachtere, 5[me] *vinder* de la corporation des maçons, en 1590; gouverneur en 1612; 2[me] *vinder* en 1615; 3[me] *vinder* en 1618 et 2[me] *vinder* en 1620, fut maître maçon de la ville de 1617 au 17 décembre 1621, date de son décès (3).

Jean De Wachtere, 4[me] *vinder* des maçons, en 1623; gouverneur en 1626; doyen en 1627; 1[er] *vinder* en 1631 et 1637; fut le successeur du précédent comme maître maçon de la ville, et fut remplacé en cette qualité par :

Michel De Wachtere, 4[me] *vinder* des maçons, en 1625; gouverneur en 1630; doyen en 1636;

(1) Compte de la ville, 1610—11, f° 46 r°. L'ancienne église de S[t]-Jean, sur la place de ce nom, avait été construite, sinon totalement, du moins en grande partie en 1433—34. Voir comptes de la ville, 1432—33, f° 83 v° et 1433—34, f° 89 v°, où nous trouvons mention d'une somme de 100 livres donnée par la ville, pour l'avancement des travaux.

(2) Compte de la ville, 1613—14, f° 37 v°.

(3) Compte de la ville, 1621—22, f° 58.



1er *vinder* en 1642, 1645 et 1648; doyen en 1649 et 1652, et 2me *vinder* en 1659; il occupa l'emploi de maître maçon de la ville, jusqu'en 1663.

En 1631, il construisit une nouvelle façade à sa maison nommée " *de verkeerde wereld* „ située au Haut de Bruges (1) et formant le coin nord-ouest de la rue ouest du marais.

En 1635, il établit la voûte en briques de la grande nef de l'église St-Sauveur, et en 1637, il entreprit la construction du maître-autel de la même église, érigé sur les dessins de Jacques Cocx, sculpteur gantois (2).

LES TAILLEURS DE PIERRES.

Nous avons émis plus haut l'opinion que nos premiers tailleurs de pierres *artistes* pourraient nous être venus des pays même des carrières; plus loin nous avons signalé l'analogie de la façade de l'église de Notre-Dame avec celle de St-Quentin à Tournai, et la probabilité de la conception de la tour du Beffroi par un artiste de Tournai, d'où proviennent la plus grande partie des pierres de taille employées dans la construction de ce beau monument; nous ajouterons ici, pour constater davantage l'influence étrangère dans la

(1) Compte de la ville 1630—31, fo 48 ro. Cette construction, modifiée depuis, est aujourd'hui insignifiante.

(2) *De Kathedrale van Sint-Salvator te Brugge*, 1863, p. 154 et 155.

construction de nos édifices, que plus d'une fois nous trouvons des ouvriers de Tournai employés, soit à exécuter, soit à dire leur avis sur l'exécution des travaux de la ville de Bruges; ainsi en 1367 nous rencontrons un Jean Donnet ou Donnette, tailleur de pierres de Tournai, travaillant au bâtiment de l'ancienne boucherie, située à la place actuelle de Simon Stevin (1). En 1432 ou 33, des ouvriers de Tournai furent invités par la ville à inspecter l'exécution des terrasses construites aux portes de la ville (2). Il est une autre trace encore de l'influence Tournaisienne dans la construction de nos édifices, c'est l'existence d'une espèce de fenêtres que l'on désignait communément sous le nom de « *Doornicxsche veinsteren,* » fenêtres de Tournai, sans doute parce que le modèle en avait été pris en cette ville (3). La pierre de taille bleue de Tournai est employée dans

---

(1) Compte de la ville de Bruges, 1367—68, f° 68 v°. Il y est désigné en flamand sous le nom de *Janne Donnette.*

(2) Compte de la ville, 1432—33, f° 80 r°. *Item ghegheven zekeren weerclieden van Dorneke, die hier waren ontboden ome toverziene tweerc van den terrassen ten poorten van der stede.*

(3) Voyez la charte de 1434, par laquelle Philippe-le-Bon ordonne la construction de nouveaux bâtiments pour le Franc de Bruges. *Précis analytique des archives de la Flandre Occidentale*, 2me série, tome v, p 268. — Compte de la ville de Bruges, 1442—43, f° 36 r°. *Eerst eene doorneicsche veynstre besleghen in der steden huus daer Pieter van de Vageviere in woont.* Nous croyons que cette dénomination s'applique aux fenêtres carrées de nos constructions civiles, divisées par un seul meneau ou colonnette sans traverse horizontale, telles que Schayes en a figurées dans son : *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 41 et 171, et qui étaient communes à Tournai. Deux colonnettes en pierre de Tournai,

presque toutes nos grandes constructions des XIIIe et XIIIIe siècles; cependant la pierre provenant des carrières françaises, ou la pierre blanche dite " de Brabant „ fut employée simultanément, et surtout pour les ouvrages auxquels on apportait plus de soins, attendu que cette pierre se taille plus facilement et n'est pas tant sujette aux écaillures, ce qui permet de donner à l'ornementation ces puissants reliefs que nous admirons dans les édifices français de la période ogivale (1). Vers le milieu du XVe siècle s'introduisit l'emploi de la pierre de taille des Écaussines (2), d'un grain plus fin, plus propre à être taillée, et qui depuis lors n'a cessé d'être employée jusqu'au jour d'aujourd'hui dans les constructions de quelque importance élevées en notre ville.

A l'aide des matériaux dont nous venons de parler les tailleurs de pierre brugeois ont exé-

---

provenant de fenêtres semblables et datant du XIIIe siècle, sont déposées au Musée de Bruges. Une fenêtre bouchée, du même genre, divisée en deux baies par une superbe colonnette avec chapiteau orné de feuillages, se voit au mur occidental de l'estaminet « le Lion belge, » en face de la caserne de la cavalerie, rue Longue.

(1) Dans le chœur de la cathédrale de Bruges, qui date de la fin du XIIIe siècle, les chapiteaux ornés de riches feuillages profondément fouillés sont exécutés en pierre blanche française; tandis que ceux ornés de crochets à relief peu sensible, sont en pierre de Tournai.

(2) Dans le compte de la ville 1441—42, f° 26 v°, nous lisons: *Item ghecocht jeghen Janne Cuingnet van Scharchines* XC *voeten orduns te lyststeenen, verwrocht an de voye van der speye ten Damme te iiij s. gro. de voet.*

cuté des œuvres assez remarquables dont nous allons nous occuper.

Toutefois faisons d'abord une réserve.

Le cadre de notre travail ne comporte pas l'analyse de tous les ouvrages dont l'exécution a été confiée aux tailleurs de pierres, tels que les autels, tabernacles, jubés, monuments funéraires, écrans de chapelles etc. etc., œuvres qui se rattachent ordinairement davantage à la sculpture qu'à l'architecture proprement dite; nous ne nous occupons donc que des édifices élevés par eux et dont quelques spécimens existent encore en notre ville.

Ces édifices en général n'ont pas le cachet particulier qui distingne l'œuvre de nos vieux maçons brugeois; avant tout, le pignon découpé en gradins ne s'y rencontre jamais, ils ne se rapportent aux façades en briques que par la présence des longues arcades à plein-cintre, comme nous l'avons signalé en parlant des maçons; hormis ce point de ressemblance, ils forment une œuvre à part qu'il est difficile de bien caractériser, vu le peu de monuments de ce genre qui subsistent encore. Il est un édifice cependant exécuté en pierre de taille, vers 1530, qui reproduisait anciennement — hormis l'élégant pignon toutefois — le modèle de nos belles façades en briques : c'est l'hôtel des Castillans figuré dans la *Flandria Illustrata* de Sanderus ; aujourd'hui la maison F 16, dans la rue Espagnole; tous les réseaux ont été détruits, à l'exception

d'un seul, au sommet du mur faisant face au pont des Augustins; il nous permet de juger de la beauté et de la finesse d'exécution que devait avoir l'ensemble.

Le plus ancien édifice important que nous croyons pouvoir attribuer aux tailleurs de pierres brugeois est l'ancienne maison consulaire des Gênois, aujourd'hui l'Estaminet *Burgerwelzyn*, bâtie en 1399 (voyez planche XXVI) et dont nous parlerons plus au long dans notre tableau explicatif des planches. Après vient, dans l'ordre chronologique, la partie latérale du même bâtiment, construite en 1441, et où nous admirons une belle porte à plein-cintre et une corniche à feuilles entablées, exécutées en pierre de taille blanche.

La façade de l'ancienne Bourse, construite en 1453, et couronnée d'un fronton moderne, est remarquable par ses belles moulures et sa pureté d'exécution; la même observation peut s'appliquer à la maison de Jean Vasquez, située rue d'Argent et bâtie en 1468 (V^r^ planche XXVII). La plus jolie de nos façades en pierre de taille est sans doute celle de la rue Flamande (planche XXXV) bâtie vers 1510, et déjà très-souvent reproduite; enfin, les plus riches de conception sont la maisonnette à côté du poids public de la ville (planche XXIX), l'ancien portail du transept nord de l'église Notre-Dame (planche XXX); le pignon de l'Académie, figuré dans la *Flandria Illustrata* de Sanderus et sur un tableau du XVIIIe siècle, à l'hôtel-de-ville; la façade de la chapelle

du St-Sang, construite en 1529—33 sur les plans de maître Guillaume Aerts. La belle galerie du Franc — aujourd'hui détruite — en face de la même chapelle, était également de la conception de maître Aerts et avait été érigée en 1525.

Tous les édifices que nous venons d'énumérer se rapportent à l'architecture gothique.

Nous croyons que le style de la renaissance a été introduit en notre ville par les tailleurs de pierres, probablement venus de l'étranger: le plus ancien monument de la renaissance à Bruges est l'autel de la chapelle de Charles-le-Bon, à l'église de St-Sauveur: il est construit en pierre blanche et porte le millésime 1517 (1); vient ensuite la façade de l'ancien greffe, élevée, comme nous l'avons déjà dit plus haut, en 1535—37 sur les plans d'un maître tailleur de pierres, nommé Jean Wallot, nom qui n'indique certainement pas une origine brugeoise.

La façade, encore subsistante en grande partie, du local de la société de St-Georges, dit *'t Jong Hof,* fut érigée en 1541, et l'hôtel de Pitthem, belle construction, reproduite dans la

(1) C'est à tort, selon nous, que l'on a regardé jusqu'ici comme le premier monument de la renaissance à Bruges, l'ancien hôtel des Biscayens — aujourd'hui détruit — et élevé, dit-on, en 1495. D'abord, le grand écusson qui figure sur le porche de cet édifice, reproduit dans la *Flandria Illustrata* de Sanderus, se rapporte plutôt au milieu du XVIe siècle et, en second lieu, l'hôtel en question ne figure pas encore sur un plan de Bruges conservé à l'hôtel-de-ville et peint vers 1540, à en juger d'après les édifices qui y sont reproduits.

Flandria Illustrata de Sanderus, en 1549: la plupart des anciens couronnements de fenêtres ont été maintenus dans la reconstruction presque complète de cet hôtel en 1738, par Monseigneur van Susteren, évêque de Bruges; il sert aujourd'hui de palais épiscopal.

Les façades complètes en style renaissance de la première période n'ont jamais existé qu'en très-petit nombre à Bruges, mais plusieurs portes monumentales de ce style se rencontraient autrefois, ainsi que l'on peut s'en convaincre par l'inspection de la carte de Marc Gheeraerdts (1562) et de la *Flandria Illustrata* de Sanderus (1641). Une seule de ces portes, d'une belle conception, subsiste encore le long du Quai Spinola et provient de l'ancien hôtel De la Torre dans la rue Espagnole: elle se rapporte au milieu du XVIe siècle (1); une autre porte, de la même époque et probablement du même architecte, se trouvait à la place Malleberg, et a été démolie récemment (2), ces deux portes sont parfaitement gravées dans le bel ouvrage de Mr Rudd sur les monuments de Bruges, édité en 1824.

La deuxième période de la renaissance a fourni plus d'œuvres à notre ville: le premier essai de ce style à une façade particulière est, croyons-

---

(1) Elle est représentée sur la carte de Marc Gheeraerdts de 1562. Mr Weale l'assigne à tort à la date indiquée sur un écusson incrusté au-dessus de cette porte: cet écusson est au milésime 1599.

(2) Nous apprenons que toutes les parties ont été respectueusement conservées afin de pouvoir la replacer dans un autre endroit.

nous, le pignon de l'ancien greffe de la ville, édifié en 1614 (1) par maître Jacques van der Gracht, et dont nous avons parlé antérieurement; la maison des maçons, rue des Pierres, élevée en 1621 est sans contredit le plus beau spécimen de ce style existant encore à Bruges; les autres façades caractéristiques de ce style sont: la maison E 3, rue des Chapeliers, portant le millésime 1648; le pignon de la brasserie *de Gapaerd* (2) donnant sur la place de la station et surmonté d'un fronton brisé, du milieu duquel s'élève un buste, vers 1660; la façade de la Prévôté, à la place du Bourg, 1662, érigée sur les dessins de Frédéric van Hillewerve, chanoine de St-Donatien (3): la maison *le Pélican*, rue Flamande, E 25, avec bas-reliefs, représentant les quatre Saisons, 1672; le pignon de l'établissement occupé aujourd'hui

(1) D'après l'*Histoire de Bruges*, publiée chez Mr Vandecasteele-Werbrouck en 1850, p. 285, le couvent des Chartreuses — aujourd'hui des Sœurs de Charité — rue du Vieux Bourg, aurait été construit en 1612; le joli pignon en style renaissance existant en cet endroit se rapporterait donc à cette époque et serait antérieur à celui que nous venons de citer; mais nous préférons nous en tenir aux constructions à date authentique.

(2) La signification du mot *Gapaerd* est rendue fautivement par la figure d'un homme baîllant, tout comme *Gapaerdstraet*, par la traduction de *Rue du baîlleur*. Le *gapaerd* désignait, au moyen-âge, le dragon légendaire à la gueule béante et enflammée; ainsi la figure de ce monstre que l'on portait ordinairement dans les processions des Rogations est indifféremment appelé *drake* ou *gapaerd*. Vr notre ouvrage: *De Kathedrale van Sint-Salvator, te Brugge*, 1863, p. 260.

(3) Manuscrit de *J. P. Van Maele*, à la bibliothèque de l'hôtel-de-ville, n° 432, f° 15, r°.

par les petites Sœurs des pauvres, au millésime 1672, rue des Claires; la maison de la corporation des Boulangers, rue des Pierres, D 25, construite vers 1675; le pignon de l'école Bogarde rue Ste-Catherine, au millésime 1676; la belle maison B 23, rue des Dominicains, datée de l'an 1692, et occupée aujourd'hui par Mr Pecsteen-Devrière (1); enfin la façade de la brasserie " le Soleil „ dans la rue Longue, édifiée vers 1700.

A côté de ce style, emprunté par nos tailleurs de pierres aux grands monuments ou étudié dans les traités d'architecture, s'est maintenu pour nos constructions bourgeoises le pignon traditionnel découpé en degrés, mais orné de motifs pris dans le style monumental, tels que bandes, rustiques, clefs sculptées etc. en pierre blanche se détachant sur le fond rouge de la brique, et décoré de bas-reliefs allégoriques en remplacement des gracieux réseaux en briques de l'époque précédente; nous croyons qu'il faut attribuer exclusivement ces façades, qui, du reste, se ressemblent presque toutes, à l'invention de nos tailleurs de pierres. Voici, par ordre chronologique, celles qui méritent l'attention: notons d'abord que les plus

(1) Le propriétaire de cette maison a eu l'heureuse idée de faire imiter en peinture le fond rouge des briques avec leurs jointures blanches, ce qui fait ressortir d'une manière admirable l'ornementation en pierre de taille, peinte d'une couleur jaunâtre. Nous sommes d'avis cependant qu'il eut été préférable de remettre les briques et la pierre de taille dans leur état naturel, afin de restituer au bâtiment le caractère sévère qu'il devait avoir dans l'origine.

anciens bas-reliefs occupant l'emplacement des réseaux en briques, se rencontrent, comme nous l'avons déjà fait observer, à la façade de la maison des Maçons, bâtie en style renaissance en 1621.

La façade à pignon découpé, située rue du Fil E 5 et datée de 1628, est une des plus belles et des plus complètes en son genre: elle est ornée de deux bas-reliefs représentant la „ Vanité „ et „ l'adoration des Mages; „ ce dernier est d'une belle exécution. (V[r] planche XXXVI).

La brasserie *les trois Cygnes* située dans la rue des Carmes, au coin de la rue courte des Porte-faix, porte le millésime 1632 et trois cygnes sculptés au-dessus des trois fenêtres du rez-de-chaussée.

La façade, rue aux Laines, au coin de la rue des Chartreuses, et dont le pignon à gradins a été remplacé au XVIII[e] siècle par le frontispice actuel, est datée de 1634 et ornée de bas-reliefs polychromés, représentant des batailles, probablement reproduites d'après des souvenirs historiques.

La maison D 11, rue d'Argent, offre la représentation des quatre évangélistes avec leurs emblèmes, vers 1650.

La maison D 28 dans la rue des Pierres, au millésime 1654 et à l'enseigne „ l'Agneau, „ ornée de bas-reliefs représentant les quatre saisons et autres sujets allégoriques.

Les deux pignons, formant une seule maison, dans la rue Pré-aux-moulins, A 24, et datés

respectivement de 1660 et 1667, forment encore un des spécimens les plus complets et les mieux conservés des édifices de ce genre à Bruges; nous reproduisons cette façade à la planche XXXVII: on y rencontre la représentation des sept œuvres de miséricorde et des trois vertus théologales.

La maison, aujourd'hui estaminet *le Paradis*, rue des Corroyeurs noirs, bâtie vers 1660 et ornée de bas-reliefs représentant l'histoire d'Adam et Ève.

La maison formant le coin de la rue de l'Eeckhout et du quai du Rosaire, bâtie vers 1660, du moins pour la partie au-dessus du rez-de-chaussée, est décorée de bas-reliefs reproduisant les sept œuvres de miséricorde.

La maison *le Cygne*, rue des Ronces B 22, datée de 1664, et dont le pignon est emprunté au style monumental, offre la représentation des quatre saisons et des quatre Évangélistes.

La maison D 59 rue nord du Sablon, décorée des emblèmes évangélistiques, vers 1665.

La maison formant le coin de la rue des Pierres et du cimetière St-Sauveur, édifiée en 1673, représente, en ses bas-reliefs, les sept jours de la semaine.

Une maison de la rue St-Jacques D 19, nommée anciennement *le vieux Loup*, et bâtie en ou vers 1675, reproduit la Foi, l'Espérance et la Charité.

Une maison de la rue de l'Académie, incorporée aujourd'hui dans le bâtiment de l'Académie, et

bâtie vers 1675 (1), offre la représentation des quatre parties du monde.

Deux maisons contigues dans la rue St-Jacques, marquées D 3 et 5 et bâties vers 1675, étaient appelées anciennement " le petit Cheval „ — *'t Peerdeke* — et l'autre " le Roi nègre „ — *den zwarten Cuenync,* — et postérieurement " Ste-Anne „. La première est ornée de deux bas-reliefs représentant St-Jean et St-Jacques apôtres, et d'un homme conduisant un cheval; la seconde porte, au sommet, le St-Esprit et deux bas-reliefs figurant deux rois couronnés; allusion sans doute au " roi nègre „ et au " roi blanc „ que l'on rencontre toujours dans la représentation des trois mages.

Une façade sur la Grand'place, faisant partie de l'estaminet le *Panier d'Or,* est ornée de bas-reliefs représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, vers 1680.

La maison D 28 de la rue St-Amand, avec bas-reliefs représentant les sept jours de la semaine, vers 1680.

Une maison de la rue Philipstock A 19, aujourd'hui estaminet *le Casino,* porte six bas-reliefs de divinités allégoriques, vers 1680.

La plus récente des maisons de ce genre, décorée de bas-reliefs à figures, se trouve au

---

(1) Gailliard, *Éphémérides brugeoises,* p. 101, assigne à cette maison la date de 1643: nous ne savons sur quelle indication cet auteur s'est basé, mais il est incontestable que plusieurs détails de la façade trahissent une époque sensiblement postérieure à cette date.

bout de la rue Longue, marquée B 146 et porte la date de 1695, les bas-reliefs, au nombre de trois, représentent les divers travaux du maréchal-ferrant: cette maison, du reste, a servi de forge jusqu'à ces dernières années (1).

Voilà, en résumé, l'œuvre de nos tailleurs-de pierres-architectes, jusqu'au XVIII[e] siècle. De même que nous l'avons fait observer pour les maçons, l'attribution personnelle de chacune des constructions que nous venons de signaler ou que nous reproduisons dans nos planches, ne peut être établie aujourd'hui, faute de documents suffisants, nous devons donc nous borner encore à une simple nomenclature des principaux tailleurs de pierres à notre connaissance, durant l'époque que nous avons traitée.

Les VAN OOST. Il semble que le cachet d'artiste soit attaché à ce nom: chacun connait nos fameux

(1) Pour compléter les données sur nos vieilles maisons à bas-reliefs, nous ajouterons ici: la maison située place Malleberg, A 41, datée de 1633, et portant un long bas-relief représentant des campements, sièges etc.; une maison de la rue des Tonneliers, démolie lors de la reconstruction du Théâtre, ornée de bas-reliefs représentant les quatre Saisons, vers 1635; un large panneau représentant divers ouvrages de la brasserie, à la façade de la brasserie *de Gapaerd*, rue nord du Sablon, vers 1660; la maison B 22 rue Suvée, a conservé encore un bas-relief des trois qui la décoraient jadis; une maison de la rue Cour de Gand F 29, portant un bas-relief figurant S[t]-Georges avec le dragon, 1676; une maison de la rue des Pierres, rebâtie en 1864, portait trois bas-reliefs à sujets mythologiques; enfin une maison de la rue Haute, rebâtie en 1865, était ornée d'un bas-relief représentant le suicide d'Ajax, que le propriétaire a offert en don au Musée de la société Archéologique de Bruges.

peintres Van Oost, du XVIIe siècle, dont les tableaux garnissent presque toutes les églises de Bruges; les Van Oost du moyen-âge paraissent n'avoir pas eu une moindre réputation comme sculpteurs ou architectes.

Pierre Van Oost sculpta, en 1398, les encorbellements en pierre qui supportent la retombée des nervures de la magnifique voûte en bois au premier étage de l'hôtel-de-ville.

Jacques van Oost figure dans le compte de la ville 1436—38, f° 45 r°, comme tailleur de pierres et marchand de pierres de taille.

Grégoire van Oost était 3me *vinder* de la corporation des maçons en 1468 et en 1473.

Pierre van Oost figure parmi ceux qui travaillèrent la pierre de taille employée aux édifices construits dans la Cour des princes en 1467.

Jacques van Oost était 5me *vinder* en 1495.

Jacques van Oost, fils de Grégoire — le même que le précédent? — était 3me *vinder* en 1509.

François van Oost, tailleur de pierres, et *Adrien van Oost*, maçon, figurent l'un comme fournisseur, l'autre comme ouvrier dans le compte du Franc 1532—33, f° 103 r°.

Les Pike.

Guillaume Pike construisit, en 1414—15, un nouveau jubé dans l'église St-Sauveur à Bruges: sous le jubé étaient deux chapelles consacrées à la Ste-Vierge et à St-Éloi. Le monument était construit en pierres de taille dite de Bruxelles ou de Brabant, et le revêtement vers les nefs

et le chœur en pierres de Valenciennes ou de *Olscoote*, au moyen desquelles, d'après le contrat, avait été bâti le dôme de Cologne. Le tout lui fut payé 121 livres tournois vieille monnaie, *oudsghelts* (1).

Jacques Pike, tailleur de pierres, travaillait pour la ville en 1431 ou 32 (2); il est cité dans le compte des années 1436—38, f° 45 r°.

Jean Pike travailla la pierre de taille employée aux ouvrages exécutés à la porte de Ste-Croix pendant les années 1436—38 (3).

Barnabas Pike, tailleur de pierres ou maçon, travailla pour la ville, de concert avec le maître-maçon Jean Goetghebuer, en 1441 (4).

Les Maes.

Thideman Maes exécuta, en 1435, le tombeau de Michelle de France, première épouse de Philippe-le-Bon; ce tombeau, orné de statuettes, fut placé primitivement dans l'église St-Bavon à Gand; lors de la démolition de cette église, en 1540, il fut tranféré à celle de St-Jean — aujourd'hui dite de St-Bavon — dans la même ville (5).

---

(1) V^r^ notre ouvrage : *De Kathedrale van Sint-Salvator, te Brugge*, 1863, p. 113.

(2) Compte de la ville, 1431—32, f° 45 r°.

(3) Compte de la ville, 1436—38, f° 56 r°.

(4) Compte de la ville, 1440—41, f° 35 v°.

(5) *Messager des sciences historiques*, 1855, p. 145. L'auteur de cet article ajoute que *Gilles le Blackere*, également artiste brugeois, exécuta en albâtre la statue de Michelle de France, couchée sur le tombeau. Nous n'avons pas jusqu'ici rencontré ce nom dans les archives de notre ville.

Il est cité dans le compte de 1436—38, f° 45 r°, 56 et 57 r°, comme vendant des pierres de taille à la ville, et travaillant pour elle. Nous le rencontrons encore dans le compte de 1440—41, f° 29 r°.

Jean Maes, est cité comme tailleur de pierres dans le compte de 1436—38 que nous venons de signaler.

Pierre Maes, maçon, est mentionné dans le compte de la ville de 1440—41, f° 30 r°.

François Maes, tailleur de pierres, remplaça, en l'année 1490 ou 91, Corneille Thielman, comme premier *vinder* de la corporation des maçons.

Les VAN CUTSEGHEM.

Un *Jean van Cutseghem* exécuta, en 1407 et années suivantes, tous les ouvrages en pierre de taille du beffroi et de l'hôtel-de-ville d'Alost : il est très-probablement l'auteur des deux niches avec leurs statues qui ornent la tour du beffroi (1); nous le croyons étranger à la ville de Bruges, mais nous le considérons comme la souche des autres artistes de ce nom que nous retrouvons dans notre ville au XVe siècle.

Henri van Cutseghem est cité dans le compte de 1431—32, f° 33 v°, comme fournissant à la ville toutes espèces de pierres de taille; il travaillait

(1) Voir un intéressant article intitulé : l'*Ancien hôtel-de-ville d'Alost,* publié par Mr Piot, dans les Bulletins de la Commission royale d'art et d'archéologie, année 1865, p. 248 et sqq.

également pour la ville, ainsi qu'il appert du compte de 1436—38, f° 57 r°; nous le rencontrons encore dans les mêmes conditions en 1444.

Josse van Cutseghem est cité dans le compte de la ville de 1436—38, f° 57 r°, comme ayant travaillé aux ouvrages en pierre de taille exécutés à cette époque à la porte de Ste-Croix.

Jean van Cutseghem était doyen de la corporation des maçons en 1471: il habitait le long du quai des Marbriers et était déjà décédé en 1491 (1).

Godefroid van Cutseghem, fils de Jean, était 2me *vinder* en 1476. Il travailla la pierre de taille des ouvrages exécutés dans la cour des princes en 1467.

Josse van Cutseghem, fils de Jean, était 2me *vinder* de la corporation des maçons en 1470; 1er *vinder* en 1474; doyen en 1481 et 1485. Il mourut le 4 juillet 1493, et est enterré dans l'église de Notre-Dame (2). Il demeurait également au quai des Marbriers (3). Il fournit, de concert avec son frère Godefroid, la plus grande partie des pierres de taille, soubassements, colonnes etc. employées aux édifices construits dans la cour des princes en 1467 (4).

---

(1) Compte de la ville, 1491—92, f° 5 r°.

(2) Vr *Inscriptions funéraires de la Flandre Occidentale*, par J. Gaillard, — Église N. Dame, p. 232.

(3) Compte de la ville, 1491—92, f° 5 r°.

(4) Voir *Compte Jennyn du Bois* etc. déjà cité plus haut.

Corneille Thielman ou Tielman fut sans doute un des tailleurs de pierres les plus renommés à Bruges au xve siècle. Il était doyen de la corporation des maçons en 1469; 1er *vinder* en 1472; doyen en 1475, 1479, 1484 et 1487; il fut élu 1er *vinder* le 9 décembre 1490, et mourut probablement pendant l'exercice de ces fonctions, puisqu'il fut remplacé par François Maes en 1490 ou 91.

En 1456—57, il fournit et travailla la pierre de taille pour l'érection d'un nouveau comptoir derrière l'hôtel-de-ville (1).

De 1457 jusqu'à sa mort probablement, il exécuta, de concert avec le maître maçon Georges Weylaert, les travaux d'agrandissement de l'église St-Jacques à Bruges.

En 1467, il dirigea, avec le maître maçon Michel Goetghebeur, les travaux d'embellissement exécutés à la cour des princes, par ordre de Philippe-le-Bon.

En 1481 il fut un des arbitres à juger un différend au sujet d'une propriété de la corporation des peintres située rue nord du Sablon.

Josse Cauwe travailla la pierre de taille, employée aux constructions exécutées au palais de Philippe-le-Bon dans la cour des princes, en l'année 1467. Voici les noms d'autres tailleurs de pierres employés à ces mêmes ouvrages :

(1) Compte de la ville, 1456—57, f° 32 r°.

Ebbin Borne.

Nele Marque.

Jean Pieterszoen.

Melchior De Vos. Celui-ci est déjà cité comme travaillant pour la ville de Bruges en 1457 (1).

Jean Dekin, tailleur de pierres de l'hôpital St-Jean en 1475, était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1482, 1er *vinder* en 1487, et 2me *vinder* en 1491.

Pierre van de Velde, tailleur de pierres, exécuta vers 1490, une dalle funéraire pour l'abbesse de Spermaille Josine Bastoens. Cette dalle lui fut payée, y compris la fourniture du laiton, 12 livres parisis (2).

Josse Roelins ou Roels, tailleur de pierres, employé aux travaux de la ville, était 2me *vinder* en 1488 et 1493; 1er *vinder* en 1496 et 1501; 2me *vinder* en 1504 et 1er *vinder* en 1506.

Josse van de Poele, probablement le fils du célèbre Jean van de Poele, était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1507 et 1518; doyen en 1521, 2me *vinder* en 1530 et 1er *vinder* en 1533, 1535 et 1538.

---

(1) Compte de la ville, 1456—57, fo 30 ro.

(2) Archives du couvent de Spermaille, aux archives de l'État, à Bruges.



En 1523 il fournit plusieurs montants et linteaux pour la nouvelle chambre des échevins, construite cette année à l'hôtel-de-ville (1).

En 1524 ou 25, il fournit 26 meneaux pour la réparation d'une fenêtre à l'église St-Donatien (2).

Son nom se rencontre souvent dans les comptes de la ville de cette époque.

Jean Roelandts, tailleur de pierres, figure dans le compte de la ville de 1526—27, f° 101 r°. Nous l'avons classé par erreur parmi les maçons.

Jacques Dodekin fut un des tailleurs de pierres les plus renommés pendant la première moitié du XVIe siècle. Son père était Corneille, fils de Corneille: ces deux Corneille travaillaient, comme nous l'avons déjà vu, à la cour des princes en 1467. Sa mère était Marguerite Deckers, fille de Jacques (3).

Jacques était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1508, 3me *vinder* en 1519 et 1521; 1er *vinder* en 1526, 1528, 1537 et 1540. Il mourut le 20 mars 1546 (v. s.) et est enterré au ci-

(1) Compte de la ville, 1522—23, f° 102 r°.

(2) Compte de la ville, 1524—25, f° 102 r°.

(3) Cette Marguerite Deckers, contraction usitée chez les Brugeois pour « De Deckere » — ne serait-elle pas la sœur de Jean De Deckere, fils de Jacques, qui fit bâtir, en 1517, l'autel de la chapelle dite aujourd'hui de Charles-le-Bon, à l'église St-Sauveur? Et n'y aurait-il pas, en ce cas, lieu de présumer que Jacques Dodekin en soit l'auteur?



metière sud de l'église N. Dame à Bruges (1).

Nous le rencontrons dans le compte de la ville de 1522—23, f° 102 r°, comme fournissant et travaillant une grande partie de la pierre de taille employée à la construction de la nouvelle chambre échevinale à l'hôtel-de-ville.

Au mois de février 1525, il arrêta, avec Baltin de Hane, Godefroid Cauwe et Guillaume Aerts, l'élévation et les dessins de la belle galerie du Franc, sur le Bourg, qu'il exécuta encore la même année, de concert avec Guillaume Aerts (2).

En 1526 il dessina différents projets pour la niche ornementée et la statue de la Ste-Vierge, à la tour des Halles (3).

Il est probablement l'auteur des belles cheminées gothiques dans la maison rue du Foin, B 11, bâtie par la ville, au commencement du XVIe siècle.

LUC VAN DER BEKE était 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1533, doyen en 1541; 2me *vinder* en 1543, 1er *vinder* en 1545, 2me *vinder* en 1549, doyen en 1552; 2me *vinder* en 1556, et 1er *vinder* en 1558 et 1562.

Il fournissait des pierres de taille pour la ville en 1538 (4) et travaillait pour elle en 1542 et années suivantes (5).

---

(1) Vr *Inscriptions funéraires de l'église Notre Dame*, par J. GAILLIARD, p. 419.

(2) Compte du Franc, 1524—25.

(3) Compte de la ville, 1525—26, f° 101 r°.

(4) Compte de la ville, 1537—38, f° 65 v°.

(5) Compte de la ville, 1541—42, f° 76 r°, 1542—43, f° 79 r°.

En 1553 il tailla une inscription dans une dalle funéraire, par ordre des marguilliers de l'église St-Sauveur (1).

En 1557 il exécuta la plaque funéraire en albâtre d'Adrien van Pollinckhove, chapelain de l'église St-Basile et de la corporation des peintres. Cette tombe, qui se voit aujourd'hui dans le mur méridional de la chapelle inférieure du St-Sang, représente Adrien van Pollinckhove agenouillé devant le Christ en croix, et ayant derrière lui son patron St-Adrien.

François van der Plancke, tailleur de pierres, 5me *vinder* de la corporation des maçons en 1539, exécuta, en 1542, quelques ouvrages de sculpture, de concert avec Corneille De Smet, à l'église de St-Basile ou du St-Sang (2).

Les Aerts (3).

Guillaume Aerts fils de Pierre, dont nous avons déjà parlé, était 4me *vinder* des maçons en 1506, 3me *vinder* en 1514 et 1518, 2me *vinder* en 1526 et 1528, et doyen en 1534 et 1536. Il mourut le 8 avril 1538. En 1523 nous le rencontrons comme 2me *vinder* parmi les répartiteurs de la section Notre-Dame.

---

(1) Compte de l'église St-Sauveur, 1553.
(2) Compte de l'église St-Basile, 1541—42, f° 88 r°.
(3) Voir « Arbre généalogique de cette famille, » appartenant à Mr Vandecasteele-Werbrouck. — J. Gailliard, *Inscriptions funéraires de l'église Notre-Dame*, et *Bruges et le Franc*, du même auteur.

En 1525, il dressa, avec Jacques Dodekin, les plans de la belle galerie du Franc, construite cette année à la place du Bourg.

En 1528, il construisit, à la chapelle de la Ste-Croix, en l'église Ste-Walburge, à Furnes, le soubassement de la balustrade en cuivre qui clôturait cette chapelle: ce soubassement existe encore aujourd'hui (1).

En 1528 et 29, il fit les dessins de la belle façade de l'église St-Basile ou du St-Sang existant encore actuellement sur la place du Bourg (2).

En 1535 et 36, il sculpta toutes les statues qui ornaient jadis la façade de l'ancien greffe de Bruges (3), aujourd'hui corps-de-garde de la police municipale, à la place du Bourg. Il est très-probablement l'auteur des culs-de-lampe à figures qui supportent les nervures de la voûte du même bâtiment, au-dessus de la rue de l'Ane aveugle.

Nous ne doutons pas que Guillaume Aerts n'ait exécuté beaucoup d'autres ouvrages importants en notre ville et dans notre province: espérons que le dépouillement progressif des archives de nos vieilles institutions et de nos communes, fera connaître bientôt l'œuvre entière de ce célèbre architecte-sculpteur. Entretemps, nous

---

(1) *Annales de la Société d'émulation*, 2e série, t. XII, p. 131-132.

(2) Compte de l'église St-Basile, 1527—28, fo 51 vo, et 1528—29, fo 54 ro, aux archives de la ville.

(3) Compte de la ville, 1536—37, fo 69 ro.

croyons pouvoir lui attribuer la balustrade à jour qui couronne l'écran de la chapelle de Ste-Catherine ou des charrons, à l'église St-Sauveur.

Josse Aerts, fils de Guillaume, était 4me *vinder* des maçons en 1539, 3me *vinder* en 1556, 2me *vinder* en 1559 et 1564, 1er *vinder* en 1566 et 2me en 1569; il mourut le 13 décembre 1577.

En 1558—62, il exécuta, de concert avec Jean De Smet, la partie en pierre de taille du tombeau de Charles-le-Téméraire, à l'église de Notre-Dame à Bruges.

En 1564, il intervint dans l'achat de la pierre de taille de Namur, employée aux réparations effectuées aux Halles (1). Après sa mort, ses fils Jean et Pierre continuèrent la fourniture de matériaux employés aux divers ouvrages exécutés par la ville (2).

Pierre Aerts, — probablement le frère de Josse qui précède, — était 3me *vinder* des maçons en 1540, 1er *vinder* en 1546; un Pierre Aerts — le même? — était 4me *vinder* en 1575, et 1er *vinder* en 1588; en 1578 nous le rencontrons comme 1er *vinder* parmi les répartiteurs de la section de St-Donatien. Nous trouvons mention d'un Pierre Aerts enterré à l'église Notre-Dame à Bruges, le 29 mars 1589 (3).

En 1542, il construisit en pierre de taille la

---

(1) Compte de la ville, 1564—65, fo 111, vo.
(2) Compte de la ville, 1575—76, fo 54.
(3) Livre de compte de l'église, 1584—1600, fo 22.

porte monumentale à l'est du Bourg, ornée d'armoiries, médaillons etc. (1).

En 1544, il fournit et travailla la pierre de taille employée aux nouvelles constructions exécutées cette année à l'hôtel-de-ville (2), et dont nous retrouvons encore la voûte de la chapelle, à nervures et culs-de-lampe, ainsi qu'une belle cheminée dans le cabinet de Mr le Bourgmestre.

Jean Aerts, fils de Josse, était 5me *vinder* des maçons en 1562, 4me *vinder* en 1568, 2me *vinder* en 1571; doyen en 1573; 1er *vinder* en 1579; doyen en 1582; 1er *vinder* en 1593, 1611 et 1617.

Il mourut le 29 juin 1620, et est enterré dans l'église de Notre-Dame, avec son épouse Antonine fille de Ferri Maes.

Comme nous l'avons vu plus haut, il succéda à son père comme fournisseur de matériaux pour les travaux de la ville.

En 1584, il exécuta, de concert avec Gilles de Witte, les armoiries de Philippe II, roi d'Espagne, entourés d'un riche encadrement, au-dessus de la porte-d'entrée de la Cour des princes, rue nord du Sablon (3).

Vers l'an 1600, il sculpta, pour être placées sur

---

(1) Compte de la ville, 1541—42, fo 76 ro.

(2) Compte de la ville, 1543—44, fo 77 vo, 1544—45, fo 77 ro.

(3) Compte de la ville, 1583—84, fo 53, ro. On peut se faire une idée de cette sculpture par l'inspection de la vue de la Cour des princes dans la *Flandria Illustrata* de Sanderus.



le jubé de l'église Notre-Dame, la figure du Christ — existant encore aujourd'hui, — celles de la Ste-Vierge et St-Jean, ainsi que des bas-reliefs relatifs aux quatre grands prophètes, destinés à être placés au-dessous de la croix. Le tout lui fut payé 53 livres, 11 escalins, 6 gros (1).

En 1602, il sculpta la statue de Philippe II, pour être placée dans une des niches de la façade de l'hôtel-de-ville; cette statue fut peinte et dorée par Pierre Claeyssens; il fit aussi une statue de la Ste-Vierge pour une des portes du Bourg (2).

En 1603 et 1604 il exécuta, avec Ferri Aerts, tous les ouvrages de sculpture de la nouvelle salle construite à l'hôtel-de-ville (3).

Ferri Aerts, fils du précédent, travaillait déjà pour la ville en 1603, comme nous venons de le voir; il était doyen de la corporation des maçons en 1614, et directeur des ouvriers tailleurs de pierres de la ville: il décéda en cette qualité le 24 septembre 1614, et est enterré dans l'église Notre-Dame à Bruges, de même que son épouse Élisabeth, fille d'Antoine de Maldeghem. Il construisit, de concert avec Jérôme Stalpaert, la brétèque ou tribune, à la façade de l'hôtel-de-ville actuel de Furnes, qui fut élevée en 1612.

---

(1) Livre de comptes de l'église N. Dame, 1595—1600, f° 38 v°. La croix garnie de fleurons et qui subsiste encore, fut exécutée et placée par le charpentier Robert Blomme.

(2) Compte de la ville, 1601—1602, f° 36 r°.

(3) Compte de la ville, 1603—1604, f° 34 v°.

En 1613 il dressa, avec Jérôme Stalpaert et Silvin Boullin, architecte des archiducs Albert et Isabelle, les plans de la façade de l'édifice, servant actuellement de local au tribunal de première instance en la même ville (1).

Jérôme Aerts était 5me *vinder* de la corporation des maçons en 1600.

Antoine Aerts, 1er *vinder* en 1606.

Georges Aerts, 5me *vinder* en 1631; gouverneur en 1637. Il figure parmi les notables de la corporation qui, le 10 janvier 1644, signèrent la résolution déterminant la nature des ouvrages d'épreuve à exécuter par les tailleurs de pierres (2).

Le 20 novembre 1639, il entreprit de confectionner, derrière le maître-autel de l'église Notre-Dame, deux clôtures de marbre noir, rouge et blanc, ornées de têtes d'anges etc. (3).

Le 24 février 1646, les marguilliers de l'église Notre-Dame, accordèrent à Georges Aerts, probablement le même, une concession de sépulture dans la grande nef de cette église (4).

Pierre Aerts était 4me *vinder* en 1650, 3me *vinder* en 1652; gouverneur en 1655; doyen en 1656; premier *vinder* en 1662; *schild-drager* en 1666;

---

(1) Voir une notice très-intéressante de Mr Piot sur ces constructions, qui formaient jadis l'hôtel de la châtellenie de Furnes. *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.* Année 1867, p. 362 et sqq.

(2) Art. 60 des statuts de la corporation. *Aux archives de la ville.*

(3) *Livre de résolutions des marguilliers*, ad annum 1639.

(4) Gailliard, *Inscriptions funéraires, église Notre-Dame*, p. 145.

premier *vinder* en 1671 et 1675 et doyen en 1676 et 1677.

Roch Aerts est cité par Ledoux comme un statuaire remarquable florissant au XVIIe siècle (1).

Jacques Aerts était 4me *vinder* en 1687, 3me *vinder* en 1700.

Jacques Aerts, fils de Jacques, était 4me *vinder* en 1710, 2me *vinder* en 1711 et 1714; gouverneur en 1715; doyen en 1716 et *vinder* en 1720.

Jean Aerts, tailleur de pierres, figure parmi les *vinders* de la corporation en 1717.

Les VAN CATTENBROUCK.

Jean van Cattenbrouck était 5me *vinder* de la corporation en 1514 et 1519, et 3me *vinder* en 1523.

Ambroise van Cattenbrouck fils de Henri, était 5me *vinder* en 1535, 2me *vinder* en 1545 et 1554; doyen en 1558; 3me *vinder* en 1561; doyen en 1564; 1er *vinder* en 1569; doyen en 1571; 1er *vinder* en 1575 et 1578.

Il mourut, selon J. Gailliard, le 25 mars 1595 et est enterré dans l'église Notre-Dame à Bruges (2).

Il travaillait pour l'administration du Franc de Bruges en 1565 (3).

Jérôme van Cattenbrouck, fils du précédent, était

---

(1) V^r J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, vol. 5, p. 196.

(2) J. GAILLIARD, *Inscriptions funéraires de l'église Notre-Dame*, p. 214.

(3) Compte du Franc de Bruges, 1564–65.

5me *vinder* de la corporation en 1574, 2me *vinder* en 1587 et 1590; il mourut le 5 juillet 1593.

Simon van Cattenbrouck, frère de Jérôme, était 4me *vinder* en 1576, 5me *vinder* en 1579, 2me *vinder* en 1582, et doyen en 1586. Il mourut le 9 octobre 1588 et fut enterré, comme le précédent, dans l'église de Notre-Dame (1).

En 1586 il fournit un bénitier à l'église de Notre-Dame; la même année il exécuta, avec son frère Jérôme, le socle qui devait supporter la statue de la Ste-Vierge, au jubé de la même église (2).

Jean Cammelynck, 5me *vinder* de la corporation des maçons, en 1565, sculpta, en 1559, trois figures en albâtre, destinées à orner le soubassement de la balustrade autour du tabernacle — *sacramentshuusken* — que l'on venait d'ériger dans le chœur de l'église St-Sauveur (3).

En 1563 il fit le dessin d'une fenêtre à placer dans le bas-côté nord de la même église (4).

Les De Witte.

Gilles De Witte, inspecteur — *oversiendre* — des

---

(1) J. Gailliard, *Inscriptions funéraires de l'église Notre-Dame*, p. 214.

(2) Livre de comptes de l'église N. Dame, 1584—1600, f° 41 v° et 47 r°.

(3) Compte de 1559 de l'église St-Sauveur. Voir *De Kathedrale van St-Salvator, te Brugge,* 1863, p. 130.

(4) Compte de l'an 1563.

travaux de la ville en 1582, conserva cet emploi jusqu'en 1585, époque où il fut remplacé en cette qualité par Jean Lootins, charpentier.

En 1577 il fit l'épitaphe de messire Jean de Schietere, suspendue à l'un des piliers du chœur dans le pourtour septentrional de l'église St-Sauveur. Ce beau monument a été exactement reproduit dans le bel ouvrage de Mr Rudd sur les anciens monuments de Bruges, publié en 1824.

En 1584, il sculpta, avec Jean Aerts, l'écusson encadré de Philippe II, au-dessus de la porte d'entrée de la Cour des princes, que l'on voit reproduite dans la *Flandria Illustrata* de Sanderus.

Pierre De Witte, nommé par les Italiens *Pedro Candido,* probablement parent du précédent, naquit à Bruges vers 1548, nous ne connaissons de lui aucune œuvre existant en notre ville; il se rendit en Italie, où il s'appliqua à la peinture, à la sculpture et à l'architecture: la plupart de ses œuvres furent exécutées à Munich, où elles subsistent encore: il mourut en cette ville en 1628, âgé de 80 ans (1).

Matthias van der Haghe, 4me *vinder* de la corporation des maçons en 1593, et 3me *vinder* en 1601, construisit en 1585 un nouveau tabernacle — *sacramentshuusken* — qui fut placé derrière le maître-autel dans l'église St-Sauveur (2).

---

(1) Voir une notice intéressante sur Pierre de Witte, dans les *Annales de la Société d'émulation*, 2me série, vol. I, p. 19 et sqq.

(2) Vr notre ouvrage: *De Kathedrale van St-Salvator te Brugge*, 1863, p. 145.

Il fut aussi l'auteur du nouveau maître-autel placé dans l'église de Notre-Dame, après les dévastations des gueux.

Il mourut le 15 octobre 1604, et est enterré avec sa femme Cornélie Inghels, décédée le 8 novembre de la même année, dans l'église de Notre-Dame (1).

Jérôme Stalpaert peut être considéré, croyons-nous, comme le plus remarquable de nos architectes-sculpteurs du XVII[e] siècle. Contemporain du peintre Jacques van Oost, le vieux, il résume, de même que celui-ci pour la peinture, toute une époque, que l'on est convenu d'appeler la période de l'école moderne.

Probablement élève de Jean Aerts, et travaillant ensemble avec Ferri, le fils de celui-ci, comme nous l'avons vu plus haut, Jérôme devint 4[me] *vinder* de la corporation des maçons en 1615, avec le titre de maître; doyen en 1620; 2[me] *vinder* en 1623; doyen en 1629; premier *vinder* en 1636 et 1644; doyen en 1650 et 1658, cette fois-ci avec la désignation de " le vieux " *d'oude*.

Nous rencontrons un Jérôme Stalpaert comme troisième *vinder* de la corporation en 1659 et 1668, mais c'est là probablement son fils.

En 1608 un Jérôme Stalpaert sculpta les nouvelles stalles, placées cette année dans le chœur de

(1) V[r] J. Gailliard. *Inscriptions funéraires de l'église de Notre-Dame*, p. 77 et 107.

l'église St-Sauveur (1). Il est très-probable que c'est le même que celui dont nous nous occupons.

Nous trouvons qu'en 1611 il fournissait déjà des pierres de taille à la ville, de concert avec Ferri Aerts (2).

En 1613, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il construisit la brétèque et dessina la façade d'une partie de l'ancien hôtel de la châtellenie à Furnes, le tout d'accord avec Ferri Aerts; dans ce dernier bâtiment — aujourd'hui le tribunal — se voit encore une belle cheminée à cariatides, au millésime 1618, et exécutée par Jérôme Stalpaert.

En 1619 il fournit et travailla toutes les pierres de taille nécessaires aux réparations du couronnement de la tour des Halles; il lui fut payé de ce chef la somme de 95 livres, 4 escalins, 5 gros (3).

Le 17 août 1623 la ville lui accorda, à titre de gratification, la somme de 3 livres, 10 escalins de gros, en considération de la construction d'une façade en pierres ou en briques à sa maison située au côté sud de la rue Slipstock (4).

En 1628—29, il reconstruisit le Pont-aux-lions: les deux lions qui s'y trouvent encore aujourd'hui furent exécutés par lui pour la somme de 43 livres de gros (5).

---

(1) Vr *De Kathedrale van St-Salvator te Brugge*, p. 42.
(2) Compte de la ville, 1611—12.
(3) Compte de la ville, 1618—19, f° 56 v°.
(4) Compte de la ville, 1622—23, f° 73 v°.
(5) Comptes de la ville, 1627—28 et 1629—30, f° 68 r°.

En 1629, il érigea la belle porte-d'entrée septentrionale du chœur, à l'église S[t]-Sauveur (1), elle est construite en marbre de diverses couleurs et les figures en albâtre.

En 1643, il renouvela presque totalement le dallage du chœur de la même église, et, en 1645 et années suivantes, il y construisit le maître-autel, pour la somme de 716 livres, 13 escalins, 4 gros (2).

La plupart des œuvres de ce maître doivent subsister encore; à en juger par celles que nous connaissons déjà et que nous venons de citer, nous croyons pouvoir lui attribuer:

La belle épitaphe de Jean Lernutius suspendue à l'un des piliers de la chapelle du S[t]-Sacrement à l'église S[t]-Sauveur, et exécutée en 1620.

La magnifique façade de la maison des maçons, rue des Pierres, érigée en 1621.

Le portique méridional du chœur de l'église S[t]-Sauveur, construit en 1626.

Les Gailliard ou Gheilliaert.

Antoine Gailliard était 5[me] *vinder* de la corporation des maçons en 1625; gouverneur en 1629; doyen en 1637 et 1646; 4[me] *vinder* en 1661 et 3[me] *vinder* en 1669.

---

(1) Le compte de l'église de 1631 porte un paiement fait à Jérôme Stalpaert de 20 livres, 16 escalins, 8 gros comme restant de la somme dûe pour la construction de cette porte. V[r] notre ouvrage: *De Kathedrale van Sint-Salvator*, p. 40.

(2) Même ouvrage, p. 155.



Il était un des maîtres tailleurs de pierres qui signèrent, en 1644, l'acte définissant la nature des ouvrages d'épreuve qu'un tailleur de pierres devait exécuter, pour être admis franc-maître dans la corporation.

Corneille Gailliard était 4[me] *vinder* de la corporation en 1660; gouverneur en 1665; 3[me] *vinder* en 1667 et doyen en 1670.

En 1666—70 il construisit le maître-autel actuel de l'église S[t]-Jacques à Bruges, pour la somme de 883-06-08 livres de gros; et, en 1670, il exécuta le tombeau en marbre de Maximilien van Praet, au côté nord du chœur de l'église S[t]-Sauveur, pour la somme de 21 mille florins (1).

En 1679 il figure parmi les artistes à l'appréciation desquels fut soumis le projet du jubé actuel de l'église S[t]-Sauveur, dessiné par Corneille Verhouve (2).

Jean Blomme, fils de Robert, maître-charpentier de la ville, était 3[me] *vinder* de la corporation des maçons en 1658; 4[me] *vinder* en 1663; gouverneur en 1664; 2[me] *vinder* en 1673; doyen en 1674; 1[er] *vinder* en 1677 et 1678. Il était maître tailleur de pierres de la ville, et mourut le 9 juin 1684: il est enterré à l'église de Notre-Dame,

---

(1) J. Gailliard, *Ephémérides Brugeoises*, p. 147 et 234.

(2) V[r] notre ouvrage: *De Kathedrale van S[t]-Salvator, te Brugge*, 1863, p. 156.



de même que son fils Jean, 5[me] *vinder* de la corporation en 1689, également maître tailleur de pierres de la ville, et décédé le 30 avril 1695 (1).

Il existe, aux archives de la ville, un dessin dû très-probablement à Jean Blomme, père, daté de l'an 1671, et figurant une porte-d'entrée en style renaissance : au revers est indiqué le prix pour l'exécution de ce portique, savoir: en pierre d'Écaussines, la somme de 700 florins, et en pierre blanche, 450 florins.

En 1679-82 il construisit, d'après les dessins de Corneille Verhouve, le jubé en marbre noir et blanc de l'église S[t]-Sauveur à Bruges.

---

(1) J. Gailliard, *Inscriptions funéraires de l'église Notre-Dame à Bruges*, p. 169.

NOTES ET EXPLICATIONS

RELATIVES

AUX PLANCHES QUI ACCOMPAGNENT CETTE NOTICE.

Les planches, jointes à cette notice, ne sont pas dessinées d'après une échelle uniforme, comme le lecteur l'aura déjà remarqué; d'abord il était extrêmement difficile, sinon impossible, pour beaucoup de ces façades, d'en prendre les mesures exactes, vu les endroits parfois inaccessibles où elles se trouvent; en second lieu, cette uniformité d'échelle nous aurait obligé à réduire les petites constructions, telles que la maison gothique de la rue Pré-aux-Moulins, pl. VIII, le balcon de la rue Flamande planche V, la porte de l'hospice St-Julien planche XXIX, etc. à des proportions tellement minimes, qu'il eût été impossible de s'en faire une idée exacte. Nous avons reproduit sur une échelle plus grande les moulures qui encadrent, soit les pignons, soit les fenêtres des façades que nous représentons: ceci peut donner une idée de la coupe des briques ou de la pierre de taille, et servir plus ou moins de guide aux restaurateurs ou constructeurs d'édifices en ce genre.

Nous nous sommes efforcés également de rendre, autant que possible, tous les détails de ces diverses constructions: bien des dispositions, des motifs de décors, etc., dont

peut-être, nous ne nous rendons pas bien compte aujourd'hui, et que, par là même, nous serions tentés de négliger, seront ainsi conservés, en attendant que l'avancement des études archéologiques, aidées d'heureuses découvertes, nous en donnent l'explication complète.

CONSTRUCTIONS EN BRIQUES.

Planche I. Cave du commencement du XIVe siècle, sous une maison de l'ancienne rue du Balai, aujourd'hui « rue Nicolas Despars. »

Cette cave, d'une largeur de 11^{m},70, sur une profondeur moyenne de 10^{m},60, et une hauteur primitive sous clef, de 3^{m},70 environ, est sans contredit la plus belle de toutes celles qui subsistent encore aujourd'hui dans la ville de Bruges; aussi, lorsqu'elle fut mise au grand jour, lors de l'élargissement de l'ancienne rue du Balai, au mois de Mai 1869, les commentaires du public ne manquèrent pas d'aller leur train: c'était une vieille église souterraine, une ancienne demeure des templiers, et autres suppositions tenant plus ou moins du merveilleux; nous croyons que c'est tout simplement une cave bâtie par quelque riche négociant de cette époque: il existe une porte au côté est, c'est-à-dire vers le canal venant de la place de l'Académie et se dirigeant vers le Gouvernement provincial, — l'ancienne *Waterhalle*, — mais il serait difficile, sinon impossible aujourd'hui, de déterminer s'il a existé ici une communication directe avec ce canal, comme on peut le constater encore pour quelques maisons au côté ouest de la rue Flamande.

Un point qui mérite d'être relevé, c'est que, au XVIe siècle, la maison bâtie au-dessus de cette cave s'appelait *de Vaute* — « la voûte » — désignation qu'elle aura très-probablement reçue à cause de cette cave vraiment monumentale.

Nous donnons le dessin tel que nous l'avons levé avant la construction de la maison actuelle; malheureusement, l'élargissement de la rue et la construction de la maison ont amené bien des changements dans la disposition de cette intéressante construction: la moitié antérieure de la cave — celle qui comprenait les voûtes irrégulières — a disparu, et le dallage a été considérablement exhaussé, de sorte que les colonnes ont perdu leurs proportions.

Quelques échantillons des briques de la voûte, des arcs doubleaux et des moulures, ont été déposés au Musée de la société archéologique, dans la tour des Halles.

Planche II. Pignon méridional du transept de la cathédrale de Bruges, construit au commencement du xve siècle.

Il est probable que ce pignon fut construit en 1407; dans le compte de la ville de 1406—1407, f° 108 v°, nous trouvons mention d'une somme de ℔ 177-12 s. paris. accordée à l'église de St-Sauveur, pour l'exécution de travaux qui ne sont pas spécifiés dans le compte en question.

A la base de ce pignon, on remarque des commencements d'encorbellements, semblables à ceux qui soutiennent les tourelles angulaires du pignon opposé, qui a été construit après l'incendie de l'église en 1358; nous sommes tentés de croire que le pignon qui nous occupe à remplacé une clôture provisoire, et que, dans l'idée du reconstructeur de l'église, en 1358, il devait être semblable au pignon septentrional.

Nous signalerons dans ce pignon la présence du triangle curviligne qui semble avoir été spécialement employé dans les monuments religieux de Bruges, au xive et xve siècles; on le rencontre en effet: au sommet du pignon opposé (1358) ; 2° à la façade de la nef septentrionale extérieure de l'église de Notre-Dame (vers 1360) ; 3° à la façade de l'église de Jérusalem (vers 1430); 4° à la façade de l'église de St-Gilles (vers 1460).

Planche III. Façade orientale de l'hôtel de Gruuthuuse, construite vers 1420. Pignon vers 1470.

Cette façade, qui n'est visible pour le public qu'au bas des degrés vers le canal, dans la rue Groeningue, porte les armoiries de Gruuthuuse-Mortaigne, aïeux de Louis de Gruuthuuse qui fit construire la plus grande partie de l'hôtel, et la magnifique tribune en chêne dans l'église de Notre-Dame.

Jean de Gruuthuuse épousa Agnès de Mortaigne en 1389; celle-ci décéda veuve le 23 juillet 1438, et fut enterrée dans la chapelle du St-Esprit qu'elle avait fondée à l'église des Carmes à Bruges; elle y avait institué son anniversaire, ainsi qu'une messe quotidienne, pour laquelle le célébrant devait recevoir, à chaque fois, une pinte de vin (1).

Nous ignorons la date de la mort de Jean de Gruuthuuse: dans tous les cas, la façade en question doit avoir été construite entre 1389 et 1438, et vu la beauté du dessin et le fini de l'exécution, nous l'avons cru pouvoir faire remonter au xve siècle.

Le pignon de gauche, qui a été ajouté postérieurement, est conçu dans le même style et exécuté avec les mêmes matériaux que la plus grande partie de l'hôtel, élevée vers 1470 et faisant face à la rue de Gruuthuuse. Nous avons indiqué dans le dessin le raccordement de la maçonnerie, encore parfaitement visible aujourd'hui, qui existe entre les deux pignons.

Nous formons le vœu qu'avec l'abaissement du pont de Gruuthuuse, demandé et projeté depuis longtemps, puisse marcher de pair la démolition du bâtiment insignifiant construit au-dessus du canal, et qui masque la

---

(1) Manuscrit de généalogies dressé par Nicolas de Schietere, chevalier, seigneur de Rymstede etc., appartenant aujourd'hui à Mr le chevalier de Schietere de Lophem, qui a eu l'obligeance de nous communiquer ce précieux recueil.



vue de cette façade, une des plus anciennes et des plus remarquables de la ville de Bruges.

Planche IV. Maison consulaire des Orientaux, bâtie par maître Jean van de Poele en 1478: aujourd'hui deux maisons sises place des Orientaux.

Ce magnifique hôtel, habité par les représentants de diverses nations allemandes (1), était en construction au mois d'août 1478 (2), et fut probablement achevé au mois de juillet 1481, puisque, à cette époque, on y plaça la figure de l'empereur d'Allemagne (3), Frédéric IV.

Les anciens auteurs ne tarissent pas en éloges sur ce bâtiment: Zegher van Male, dans ses *Lamentations,* dit que la tour — c'est-à-dire la tour principale — en était si artistement construite, qu'il n'en croyait pas trouver de plus belle dans tout le pays de Flandre (4).

Pierre Montanus qui, en 1612, publia la traduction flamande du voyage de Guicciardini, enrichie de notes, fait allusion à cette maison, dont toutes les ferronneries à l'intérieur, dit-il, étaient dorées (5).

Sanderus, dans sa *Flandria Illustrata,* publiée à Cologne en 1641, fait également un magnifique éloge de ce monument; à cette époque cependant la tour principale avait

---

(1) On appelait ces maisons, en flamand: *natiehuizen.* Chez les Brugeois de nos jours, on désigne sous le nom de *natiehuis,* une maison située ordinairement dans un quartier pauvre, et habitée ar plusieurs ménages.

(2) *Chronique de Despars,* vol. IV, p. 178.

(3) *'Tboek van al 'tguent datter geschiet es* etc. *sichtent* 1477 *tot* 1491, p. 31.

(4) Beaucourt, *Beschryving van den brugschen koophandel,* 1775, p. 214.

(5) *Cfr. la traduction du voyage de Guicciardini, par Corneille Kiliaen, et enrichie de notes, par Pierre Montanus,* Amsterdam, 1612, p. 300 et J. Gailliard, *Revue pittoresque des monuments qui décoraient autrefois la ville de Bruges*, p. 74.



déjà perdu sa flèche et ses petits clochetons supérieurs, surmontés de girouettes dorées, ainsi que l'on peut s'en convaincre par la vue qu'en donne Sanderus; nous avons rétabli ces détails d'après le plan de Bruges de Marc Gheeraerdts en 1562.

Le 6 mars 1666, la ville accorda au propriétaire de cette maison la somme de dix livres de gros, à titre de récompense, pour la réparation de toutes les tourelles, et de toutes les toitures en ardoises, qui étaient dans un état extrêmement délabré (1).

Ce monument a subi un remaniement complet à la fin du siècle dernier: le bâtiment principal a été démoli jusqu'à la naissance des tourelles angulaires qui l'ornaient autrefois, et l'avant-cour pittoresque à gauche, a été remplacée par un bâtiment complètement insignifiant.

Le propriétaire actuel a fait enlever le badigeon de la partie ancienne du grand bâtiment encore subsistante; puisse-t-il un jour rétablir les étages supérieurs et les élégantes tourelles d'autrefois! Cette construction pittoresque, contemporaine de Memlinc, produirait une admirable perspective à la place où l'on vient d'ériger la statue du fameux peintre.

Planche V. Tribune à la maison rue Flamande F 74, construite vers 1515.

Cette charmante construction, qu'on laisse tomber malheureusement dans un état de délabrement complet, nous présente sur sa face latérale, au-dessus du volet qui ferme l'ancienne fenêtre, un motif de réseau simple mais gracieux, que nous rencontrons ici pour la première fois; nous n'en connaissons plus qu'un seul exemple au XVI[e] siècle, c'est aux fenêtres de la maison rue de l'Eeckhout B 11, datée de 1570; de 1620 à 1630 il se rencontre très-fréquemment; la façade de la maison des maçons

(1) Compte de la ville, 1665—66, f° 112 v°.

entr'autres, construite en 1621, nous en présente deux exemples au-dessus des fenêtres du 3[me] étage.

Planche VI. Maison rue de Cordoue A 3, bâtie en 1518.

Cette maison qui porte pour enseigne sculptée: « l'esturgeon » — *den stuer,* — et le millésime 1518, fut bâtie aux frais de Jean van den Ryne, qui l'avait héritée de son père Josse, en 1517, de même que la maison appelée *Coudebrouc* (1) tout près de là, mais qui n'a conservé de primitif que son enseigne parlante, représentant deux femmes tenant des culottes, et au dessous: *dits in Coudebrouc ('k hoû de broek)* avec le millésime 1518.

Planche VII. Maison, ancienne rue Fleur de Blé, bâtie vers 1525, démolie en 1866.

Cette façade était d'une pureté d'exécution admirable; les arcades au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée nous rappellent celles des anciens bâtiments du Franc le long du canal; aussi ne serions nous pas surpris de voir découvrir un jour que ces deux bâtiments émanent du même auteur.

Planche VIII. Maison A 26, rue Pré-aux-Moulins, construite vers 1520.

Depuis quelques mois, le propriétaire a fait enlever l'épaisse croûte de badigeon qui couvrait cette charmante façade: les briques sont d'un ton jaunâtre se rapprochant de celui des anciennes constructions de la maison des Orientaux dont nous avons déjà parlé. Aussi nous les croyons d'une date plus ancienne que celles employées aux maisons représentées planches X et XI.

---

(1) *Registre van de manscepen ghehouden van edelen ende weerden jonckheere Karels Hugonet, heere van Saillant,* etc. f° 64 r°. Archives de l'état à Gand. *Coudebrouc* ou *Coebroec* est le nom d'une ancienne seigneurie de la Flandre, située, partie sous Ruddervoorde partie sous Oostcamp.

Planche IX. Pignon intérieur à l'hôtel-de-ville, construit en 1523, par maître Jean de Maech.

Ce pignon donnant sur une cour très-étroite, et que par là même il est impossible de voir convenablement dans son ensemble, est remarquable par la pureté du dessin, la beauté des moulures et la finesse d'exécution de la maçonnerie et de la pierre de taille.

Planche X. Maison E 5, rue de la Queue de Vache, bâtie vers 1530.

Cette façade, à en juger par la disposition des attaches en maçonnerie, auxquelles on a raccordé les pignons placés à droite et à gauche, doit être la plus ancienne des trois; elle serait donc un peu antérieure à l'an 1530: la façade placée à gauche de celle qui nous occupe, n'a conservé que les réseaux des fenêtres du deuxième étage: elle a été restaurée en 1869; malheureusement, au lieu de rétablir alors les anciens gradins qui devaient si bien se relier au clocheton torse suspendu à l'angle de la façade, on a couvert le rampant du pignon de maigres tranches de pierre de taille, ce qui produit un effet très-disgracieux.

Planche XI. Maison E 7, rue de la Queue de Vache, porte le millésime 1530.

Ce pignon, placé à droite de celui figuré à la planche précédente, est d'une ornementation plus riche encore, et a en outre l'avantage d'être plus complet.

Au premier étage de cette maison se trouve une ancienne cheminée à termes, contemporaine du bâtiment.

Ces deux maisons, les plus belles de la ville de Bruges en leur genre, appartiennent au même propriétaire: puisse-t-il bientôt suivre l'exemple donné par d'autres, et remettre ces façades dans leur beauté primitive !

Planche XII. Maison D 28, rue du Marécage, bâtie vers 1530.

Quoique moins riche que les précédentes, cette façade

présente des dispositions assez remarquables : *nous remarquerons* ici, comme une exception, la présence des arcades en ogive au-dessus des fenêtres du premier étage. Une façade de la rue St Jean, marquée A 10, offre aussi les mêmes arcades, mais aucune d'elles n'est ornée d'un réseau en briques.

Planche XIII. Maisons rue de Jérusalem A 38, 36 et 34, bâties vers 1535.

Ces trois maisons, ne formant qu'une seule façade, ont été restaurées en 1864, et, constatons-le avec satisfaction, cet exemple a déjà été suivi par plusieurs propriétaires de maisons en ce style.

Cette façade est la plus vaste et la plus complète de toutes celles qui subsistent encore en notre ville.

Planche XIIII. Pignon du Palais de Justice, bâti en 1532, par maître Josse Van der Stichele.

Nous prions le lecteur d'ajouter un I au numéro d'ordre que porte cette planche.

Ce pignon est caché dans une petite cour du Palais de Justice: on remarquera aisément que les réseaux ont été considérablement endommagés par l'établissement des arcs modernes au-dessus des fenêtres, qui ont été allongées dans le courant de ce siècle: l'ancien versant, qui ne subsiste plus que par fragments sur les trumeaux, passait anciennement sous les fenêtres, sur toute la largeur de la façade.

Planche XV. Bâtiments de l'hôpital St-Jean, C 34, construits vers 1540.

Cette construction, aujourd'hui hospice de la maternité, donnant sur la grande rue du St-Esprit, présente des dispositions tout autres que les façades que nous avons reproduites jusqu'ici. Elle forme une des nombreuses constructions intéressantes et trop peu connues que renferme l'hôpital St-Jean, et sur lesquelles il y aurait une

étude spéciale à faire : le quartier des religieuses le long du canal porte le millésime 1539; l'ancien cloître a, dans l'un des angles, une construction portant le millésime 1503 et le monogramme du maçon taillé dans la brique : c'est jusqu'ici l'unique exemple que nous connaissions à Bruges d'un monogramme de maçon reproduit sur un édifice.

Planche XVI. Maison B 3, Quai des Marbriers, bâtie vers 1550.

Cette façade, quoique plus simple que celles que nous avons figurées jusqu'ici, offre néanmoins un aspect très-gracieux, dû surtout à la forte saillie que présente le premier étage sur le rez-de-chaussée.

Planche XVII. Local de la Société de St-Sébastien, rue des Carmes, bâti vers 1565.

Il est connu que la Société des archers de St-Sébastien acheta ce local en l'année 1573, à Corneille De Blois, trésorier de la ville de Bruges, pour la somme de 400 livres de gros, flamandes (1); la maison avec pignon et l'élégante tourelle existaient à cette époque, mais assurément, la tourelle que nous voyons aujourd'hui n'est pas celle que l'on voit figurée sur la carte de Marc Gheeraerdts dressée en 1562; elle doit donc avoir été construite entre 1562 et 1573, et cette époque concorde parfaitement avec le style de la maison et de la tourelle : dans cette dernière, en effet, nous rencontrons deux médaillons circulaires garnis de bustes, semblables à ceux qui ornaient anciennement la façade de 1564, que nous reproduisons à la planche XIX.

A l'intérieur de la maison nous avons retrouvé deux anciennes pierres de support de poutres, aux initiales G B entrelacées, sans doute les prénoms du mari et de

---

(1) *Jaerboek der koninklyke Gilde van sint Sebastiaen te Brugge*, par le Docteur De Meyer, 1859, p. 201.

la femme qui ont fait élever cette construction pittoresque.

Planche XVIII. Maison B 7, près du petit Marché-au-Poisson, bâtie vers 1570.

Cette gracieuse maison est ornée au trumeau central d'un bel écusson en style renaissance, malheureusement défiguré par de nombreuses couches de badigeon, comme du reste la façade tout entière; elle a conservé cependant tous les détails de sa construction primitive, et il serait vivement à souhaiter que le propriétaire la fit remettre dans son premier état.

Planche XIX. Maison C 26, rue du Vieux Bourg, porte le millésime 1564.

Cette maison s'appelait anciennement « l'Éléphant; » la façade, dont les réseaux sont exécutés dans un style de fantaisie dont nous ne connaissons que ce seul exemple à Bruges, n'est pas dénuée cependant d'un certain caractère grandiose, produit par son couronnement rectiligne orné de charmantes tourelles de dessins différents.

Les quatre médaillons supérieurs étaient ornés primitivement de bustes sculptés en pierre blanche: ceux-ci étaient considérablement endommagés, mais au lieu de les rétablir d'après les originaux, le propriétaire les a fait remplacer par des têtes de lion en terre cuite, modernes!! Nous eussions préféré laisser les médaillons vides.

Planche XX. Maison C 20, rue Neuve, porte le millésime 1565.

Cette façade, comme la précédente, fait également exception à ce que nous appelons l'ancien style de Bruges; elle est construite dans le style monumental de la première période de la Renaissance, et prouve une fois de plus que nos anciens maçons savaient tailler et travailler la brique d'après toutes espèces de dessins.

Planche XXI. Maison C 37, Place Simon Stévin, porte le millésime 1571.

Cette façade, construite comme la précédente, dans le style de la Renaissance, nous offre encore un exemple frappant de l'habileté des anciens maçons Brugeois; les corniches, les frontons triangulaires et ronds, le tout est exécuté en briques: aujourd'hui cette façade passe inaperçue, mais une restauration intelligente la ferait admirer et apprécier par tous les connaisseurs.

Planche XXII. Maison C 8, au côté ouest du Beffroi, construite vers 1570.

Cette maison, aujourd'hui estaminet, a conservé sa vieille enseigne « la porte Rouge, » elle présente une façade, peu ornée il est vrai, mais d'un aspect pittoresque à cause de la saillie notable de la façade au-dessus du rez-de-chaussée: à cet endroit les trumeaux et les arcades se terminent en gracieux culs-de-lampe.

Planche XXIII. Maison F 22, rue Flamande, construite vers 1575.

Cette façade, prise isolément, présente un assez bel aspect, mais l'on y constate au premier coup-d'œil la décadence de l'ancien style de Bruges, surtout quand on la met en parallèle avec les façades reproduites aux planches VI à XVI.

Planche XXIV. Maisons B 3 et 5, rue de l'Eeckhout, construites vers 1580.

Ces deux maisons, qui primitivement n'en formaient qu'une seule, divisée dans le courant de ce siècle, présentent une façade très-pittoresque, grâce surtout à la différence de hauteur des pignons qui la composent.

La remarque que nous avons faite sur le style de la façade précédente, est également applicable ici.

Le pignon à droite porte deux écussons en style renaissance, avec un millésime devenu indéchiffrable, et le trumeau central est orné d'un écusson portant probablement l'ancienne enseigne de la maison. Nos vœux sont

encore pour la restauration de cette intéressante construction.

Planche XXV. Maison B 25, rue des Ronces et rue de l'Hydromel, porte le millésime 1629.

C'est la façade la plus récente, construite dans l'ancien style de Bruges, et elle peut être considérée comme une véritable exception à cette époque, où ce style avait perdu presque toute son originalité et sa vigueur. Déjà ici l'on rencontre plusieurs détails empruntés aux édifices construits en style renaissance, savoir les clefs sculptées des arcs des fenètres, les ancres ornementées etc.

Cette maison a été restaurée il y a vingt-cinq ans environ, par M. le Baron Ernest Peers, qui l'habite encore aujourd'hui.

CONSTRUCTIONS EN PIERRE DE TAILLE.

Planche XXVI. Ancienne maison consulaire des Génois, porte le millésime 1399.

Cette façade, située sur la place de la Bourse, porte l'inscription suivante en lettres dorées sur fond rouge :

✠ Hoc · hedificium · fecerunt
hedificare · merchatores · januences · brugis · commorantes
m ccc xcviiij anno (1).

(1) Il est curieux d'observer que les mots *hedificium* et *hedificare* commencent ici par une *h* aspirée, ce qui indiquerait jusqu'à un certain point que cette inscription a été redigée ou sculptée par un Brugeois, puisque l'usage de placer une *h* devant des mots commençant par une voyelle, se retrouve chez beaucoup de nos anciens écrivains, et chez les Brugeois illettrés de nos jours. (Voir l'intéressant *Westvlaamsch Idioticon* de Mr le professeur De Bo, à la lettre H).

C'est-à-dire : les marchands de Gênes demeurant à Bruges, ont fait élever cet édifice en l'année 1399.

Dans le tympan de la porte-d'entrée, autour de la figure de St-Georges, patron des Gênois, se trouvent cinq écussons se rapportant probablement aux fondateurs de cet édifice.

Nous supposons qu'un des sculpteurs de notre hôtel-de-ville, commencé en l'an 1376, doit avoir donné le dessin de la façade qui nous occupe: les tourelles en application à côté de la porte, ont surtout une analogie frappante avec celles que nous rencontrons au même endroit à l'hôtel-de-ville. Ajoutons que cette façade a complètement changé d'aspect vers 1720, quand on y a placé le frontispice actuel ; primitivement elle avait, au 2me étage, deux fenêtres et un couronnement rectiligne à créneaux: c'est ainsi qu'elle est figurée dans la « *Flandria Illustrata* » de Sanderus, publiée en 1641.

Planche XXVII. Maison D 40, rue d'Argent, porte le millésime 1468.

Cette façade est d'une précision de dessin et d'une finesse d'exécution admirables : elle figurerait parfaitement dans un fond de tableau de Memlinc.

Elle fut bâtie par Jean Vasquez et sa femme Marguerite Van Ackere. Ce Vasquez était un gentilhomme portugais, et secrétaire d'Isabelle de Portugal, troisième épouse de Philippe-le-Bon, et mère de Charles-le-Téméraire.

La devise de Vasquez « *à bon compte avenir* » se trouve sculptée deux fois au-dessus des fenêtres du premier étage.

Une charmante dalle en cuivre, contenant une fondation faite par Jean Vasquez et sa femme, le 31 Janvier 1467 (n. s.) se trouve encastrée dans le mur du bas-côté sud de la cathédrale de St-Sauveur.

En 1580 cette maison était la propriété de notre célèbre jurisconsulte Adolphe de Meetkerke : il est plus que probable qu'il y a eu sa demeure.

L'intérieur n'offre plus rien de remarquable, sinon le bourdon de l'escalier surmonté d'un lion tenant un écusson de la famille Bekaert, avec la devise: *Vi et amore*. Jean Bekaert était propriétaire de cette maison au XVIIe siècle.

Planche XXVIII. Façade septentrionale de l'hôtel de Gruuthuuse, construite vers 1470.

Cette façade monumentale, construite en briques et pierres de taille, et couronnée de cinq élégantes lucarnes en pierre blanche, est presque totalement cachée derrière une rangée de maisons modernes sans aucune valeur.

Au commencement de l'année 1471, cet hôtel servit de résidence, pendant quelques semaines, à Édouard IV, roi d'Angleterre, chassé de son royaume par les partisans de Henri VI.

Depuis 1624, ce monument sert de mont-de-piété.

Nous avons la conviction de reproduire l'opinion de la généralité de nos concitoyens, en émettant à notre tour le vœu, déjà bien souvent exprimé, de voir convertir ce beau monument en Musée d'anciens tableaux et d'antiquités, que Bruges possède en si grande abondance: ce monument historique, mis à découvert et bien restauré, formerait sans doute un des plus beaux Musées d'antiquités de l'Europe.

Dans notre planche, nous avons remplacé les boules modernes qui couronnent actuellement les lucarnes, par ler anciens fleurons, et nous avons reproduit la balustrade, aujourd'hui enlevée, d'après un fragment qui subsiste encore du côté du jardin. Notons encore que, d'après la carte de Marc Gheeraerds, de 1562, l'entrée se trouvait primitivement à l'extrémité droite du grand bâtiment: à cet endroit nous rencontrons un vaste escalier à double montée et couvert d'un portique, dans le genre de celui que l'on retrouve à la façade de l'hôtel-de-ville de Damme.

Planche XXIX. 1° Maisonnette à la place de l'Académie, vers 1470.

Nous sommes inclinés à croire que cette charmante construction fut bâtie par quelque corporation de portefaix : nous voyons de ces hommes de peine (*pynders* en flamand) représentés sous la colonnette de droite, et à la retombée de gauche de l'arcade inférieure. Un tableau du XVIII[e] siècle, conservé à l'hôtel-de-ville, nous représente cette construction couronnée d'un pignon obtus avec crochets et fleurons, et au-dessus de l'arcade inférieure trois statues, — probablement les patrons de la corporation, — dans des niches gothiques; l'arcade, aujourd'hui fermée au moyen d'une porte, était alors ouverte et conduisait sans doute jusque dans la rue Espagnole.

Il existe aux archives de la ville un document très-curieux, daté du 27 août 1465, dans lequel est relatée la séparation des *ryke pynders* d'avec les *pynders*, établis ensemble depuis environ 1360, à l'église des Carmes; les *ryke Pynders* restèrent aux Carmes et, en 1465, les *Pynders* s'étaient établis à l'église de S[t]-Gilles (1): ne pourrait-on pas attribuer à ces derniers la construction dont nous nous occupons?

2° Porte de l'hospice S[t]-Julien, fin du XV[e] siècle.

Cette porte en pierre de taille d'Écaussines, est, après celles de l'hôtel-de-ville, la plus belle qui existe dans la ville de Bruges, tant au point de vue du dessin qu'à celui de l'exécution; les écussons, élégamment attachés aux extrémités des moulures, sont d'un fini parfait.

Planche XXX. Portail septentrional de l'église de Notre-Dame. Deuxième moitié du XV[e] siècle.

Ce gracieux portail est construit en pierre blanche appelée anciennement « pierre de Brabant; » la balustrade actuelle a été renouvelée en pierre d'Ecaussines, d'après celle qui existait antérieurement.

---

(1) *Nieuwen groenen bouck onghecotteert*, f° 193 v°, aux archives de la ville.

Les deux portes-d'entrée ont conservé encore leurs anciens montants sculptés, ornés, l'un d'une statuette de la Ste-Vierge, l'autre de celle de St-Boniface, patrons de l'église.

L'intérieur qui était également d'une décoration riche et élégante, a été considérablement détérioré quand on a converti ce portail en chapelle baptismale, dans le courant de ce siècle.

Nous croyons que le dessin de cette charmante construction émane d'un tailleur de pierres-architecte de Bruxelles: elle présente plus d'un point d'analogie avec la façade de l'hôtel-de-ville de Mons, élevée en 1458, sur les plans d'un architecte de Bruxelles, dont le nom est resté inconnu (1).

Planche XXXI. Ancienne maison du tonlieu, place Jean Van Eyck, porte le millésime 1477.

Cette façade, avec son élégant portique, fut élevée en l'année 1477 par messire Pierre de Luxembourg, maître du tonlieu de Bruges: en 1847 on y voyait encore ses armes entourées de la décoration de la Toison d'or, et une inscription rappelant ses titres (2); cette décoration est remplacée aujourd'hui par une insignifiante fenêtre ovale!

Le millésime se trouve taillé dans la pierre, au bas du trumeau central de la façade.

Le cul-de-lampe au sommet, portait autrefois une armoire vitrée, garnie sans doute de quelque statue de saint, et au-dessous, entre les deux fenêtres supérieures, un cadran d'horloge aux chiffres dorés: ces détails nous sont conservés dans un tableau du XVIIIe siècle, offrant une vue de la place de l'Académie, et conservé dans le vestibule de l'hôtel-de-ville.

---

(1) Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, vol. 4, p. 41.
(2) J. Gailliard, *Ephémérides Brugeoises*, p. 69.

Planche XXXII. Maison F 21, Quai Spinola, fin du xve siècle.

Cette maison appelée, au xvie siècle, le petit Lion noir — *'t zwarte Leeukin*, — offre une façade remarquable par sa régularité et la beauté de l'exécution.

Planche XXXIII. Maison E 11, rue Flamande, fin du xve siècle.

Cette maison, dont les pignons sont gracieusement disposés, est une ancienne taverne où l'on vendait du vin, — *wyntaveerne* — à l'enseigne : *de Munte.* Parfois le magistrat de la ville se réunissait ici, ainsi qu'à la taverne *le Ramon,* dans la même rue, et dont le joli pignon a été remplacé, en 1850, par une façade en style Napoléon, à l'enseigne des trois monarques. La façade du *Ramon* a été reproduite par Félix de De Vigne, de Gand, dans son ouvrage : *Geschiedenis der Middeleeuwsche bouwkunde,* 1845, planche IX, ainsi que dans des albums de vues de Bruges.

La taverne : « *de Munte* » a été bien souvent témoin de meurtres, commis par des gens qui s'y étaient livrés à la passion du jeu ou de la boisson : ceci eut lieu entr'autres le 3 novembre 1479, le 31 mars 1484, le 9 février 1486 et le 18 mars 1491 (1).

Planche XXXIV. Maison B 41, rue aux Laines, bâtie vers 1480.

Cette vaste construction, formant le coin de la rue aux Laines et du pont de l'Eeckhout, est non seulement remarquable pour la pureté de son style, mais aussi pour ses souvenirs historiques : c'est là que fut cachée la précieuse relique du St-Sang, pendant que Bruges était sous la domination des Gueux, à la fin du xvie siècle.

---

(1) *Het boeck van al tguene datter geschiedt es binnen Brugge van* 1477 *tot* 1491, publié par les bibliophiles flamands, p. 18, 61, 100 et 426.

Planche XXXV. Maison E 55, rue Flamande, bâtie vers 1510.

Cette maison, dont le pignon est, en son genre, le plus gracieux de la ville, doit avoir servi originairement de boutique, si l'on en juge par les deux larges arcades du rez-de-chaussée, sous lesquelles sont enchâssées aujourd'hui des fenêtres modernes.

Le propriétaire actuel, Mr D. Meyers-Verstraete, l'a fait réparer il y a peu de temps : nous espérons qu'il la fera bientôt rétablir dans son état primitif, en remettant à nu la pierre de taille. Si toutefois des changements apportés à la façade s'y opposaient, tel que le remaniement du rez-de-chaussée par exemple, nous serions d'avis de donner à l'ensemble la teinte que devait avoir la pierre dans son état naturel.

Planche XXXVI. Maison E 5, rue du Fil, porte le millésime 1628.

Cette charmante façade, dans le style de la renaissance qui revêt également ici un cachet plus ou moins local, fut construite par Ferdinand Michiels, dont elle porte les armoiries, sur l'écusson tenu par le lion au sommet de la façade. La ville de Bruges accorda à Michiels, le 29 janvier 1629, la somme de 12 livres de gros, à titre de récompense, pour la construction de cette maison (1).

Les bas-reliefs qui la décorent représentent la Vanité et l'Adoration des Mages; ce dernier est d'une belle exécution.

Planche XXXVII. Maison A 24, rue Pré-aux-Moulins, porte les dates de 1657 et 1660.

Le plus élevé des deux pignons porte la date de 1660; celui de gauche est au millésime 1657; il est digne de remarque que cette maison n'ait jamais été badigeonnée, ce qui constitue une des très-rares exceptions en notre

---

(1) Compte de la ville, 1628—29, f° 84 v°.

ville: elle est aujourd'hui dans un état assez délabré, et nous formons des vœux sincères pour sa restauration, puisqu'elle offre un des spécimens les plus beaux et les plus complets de notre architecture privée au XVIIe siècle.

Les bas-reliefs du petit pignon représentent les trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité ; ceux du grand pignon, les sept œuvres corporelles de miséricorde.

Nous croyons être utile aux amateurs et artistes, en ajoutant ici une nomenclature des constructions d'une certaine importance, dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici, et qui portent une date, ou dont l'année de la construction est connue approximativement.

Vers 1470. Ancien hôtel de Fiennes, rue des Aiguilles; aujourd'hui établissement d'instruction fondé par Mr l'abbé De Foere. Cette vaste construction, ornée d'une tourelle garnie de crochets, et d'une ancienne balustrade en pierre de taille, doit avoir été élevée entre 1451 et 1480.

Dans notre *Histoire de Middelbourg en Flandre*, nous avions cru pouvoir la faire remonter à l'an 1435 environ, mais une nouvelle étude nous a fait revenir de cette opinion. Pierre Bladelin, trésorier de Philippe-le-Bon et fondateur de Middelbourg, avait vendu cette maison en 1451; Thomas Portunary, négociant florentin et agent des Médicis à Florence, y habitait et en était propriétaire, à la date du 7 Mars 1480 (n. s.). Les fenêtres présentent une grande analogie avec celles de la façade septentrionale de l'hôtel de Gruuthuuse, bâtie vers 1470 et la niche au-dessus de la porte-d'entrée se rapporte parfaitement à la deuxième moitié du XVe siècle. L'inté-

rieur offre, entr'autres, une belle salle avec poutres ornées de l'écusson des Médicis, exécutées vers 1550 (1).

Il est très-probable que l'ancien pignon, à droite du bâtiment qui nous occupe, a été bâti par Pierre Bladelin : le registre des fiefs dont nous extrayons ces détails, nous apprend que Bladelin avait une salle à manger dans cette maison.

1527. Maison des Cordonniers, rue des Pierres D 40.

1530. Façade de la bibliothèque catholique, rue Neuve. Elle porte, outre la date, une inscription en deux panneaux ; le premier : *Hic sita fuit domus,* le second : *Quod . . . . . . .us,* le reste est indéchiffrable. Un troisième panneau, correspondant à celui de la date, porte une main avec deux initiales, dont la première est une E.

Vers 1540. Le long de la route qui mène de St-Michel au *Lappersfort,* on rencontre une porte monumentale avec étage, construite en briques, et donnant accès à la ferme appelée : *'t Goet ten Briele,* propriété de l'hôpital St-Jean depuis plusieurs siècles.

Au-dessus de la porte est une niche ayant renfermé sans doute la statue de saint Jean l'Évangéliste, patron de l'hôpital St-Jean.

Une des fenêtres de cette construction a conservé en partie son gracieux réseau, taillé en briques, et permet de juger de la beauté primitive de l'ensemble, qui a probablement été construit par l'auteur, encore inconnu, du bâtiment que nous avons reproduit à la planche XV.

Au mois d'Avril 1677, cette ferme, entourée d'un large fossé, fut le séjour des marins et soldats du prince

---

(1) Vr notre ouvrage : *Geschiedenis van Middelburg in Vlaenderen,* 1867, p. 19 et sqq., et p. 217.

d'Orange et du comte de Salins, arrivés ici pour la défense du pays contre les troupes françaises. Ils y commirent beaucoup de dégâts, dont une estimation fut faite en ladite année (1).

1561. Façade du couvent des Sœurs noires, place du Mercredi. Cette façade, qui occupe tout le fond de la place du Mercredi, derrière la statue de Memlinc, vient d'être remise dans son état primitif, aux frais de la ville de Bruges.

1562. Maison D 7, rue Traversière. Le pignon est orné des mêmes écussons et des mêmes réseaux que celui qui surmonte la porte-cochère du couvent précité.

1562. Ce millésime se trouve sur un joli pignon d'une maison de la rue Sud du sablon, marquée C 39, et connue sous le nom de l'*Aiguille*. En 1534 cette maison appartenait à la corporation des menuisiers (2).

1565. Partie inférieure du bureau des Hospices, Quai Spinola, restaurée sans connaissance du style local.

1570. Façade rue de l'Eeckhout B 11, ornée de quelques anciens réseaux.

1573. Maison F 3, rue St-Amand. La façade, presque complète, présente un caractère sévère, dû surtout à son couronnement rectiligne orné de créneaux, et à la présence des meurtrières dans la façade.

1585. Maison dite: « *la Coupe* » située dans la rue nord du Sablon, au coin de la rue de la Coupe. La vieille

---

(1) Brochure publiée par Mr EVERAERT-GODDERIS. Bruges, chez Van de Casteele-Werbrouck, 1861.

(2) Compte de l'hospice de la Poterie, 1533—34, f° 37 v°, aux archives de la ville.



enseigne de *la Coupe* se trouve sculptée dans le trumeau central, et au-dessous, le millésime que nous venons de reproduire.

1596. Façade au coin nord-est de la rue Espagnole, ancienne maison de la famille De la Torre.

1597. Façade de la rue des Pierres, — aujourd'hui deux maisons, — au coin de la petite rue de St-Amand. Elle fut reconstruite en cette année par Josse van den Dorpe, et la ville lui accorda, à titre de gratification, la somme de 30 escalins. Antérieurement elle avait appartenu à la société des Escrimeurs ou Hallebardiers de notre ville (1).

1608. Façade des bureaux de l'état-major de la garde civique etc. au coin sud-est de la rue de l'Ane aveugle.

1616. Maison au coin nord-ouest de la rue Espagnole, bâtie par Señor Francisco de Peralta et Dona Martha Blanco. Le millésime se trouve sur la frise de la porte d'entrée.

1617. Ancien hospice de la Madeleine Marché-au-Fil.

1621. Ancienne maison des francs-poissonniers, Grand'-Place, aujourd'hui deux maisons : l'Estaminet la *Civière*, et une maison à côté.

1631. Maison de la rue Espagnole F 3.

---

(1) Vr compte de la ville, 1597—98, fo 38 ro, et le 1er registre de la section de St-Jacques.

Depuis quelque temps, le retour à notre ancienne architecture a produit, dans les constructions civiles, quelques œuvres que nous ne pouvons nous empêcher de signaler.

Le château « *Ten Torre* » situé à Oedelem, et appartenant à Mr le vicomte Lebailly-De Tilleghem-Goethals est orné de quatre tours aux angles, et dominé par une tour colossale au milieu; il a été bâti en 1845 (1), en remplacement d'un château du XVIIIe siècle.

En 1859 fut commencé la maison de Mr le Baron Van Zuylen, rue des Oies, construction d'un style douteux et peu en rapport avec notre ancienne architecture locale.

Le château de Mr le baron Van Caloen-De Gourcy a Lophem, fut élevé en 1859 et années suivantes, sur les plans de MM. Pugin et Bethune. C'est une des plus vastes et des plus belles constructions en ce genre, élevées jusqu'à ce jour.

Le château de l'évêque de Bruges, à St-Michel lez-Bruges, en style du XVe siècle, fut construit en 1861, sur les plans d'un architecte anglais, Edward Welby Pugin.

Les nouvelles constructions de Vyve-Capelle lez-Bruges comprenant, outre l'église, un presbytère et une école avec habitation, furent élevées en 1861 et années suivantes sur les dessins de Mr Jean Bethune, de Gand.

Enfin, l'année 1870 vit s'élever une façade, calquée plus ou moins sur l'ancien style de Bruges, dans le nouveau quartier de Ste-Anne.

---

(1) Mr Weale, dans son ouvrage: *Bruges et ses environs*, p. 210, l'appelle fautivement le château «*de Tilleghem*» et l'attribue au XVIe siècle!

ERRATA ET ADDENDA.

Page 22, note. A propos de la valeur du *gros* au temps de Philipp-le-bon, un numismate distingué nous a bien voulu communiquer les renseignements suivants qui doivent rectifier notre appréciation: « En 1445 le *gros* était une monnaie d'argent, pesant 82 grammes, valeur actuelle 18 centimes. A cette époque, l'argent était, comparativement à l'achat des denrées, beaucoup plus rare et par conséquent plus puissant que de nos jours: il avait une valeur *sept à huit fois plus grande*, donc on avait alors pour le gros de 18 centimes ce qui aujourd'hui coûterait sept à huit fois autant, soit fr. 1,35 environ. »

Page 44, note 2 et page 46, ligne 21 et 22. Les renseignements qu'on nous avait donnés sur le caractère architectural du porche occidental de l'ancienne infirmerie à l'hôpital St-Jean, sont inexacts. Après avoir vérifié par nous-mêmes, nous avons constaté que ce porche est construit *en ogive obtuse* et non à *plein cintre;* il est bâti avec les mêmes briques que la grande salle méridionale, dont nous avons parlé longuement plus haut, et l'on voit distinctement qu'il a été appliqué après coup, à la façade qu'il orne encore aujourd'hui. Nous pouvons donc considérer maître Baudouin De Neckere, le constructeur de la grande salle, comme l'auteur de ce porche, le plus beau qui subsiste encore en notre ville.

Page 63, *ligne* 15, *au lieu de Planche* III, *lisez :* Planche IIII.

Page 90, *ligne* 2, 3 *et* 4. La maison de la corporation des boulangers, rue des Pierres D 25, fut construite en 1650, d'après le compte de la ville 1650—51, f° 97 v°.

Page 90, *ligne* 8, au lieu de « brasserie » lisez « distillerie. »

Page 93, *après la ligne* 14, *ajoutez :* Il est très-probable également que le sculpteur ait voulu représenter ici la sainte Trinité.

Page 95, *après la ligne* 14, *ajoutez :* Grégoire Van Oost, le tailleur de pierres, fut assassiné le 6 septembre 1481, dans la rue Haute à Bruges, devant la maison *de Capoen*, marquée aujourd'hui A 23, par un maçon nommé Jacques Piers (1).

---

(1) *'T boeck van al 't guent datter gesciet es binnen Brugghe van* 1477 *tot* 1491, page 33.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES, CORPORATIONS, SOCIÉTÉS ETC.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE LIEUX, RUES, MONUMENTS, MAISONS ETC.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

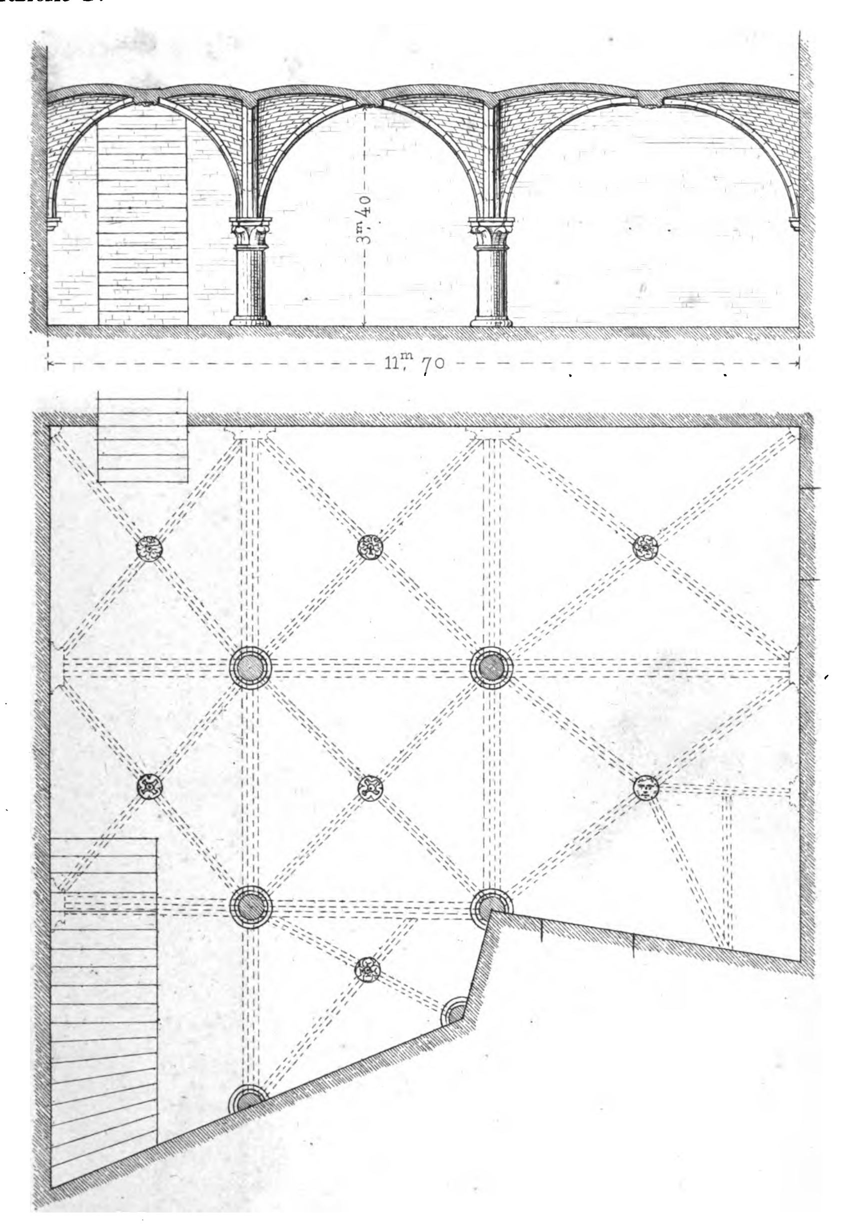
Q.

R.

S.

CHS. VERSCHELDE.

Planche I.

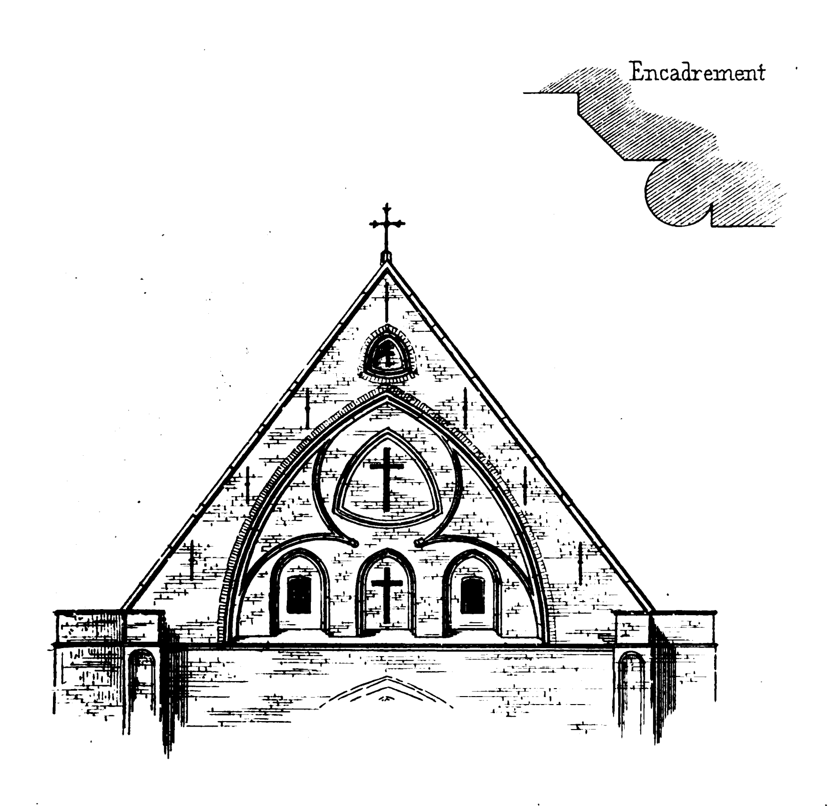


Chs Verschelde, Archte del. 1869

Lith. J. Petyt. Bruges

Cave du commencement du 14e siècle.

sous une maison de la nouvelle rue Nicolas Despars



Chs Verschelde. Archte del

Lith. J Petyt. Bruges

Pignon méridional

du Transept de la Cathédrale de Bruges,

construit au commencement du 15e siècle.



Ch.s Verschelde. Arch.t del. 1[illegible]

Lith. J. Petyt. Bruges

Pignon, vers 14[illegible]1420.

Planche IIII.

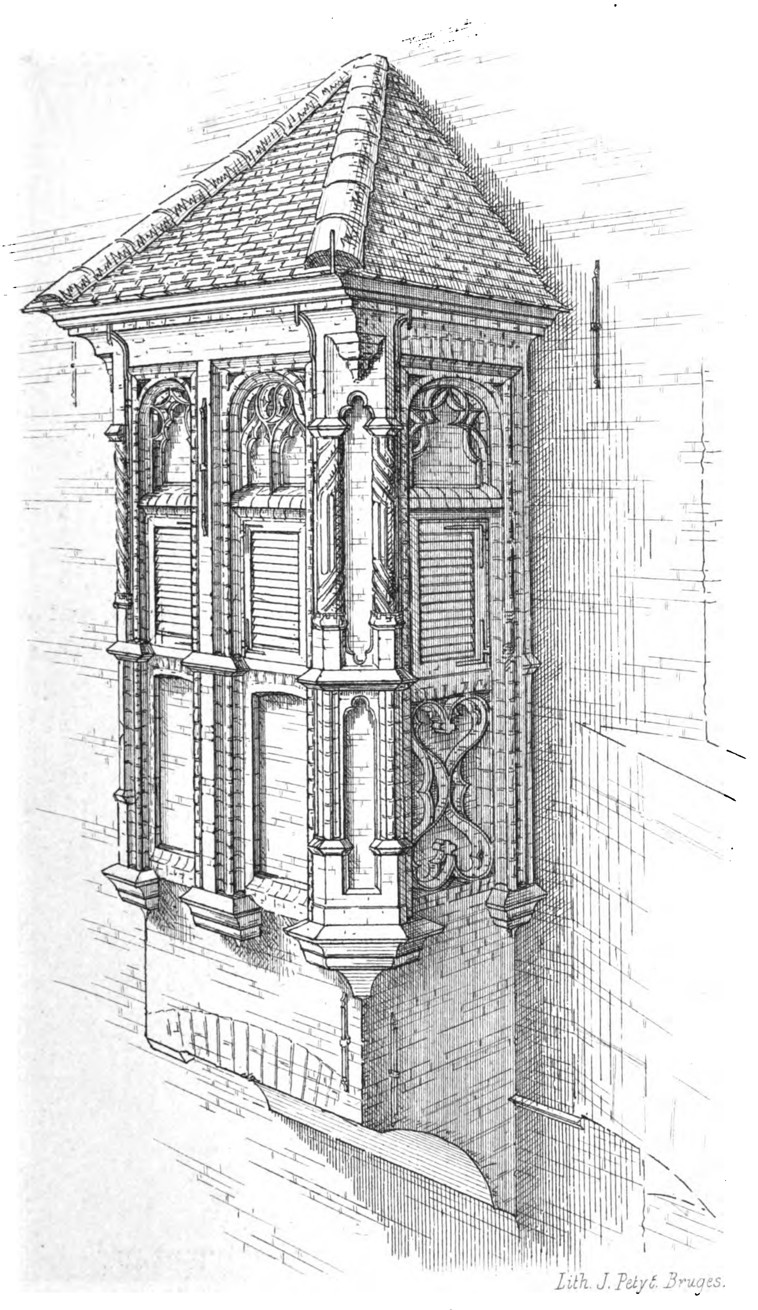
Encadrement

Sanderus Fland. ill. *Lith. J Petyt. Bruges.*

Maison consulaire des Orientaux.

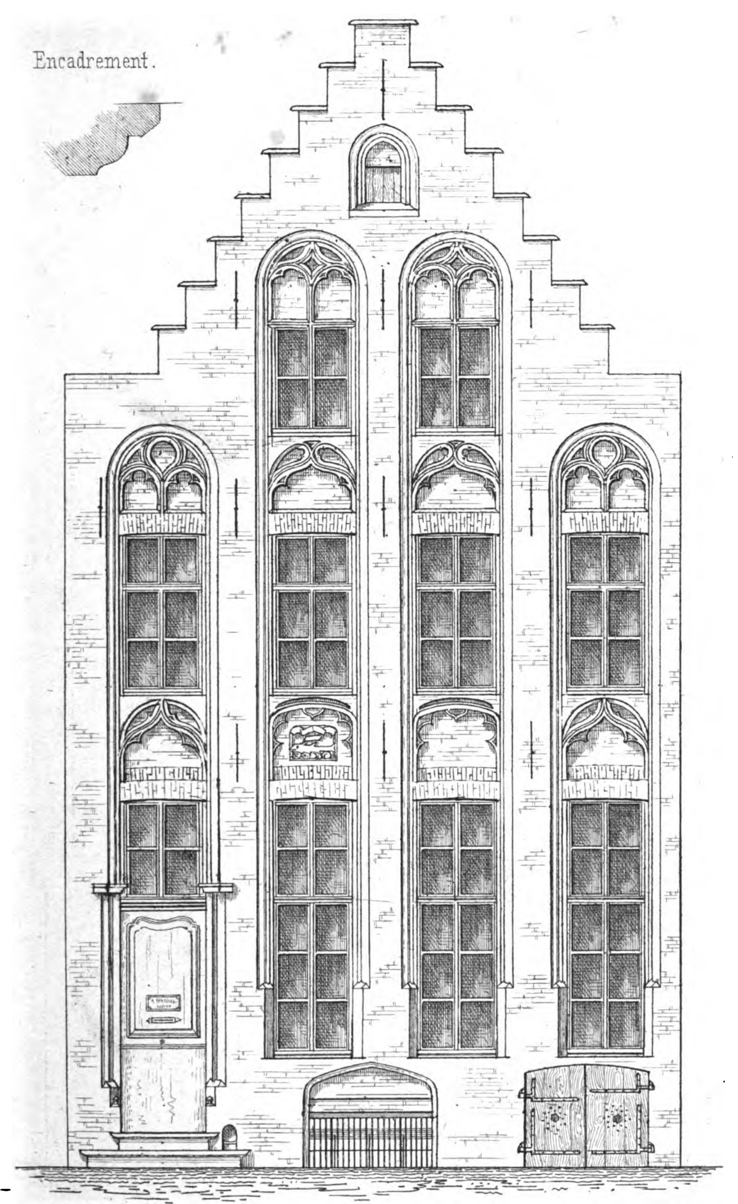
bâtie par maître Jean Van de Poele en 1478

aujourd'hui deux maisons sises place des Orientaux.



Tribune à la maison rue flamande f. 74.

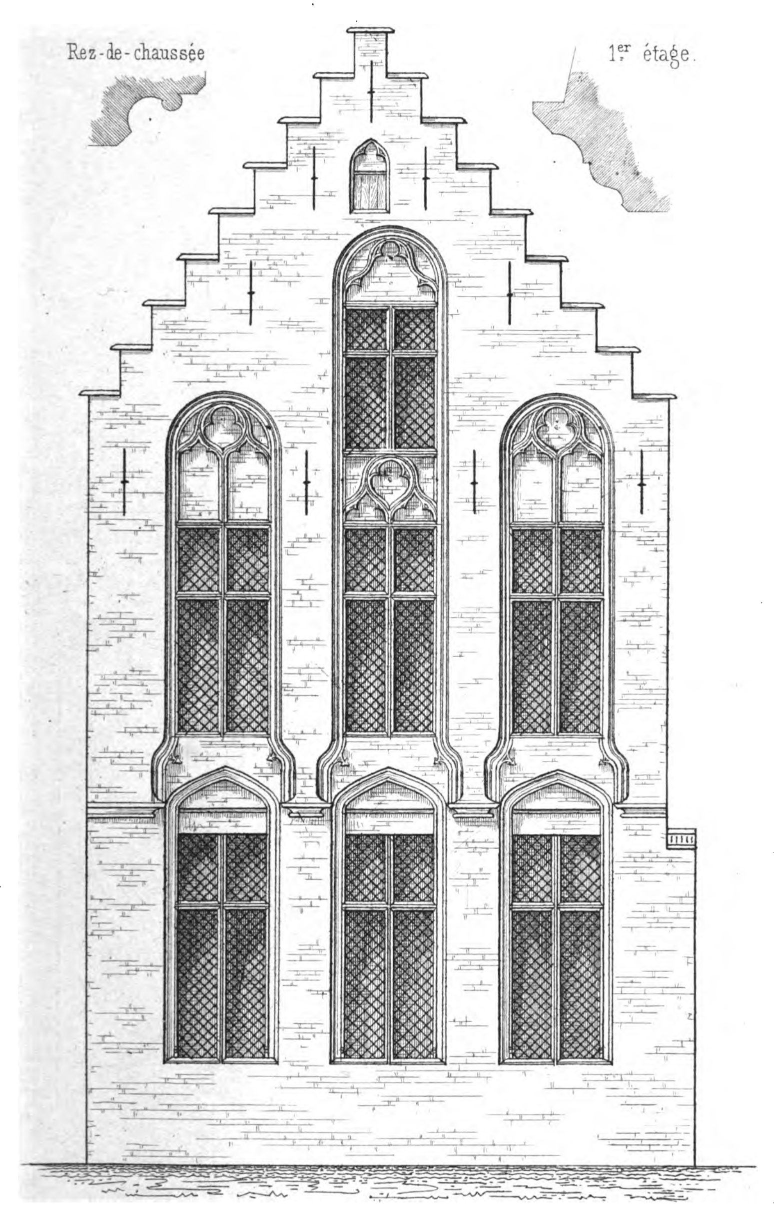
Construite vers 1515.



Chs Verschelde. Archte del. 1869. Lith. J. Petyt, Bruges.

Maison, rue de Cordoue A 3

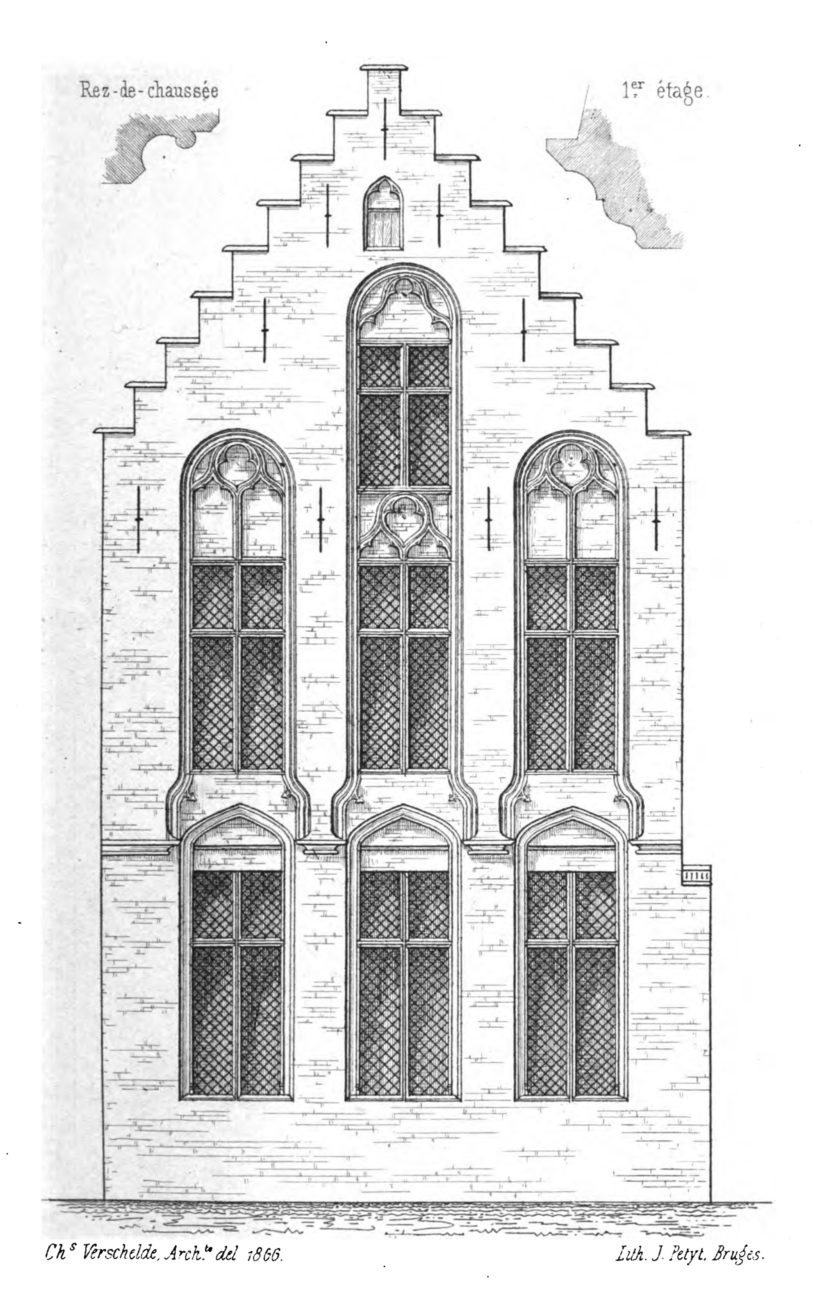
bâtie en 1518.



Chs Verschelde, Archte del 1866.   Lith. J. Petyt. Bruges.

Maison, ancienne rue fleur de blé.

bâtie vers 1525, démolie en 1866.

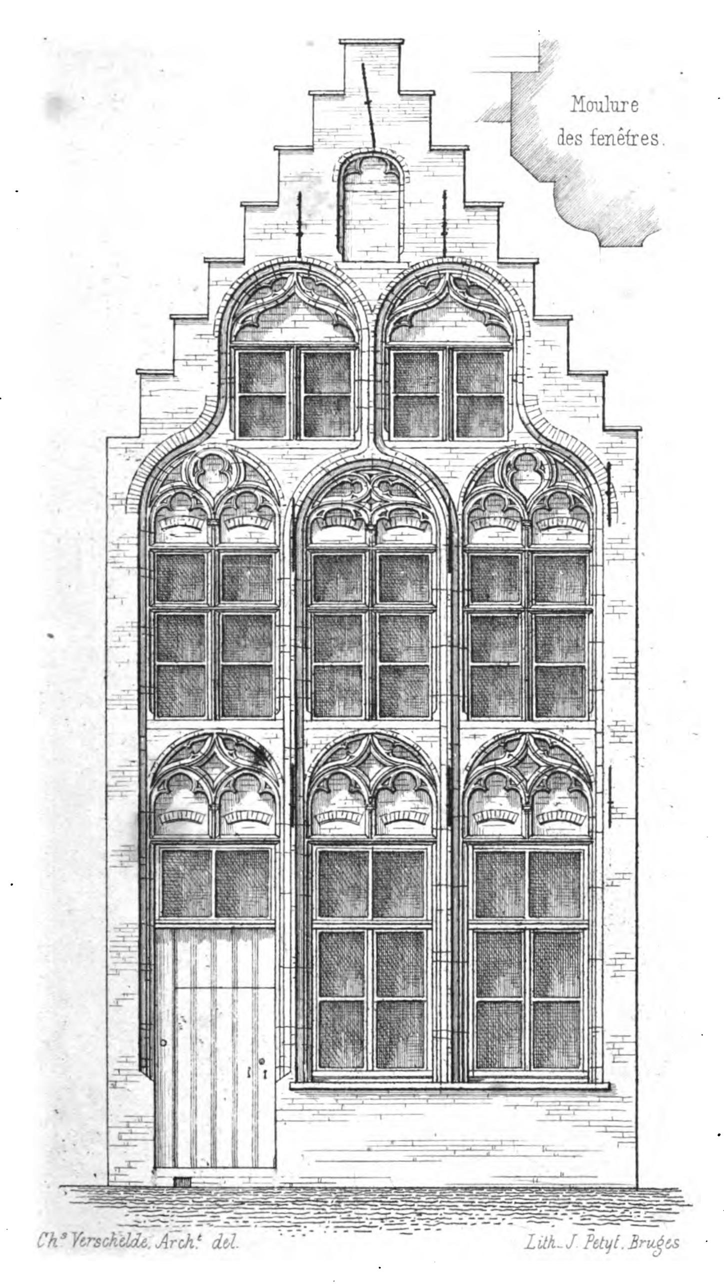


Chs Verschelde, Archte del 1866.

Lith. J. Petyt. Bruges.

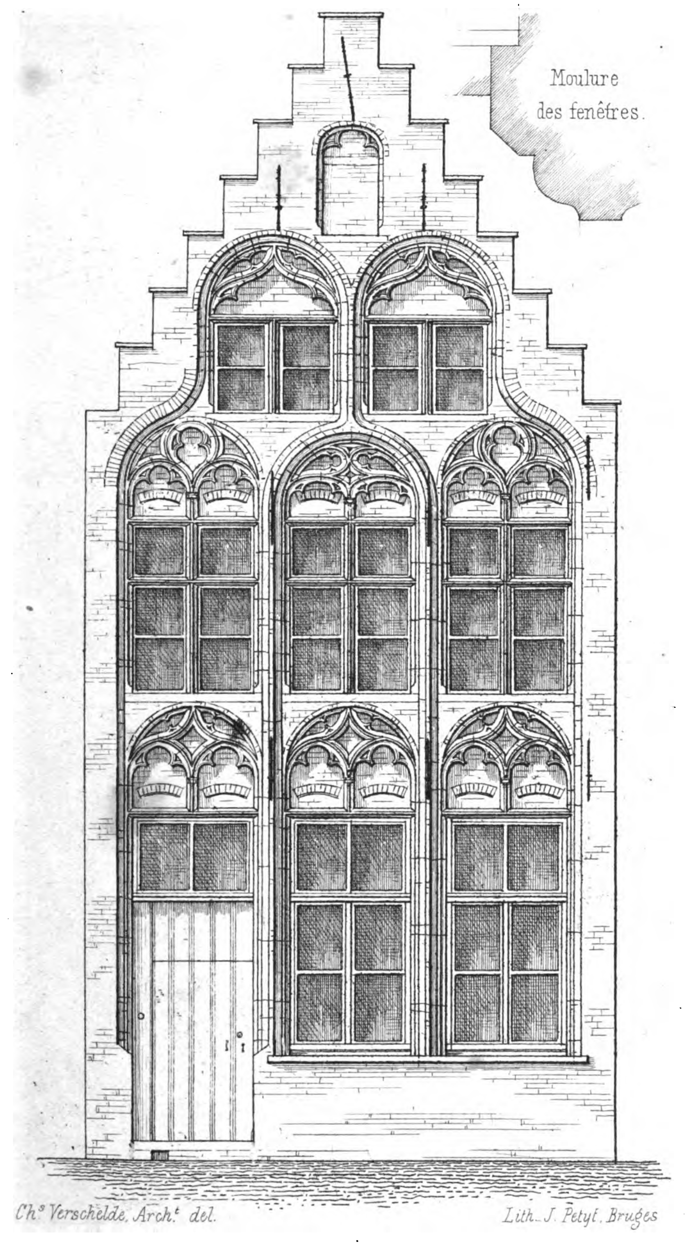
Maison, ancienne rue fleur de blé,

bâtie vers 1525, démolie en 1866.



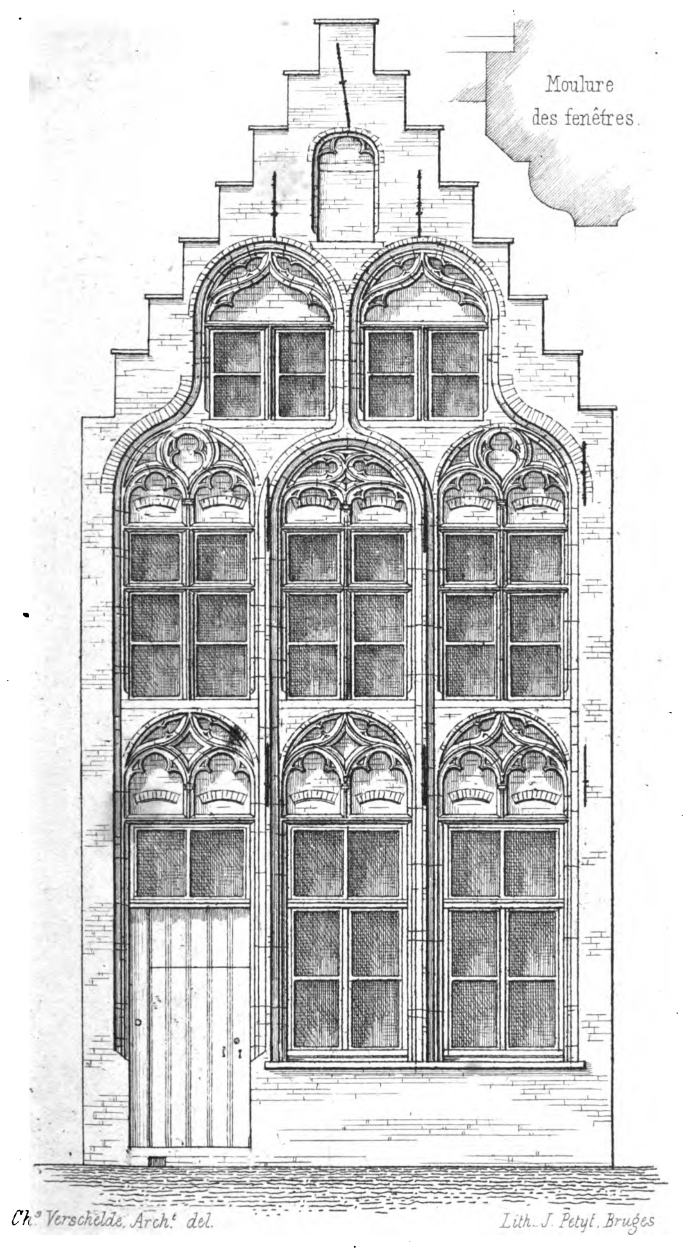
Maison rue pré-aux-moulins

Construite vers 1520.



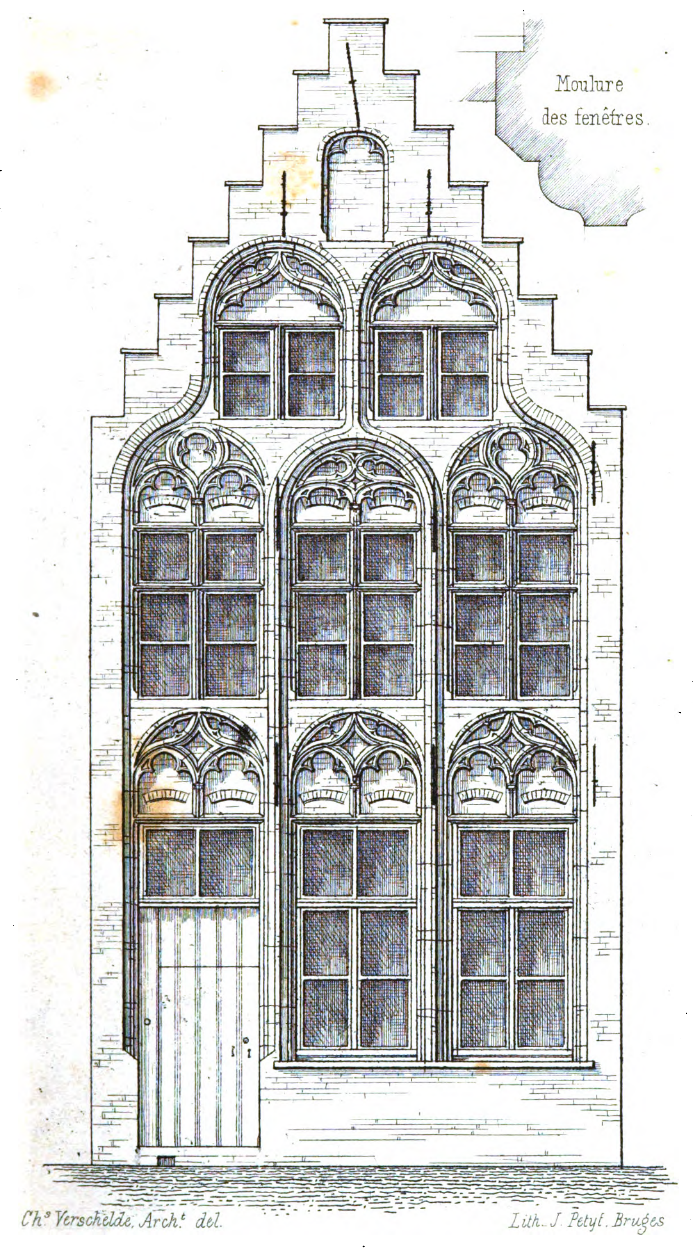
Maison rue pré-aux-moulins

Construite vers 1520.



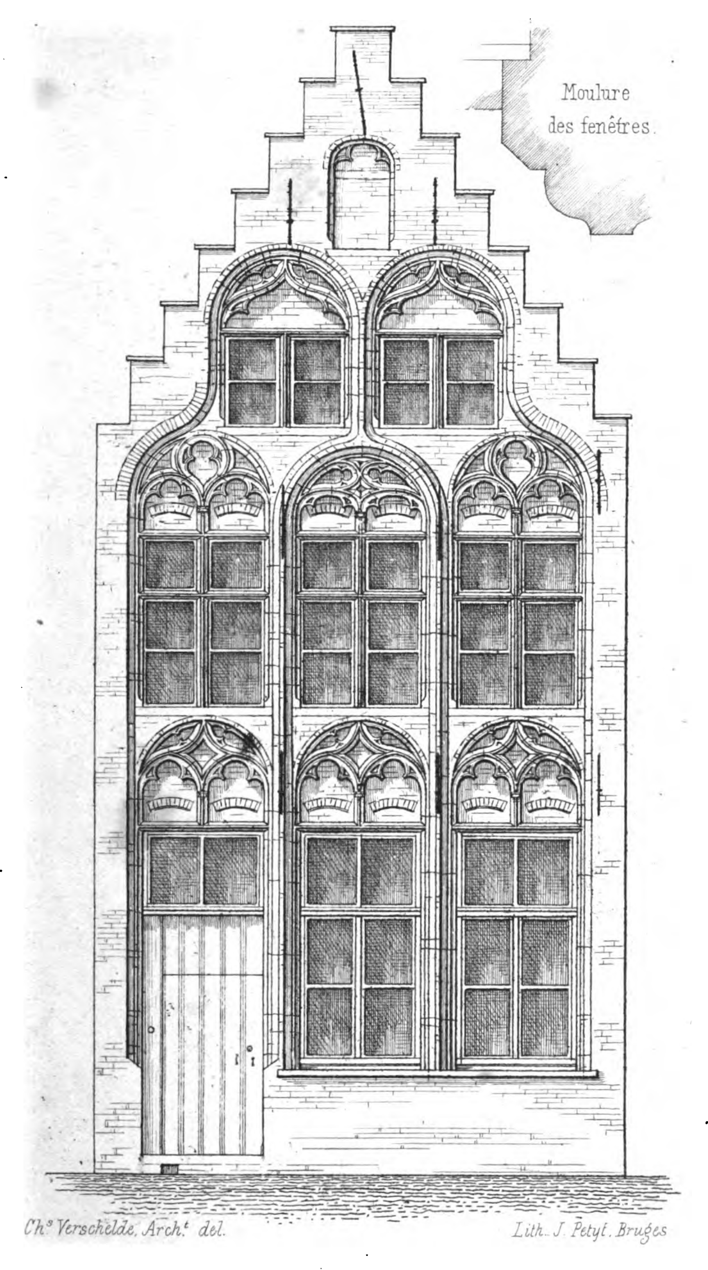
Maison rue pré-aux-moulins

Construite vers 1520.



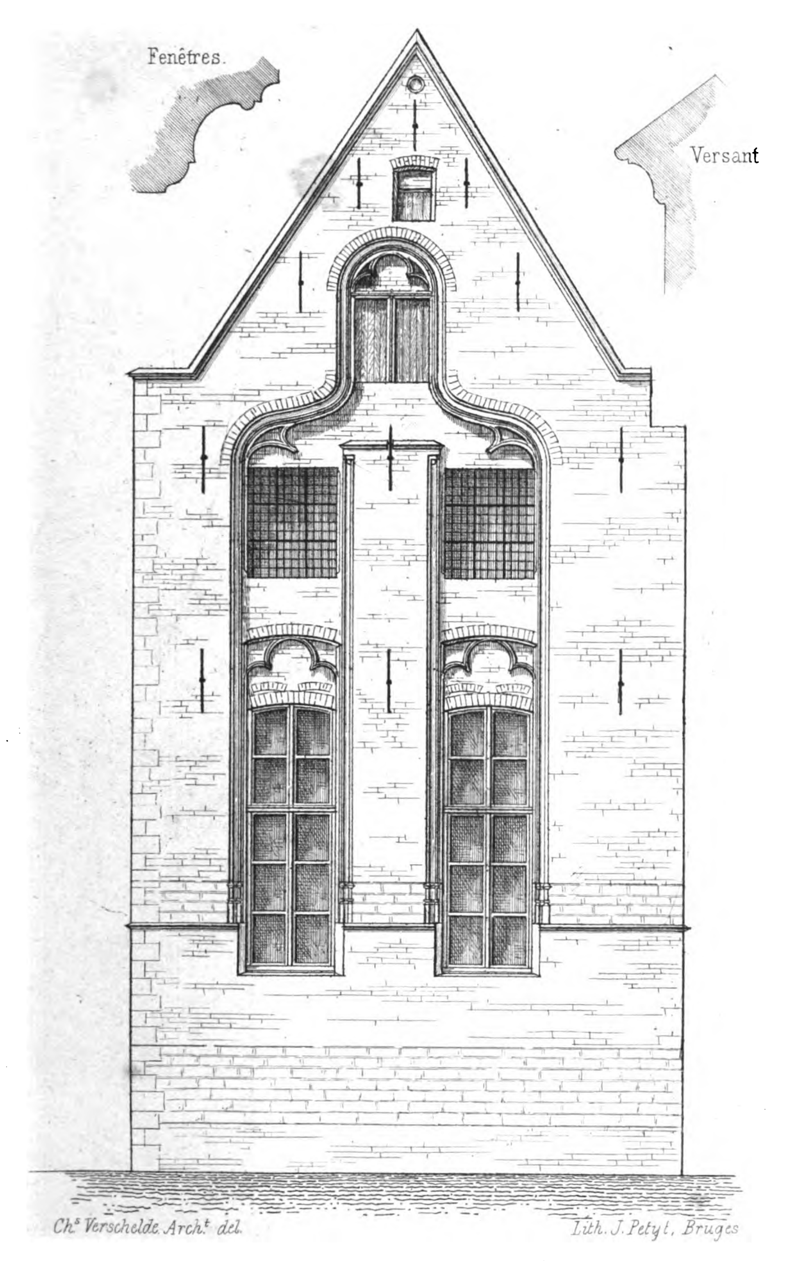
Maison rue pré-aux-moulins

Construite vers 1520.



Maison rue pré-aux-moulins

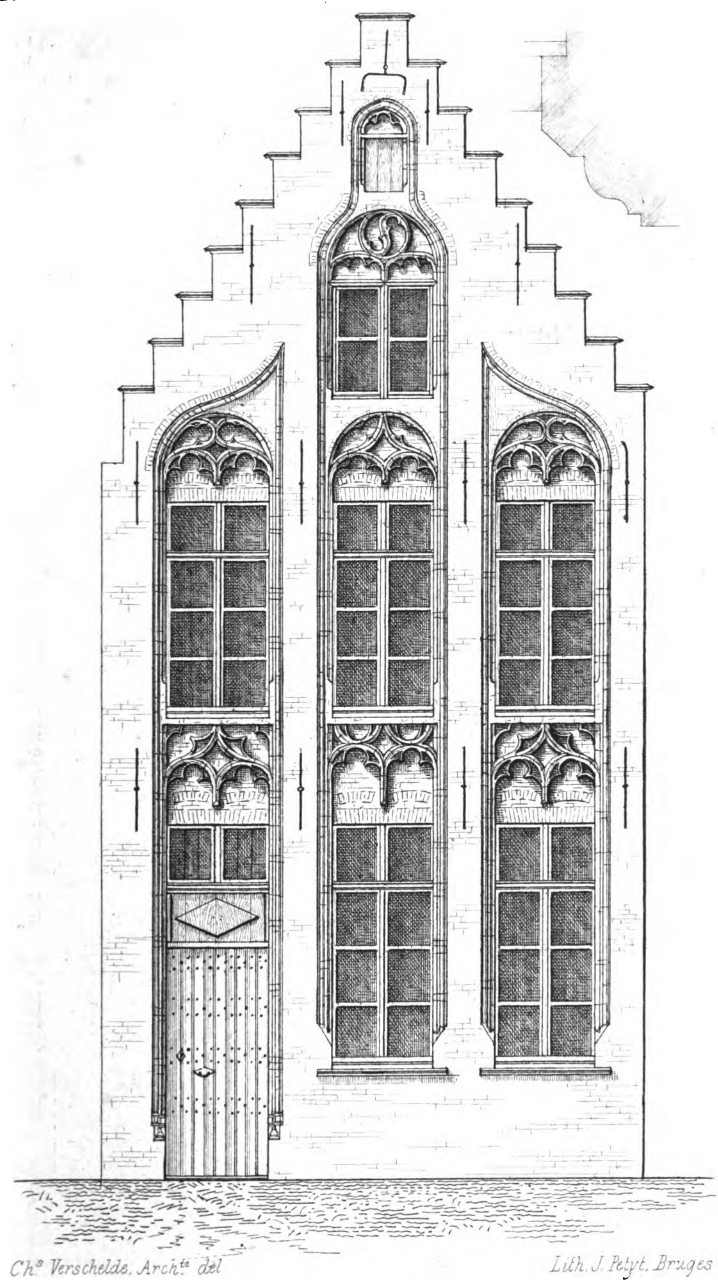
Construite vers 1520.



Pignon intérieur à l'hôtel-de-ville

Construite en 1523 par maître Jean De Maech.

Planche X.

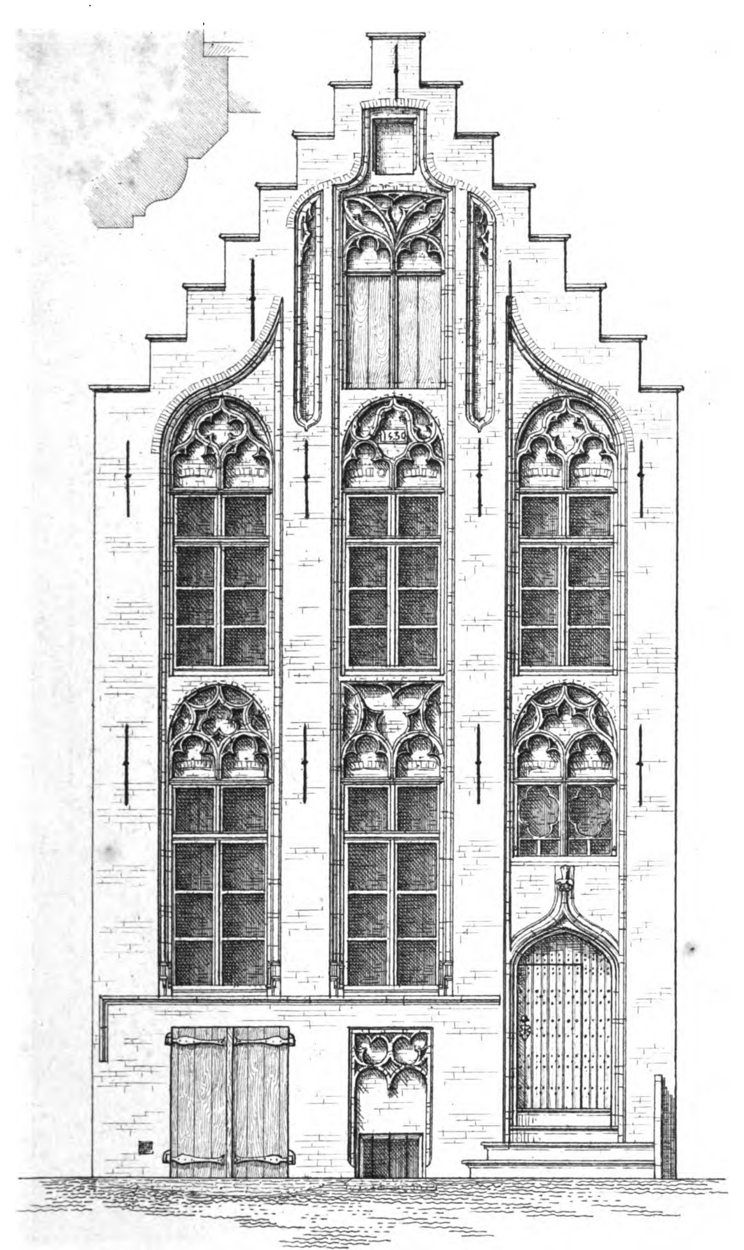


Chs Verschelde, Archte del

Lith. J. Petyt. Bruges

Maison E 5 rue de la Queue de vache

bâtie vers 1530.

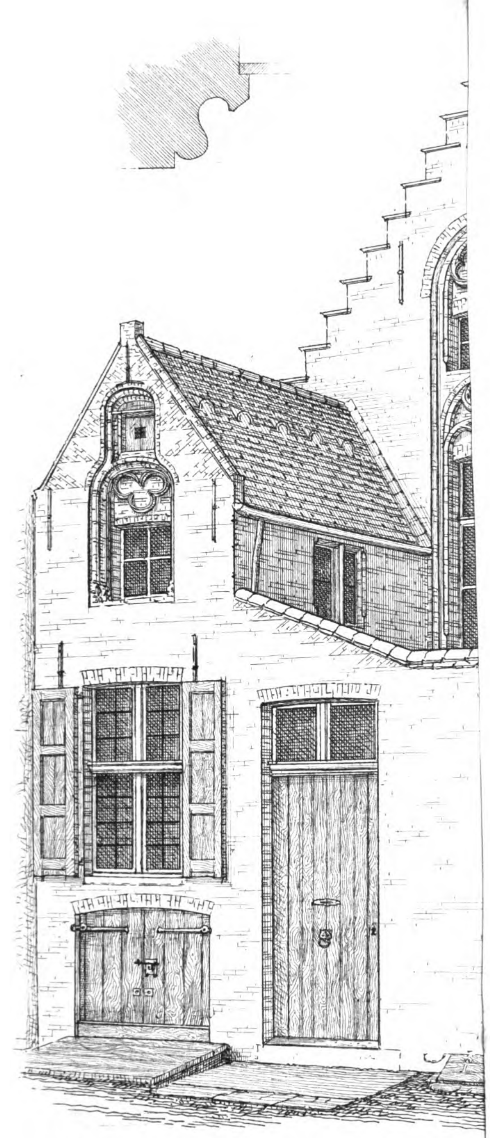


Ch.s Verschelde Arch.te del. Lith J. Pety.t Bruges.

Maison E 7 rue de la Queue de vache

porte le millésime 1530.

Planche XII.

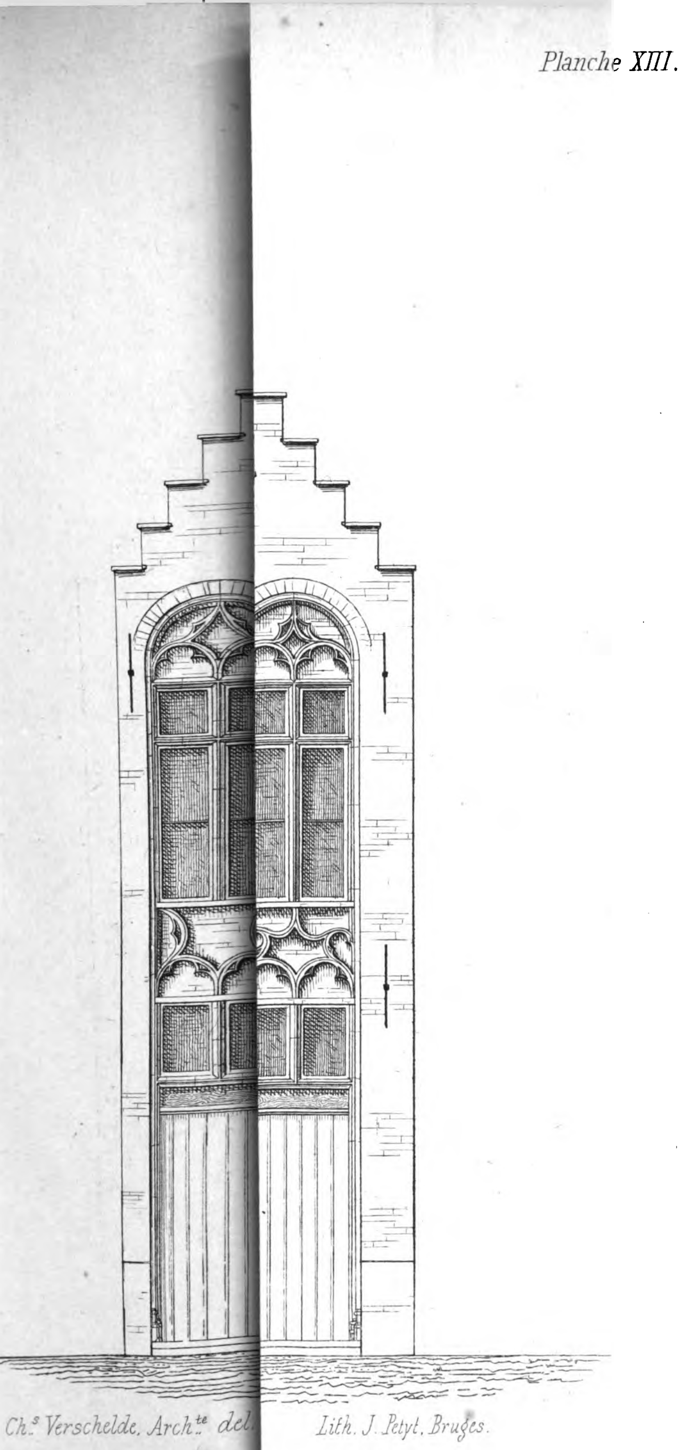


Chs. Verschelde Archte.

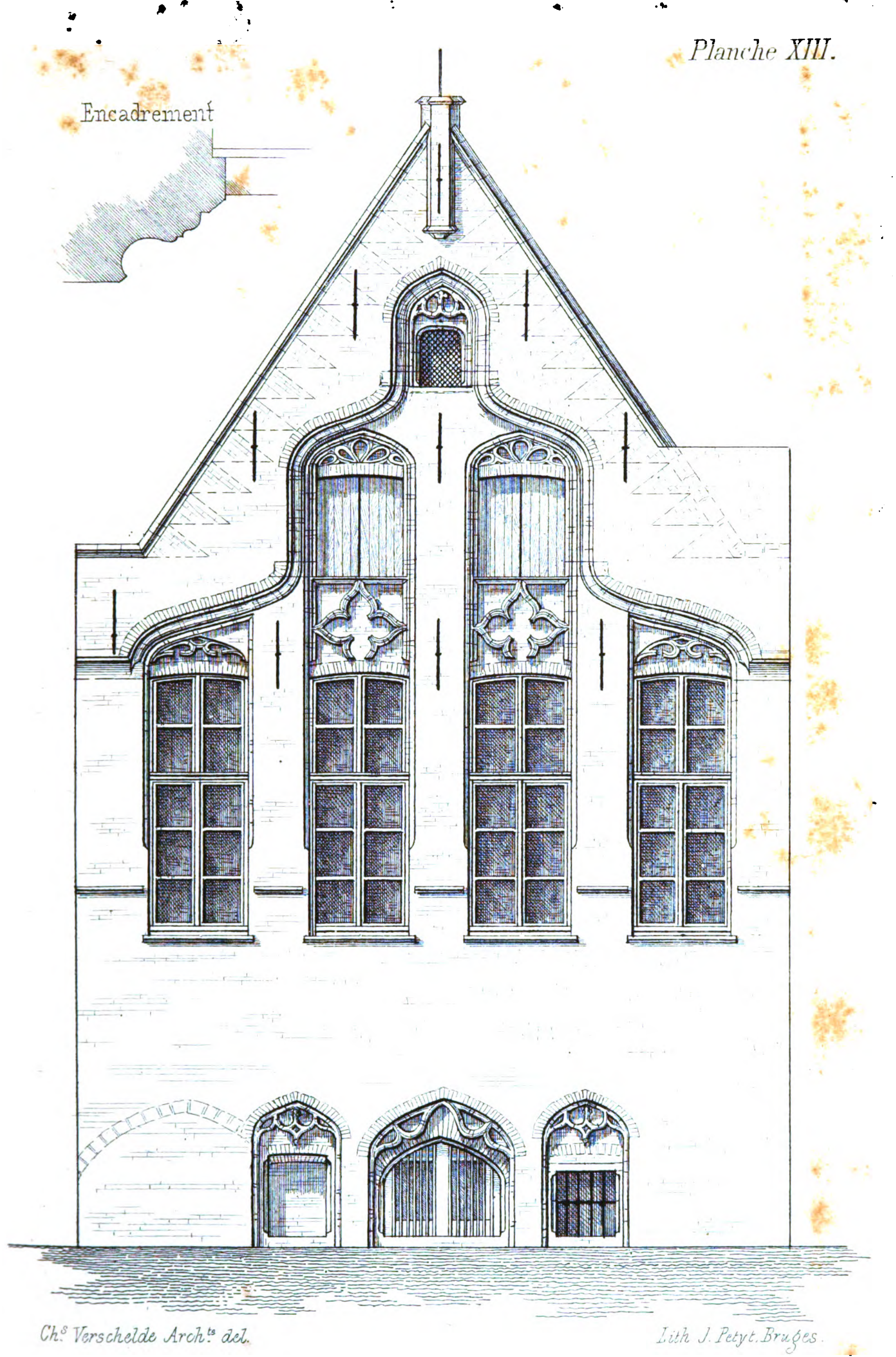
Maison ꝺ 28,

bâtie ve

Planche XIII.



Chs. Verschelde, Archte. del. Lith. J. Petyt, Bruges.

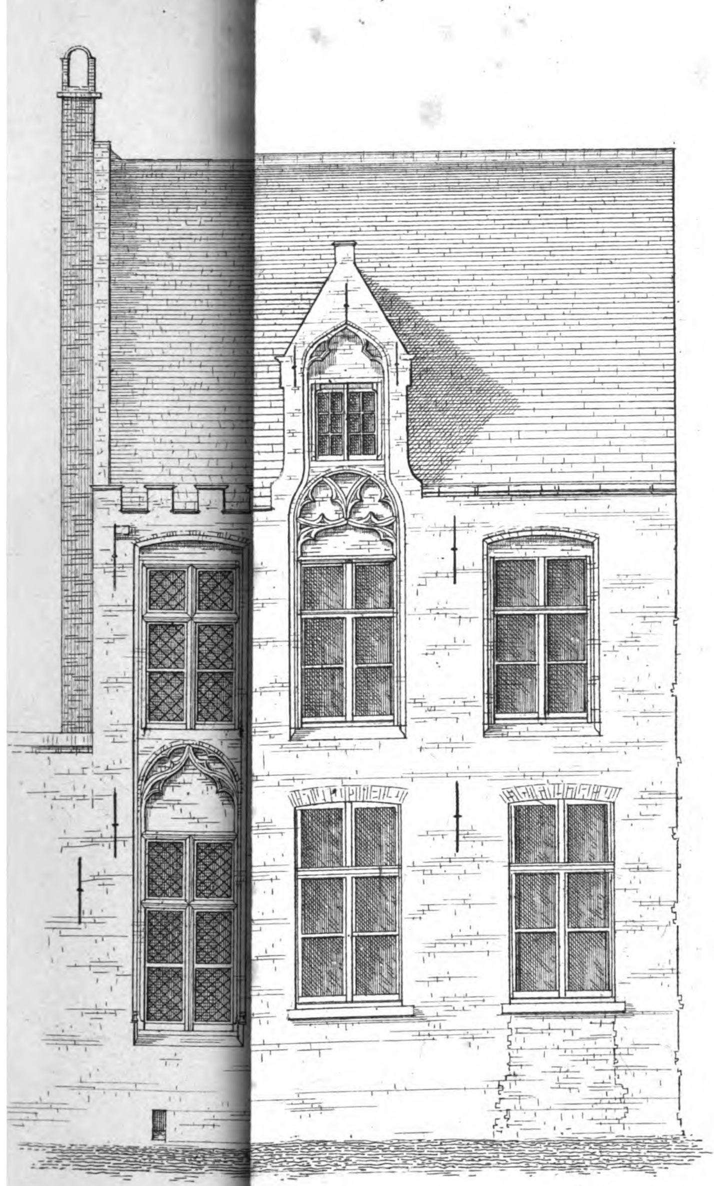


Chs Verschelde Archte del.

Lith J. Petyt. Bruges.

Pignon du palais de justice,

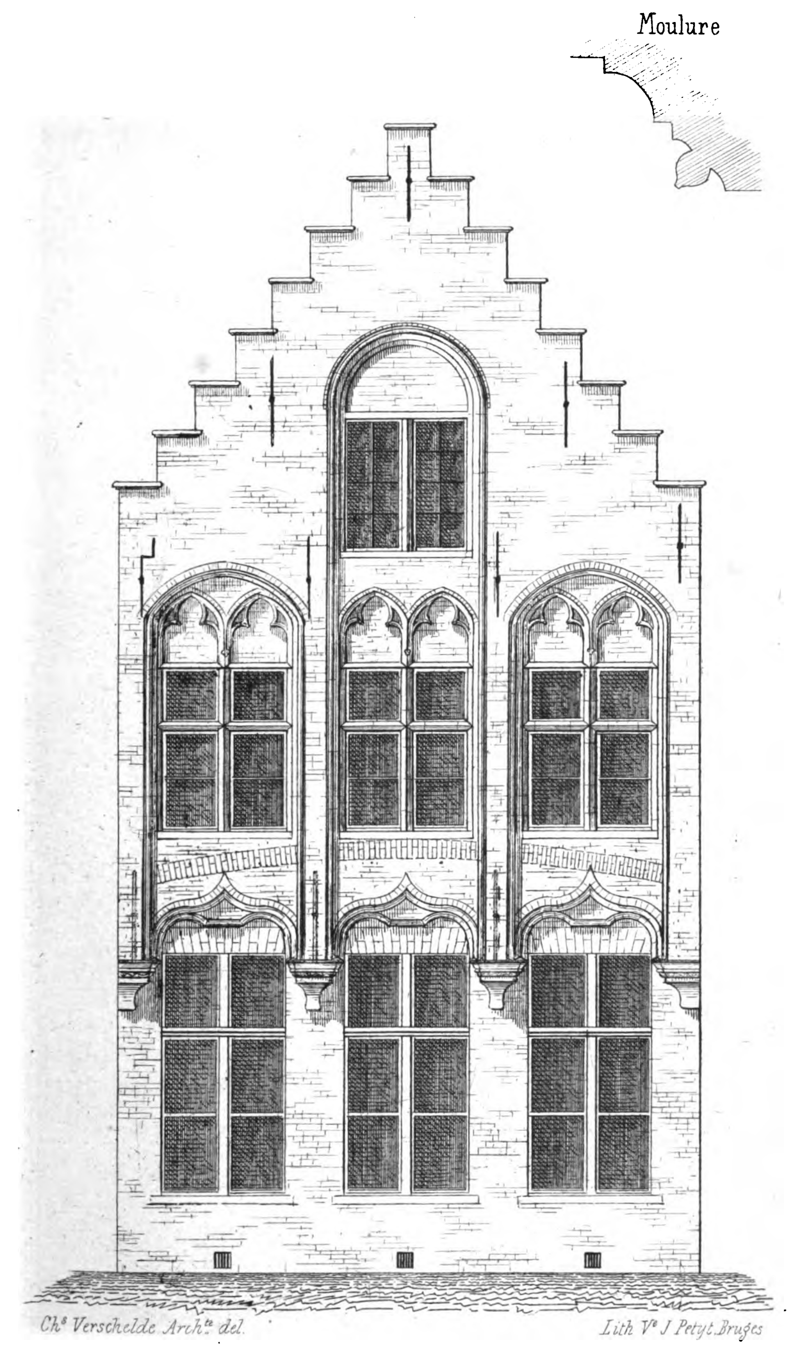
bati en 1532.



Chs. Verschelde. Archte. 18

Lith. J. Petyt, Bruges

Planche XVI.



Maison B 3, Quai des Marbriers,

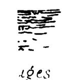
bâtie vers 1550.

P. Raoux del. & Sculp. 1872.

Local de la Société de St

bâti

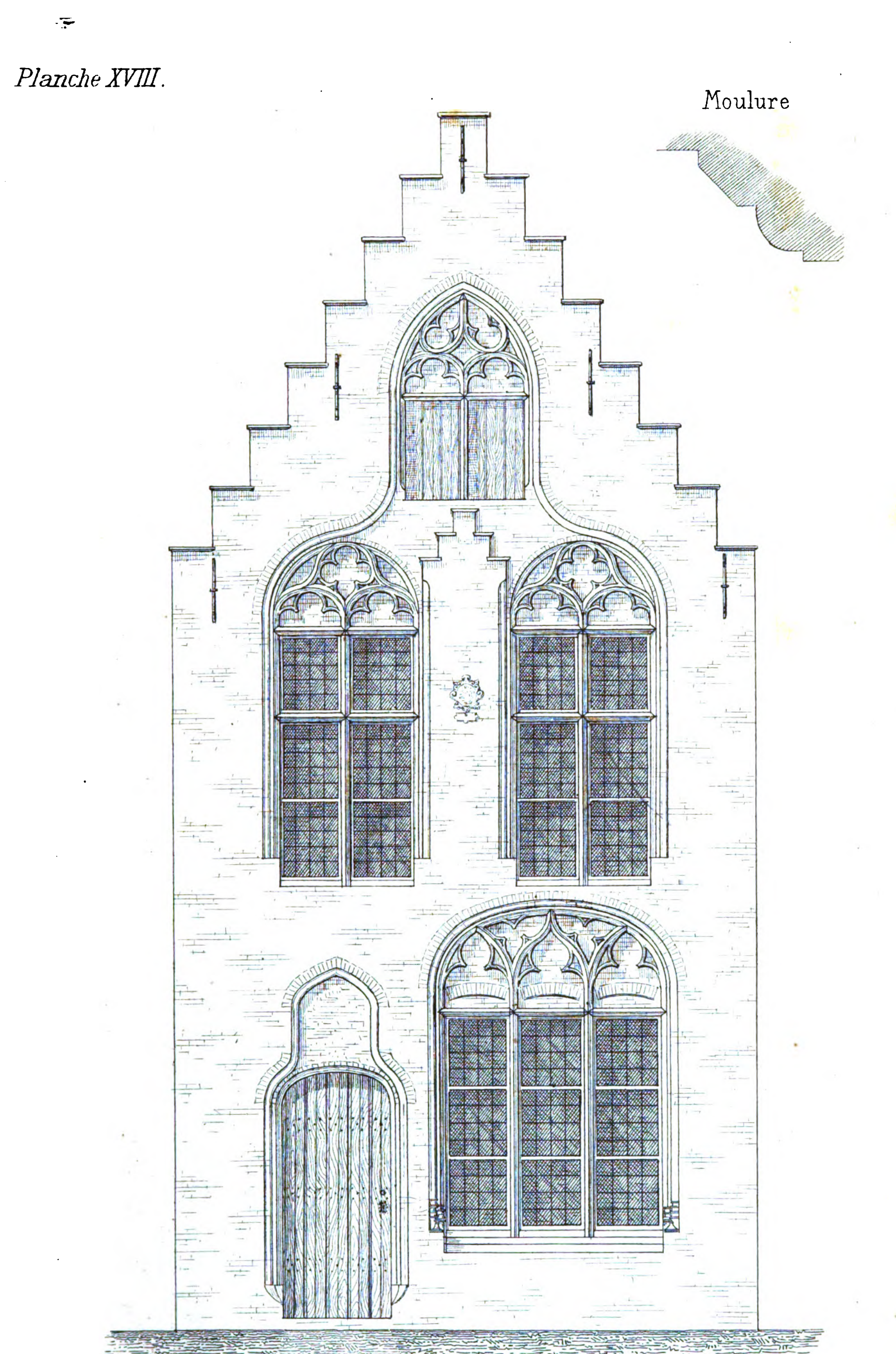
e



ages

n

Planche XVIII.

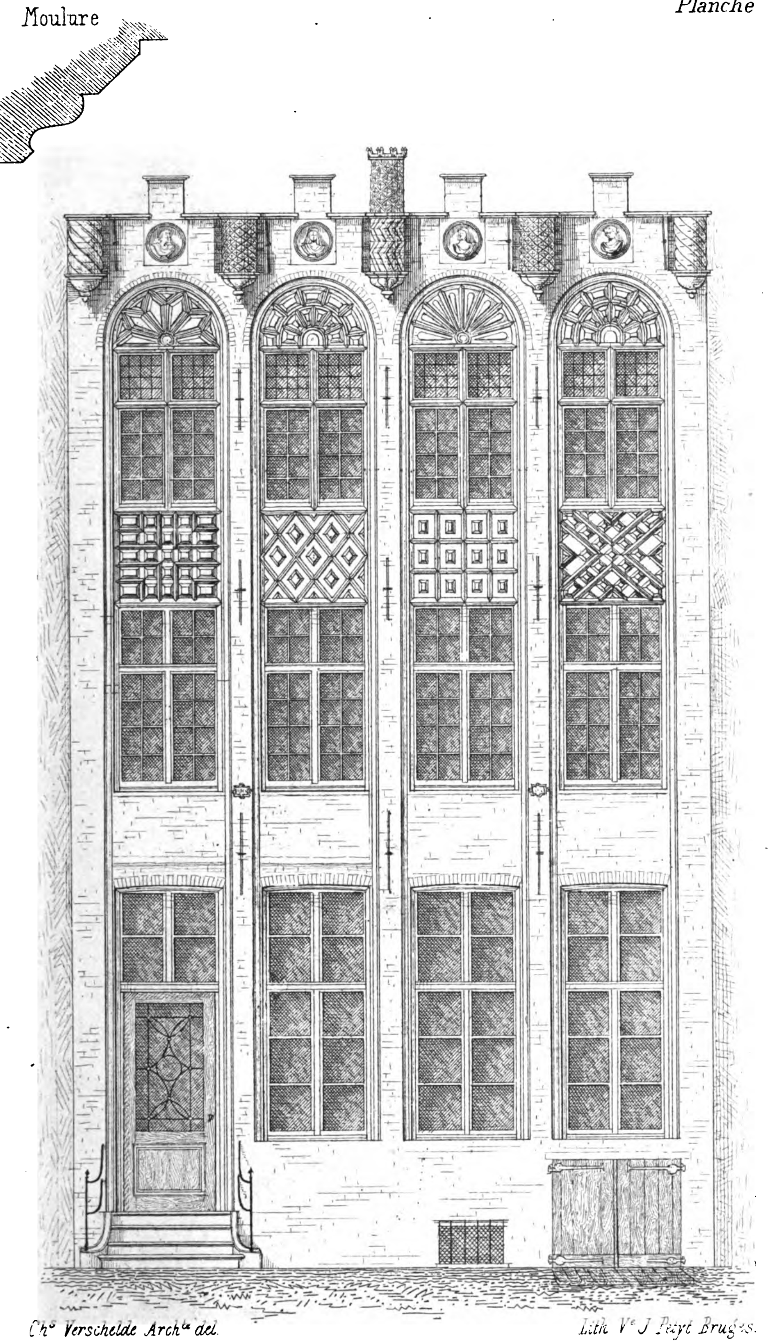


Chs. Verschelde Archte del.

Lith. Vve J Petyt Bruges.

Maison N 7 près du petit marché-au-poisson

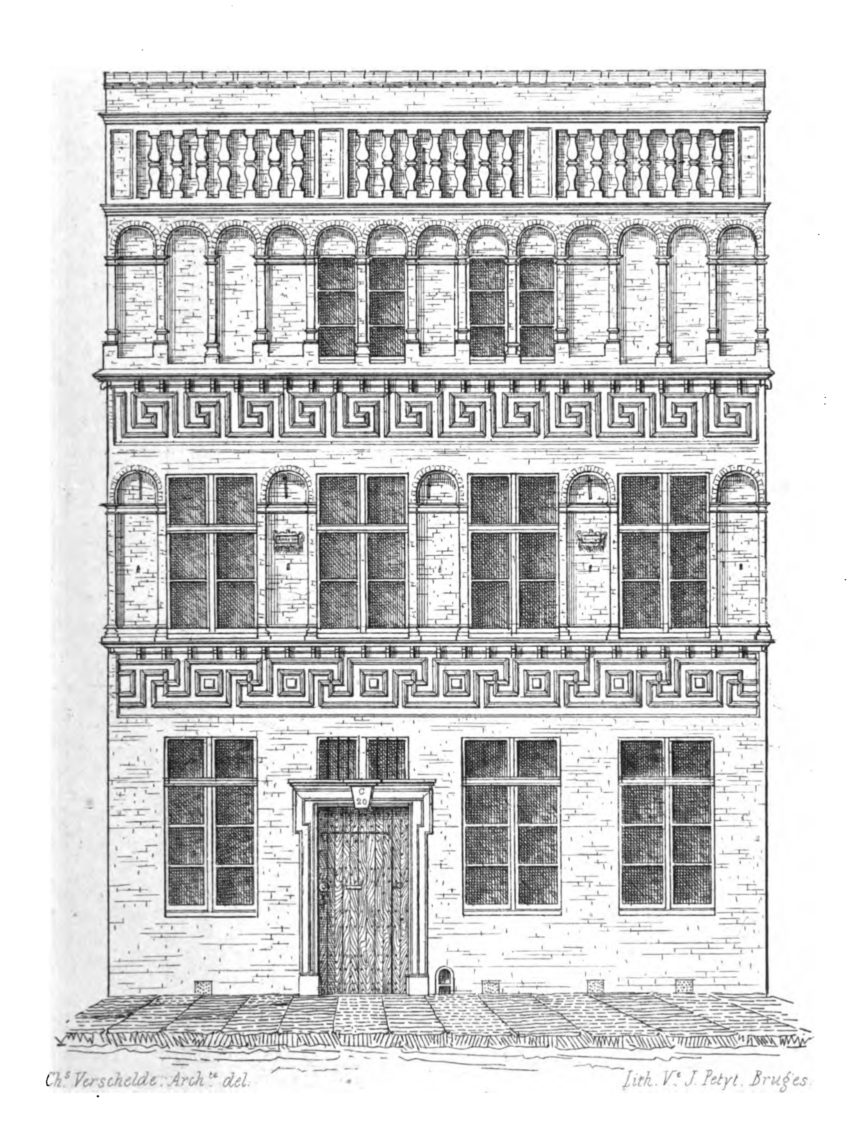
bâtie vers 1570.



Chs Verschelde Archte del. Lith Ve J Puyt Bruges.

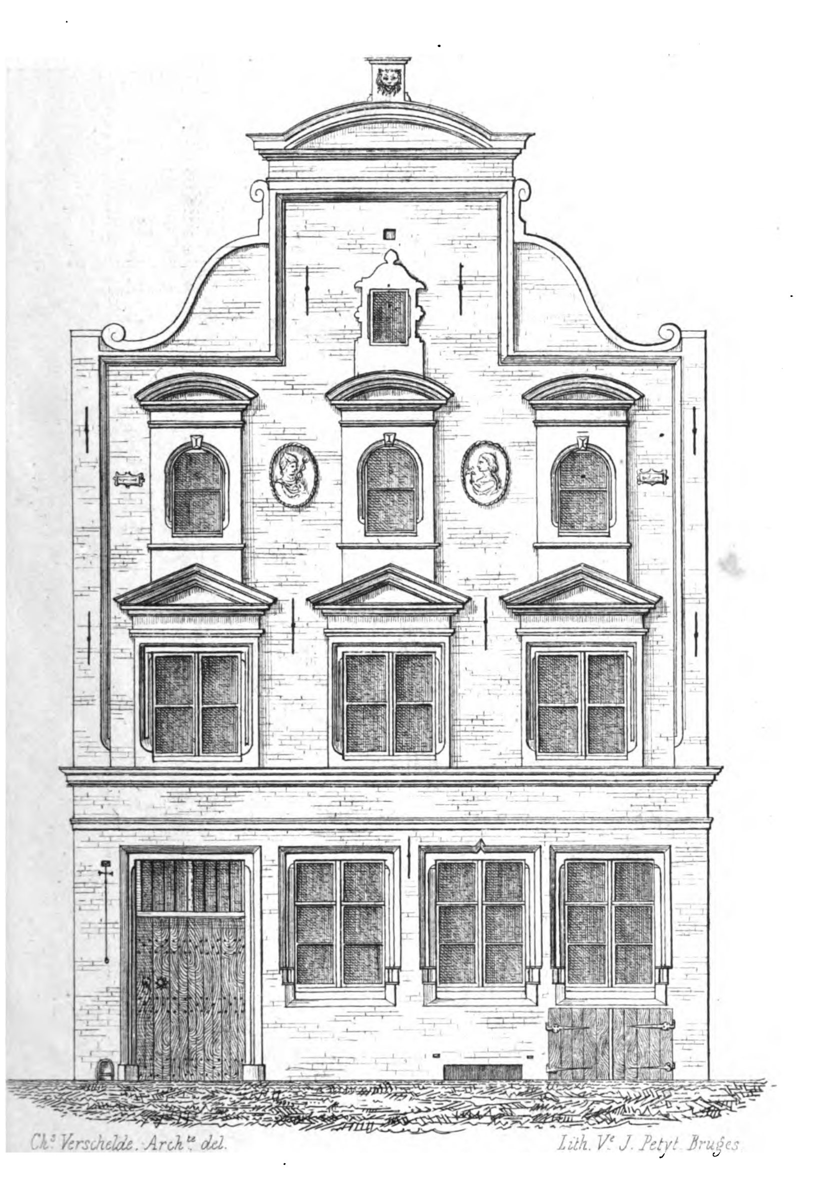
Maison C 26 rue du vieux-bourg

porte le millésime 1564



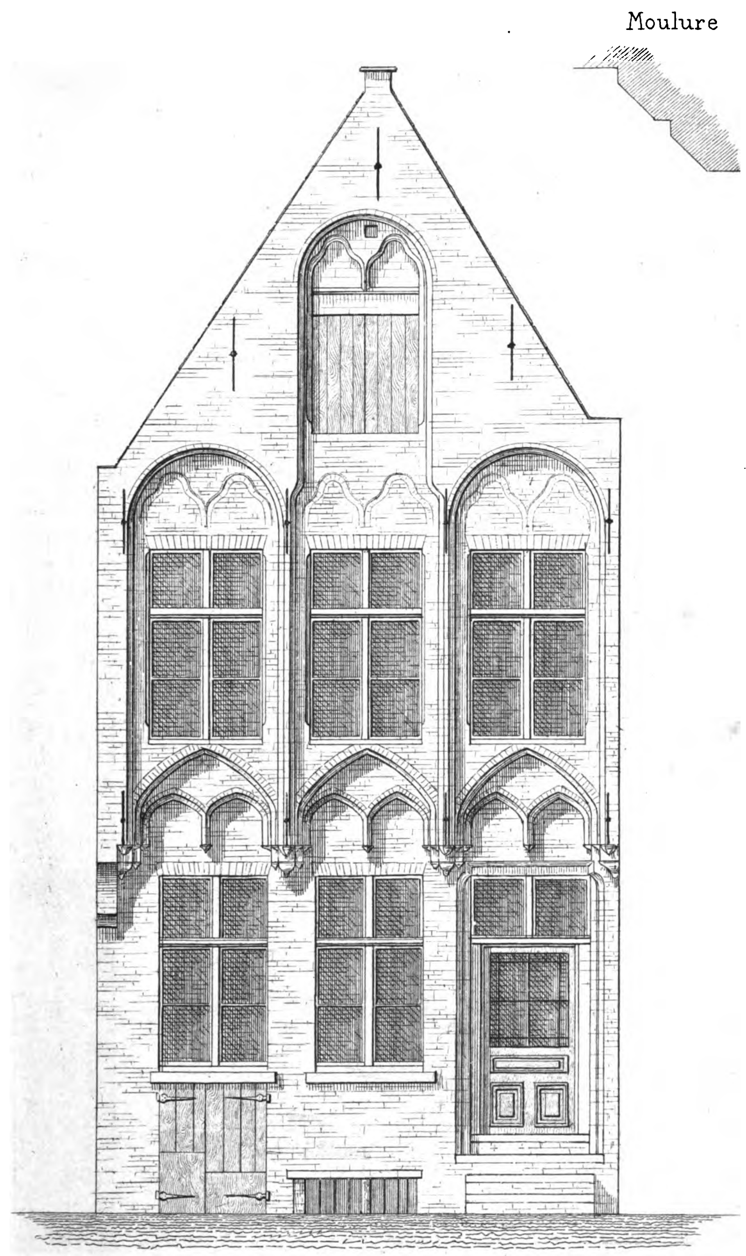
Maison C 20, rue Neuve,

porte le millésime 1565.



Maison C 37, place Simon Stévin,

porte le millésime 1571.

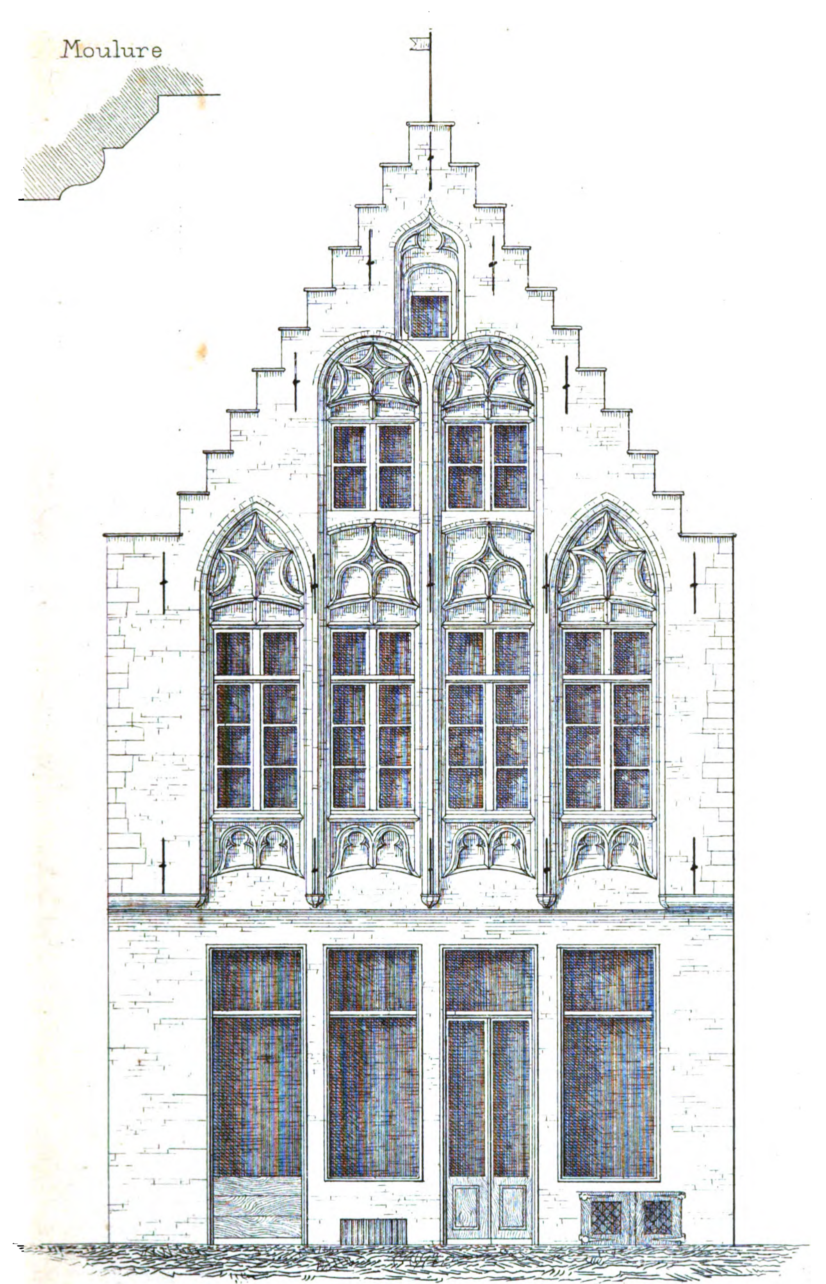


Chs Verschelde. Archte del.

Lith. Ve J. Petyt. Bruges.

Maison C 8 au côté ouest du Beffroi

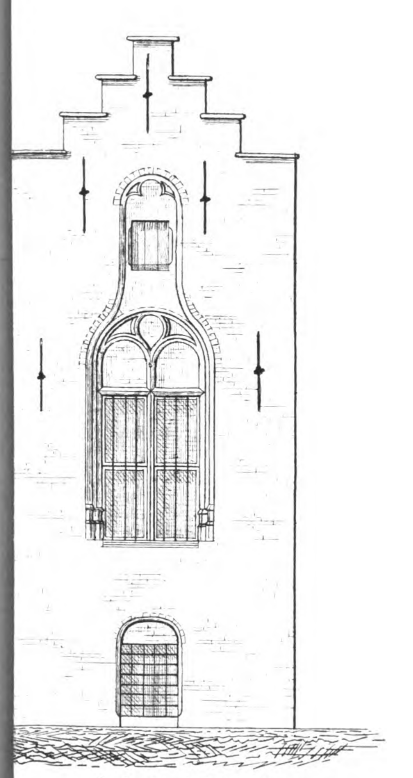
construite vers 1570.



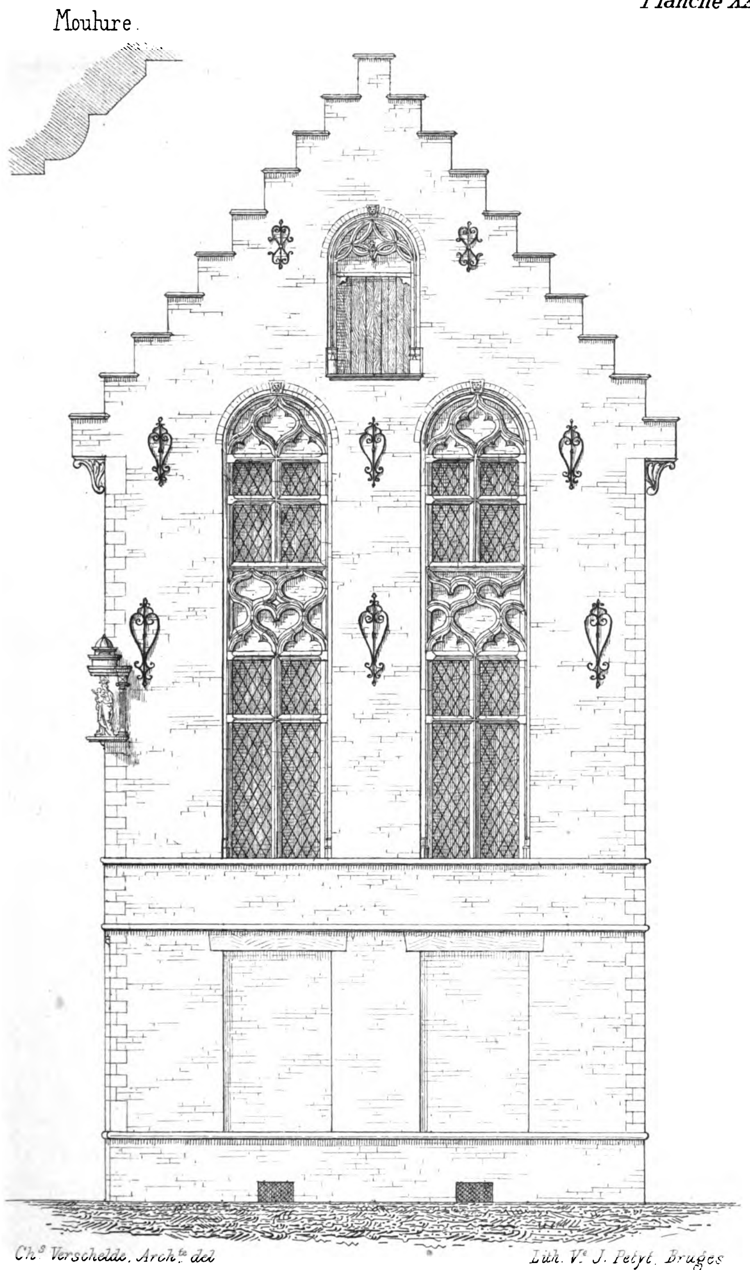
Chs Verschelde. Archte del. Lith. Ve J. Petyt. Bruges

Maison № 22 rue Flamande

construite vers 1575



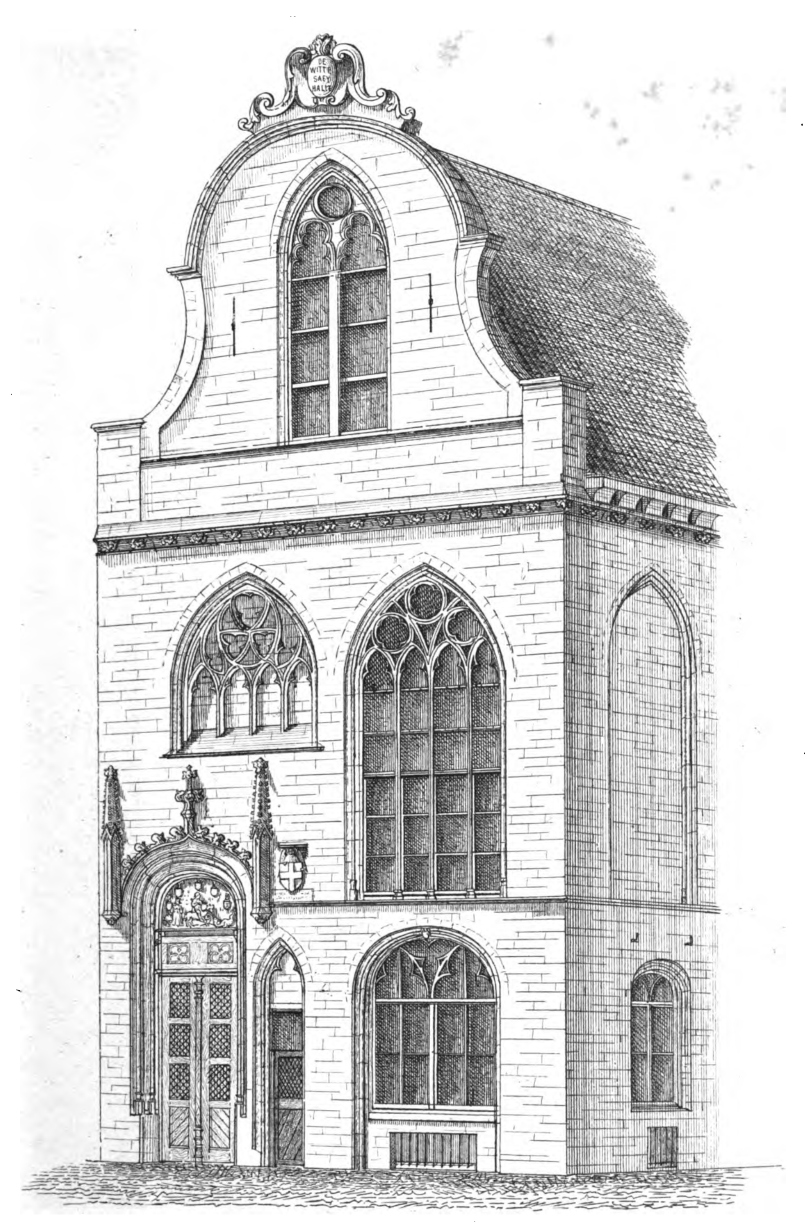
Lith. Ve J. Petyt. Bruges.



Maison B 25 rue des Ronces et rue de l'Hydromel,

porte le millésime 1629.

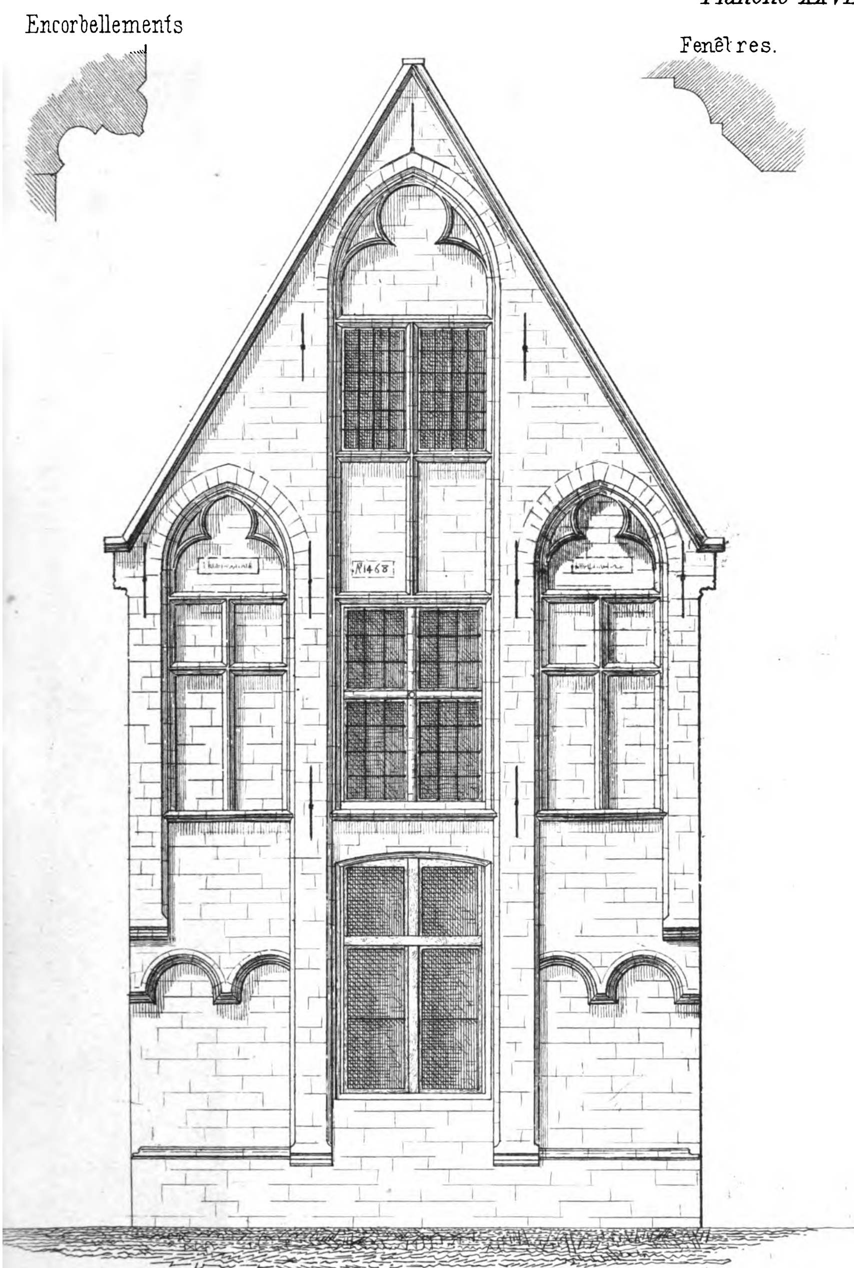
Planche XXVI.



Chs. Verschelde, Archte. *Lith. J. Petyt, Bruges.*

Ancienne maison consulaire des Gênois

porte le millésime 1399.

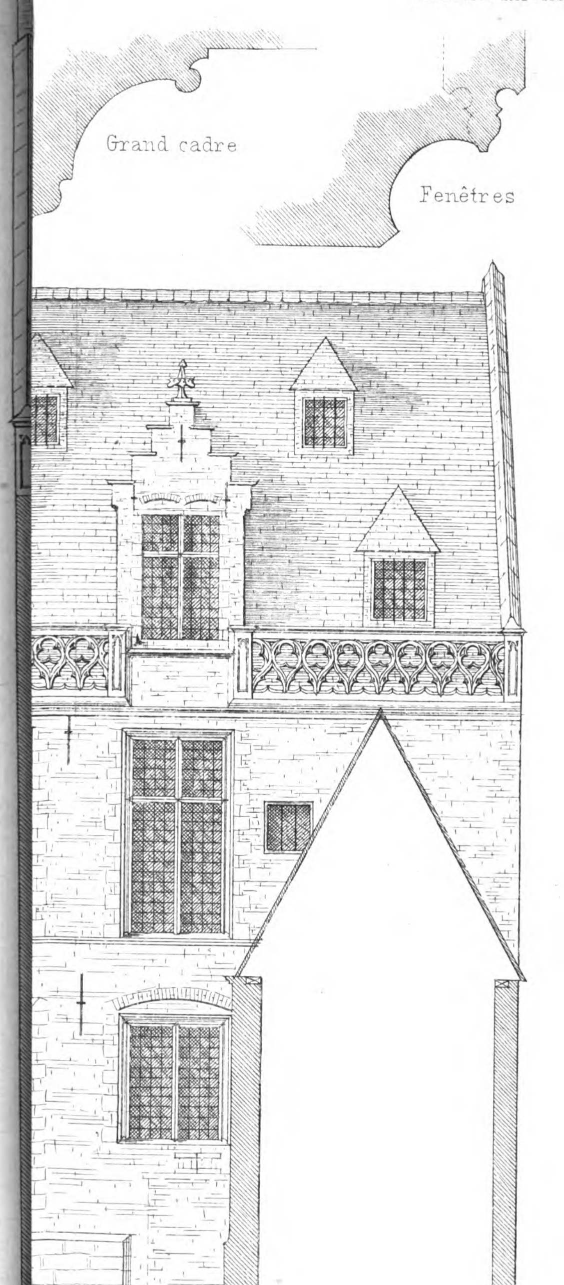


Chs. Verschelde. Archte. del.

Lith. J. Petyt, Bruges.

Maison n° 40 rue d'Argent

porte le millésime 1468.



Chs Vers

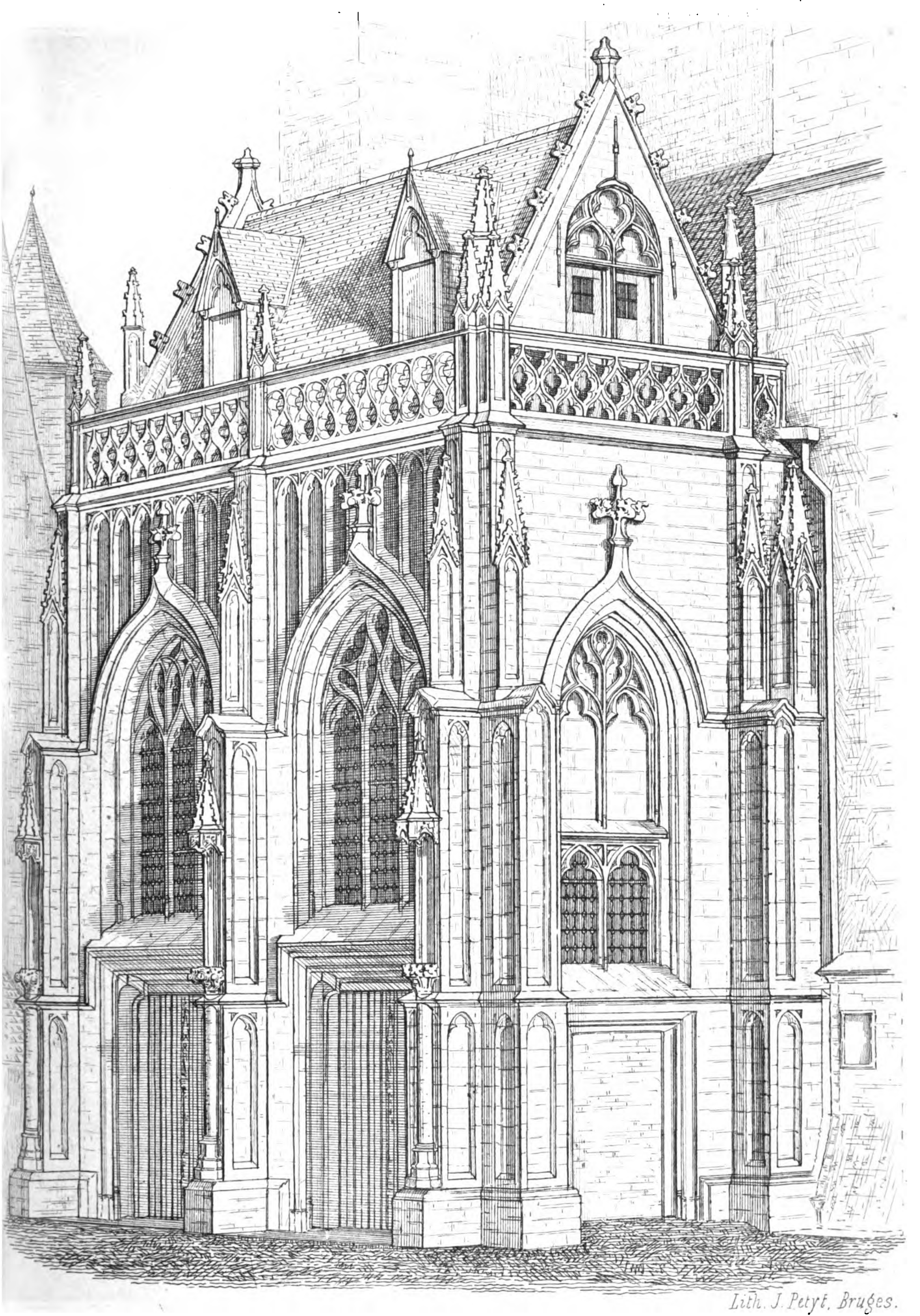
Lith Ve J Petyt. Bruges.

ite vers 1470.



Maisonnette de portefaix?
place de l'Académie,
bâtie vers 1470.

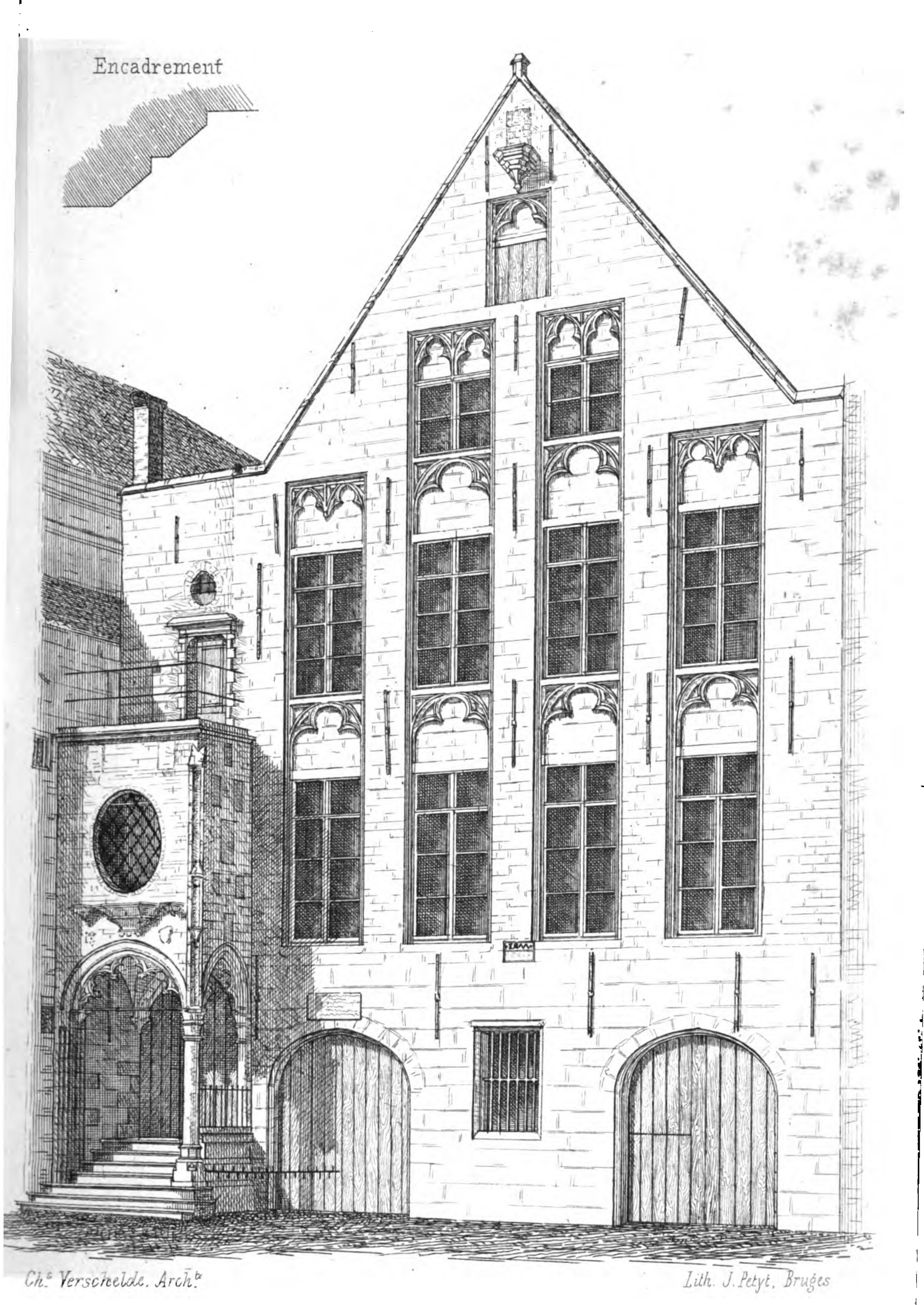
Porte de l'hospice St. Julien,
rue de la Bouverie,
fin du XVe siècle



Lith. J. Petyt, Bruges.

Portail septentrional de l'église de N. D.

seconde moitié du XVe siècle.

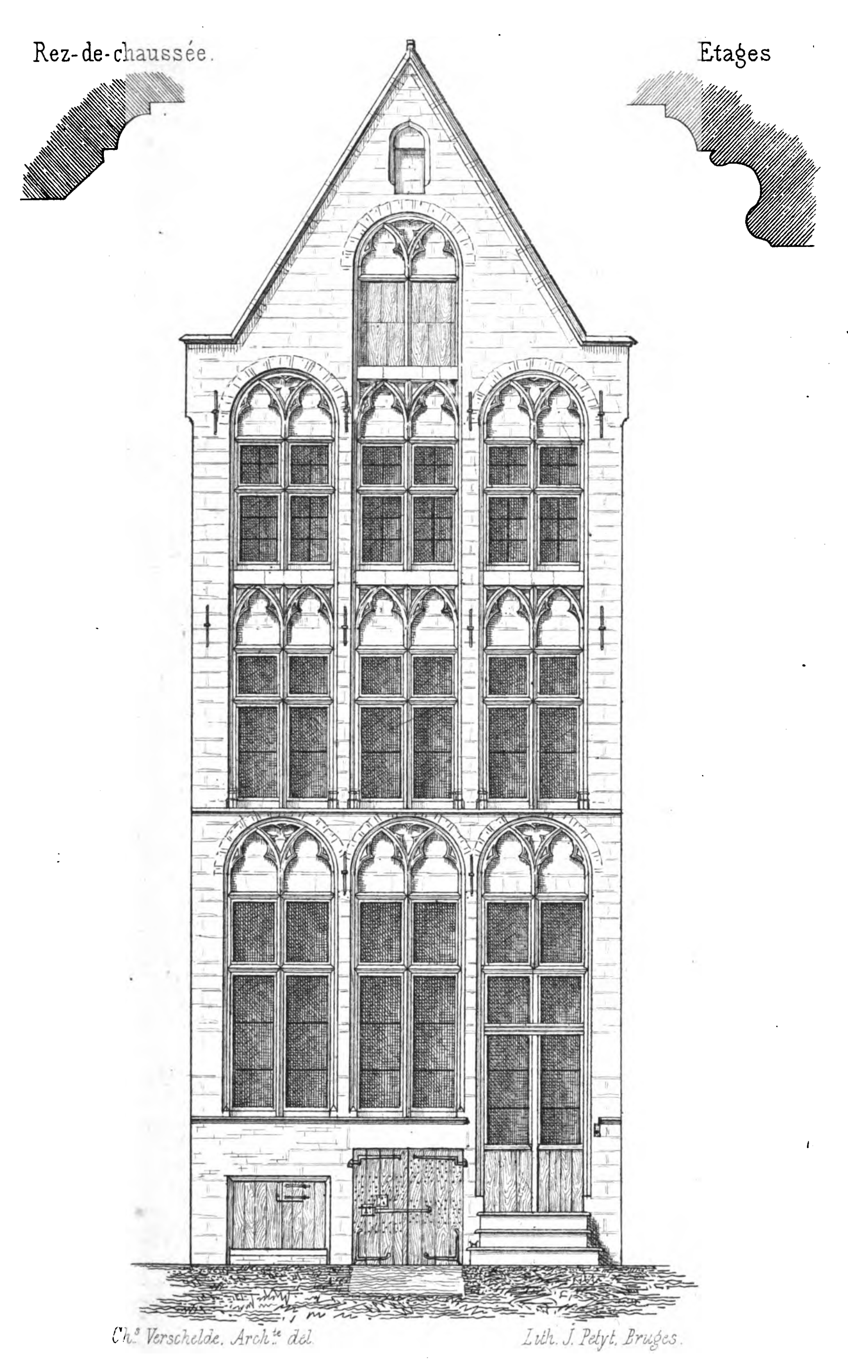


Chs. Verschelde, Archte.

Lith. J. Petyt, Bruges

Ancienne maison du tonlieu, place Jean van Eyck,

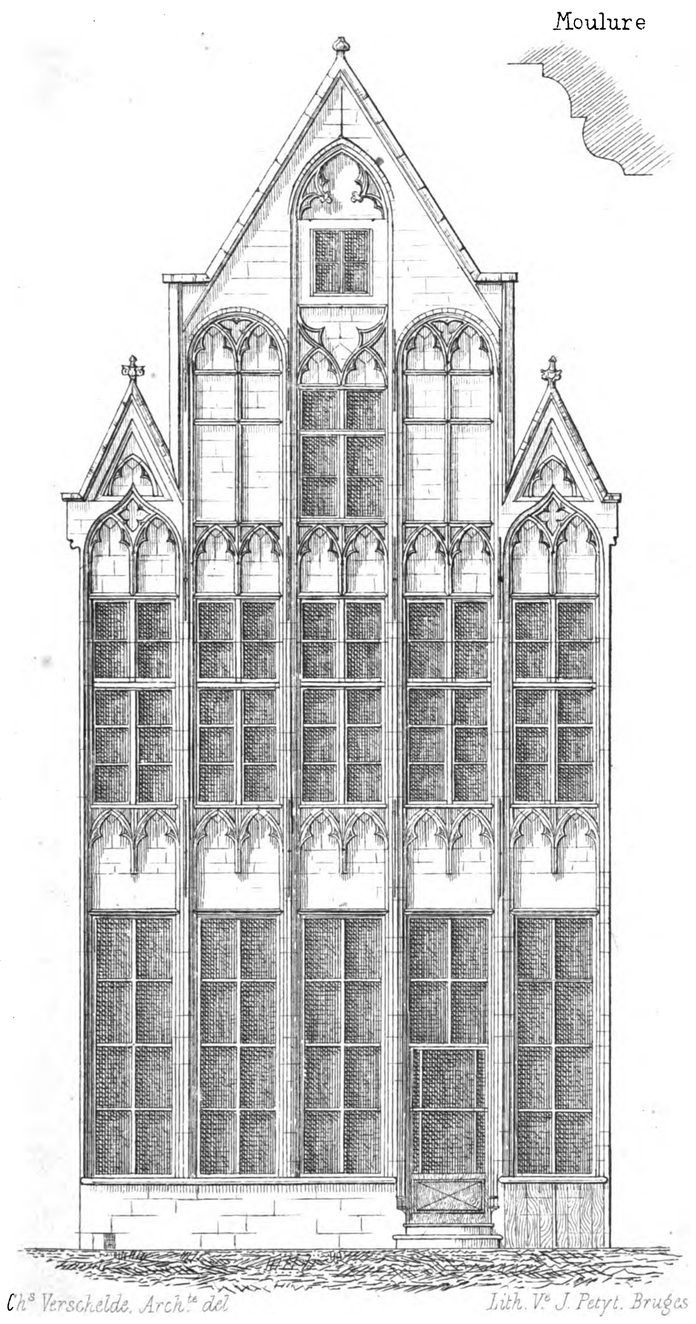
porte le millésime 1477.



Maison F 21, Quai Spinola,

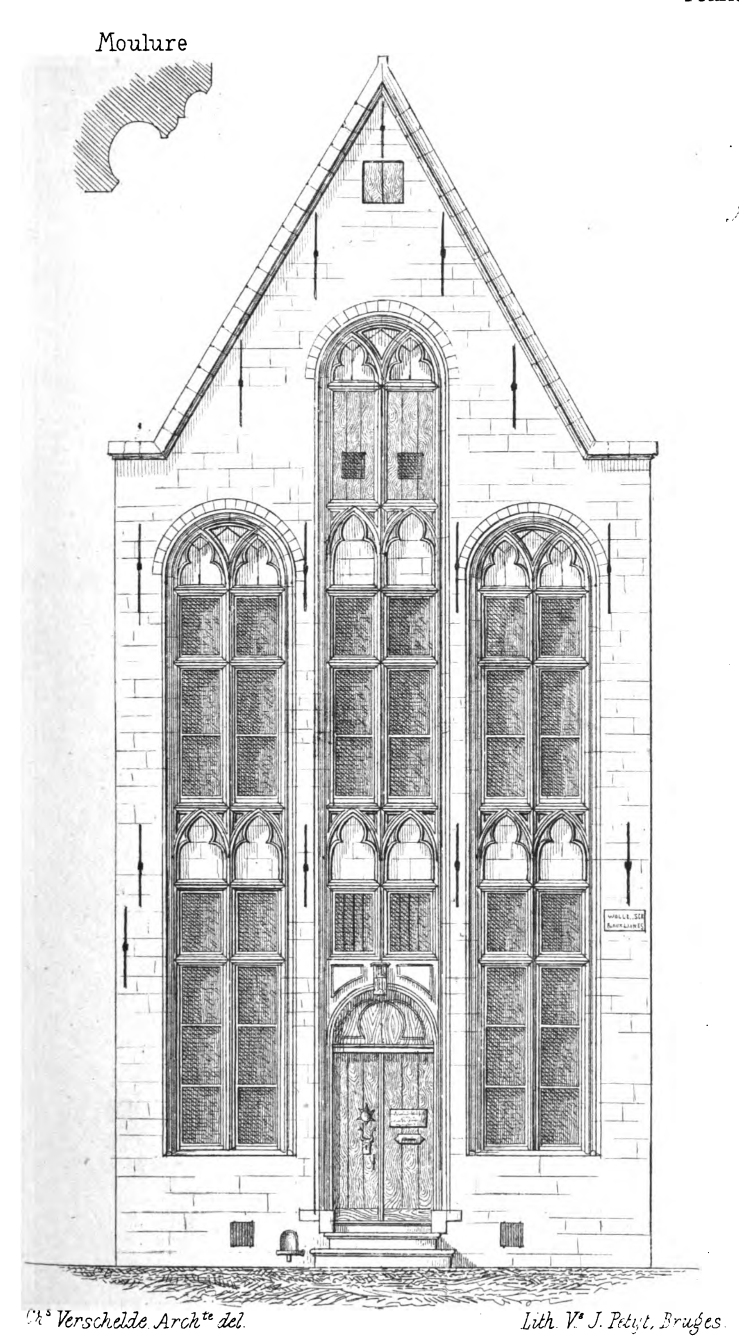
fin du XVe Siècle.

Planche XXXIII.



Maison En rue Flamande

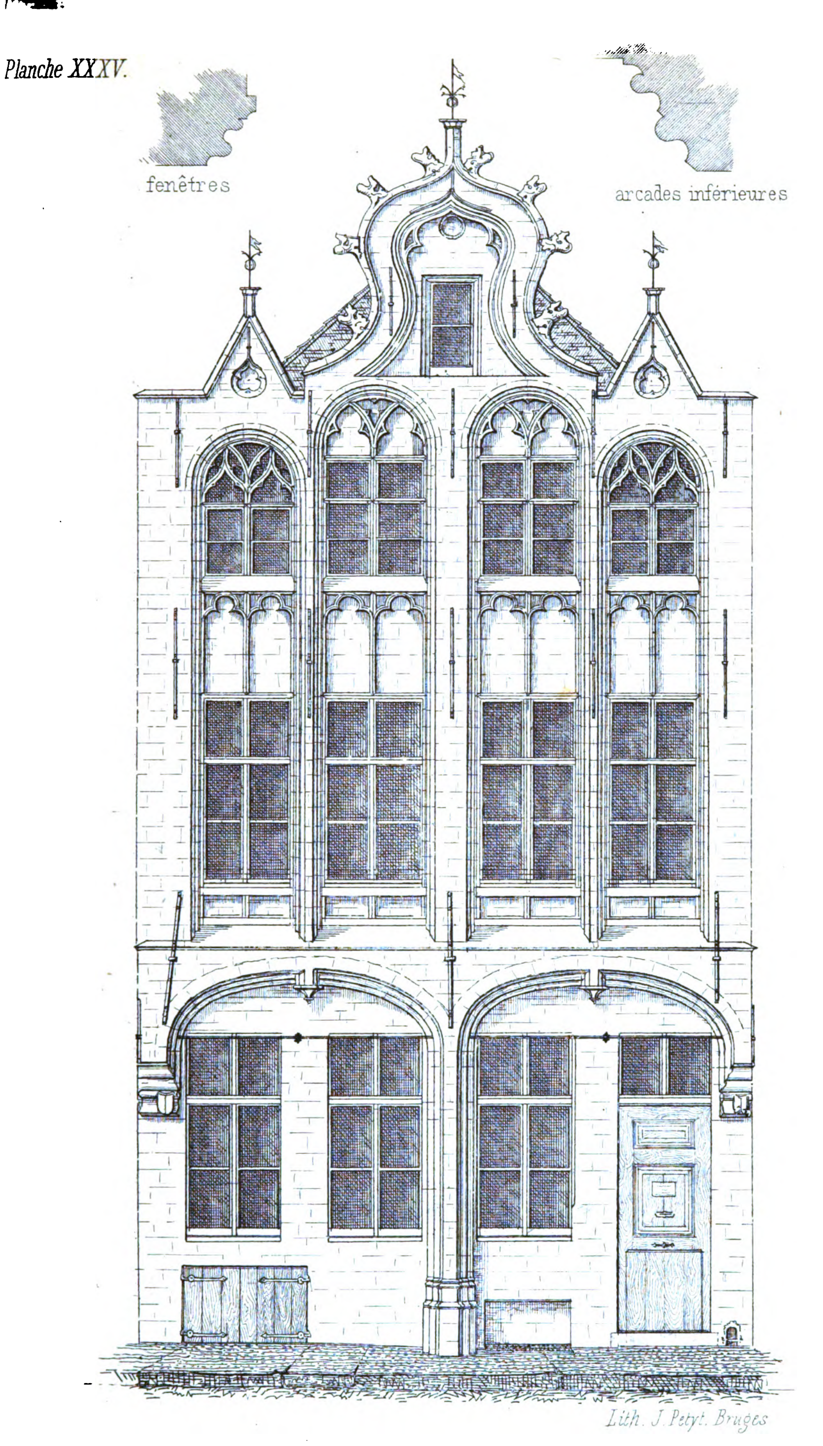
fin du XVe siècle.



Chs Verschelde. Archte del. Lith. Ve J. Petyt, Bruges.

Maison B 41 rue aux Laines

bâtie vers 1480.



Maison E 55 rue Flamande,

bâtie vers 1510.

Ch.s Verschelde, Arch.te

Lith J. Petyt, Bruges.

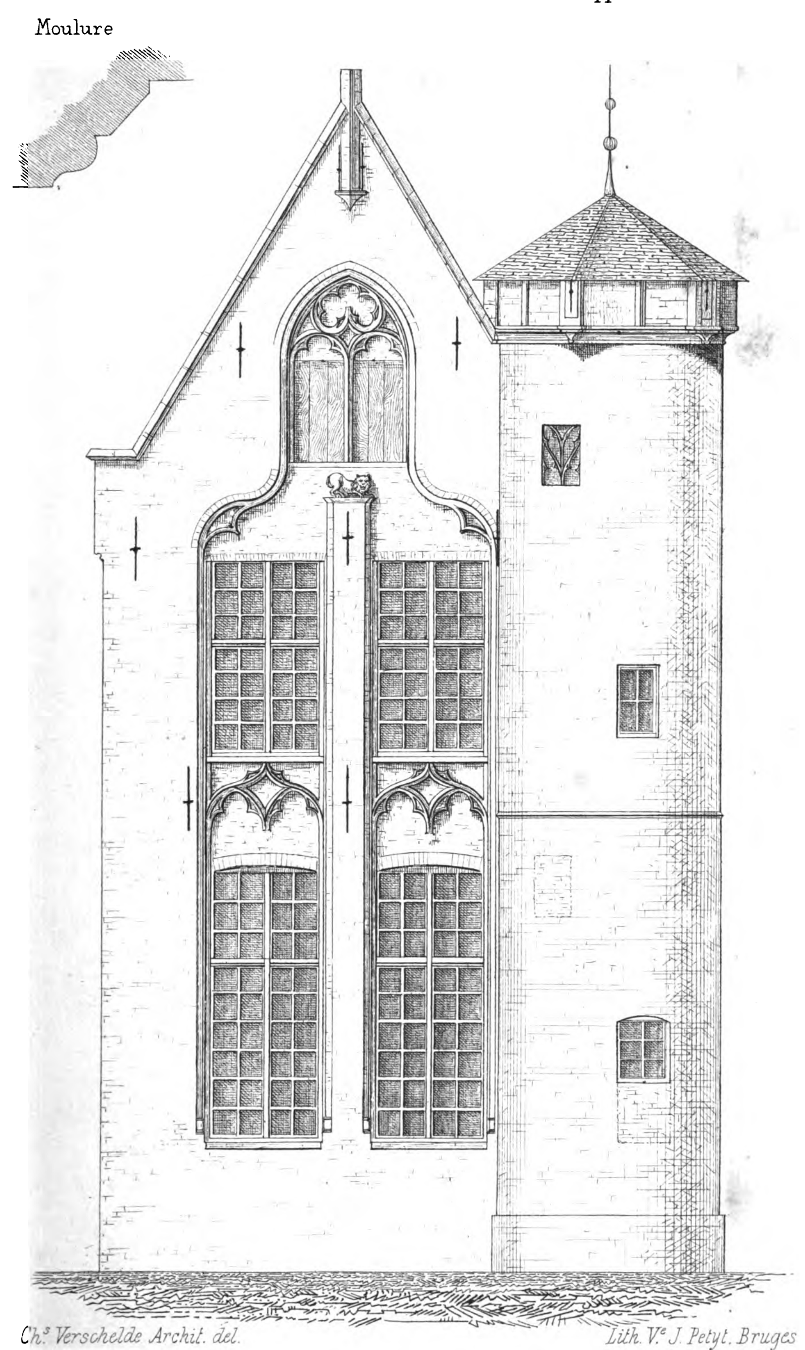
Maison E 7 rue du Fil,

porte le millésime 1628.



Lith. Ve J. Petyt. Bruges.

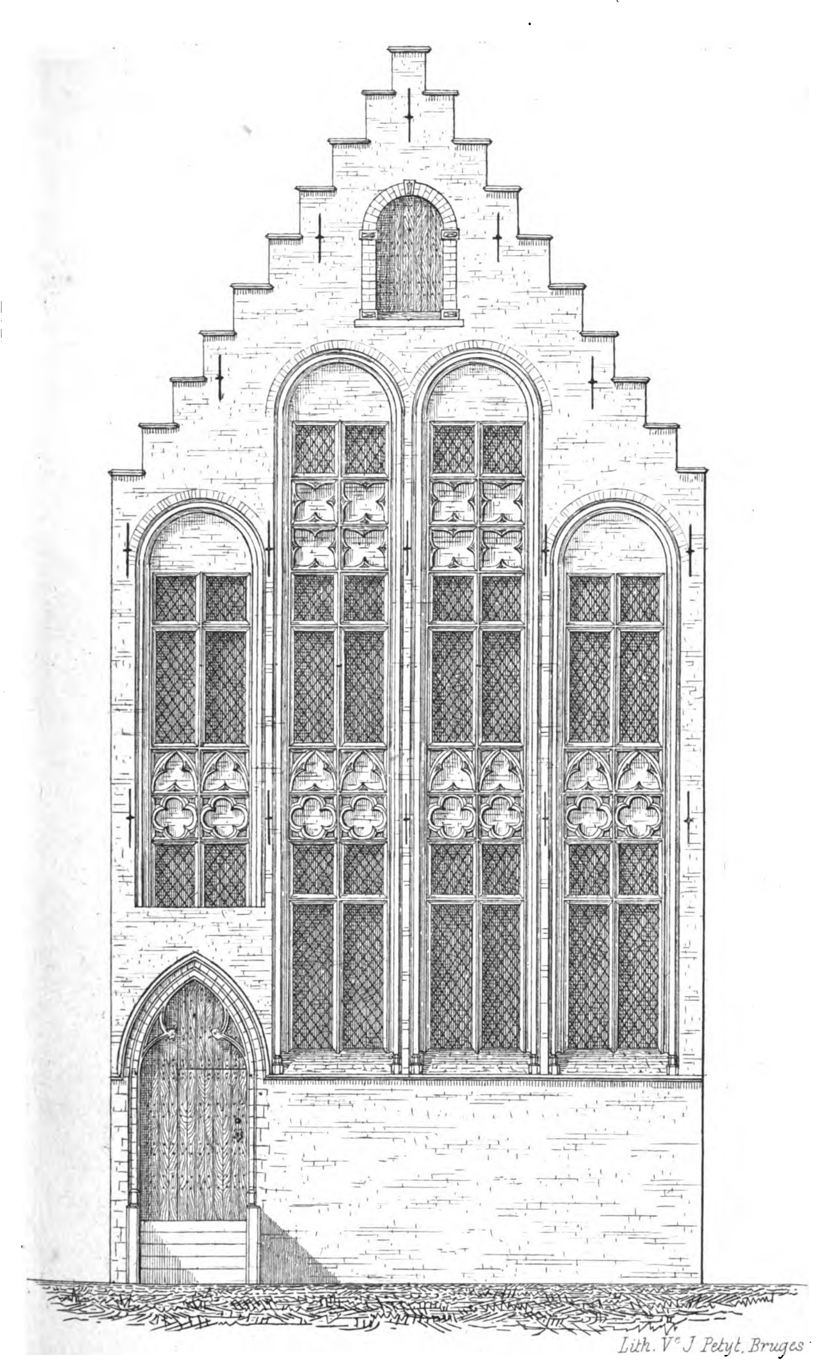
s,



Pignon en briques,

construit vers 1540.

dans l'établissement des Frères Xavériens, rue Neuve.



Maison, rue des Chevaliers A 17

démolie en 1846.

d'après un dessin de Mr Buyck, à l'Hôtel-de-Ville.

Verschelde Arch^te del. *Lith Ve J. Petyt, Bruges*

Maison "le Ramon" rue Flamande E 7

construite vers 1530, démolie en 1850.

dessinée d'après divers documents.



UNE QUESTION HISTORIQUE

ET

UNE QUESTION DE DROIT ADMINISTRATIF

OU

LE PETIT CANAL DE LISSEWEGHE. (1)

Dum prosim.
Pourvu que je sois utile.

Mettant tout préambule de côté, entrons de suite en matière. Object de cet écrit.

La question de droit est celle-ci : à qui devrait incomber la charge d'entretenir le petit canal de Lisseweghe ?

La question historique ne se présente ici que secondairement pour aider à la solution de la première.

Ce point est en discussion depuis bien des années entre l'État, la Province et la grande

(1) *Lisseweghe.* — Nom d'une commune de 1800 âmes, au nord de Bruges.

Wateringue dite : d'Eyensluys et Reygaerts-vliet (1).

But de cet écrit.

Jusqu'à présent les négociations pour s'entendre n'ont pas abouti et ne peuvent aboutir, parce que, selon nous, la question n'a jamais été placée sur son véritable terrain; parce qu'on n'a pas tout d'abord examiné la première de toutes les questions, celle de savoir qui est le véritable propriétaire de l'objet en litige, car c'est bien le propriétaire qui, en principe, est obligé de pourvoir à l'entretien de son bien, à moins qu'il n'existe des stipulations contraires. S'il en existe, la seconde question qui se présente c'est celle de les apprécier à leur juste valeur, et de voir s'il y a lieu de les maintenir ou d'en provoquer la modification. Ce sont ces idées qui m'ont guidé dans la rédaction du présent écrit. Puissé-je avoir réusi à rendre quelque service à mes concitoyens!

L'ÉTAT est en cause dans ces débats, d'après l'opinion de ceux qui soutiennent que le canal ayant appartenu à l'abbaye de Ter Doest, puis à celle des Dunes, est devenu la propriété de

---

(1) Cette association de propriétaires, ayant un même intérêt, l'assèchement de leurs terres, est une des plus grandes de la province. Elle a sous sa régie plus de dix mille cinq cents hectares. — En mesure agraire du pays du Franc de Bruges, elle a 23,800 mesures, 1 ligne, 63 verges. (*Beschryving der vereenigde wateringen van Eyensluys en Reygaerts-vliet, door* J. DELBBELE, 1839, page 7.)

l'État, par suite de la confiscation des biens des corporations religieuses.

La Province doit y intervenir, parce qu'un arrêté royal du 17 décembre 1819 pris en vertu des pouvoirs accordés au Roi par l'art 219 de la loi fondamentale, a compris ce canal, à tort, comme on le prouvera plus loin, parmi les objets dont le département des travaux-publics a remis à la province la direction et l'entretien.

Enfin la Wateringue ne peut rester étrangère à la question, parce que le canal tout entier se trouve sur son territoire et le coupe, pour ainsi dire, en deux, du sud au nord, en partant de son écluse d'alimentation ou de prise d'eau au canal d'Ostende, tout près du bassin du commerce à Bruges, et en s'avançant sans déviation notable dans la direction vers les dunes.

Il importe peu de savoir à laquelle de ces trois administrations est due l'initiative des instances pour obtenir des travaux de restauration; mais toujours est-il que ces travaux sont urgents.

Pour se convaincre de cette urgence, il suffit de lire avec attention la pétition suivante, parfaitement bien motivée. Elle fut présentée, il y a onze ans, à la Députation permanente du Conseil Provincial, et revêtue d'un grand nombre de très-respectables signatures.

Pétition adressée à Messieurs les Président et Membres de la Députation du Conseil Provincial de la Flandre Occidentale, signée par les Régisseurs de la Wateringue d'Eyensluys-Grootreigarsvliet et par cinquante-quatre grands-propriétaires, appuyée par les Conseils Communaux de Dudzeele et de Lisseweghe, demandant le recreusement du canal de Lisseweghe.

Mars 1860.

MESSIEURS LES PRÉSIDENT ET MEMBRES
DE LA DÉPUTATION PERMANENTE.

Les soussignés propriétaires et cultivateurs de terres et pâtures sises dans les communes de St-Pierre, Coolkerke, Dudzeele, Lisseweghe, Zuyenkerke, Uitkerke, etc., prennent la respectueuse liberté d'appeler un instant votre attention sur l'état déplorable d'envasement dans lequel se trouve le petit canal de Lisseweghe, sur les tristes conséquences qui en résultent pour la campagne, et enfin sur l'impérieuse nécessité d'y remédier promptement.

Services que rend le canal.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que c'est par ce petit canal que se distribuent les eaux du canal d'Ostende dans toutes les communes précitées, et vont par le grand réseau des artères qne les wateringues possèdent et entretiennent, alimenter les abreuvoirs des pâtures les plus éloignées.

La côte de 18 pieds du canal d'Ostende étant de 2 ms 10 cs au-dessus des eaux d'été de la wateringue, vous comprenez facilement, Messieurs, qu'au moyen d'une chûte pareille l'eau doit se porter avec une notable rapidité par toute l'étendue de la plaine. C'est ce qui a lieu en effet, et à peine les vannes des éclusettes d'alimentation, construites sur le petit canal de Lisseweghe sont-elles levées, que l'eau se précipite dans toutes les artères et se répand avec force à

l'Est dans les communes de Coolkerke, Oostkerke et Dudzeele, et à l'ouest dans celles de St-Pierre, Zuyenkerke et Uitkerke.

Dans l'état d'envasement où se trouve le canal de Lisseweghe, cet écoulement rapide serait bientôt arrêté faute d'eau, si le canal d'Ostende ne l'alimentait constamment; mais qu'une baisse seulement de 24 heures ait lieu dans le canal d'Ostende et le petit canal de Lisseweghe est à sec.

Son envasement.

Le défaut de profondeur du canal et l'absence en quelques endroits de toute digue, notamment derrière le *Krakeeltje* (ce qui oblige à tenir les eaux 50 à 60 centimètres en dessous de la côte de 18 pieds) sont une cause de calamité réelle. Quand le petit canal manque d'eau, il en manque bientôt partout.

Tristes suites de cet envasement.

Combien l'été dernier n'a-t-on pas eu à souffrir de la longue baisse des eaux du canal d'Ostende!

Le petit canal de Lisseweghe est resté sans eau pendant plus de huit semaines. Aussi toutes les artères, conduits d'eau, abreuvoirs étaient-ils à sec.

Le pauvre qui n'a ni puits ni citerne, mais puise l'eau nécessaire à sa subsistance dans quelque fossé proche de sa demeure en était complètement privé. — Il était avéré qu'à Lisseweghe, dans le village même, l'eau était sale et puante; on l'obtenait en faisant un trou dans la vase. Le petit canal était à sec. — Ainsi a vécu le pauvre à la campagne durant la baisse du canal d'Ostende. Qu'en est-il résulté? Que la privation d'eau d'un côté et les miasmes qui se sont élevés de cette boue effervescente d'un autre côté, ont engendré des fièvres, le typhus et le choléra. On n'en saurait douter. C'est déjà quelque chose à prendre en considération. Il n'est pas mal mort de monde en 1859, et il est providentiel que le chiffre des décès n'ait pas été plus élevé.

Car peu de personnes ont échappé à la fièvre.

Nécessité d'y remédier.

Si donc pour prévenir le retour d'une calamité publique semblable, ou du moins pour en atténuer les effets, le

dévasement du petit canal de Lisseweghe se présente comme moyen de première nécessité reconnue, que tarde-t-on à le faire? Ce n'est pas la première fois que le malheureux état de ce petit canal a été signalé.

La dépense, Messieurs, ne peut être considérable et si les ressources de la Province ne permettent pas que le dévasement se fasse en une seule année, qu'on divise les travaux en deux, trois sections et qu'on n'en fasse chaque année qu'une seule. La dépense ainsi répartie sur deux ou trois budgets, sera peu sensible. Ce dévasement à fond une fois exécuté avec soin et intelligence, le petit canal de Lisseweghe sera pour le nord un véritable réservoir d'eau. Ce travail ne profitera pas seulement à l'agriculture, mais encore au transport des matériaux nécessaires à la défense de la côte, transport qui, la plupart du temps, est impossible.

Il arrive alors que les bateliers, afin d'élever ou de maintenir dans ce canal le point d'eau nécessaire au passage de leurs bateaux, bouchent secrètement, au moyen de bottes de paille, les ouvertures données aux vannes et pertuis, et empêchent ainsi l'irrigation. — C'est une ruse que, dans l'intérêt de l'agriculture, on a besoin de reprimer.

Le dévasement du canal mettrait fin à cette manœuvre. Les soussignés craindraient de vous fatiguer, Messieurs, s'ils vous énuméraient ici tous les avantages que le petit canal de Lisseweghe, mis dans de bonnes conditions, peut procurer à la riche culture et à l'élève du bétail dans le nord de la province.

Vous connaissez du reste aussi bien qu'eux l'immense utilité de ce petit canal et il serait fastidieux de s'y arrêter davantage.

Si l'on admet avec raison qu'un réservoir d'alimentation tel que celui qu'offre ce petit canal, soit une chose avantageuse, qui améliore la condition des terres et pâtures dans le Nord, on doit admettre aussi que l'envasement

de ce réservoir, diminuant sans cesse le volume d'eau qu'il peut contenir, tous ces avantages doivent finir par disparaître et que les conditions de la contrée deviendront finalement pires que s'il n'y avait pas de canal.

En conséquence les soussignés, pleins de confiance en votre constante sollicitude pour les intérêts de l'agriculture et de l'hygiène publique, osent espérer que vous prendrez leur demande en sérieuse considération, que vous l'appuyerez auprès du Conseil provincial et que, dans le prochain budget à soumettre audit Conseil, vous proposerez les fonds nécessaires à l'exécution de travaux aussi utiles et sollicités depuis plusieurs années.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération.

Suivent les signatures des Régisseurs et de cinquante-quatre grands propriétaires.

Suivent les adhésions des Conseils des deux communes, Lisseweghe et Dudzeele, les plus directement intéressées à la bonne régie des eaux.

Les pétitionnaires, comme on vient de le lire, prient la Députation permanente de porter au budjet de la province les fonds nécessaires pour ces travaux.

Voyons quelle suite a été donnée à cette pétition, et jetons un coup-d'œil rapide sur les procès-verbaux des séances du Conseil provincial.

Dans sa séance du 15 juillet 1865, le Conseil accorda une somme de fr. 5000 pour les travaux d'amélioration du canal de Lisseweghe, à condition que l'État donnât un subside de la même importance.

Position prise dans cette question, 1° par l'État.

Mr le Ministre des travaux-publics fit aussitôt savoir que les travaux à exécuter n'ayant pour



but que de rendre au canal les dimensions en largeur et en profondeur qu'il avait autrefois, c'étaient de véritables travaux d'entretien, et que l'État n'y pouvait intervenir en aucune façon. Cette décision ne faisait que confirmer les résolutions antérieurement prises par le Ministère des travaux-publics, et communiquées par dépêches du 12 décembre 1862 et 18 mars 1863.

Toutes les considérations pour demander cette intervention à l'État ayant été suffisamment exposées au Ministre, l'autorité provinciale crut inutile de faire de nouvelles démarches, après ces refus formels et persistants; — aussi n'y revint-on plus.

Mais comme la Wateringue a un grand intérêt à l'exécution des travaux projetés (du reste elle le reconnait elle-même par la pétition qu'on a lue plus haut), et qu'il est juste que ceux qui profitent de pareilles améliorations contribuent dans les dépenses, proportionnellement à l'utilité qu'ils en retirent, cette association fut priée d'intervenir dans les frais pour une large part.

2° par la Wateringue.

C'est en vue d'obtenir la coopération de la Wateringue, que le Conseil provincial, dans sa session de 1867, séance du 20 juillet, adopta la proposition suivante :

« Il sera inscrit au budjet de 1868 un premier « crédit de 5000 francs qui sera appliqué aux « premiers travaux jugés les plus urgents au « canal de Lisseweghe, mais l'emploi n'en sera « autorisé qu'à la condition que la Wateringue

" d'Eyensluys - Grootreigaerts - vliet intervienne
" pour une somme à négocier entre elle et la
" Députation permanente.

" La Députation est priée de faire de nouvelles
" instances, aux fins d'obtenir un subside de
" l'État, dans l'intérêt des travaux d'assainis-
" sement. "

Il est inutile d'entrer dans les détails des négociations qui eurent lieu entre la Députation et la régie de la Wateringue.

De fait, il suffit de constater que ces négociations n'ont pas abouti. Il semble même qu'elles soient complètement rompues, car un an plus tard, dans la session de 1868, le Conseil provincial, en l'absence d'une réponse satisfaisante de la part de la Régie, adopta, à l'unanimité, la proposition d'abandonner provisoirement le projet de travaux d'amélioration.

Cette proposition fut confirmée de nouveau dans la session de 1869.

Dans celle de 1870 le projet semble abandonné définitivement, puisqu'il n'en est pas fait mention une seule fois dans tout le cours de la session.

C'est ce que prévoyait le premier Magistrat de la province, dans le discours d'ouverture de 1869, lorsqu'il dit: " Quant aux travaux du canal de
" Lisseweghe, je le constate à regret, nous n'a-
" vons pas trouvé auprès de la Wateringue d'Eyen-
" sluys Groot-Reingaerts-vliet, l'appui bienveillant
" et empressé que nous a accordé une autre Wate-

« ringue (1) dans une question tout à fait identique.
« — La province, comme telle, a moins d'intérêt
« à ces travaux que la Wateringue, et elle pour-
« rait abandonner le projet dont il s'agit, faute
« d'entente entre les intéressés. »

C'est cet état d'abandon qui existe aujourd'hui.

Ce résultat est fâcheux à cause de l'urgence des travaux à effectuer; mais il n'a rien de bien surprenant, comme nous l'avons dit au commencement de cet écrit.

3° par la province. La position prise dans ces débats par la Province est nettement dessinée par tout ce qui précède.

La province continue de se soumettre à l'arrêté royal du 17 décembre 1819, qui lui impose et la direction et l'entretien du canal.

Avant d'aller plus loin, nous nous demandons d'abord comment ce modeste cours d'eau, qui est à sec, en plusieurs endroits, une grande partie de l'année, comment, dis-je, au milieu de tous les *watergangen* qui sillonnent cette partie de la Flandre maritime, ce *watergank* a mérité les honneurs de la préférence? Comment se fait-il que seul, à l'exclusion de son pendant, le canal de Blankenberghe, il ait été soustrait à la wateringue qui l'avait administré depuis des siècles, pour passer sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées? Tâchons d'expliquer cette

---

(1) La wateringue du nord de Furnes, au sujet de l'endiguement et dévasement du canal de Bergues. Cette wateringue a franchement accepté de contribuer aux frais pour un tiers.

singulière innovation. On verra que, dans le principe, c'est sans aucune sanction légale et comme par surprise que cette insignifiante voie d'eau a été portée par le Génie sur le tableau de ses travauxpublics. — Cette première erreur en a fait commettre bien d'autres.

Pour faire comprendre la manière arbitraire dont les ponts et chaussées se sont emparés de cette propriété de la wateringue, il faut savoir que Napoléon a fait deux fois la visite de nos côtes en 1803 et en 1807, poussé par les projets qu'il méditait contre l'Angleterre.

Comment, sous l'Empire, ce petit cours d'eau a été momentanément entretenu aux frais de l'État.

Les premières années de la domination française avaient laissé les ports et les côtes de la Flandre dans un état de complet abandon. Napoléon voulut y porter remède. Les jetées qui retiennent les sables de l'estran et brisent les vagues étaient en ruine. — Une nouvelle impulsion fut donnée à l'activité du Génie, il fallait remettre tous les ouvrages de la côte dans un état de parfaite restauration.

Pour le transport des matériaux au pied des dunes, l'administration des ponts et chaussées, comme le public, avait à sa disposition deux voies navigables qui ont la même direction du sud au nord, et vont jusqu'aux dunes, à savoir : le petit canal de Blankenberghe, et le petit canal de Lisseweghe (Voyez la carte ci-jointe). Chacun de ces cours d'eau a une écluse à sas sur le canal d'Ostende et, moyennant un minime droit d'écluse, livre passage aux barques dites *coggen*, de huit à dix

tonneaux de port. Le halage se fait par homme. Plus loin on donnera l'historique de ces deux antiques artères (en flamand *zee-aders*) qui se déchargeaient directement dans la mer.

De ces deux cours d'eau, c'est celui de Lisseweghe qui rendit le plus de service, parce qu'il aboutit à l'endroit de la côte où les travaux étaient les plus urgents. — Aussi le Génie y fit-il construire deux magasins à fascines, l'un sur le territoire d'Uytkerke, l'autre sur celui de Lisseweghe.

En même temps l'écluse de Zwankendamme, qui était hors de service, car elle n'avait plus ni portes ni pont tournant, fut mise en bon état d'entretien, toujours aux frais de l'État. Le Génie se crut complètement maître de ce *watergank;* de son côté la régie de la Wateringue n'avait pas intérêt à venir le troubler dans ses généreux projets. Elle savait trop bien qu'une simple tolérance n'implique pas l'abdication ni du droit de propriété, ni du droit d'administration qui en est la conséquence.

Mais la navigation ne se fesait presque plus sur cette voie d'eau, son lit étant presque entièrement envasé et mis à sec en plusieurs endroits.

Or, le Génie crut de son devoir de se mettre de nouveau à la place de la Régie, qui n'eut garde de s'y opposer. — Il fit recreuser le canal et rétablir ses digues. Ces travaux rendirent au canal ses anciennes dimensions, c'est-à-dire, une largeur de $5^{m},50$ à la ligne d'eau, et de 4^{m} en

moyenne au plafond. Le tirant-d'eau est de 1^m en hiver et de 0,85 en été. Tel était l'état des choses en 1818 (1).

Jusque là on eût pu croire qu'il n'y avait de la part du Génie qu'un acte d'équité à l'égard de la *Wateringue*, équité qui exige qu'on tienne en bon état de conservation l'objet d'autrui dont on use et qu'on détériore. Triste déception. La Régie n'avait pas pensé à règler ses comptes avec la bureaucratie. Celle-ci n'était pas restée inactive. Le *watergank* de Lisseweghe, doté par elle du titre de *canal,* se trouvait depuis plusieurs années sur la liste des travaux publics soumis à la direction du Génie, et renseigné comme tel sur les tableaux du *waterstaat.* Vint l'arrêté royal de 1819, et la haute administration, qui n'avait que faire de ce pitoyable canal où le halage ne peut se faire que par homme, profita de cette occasion pour s'en débarrasser (2). Induite en erreur par les arides tableaux de la bureaucratie, au lieu de remettre cet objet entre les mains de son véritable propriétaire, elle en fit la remise à la Province. — Erreur capitale. Ce n'était qu'abusivement et arbitrairement que ce bien avait été absorbé par les ingénieurs du

(1) Ces détails sont tirés du remarquable ouvrage de feu Mr Vifquain: *Des voies navigables en Belgique.* Petit in-folio, imprimé aux frais de l'Etat en 1842.

(2) Aujourd'hui elle en a moins besoin que jamais, depuis que le chemin de fer se prolonge jusqu'à Heyst.

temps de l'Empire et grâce à l'inaction de la Régie de cette époque. Cette absorption étant dépourvue de légalité eût dû être abandonnée. Le *waterstaat* des Pays-Bas, s'il avait été mieux au courant des faits, eût dû réparer cette première faute. Mais non, une première faute en appelle une seconde. C'est donc par suite d'une première erreur que le mince *watergank* est porté sur la liste des ouvrages importants des travaux publics dont la direction est confiée à la Province. On ne peut donc assez le répéter, le *watergank* en question n'a jamais été légalement transmis entre les mains des ingénieurs français, ni par ceux-ci aux ingénieurs néerlandais. Ces derniers n'eussent jamais jeté les yeux sur cette espèce de ruisseau, si les premiers fonctionnaires du génie français n'avaient pas commis l'erreur de le porter sur leur liste, — mais erreur ne fait pas loi. La preuve que cette inscription était erronée, indue et illégale, c'est que les ponts et chaussées, ni du temps de l'Empire, ni postérieurement, n'ont jamais obtenu une rénonciation quelconque de la part de la Wateringue au moindre de ses droits par rapport à la propriété de ce cours d'eau, et des droits qui en dérivent.

Il est donc permis de conclure de tout ce qui précède que la remise à la Province, dont il s'agit, a pris son origine dans une erreur substantielle. La disposition administrative de l'arrêté de 1819,

qui se base sur cette erreur, est radicalement vicieuse.

Poussant plus loin nos conclusions, nous osons affirmer que la haute administration, mieux éclairée, ne peut raisonnablement s'opposer au redressement de ce grief, quelle que soit la durée de son existence. — Le laps de temps ne rend pas valide ce qui est vicieux dans son principe. *Non firmatur tractu temporis, quod de jure ab initio non subsistit* (*Reg. juris in sexto*). La charge de l'entretien du bien doit être rendue à celui qui en est le propriétaire. Rien de plus juste d'ailleurs.

On pourrait faire une objection, on pourra dire que le vice de cette usurpation primitive est couvert par les pouvoirs très-étendus que la loi Fondamentale donnait au Roi des Pays-Bas en matière de direction des eaux. — Nous repondons qu'un pouvoir, quelqu'étendu qu'il soit, a cependant des limites, et que dans toutes les transactions entre hommes la première limite consiste à respecter le droit d'autrui. *Jure alterius in omnibus semper salvo. Le droit d'autrui restant sauf en toutes choses.* Telle est la formule sacramentelle qu'on rencontre à la fin d'une foule d'actes anciens, et qui est toujours sous-entendue aujourd'hui.

A la première page de ce travail, il a été dit qu'*en principe* c'est le propriétaire qui est chargé de l'entretien de son bien, à moins, a-t-on ajouté, qu'il existe des stipulations contraires. Or, nous

croyons avoir prouvé que dans le cas qui nous occupe, les stipulations contraires doivent être regardées comme n'existant pas, puisqu'elles se fondent sur une manifeste erreur.

C'est à la wateringue qu'appartient le *watergank*.

Reste à traiter la question du *propriétaire*. Et d'abord nous devons mettre hors de cause et l'État et la Province. Ces êtres moraux, dans une occasion solennelle, ont recusé tous deux la qualité de propriétaire. Il s'agissait d'un empiétement de terrain, sur des dépendances du canal, imputé à la compagnie du chemin de fer de Blankenberghe. La Province, comme prétendue usufruitière, avait intenté une action à la compagnie. Mais comme il s'agit ici d'une question de propriété, c'est le propriétaire lui-même qui doit paraître en justice. La Députation avait cru que l'État se serait substitué à la Province, pour continuer le procès, en qualité de propriétaire. Mais, examen fait, on a trouvé que les titres sérieux de propriété faisaient absolument défaut. Dans la séance du 16 juillet 1868, Mr le Gouveurneur s'est énoncé comme suit, au sein du Conseil Provincial: « L'État ne continuera le « procès pas plus que la Province; cette dernière « a tout intérêt à se désister de l'action, car ses « propres titres plaident contre elle, et l'État ne « peut pas plus que la Province s'exposer à « devoir payer des frais inutiles.

« C'est à la suite d'une conférence qui a eu « lieu dans mon cabinet, entre l'avocat de la « Province et celui du Département des travaux

“ publics, que nous avons décidé que la Province “ comme l'État devaient renoncer à l'action, afin “ d'éviter des frais inutiles. „ Séance ténante, le désistement fut voté.

Ce fut en effet le parti le plus sage. L'État eût eu grand tort de se croire des droits quelconques du chef de l'abbaye détruite de Ter Doest, située dans le voisinage du canal; car l'abbaye elle-même n'a jamais eu aucun droit à la propriété du canal; elle ne l'a pas creusé, elle n'a creusé que l'embranchement qui joint le canal à l'abbaye. Il est inutile d'insister davantage. L'inspection seule de la carte ci-jointe suffit pour faire voir que le cours d'eau qui porte le nom de Lisseweghe, comme celui qui porte le nom de Blankenberghe, n'a pas été creusé de main d'homme, mais par la nature. S'il est permis de faire une comparaison,

Si licet in parvis, exemplis grandibus uti (Ovid.),

on peut dire que primitivement ces modestes cours d'eau ont été en petit ce que l'Escaut est en grand. C'étaient non des rivières, mais des *fleuves,* d'après la stricte définition du mot; car ils avaient leur embouchure directement dans la mer. Des merveilles de ce genre, des fleuves en miniature, ne se rencontrent que dans les pays plats comme la Flandre.

C'est ici le lieu de donner l'historique de ces deux antiques artères, dont l'origine est la même. Il est nécessaire de remonter un peu haut et de

dire un mot de la formation des dunes le long de notre littoral. Comme j'ai touché cette question dans un autre écrit (1), je me borne à me résumer le plus brièvement possible.

Sur la formation de nos dunes et l'origine du petit canal.

Schayes dans son ouvrage intitulé *Les Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine*, tome 1r, p. 327, dit qu'on n'a pas de justes données sur l'époque où se formèrent les dunes actuelles des côtes de la Flandre. Des témoignages sérieux semblent prouver qu'au cinquième siècle les dunes n'étaient pas capables d'arrêter les débordements de la mer, parce que la chaîne des monticules ou collines de sable qui s'étendent le long de ses bords n'était pas continue. Il y avait des tranchées, des ouvertures nombreuses par lesquelles la mer pénétrait dans les terres, et cela d'autant plus facilement que le niveau de ces terres est actuellement encore de plusieurs pieds plus bas que les hautes marées. C'est ainsi que les flots de l'océan couvraient nos plaines à chaque marée haute et s'élançaient dans les terres à plusieurs lieues de la côte, de telle manière que, jusque vers l'an XIIe, plusieurs de nos villes intérieures étaient en contact immédiat avec la mer; telles étaient Damme, Oudenbourg, Lombardzyde, Dixmude, Loo, Furnes, Ardenbourg, St-Omer. Les bancs de coquilles marines trouvées

(1) *Notice sur la grande bruyère flamande de Bulscamp, ou itinéraire de Walter de Marvis, évêque de Tournay, fixant en 1242 les limites d'un grand nombre de paroisses touchant à cette bruyère.* Bruges 1866. (Extrait des *Annales de la Société d'Émulation.*)

à Aeltre, lors des déblais faits pour y établir la station du chemin de fer, sont une preuve incontestable d'un séjour ancien des eaux salines.

En parlant de la mer du nord, Tacite (1) observe que le rivage n'en arrêtait pas le flux et le reflux, mais qu'elle se repandait dans l'intérieur et à l'entour des terres élevées dont elle formait des ilots, et qu'elle s'étendait même dans les bas-fonds et les vallées. — Ces paroles de Tacite jettent une vive lumière sur la question qui nous occupe. Les bas-fonds et les vallées dont il parle sont ce que nous appelons des *schorres* (2). On nomme ainsi les terrains tantôt couverts, tantôt découverts par la marée. Mais il existe un fait généralement constaté, c'est que la mer exhausse constamment le sol partout où elle pénètre dans l'intérieur des terres du littoral de la Flandre. Ces *schorres* sont donc devenus à la longue des terres arables et, en général, des terres de première qualité. Mais pour pouvoir en tirer profit, il fallait les mettre à l'abri d'abord des inondations périodiques de la marée, et ensuite des inondations accidentelles. Il a donc fallu le concours énergique de l'industrie humaine pour forcer la mer à se contenir dans son lit; ce résultat n'a pu être obtenu que par des efforts inouis, des sacrifices incessants qui ont duré des siècles,

---

(1) TAC. *Vita Agricolæ*, c. 10.

(2) Ce mot *schorre* qui nous vient des Saxons, premiers habitants de nos côtes appelées pour ce motif *Littus Saxonicum*, ne peut être mieux traduit que par *alluvion*.

avant qu'on ait réussi à dompter cet élément terrible, avant d'arriver à cet état de sécurité complète et générale dont jouissent à présent les habitants de ces fertiles contrées.

C'est à ces *schorres* endigués et mis ainsi à l'abri des inondations, qu'on donne le nom de *poldres* (1). La réunion de différents poldres dont les propriétaires ont des intérêts communs à gérer, soit pour l'assèchement de leurs terres, soit pour l'entretien de leurs ouvrages hydrauliques, est généralement connue sous le nom de *Wateringue*.

Mais revenons au passage où Tacite parle du flux et du reflux. Certes, les eaux de l'océan, en se lançant dans l'intérieur et en se retirant à chaque marée, ont dû former des sillons, ont creusé des lits. Voilà l'origine de nos cours d'eau si bien désignés dans notre langue par le mot de *watergangen*. Il est donc impossible d'attribuer le creusement de ce courant de Lisseweghe à une abbaye quelconque. Nous le répétons, c'est la mer qui l'a creusé. Ce point invinciblement établi, le reste de l'histoire de notre fleuve en miniature se déchiffre facilement.

L'intérêt commun, mobile de toute association, forma d'abord les poldres, ensuite les poldres associés formèrent entre autres notre Wateringue. Or, la première, la plus indispensable propriété

---

(1) *Polder* qui, selon Kiliaen, dérive du mot flamand *poel*, marais, se traduit donc par *Marais endigué*.

d'une Wateringue quelconque, ce furent les courants d'eau; car c'était sur eux que devait s'exercer sa vigilance, c'étaient les artères du corps confié à ses soins. Le *watergank* de Lisseweghe comme celui de Blankenberghe ont donc été possédés et administrés par les associations au milieu desquelles ils sont situés, dès le principe de leur organisation. Cette organisation date de la fin du XIII[e] siècle (1).

Un document précieux nous est tombé sous la main; il est de la plus haute importance dans la présente matière.

La situation était devenue intolérable en 1428, date de ce document. La voie d'eau était alors embourbée comme elle l'est aujourd'hui, et il y eut en 1428 contestation entre les parties intéressées tout comme en 1871. On raisonna alors beaucoup et l'on discuta de part et d'autre, sans obtenir de solution, jusqu'à ce qu'un grand propriétaire (*groote gelande*), bourgeois de Bruges, porta plainte devant les magistrats du Franc et cita à comparaître devant eux les deux Wateringues sur le territoire desquelles se trouve le canal. Les juges donnèrent gain de cause au plaignant, et les deux Wateringues furent condamnées à faire les travaux nécessaires, à leurs frais. Comme cette charte, qui contient le jugement (*vonnis en wysdom*) est pleine d'intérêt sous tous les rapports, nous en donnons ici le texte original qui

(1) Voyez: *Annales de la société d'Émulation*, tome 3, 1re série, p. 114.

est en flamand. Pour aider à l'intelligence de ce vieux flamand, nous mettons en regard une traduction non littérale, mais fidèle.

Wy buerchmeesters ende scepenen vanden lande vanden Vryen doen te wetene allen den ghonen. . . . . (1) dat int jaer ons Heeren duzentich vierehondert achte ende twintich in wedemaend, so dede *Jan vanden Hoorne* . . . . zekeren daghe eene cuere (2) ende de meentucht (3) vanden wateringhen van Heyensluus ende van Reynghersvliete . . . . omme *verdolven ende vervaecht te hebbene* eenen waterganc gheleghen binden twee wateringhen voorseid . . . . ende heet *de Scipleet of den Lisseweschen waterganc*, tzuudhende beghinnende ter *moneken spoye* by ende noord van Brugghe ende van danen noordwaert streckende toten Eessinhouke ende voord tote Zwankendamme ende voord den waterganc die te Dudzeele duere loopt tote Stapelvoorde (4). Ende waert zake dat de cuere ende de meentucht daer of eens worden wel ende goet, ende daer zes niet eens en worden, dat zy camen ten naesten claghedaghe daer naer met haren ghescillen te Brugghe inde vierscare slands vanden Vryen. Ten welken eersten daghe de voorseide meentucht vergadert was ende en warens niet eens, uten welken partyen camen ten daghe ende ter vierscare voorseid, ende aldaer so was ghedinghet over den voorseiden *Janne vanden Hoorne*

(1) Illisible à cause de la détérioration du parchemin, produite par l'humidité.

(2) *De cuere* of de *mannen van de cuere*. C'est-à-dire, le personnel choisi pour régir d'après la *cuere* ou le réglement organique de l'association. *Cuere*, mot d'origine tudesque, signifie choix ou recueil des statuts qui forment le code de l'association. On disait

TRADUCTION LIBRE.

Nous bourgmestres et échevins du terroir du Franc savoir faisons à tous ceux . . . . (1) que l'an de notre Seigneur mil quatre cent vingt-huit, au mois de juin, *Jean vanden Hoorne* fit assigner à jour fixe, la *cuere* (2) et la *meentucht* (3) des wateringues de Heyensluus et de Reynghersvliete . . . . pour avoir à recreuser et à dévaser un courant d'eau situé dans les deux wateringues susdites, et appelé le *Scipleet* ou le *watergank de Lisseweghe*, commençant du coté sud à l'écluse des moines, près et au nord de Bruges, et de là s'étendant par le nord jusqu'à Eessinhouke et ensuite à Zwankendamme, et en outre *le watergank qui traverse Dudzeele* et va jusqu'à Stapelvoorde (4). Cette assignation stipulait que, si les administrations de ces deux wateringues tombaient d'accord et consentaient à la demande, tout était bien, et que dans le cas contraire, elles auraient à se présenter, à la plus prochaine audience, avec leurs différends à Bruges devant la *vierscare* du terroir du Franc. Auquel premier jour fixé par l'assignation, la dite *meentucht* s'assembla et ne tomba pas d'accord. C'est pourquoi, les parties se présentèrent, le jour indiqué, devant la *vierschare* du Franc, et là les plaidoieries eurent lieu pour *Jean vanden Hoorne* d'une part

---

autrefois de *cuere* of *keure vernieuwen*, comme on disait *de wet vernieuwen*, pour dire: renouveller le personnel ou les hommes de la cuere ou de la loi.

(3) *Meentucht, gemeene tucht,* ou conseil choisi par la communauté.

(4) *Stapelvoorde*, nom d'un ancien manoir, aujourd'hui ferme appartenant à Mr Van Ockerhout-Van de Woestyne.

of een zide, ende over minen heere mer Jacoppe den heere van der Cappelle, ruddere, ende zine medepleghers of ander zide.

Ende daer thenden, te wetene upten dach van heden zo camen ende compareerden voor ons buerchmeesters ende scepenen voorseid te Brugghe, in onse camere van den Vryen, de voornoemde *Jan vanden Hoorne* over een zide, ende eerweerdighe vaders in Gode, myn heeren, heere Segher dabd vanden cloostere van zinte Andries by Brugghe ende heere Jacop dabd vanden cloostere vander Does, de voornoemde heere vander Cappelle, Jacop van Varsenare, Joos van Leffinghe, poorters in Brugghe, Lodewyc van Lugghevoorde ende Zegher de Zoppere, sluusmeesters vanden wateringen van Heyensluus, Willem f[s] Willems Doedins ende Jan filius Claeys Lambrechts, sluusmeesters vander wateringhe van Reynghersvliete, alle meenters ende ghelande inde voorseide wateringhen, over andere zide.

Ende aldaer zo was ghebrocht ende verhaelt tghedinghe voorscreven ende overghegheven ende ghetoocht by minen voorseiden heere den abd vander Does eenen tsaertere bezeghelt met scepenen zeghelen vanden Vryen mentioen makende vander verdelvinghe vanden waterganghe voorseid, den welken ghelezen zynde ende naer vertrec ende weder incommene vanden partyen voorseid, de zelve partyen begheerden ende verzochten an ons buerchmeesters ende scepenen voorseid, te hebbene up de questien ende ghescillen voorscreven onslieder wysdom ende vonnesse. Ende dat by ons buerchmeesters ende scepenen voorseid ghehoort ende ghemerct al tghont dat in dese zake te merckene was,

et pour messire Jacques vander Cappelle, écuyer, et ses co-litigants d'autre part.

Et finalement, à savoir, au jour présent, le trois de juillet, vinrent et comparurent devant nous bourgmestres et échevins susdits, à Bruges, en notre chambre du Franc, le susdit *Jean vanden Hoorne* d'une part, et les révérends pères en Dieu Victor abbé du monastère de St-André près de Bruges et Jacques abbé du monastère de Ter Doest (1), le susnommé seigneur vander Cappelle, Jacques van Varssenaere, et Josse van Leffinghe, bourgeois de Bruges, ainsi que les deux maitres éclusiers de la wateringhe de Heyensluys nommés Louis van Lugghevoorde et Victor de Zoppere, et les maitres-éclusiers de la wateringue de Reynghersvliete nommés Guillaume fils de Guillaume Doedins et Jean fils de Nicolas Lambrecht, tous hommes de la *meentucht* ou régie et propriétaires dans les wateringues susdites, d'autre part.

Et là fut exposé et relaté le procès susdit, et fut remise et exhibée par le très-révérend abbé de Ter Doest une charte scellée des sceaux des échevins du Franc, faisant mention du recreusement du dit *watergank*, dont il fut donné lecture. Après quoi les parties se retirèrent. Rentrées, elles exprimaient le désir et demandèrent à nous bourgmestres et échevins susdits d'avoir sur les questions et différends précités notre jugement et notre sentence. Et, après que par nous bourgmestres et échevins fut entendu et considéré tout ce qu'il importait de considérer dans cette cause,

(1) Jusqu'à la révolution française, les abbés de St-André et des Dunes ont continué d'être au nombre des Régisseurs de la Wateringue. Voyez les calandriers du siècle passé connus sous le titre de: *Algemeenen staet s'lands van den Vryen.*



Wy buerchmeesters ende scepenen voornoemd hebben gheseit ende ghewyst, *zegghen ende wisen dat de voorseide twee wateringhen zullen te haren coste doen verdelven ende vervaghen den voorseiden waterganc ten steden ende plaetsen daert van noden es ende ten minsten coste dat men goetlix zal moghen.*

Twelke wysdom ende vonnesse aldus gheuut ende ghetermineert de voornoemde abd vander Does ende Jan vanden Hoorne als ghelande inde voorseide wateringhen, ende elc by zondere ende up hem zelven, begheerden daer of lettren te hebbene, de welke wy buerchmeesters ende scepenen voornoemd hemlieden consenteerden te haren coste. In kennessen ende oorcondscepe van welken dinghen, wy Roeland van Caloen, vanden commune, Jan dheere van Gryspeere ende van Oegerlande, ruddere, Wouter Marteel, buerchmeesters, Lodewyc van Haefskerke, Jan Joris ende Wouter vanden Gate, scepenen van den voorseyden lande vanden Vryen hebben over ons allen dese jeghewoordighe lettren bezeghelt met onsen zeghelen uuthanghende.

Dit was ghedaen tsaterdaechs den derden dach van hoymaend int jaer ons Heeren als men screef zyn incarnatioen duzentich vierehondert achte ende twintich voorscreven.

On lit sur le dos: Eyensluys en Groot Reygarsvliet ghecondemneert den Lisseweeghschen waterganck te verdelven. 1428.

Original sur parchemin, muni de quatre sceaux en cire rouge pendant à double queue de parchemin; deux sont perdus. (N° 2252, *aux Archives du Séminaire, à Bruges.*)

Nous bourgmestres et échevins précités avons dit et prononcé disons et prononçons que les deux wateringues susdites feront recreuser et dévaser à leurs frais le prénommé *watergank* là ou il est nécessaire, et aux moindres frais possibles.

Lesquels jugement et sentence étant prononcés et terminés, les susdits très-révérend abbé de Ter Doest et *Jean vanden Hoorne,* en leur qualité de propriétaires (*gelande*) dans les dites wateringues, et chacun en son nom personnel, désiraient en avoir lettres. Ce que nous bourgmestres et échevins leur consentîmes, à leurs frais. En foi de quoi et en témoignage des choses susdites, nous Roeland van Caloen (1), [bourgmestre] de la commune, Jean seigneur de Gryspeere et de Oegerlande, écuyer, Wouter Marteel, bourgmestres, Louis van Haefskerke, Jean Jooris et Wautier vanden Gate, échevins du susdit terroir du Franc, avons, en notre nom, scellé les présentes lettres avec nos sceaux pendants.

Fait le samedi, troisième jour de juillet, en l'an de l'incarnation de notre Seigneur, mil quatre cent vingt et huit.

---

(1) Il est digne de remarque qu'en 1871, c'est un descendant de cette noble famille, Mr Charles van Caloen, président honoraire du tribunal civil, officier de l'ordre de Léopold etc. etc., qui occupe le fauteuil de la présidence parmi les régisseurs d'Eyensluys et Reygaertsvliet.

Dans le *Magnum Registrum, archivi Dunensis*, mauuscrit grand in-folio, cette charte se trouve analysée au f° 119, n° 2, sous le libellé suivant:

« *Sententie ende wysdom ghegheven by Burgmeesters en Schepenen 's lands van den Vryen, op het beclagh van Jan Van den Hoorne, poortere in Brugghe, ter cause van een keure en meentucht van de Wateringen van Eyensluys ende Reyghersvliet, omme verdolven te hebben eenen waterganck gheleghen binnen de voorschreven twee wateringhen ende de zelve wateringhen* COMPETERENDE, *ende is genaemd den Schipleedt of Lisseweegschen waterganck; het zuydeynde beghinnende ter Monikenspeye, by ende noord Brugghe, ende van daer noordwaert strekkende totten Heessinhoucke en voorts tot Zwankendamme, en voorts den waterganck die loopt deur Dudzeele tot Stapelvoorde. A° 1428. Origineel.* »

La charte mentionnée dans le jugement et dont l'abbé de Ter Doest donna lecture à l'audience, se rapporte, sans aucun doute, à un antécédant péremptoire, posé par les deux wateringues. Celles-ci, à leurs frais, firent hausser, en 1389, les digues des deux côtés de cette voie navigable. Monsieur le Gouverneur, dans son discours, rempli de détails curieux, prononcé dans la séance du Conseil provincial du 20 juillet 1867 (1), a rapporté ce fait.

Ces travaux d'exhaussement ne doivent point

---

(1) P. 358 des procès-verbaux.

avoir eu des résultats durables, puisque trente-neuf ans plus tard, en 1428, il a fallu procéder au recreusement et à l'approfondissement du lit même de ce *Schipleet*. La sentence de 1428, n'a donc rien innové, elle n'a fait que maintenir les obligations existantes et reconnues par les faits posés en 1389.

Quatre cents ans plus tard, c'est-à-dire durant les premières années de ce siècle (1), ce sont encore les mêmes wateringues qui paient les frais d'entretien de ce *waterganck*, comme de tous les courants-d'eau qui sillonnent leur territoire. Jamais fait historique n'a donc été mieux prouvé. La voie navigable dite de Lisseweghe, n'a jamais cessé d'appartenir aux propriétaires associés sous le nom de *Wateringue d'Eyensluys-Groot Reygaerts-vliet.*

Cette démonstration étant admise : il ne nous appartient pas d'en tirer les dernières conclusions. Le Conseil provincial et la Députation permanente qui est choisie dans son sein, sont composés d'hommes pratiques et rompus aux affaires. Eux seuls sont compétents pour décider ce qu'il importe de faire.

Un dernier point reste à éclaircir, c'est la révocabilité de l'arrêté du 17 décembre 1819, qui consacra les erreurs des ingénieurs du temps de l'Empire. Un arrêté royal peut défaire ce qu'un autre arrêté a fait. Nous prenons à témoin,

(1) Discours précité de Mr le Gouverneur, p. 360, 361.

dans la présente matière, l'arrêté royal du 13 janvier 1835 (1), qui apporta une modification notable à celui de 1819. Celui-ci avait en outre mis à la charge de la province tous les ouvrages du port d'Ostende et de celui de Nieuport. Or, il s'élevait souvent des conflits d'attributions entre le génie militaire de ces deux places et les ponts et chaussées pour ce qui concernait les deux ports. L'arrêté de 1835 y mit un terme et reprit en même temps, à charge de l'État, les ouvrages dont la Province avait été chargée jusqu'alors; il modifia ainsi radicalement la mesure prise par le Roi Guillaume en 1819. Il est vrai que cet arrêté a été indirectement confirmé par la législature qui vota, au budget, l'augmentation de dépenses résultant de cette modification; mais lorsque, comme dans le cas présent, la révocation d'une disposition de l'arrêté de 1819, laisse les finances de l'État intactes, l'intervention du pouvoir législatif n'est aucunement nécessaire.

J.-O. Andries, *Chan.*

---

(1) *Législation des travaux publics*, par Labye, p. 239.

SUPPLÉMENT.

Il a été prouvé plus haut p. 172, qu'il est impossible d'attribuer le creusement de ce canal de Lisseweghe à une abbaye quelconque, et que c'est la mer qui l'a creusé. Il est nécessaire de revenir sur cette question ; car l'erreur qui attribue ce travail à l'abbaye de Ter Doest située dans le voisinage, a été trop souvent répétée pour qu'il ne faille pas des efforts plus qu'ordinaires afin de parvenir à la détruire. La *Chronique de l'abbaye de Ter Doest* publiée en 1845 (1) a surtout contribué à donner de la consistance à cette fausseté historique. Voici ce qu'on y lit p. 13: « Il (Nicolas, 12e abbé) acheta en 1271 un ancien chemin, « large de quatre verges, et obtint de Marguerite de Con- « stantinople et de son fils Gui de Dampierre l'autorisation « de pouvoir creuser un canal qui aurait la direction de « ce chemin et s'étendrait depuis Bruges jusqu'au delà « de Lisseweghe, et aurait au sud-est une digue de sept « pieds de largeur, et, au nord-ouest, une digue d'une « largeur de quatorze pieds, devant servir l'une et l'autre « de chemin pour haler les petits bateaux qui navigueraient « sur ce canal. » — Ce passage n'est qu'une interpolation subreptice, due à l'ignorance ou à la mauvaise foi; elle ne contient que des erreurs d'un bout à l'autre. Il n'existe pas et il n'a jamais existé une autorisation de creuser ce canal de la part de qui que ce soit. Les archives de Ter Doest, les inventaires, les registres des titres, qui tous existent encore très-complets, n'en laissent pas la moindre trace. Mais une charte existe de la comtesse

Erreurs sur l'origine du *watergank*.

Réfutation.

---

(1) *Chronique de l'abbaye de Ter Doest*, publiée par la Société d'Émulation, Bruges 1845, d'après un ms. des Dunes.

Marguerite, non de 1271, mais de 1276 (1). Celle-ci vient admirablement à notre secours pour prouver la non-existence de cette autorisation. La Souveraine de Flandre confirme Ter Doest dans la possession de tous ses biens. On fait dans cet acte l'énumération de toutes les propriétés qui étaient entre les mains de l'abbaye, en l'année 1276. On n'y trouve pas un mot ni de ce prétendu aqueduc nouvellement creusé par elle, ni de ces centaines de mesures de terre que l'abbaye eût dû consacrer au lit et à ses franc-bords.

Cependant on y relate avec précision une donation faite en 1273 de vingt bonniers de terre seulement (2).

Pourquoi donc n'y parle-t-on pas de ce canal, ni de son chemin de halage? Ce devait-être cependant une magnifique possession qu'un cours d'eau navigable, long de près de deux lieues, avec ses deux chemins d'accotement! Le titre est perdu, dites-vous. Et vous croyez que la charte qui contenait de telles faveurs n'aurait pas été mieux conservée que toutes les autres que nous possédons de cette princesse?

D'ailleurs nous allons prouver que cette concession n'a jamais eu lieu.

La comtesse, en 1276, confirme l'abbaye dans la possession de l'écluse placée à la tête de cet aqueduc: *item Speyam inter Reyam* (3) *et Lissewegher éé* (4): dit la

---

(1) *Chronique de l'abbaye de Ter Doest*, p. 56.

(2) Même chronique, même page.

(3) On dit aussi: *spoya* et *roya*, pour *speya* et *reya* dans d'autres chartes de cette époque. Roya ou Reya veut dire *eau*. Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, verbo: *eau*.

(4) Lissewegher *éé;* ce mot est très-ancien et veut dire eau ou rivière. Kluit, *Hist. crit.* tome 2, p. 115 dit: « Vulgatissima zelandis, aliisque est terminatio in *éé* vel *é* qua *aqua* vel *amnis* notatur: unde in usu adhuc habet vox belgicâ *ei-land* quasi dicas *waterland* sive terra in aquis sita. *Ee* vero et *ei* nobis idem est . . . uti liquet ex *teeken*, teiken, *vleesch*, vleisch, *weenig*, weinig, *kleen*, klein, etc.

EXTRAIT
de la Carte de Flandre de
ABRAHAM ORTELIUS
d'après l'autographe de
GERARD MERCATOR
tous deux Géographes Belges
de la fin de XVe.

Cnoke
Heist
Westcappelle
Ramscappelle
BLANCKEBERGE
LISSEWEGE
Oostkercke
Wtkerke
Ter doest
Munkerce
S. Ians op den dijck
Dudseele
Wendunen
Nieumunster
Sunkercke
Coolkercke
DAMME
Vlissegem
Clemskercke
Meetkerke
S. Pieters op den dijck
Spermalien
Houthave
S. Cruis
Male
Sijssele
Breedene
BRUGGHE
Staelhille
OOSTENDE
Iacobinesse
S. Cateline
Assenbrouck
S. Andries
Yperlee
S. Baefs
S. Catelinen
Santvoorde
Rabbauwenborg
Vassenaere
S. Michiels
S. Truijen
Mariekercke
Jabbeke
Steene
Ettelgem
Tillegem
Wilravens sijde
OUDEBORCH
Snellegem
Oostcamp
Willekens kercke
Yperlee
Roxem
Serckegem
Leffinge
Snaeskerke
Loppem
Middelkercke
Westkercke
Bekegem
Tcasteel te Gruythuise
S. Godelieve
Gistele
Sedelgem

charte, et rien de plus. — Ce silence est une preuve que le canal n'existait pas. Il n'y avait, comme nous le prouverons plus loin, que le simple courant d'eau, *Lissewegher éé,* tel que l'avait fait la mer. Encouragée cependant par les souverains, l'industrie flamande ne tarda pas de mettre la main à l'œuvre et de forcer ce petit fleuve à rendre des services; entreprise difficile toutefois, et qui, après six siècles d'efforts mal concertés, n'a pas encore reçu son dernier développement.

Par une extrémité le Lissewegher éé était en relation directe avec la mer du nord, et par l'autre il s'approchait de la *Reye*, cours d'eau qui traverse la ville de Bruges, et se perdait dans les marécages qui, du sud de Bruges, s'étendaient jusqu'à l'est d'Oostcamp.

Le nom du pont placé en cet endroit, dit *de Moerbrugghe* (pont aux marais), a conservé l'incontestable preuve de l'existence de ces marais, dont les dernières traces sont encore faciles à désigner.

Nos laborieux ancêtres ont donc commencé par mettre des écluses aux deux extrémités: celle qui mettait fin aux entrées libres de la mer, reçut le nom d'écluse de *éé* d'où lui est venu le nom d'*Eyensluis*. L'autre fut nommé la *speye* (du mot flam. *spie* en franç. *piloti,* pieu), et comme c'étaient les moines de Ter Doest qui souffraient le plus de l'absence de toute écluse, ce sont eux qui la construisirent. De là son nom de *Moniken speye* (écluse des moines.) Cette construction doit dater de la première moitié du douzième siècle. Car c'est de 1106 que date l'érection du prieuré (1), berceau de l'abbaye de Ter Doest. Autour du couvent, ses laborieux habitants avaient rendu arable une étendue de plus de quatre cents boniers. C'est ce qui explique leur empressement à avoir une écluse, afin de mettre ces excellentes terres à l'abri des inondations.

---

(1) *Chronique de Ter Doest*, p. 6.

C'est de la charte de 1276 citée ci-dessus que je tire ce fait. Cette charte ajoute que l'abbaye possède ces terres d'ancienne date : *ab antiquo possessa.* Ces mots veulent dire en langage ordinaire : au moins depuis *plus de cent ans*, et viennent confirmer l'opinion qui fixe l'époque de la construction de la *Moniken-speye* dans la première moitié du XII[e] siècle. En effet, l'écluse doit avoir été construite avant 1150, puisqu'en 1276 on affirme que les moines possédaient d'ancienne date ces 400 boniers, qu'ils voulaient garantir contre les inondations. Ils n'ont pu la construire avant 1100, puisque la première arrivée des religieux ne date que de 1106.

L'écluse de mer doit avoir été construite vers la même époque. Un ouvrage de cette importance surpassant les moyens d'une entreprise individuelle, comme ceux d'une abbaye naissante, qui, d'ailleurs, n'y était pas plus intéressée que tout autre propriétaire, on peut affirmer avec fondement que l'écluse est l'œuvre de l'agrégation de tous les propriétaires forcément unis par les liens d'un intérêt commun. C'est donc la wateringue qui construisit l'écluse, et qui prit en même temps le nom de la grande œuvre qu'elle venait de créer.

A cette époque ces associations existaient déjà sur notre littoral ; car, dans une charte en latin de 1183 (Miræi tom. 3, p. 61), Philippe d'Alsace parle d'une organisation de ce genre aux environs de Furnes et de Nieuport, comme de chose en pleine pratique. Le prince y décrète, en s'appuyant sur le principe fondamental de solidarité commune, que les dépenses relatives à une certaine écluse seront payées par toute la communauté des intéressés (1), et non par l'abbaye des Dunes, quoique celle-ci possédât, dans ces parages, près de 1416 mesures de terre (2).

---

(1) *Sed communi totius populi restaurabitur expensa.* Texte de la charte.

(2) Nos comtes, pour encourager ces coûteux travaux d'endi-

Le *Lisseweegher ee* est donc dompté, ayant une écluse à chacune de ses extrémités. C'est ici que commencent les misères. Chacune de ces écluses appartenait à une administration différente. De là, des tiraillements continuels (1). Pour rendre des services, il lui fallait des bermes. Par malheur il n'en avait pas, autre source d'incessantes dissensions.

Comment prouvez-vous, me dira-t-on, que ces chemins n'y étaient pas vers 1271, époque à laquelle l'abbé Nicolas doit les avoir faits? Je le prouve d'abord parce que la charte de 1276 n'en fait pas mention quand elle énumère les biens de l'abbaye, ensuite je le prouve par les contestations fréquentes qui, postérieurement à 1271, s'élevèrent entre les deux wateringues, pour savoir à qui incombait la charge de fournir les accotements. L'intervention du pouvoir judiciaire du Franc de Bruges était reclamée sans cesse à ce sujet. Ces contestations prouvent à l'évidence que ces travaux attribués au 12e abbé de Ter Doest n'ont existé que dans l'imagination de l'auteur du passage que je refute. Ils n'existaient pas en 1279, car j'ai sous les yeux une sentence du Franc de cette année, qui sur la plainte de Wautier, fils de Henri, condamne les deux wateringues à former des franc-bords dans les endroits et à l'élévation indiqués (2). Ils n'existaient pas en 1284,

---

guement, accordèrent à des abbayes le plus souvent, les terres qu'elles pouvaient conquérir sur la mer, parce que celles-ci seules étaient en état de mener à bonne fin ces grands travaux. Elles seules étaient capables de grandes choses, parce qu'elles possédaient les forces de l'association vivifiée par l'élément religieux. Il fut un temps où l'abbaye des Dunes, près de Furnes, avait plus de 500 frères convers, appliqués à l'agriculture. Que ne leur devons-nous pas! Bonaparte, en 1803, accorda au général Van Damme, la jouissance à long terme des terres qu'il pourrait conquérir sur les bras de mer entre l'Écluse et Breskens.

(1) C'est pourquoi l'une de ces écluses a obtenu le surnom de *Krakeel-sluyse*, (écluse de la querelle).

(2) Cette charte qui date du vendredi après la St Nicaise est inédite.

quand le Magistrat du Franc approuva la décision des arbitres dans une contestation entre les deux wateringues sur l'entretien de la Lissewegher hee : *Omme den cost van delvene heule brugghen ende van zydelingen* (chemins de halage) *te doene voortwart an ter voorseider Lissewegher hee* (1).

Qu'on nous permette de nous borner à ces deux citations. Elles en disent assez pour convaincre le lecteur que ce *schipleet* n'a pas été canalisé par l'abbaye, et que le chemin de halage n'a pas été fourni par elle; puisque toutes les fois qu'il s'est agi du canal et de ses bermes, l'abbaye a été laissée hors de cause, comme n'ayant rien à y voir. Si le canal eût été à l'abbaye, le plaignant n'aurait-il pas dû s'adresser d'abord à elle? Mais, non: les seuls intimés, c'étaient les deux wateringues; et les contestations se vidaient entre elles et le plaignant, sous la haute judicature des magistrats du Franc, exerçant pour lors comme pouvoir judiciaire. Dans la charte de 1428, dont ci-dessus le texte, pas un seul mot qui concerne l'abbaye; mais les abbés de Ter Doest et de St-André y comparaissent comme membres de la Régie.

Après toutes ces preuves, la vérité est patente: le canal n'a jamais appartenu à une abbaye quelconque.

La démonstration est donc complète. C'est ici que finit ma tâche, et que commence celle de la Députation permanente du conseil provincial.

Elle porte le n° 1180 de l'inventaire des chartes de la Bibliothèque du Séminaire de Bruges, 1857: *ome te verzekerne*, dit-elle, *'t land dat behoort ter Wateringhe die utwatert te Heyensluis of een zide, ende 't land dat behoort ter Wateringhe die utwatert te Reinghersvliete of ander zide, van den watre dat incoemet ter Moenekespoye bachten frerinnen bi Brugge in den Waterganck van der scipleed die ghaet van der voorseider spoye streckende noordwaert toten damme die leghet benoorden Boudekins Blonden.*

(1) *Annales de la Société d'Émul.*, tom. 3, p. 116.

nestoient rompues, ils se joinderent facilement à la muraille, dresserent leurs eschelles et monterent a mont et quant ceulx de la ville boutoient testes aux crestiau pour eux deffendre, ilz estoient vivement reboutés d'arquebutes, viretons et sagettes et a cause de la gellée le pont leur estoit clos pour ceste nuict sy fut par ung seul cop de serpentine legerement abbatu sy donna ouverture à la ville et entrée au Ganthois; l'assault fut appre et soudain et dura environ heure et demye, auquelle il n'y eult qu'ung seul homme de la ville mort, lequel estoit Ostelin de la Corneille. Le bailly de Courtray et le s^r d'Estrées, quy illecq estoyent en garnison, ouyrent ceste impetueux effroy, sy furent fort esbahys, dont pour seureté de leurs vies saulterent vers Lille. La ville de Courtray ainsy prinse et concquise les s^rs bourgois et manans firent serment au duc Philippes et aux Gantois.

Cornille de la Barre et le s^r de Heule, avec certains nombres de compaignons de guerre, estoient au chateau, lesquels par appoinctement se rendirent le lendemain et firent aulcuns serment comme dessus. Cornille se party et le s^r de Heule demoura capitaine du chateau. La renommée de la prinse de Courtray fut tost espandue par la conté de Flandres, laquelle venue à la congnoissance du roy des Romains, cuidant que chateau que l'on estimoit imprenable deusist tenir, mons^r Philippes de Cleves se party de Bruges et le vendredy ensuivant print iij^e pietons, sy chemina vers Courtray esperant donner secours audict chateau quy desia s'estoit rendu. Il se tira vers Ipre et eut volonté d'y boutter ses pietons en garnison; mais ceux de la ville ne sy vollurent assentir, parquoy il s'en retourna en Bruges. Jaçoit ce que le s^r de Heule eusist faict serment au duc Philippes et aux Gantois et fusist capitaine du chateau. Toutesfois Adrien de Liedekercke avoit la clef de l'artillerie en garde, dont le s^r de Heule estoit fort desplaisant et comme repentant de son faict commença a aspirer après le roy des Romains, lequel

comme aulcuns tiennent fut adverty de son intention. Car ce temps pendant luy estant en Bruges, il envoya ij^{c} l. archiers pietons, picquenes et hallebardiers sous la conduite de Taïs, son escuyer d'escurie et aultres pour donner secour audict capitaine; mais les murmures des brugelins rompirent et retarderent l'emprinse du roy et de ses nobles, sy que le s^{r} de Heule perdit la vie et advint par ung dimanche, ij de febvrier que Adrien de Liedekercke, capitaine de la ville de Courtray, fit assambler multitude de gens sur le marché, pour faire exécuter ung malfaicteur, en laquelle multitude estoient aulcuns harquebusiers et cannoniers de la garnison du chateau.

Le s^{r} de Heule, voyant le peuple amassé sur le marché, Adrien et aultres fort enbesoignes, pensa d'achever son emprinse et envoya ses pages à l'assemblée pour querir des souldoyez, illecq amassez avec les aultres et luy mesme allat a lhostel d'ung marissal, querir marteaux et instrumens et fit rompre et defferer les huis des prisons, où estoient aulcuns compaignons que l'on prétendoit a executer; lesquels delivrés de ce dangier, se tirerent audict chateau et combien que Adrien de Liedekercke fusist lors bien enbesoigné et ententif a faire l'execution du malheureux, néantmoins il perceut les paiges qui appelloient les harquebuttiers et les faisoient tirer vers le chateau et se doubta que le dict de Heule ne pourchassat quelque folle emprise; par quoy sans plus avant proceder en l'execution du malfaiteur, lequel il fit rebouter en prison; il appella ses gens, en disant: « Le seigneur de » Heule contend a moy deffaire, les personnes sont es- » chappées, mais il leur coustra chier. » Adoncq a toulte diligence fit ses preparations pour assaillir le chateau, fit rompre les ponts, les places, par lesquelles il pensoit que secour y pouvoit venir, fit publier qu'il donnerait iij marcs d'argent à vj hommes, quy les premiers y entreroient et à vj aultres ung à vj en suivant ij marcs et a vj aultres ung marc. Le seigneur de Heule et sa femme estoient audict

chateau, accompagné de xviij à xx hommes de defence, lesquels bouttèrent hors la banniere du roy de Romains. L'assault fut donnée aspre et puissant, eschelles furent dressées, chergez de gens et ralonge de leurs propres camtures, quant trop courtes estoient et jaçoit ce que les deffendants n'eussent guerres de traict quy peusist grever les assaillans a cause que le dict Adrien avoit la clef de l'artillerie. Touttes fois ils resisterent vigoureusement a leurs adversaires, sy enblesserent et navrerent plusieurs, mais finablement ilz furent vaincus, car apres que l'assault eut duré environ iij heures, le chateau fut print. Le s[r] de Heule fut navré d'ung vireton, il se tira en sa chambre. Adrien de Liedekercke entra audict chateau, sy le trouva couché sur iij ou iiij coussins et en presence de la dame son espouze qui le condotoit a son pouvoir luy ferit d'une espée iij coups en la teste, tellement quil mourut illecq sans confession, quy fut chose piteuse et lamentable.

EFFORTS FAITS PAR LES ETATS POUR S'EMPARER DE COURTRAI.

1579.

Les États prindrent Menin par escalade, le 22 d'octobre, avant jour, et repoussèrent vivement ceux qui estoient à la défense de la ville, estant la plus grande partie de la garnison des Malcontens dehors, courant la campagne et s'estans rendus maistres en peu de temps de ladicte place, la saccagèrent et quelques uns des deffenseurs s'enfuirent en Halewin, quelques autres furent tués.

Ceste même nuict, les Wallons, sortis de là et de Waestene, Comene et Wervycke, estoient allés pour surprendre Courtray, bonne petite ville sur la rivière de Lys, où est situé Menin. Le gouverneur du lieu, pendant que le sieur De la Laing et quelques autres capitaines de Malcontents, reconnaissaient sucrestement le fossé et autres

particularités pour assaillir Courtray, demandoit à haute voix aux sentinelles s'ils oyoient quelque chose, parce qu'il lui sembloit que ja l'heure estoit venue (entendant de l'entreprise de Menin) et le sieur de la Laing craignant d'estre decouvert, se retira vers ses gens, pour consulter de ce qu'ils avoient a faire, mais cependant ils ouyierent le bruict des amis combattus par ceux des Etats, n'estant Courtray qu'a deux petites lieues de Menin, desquels ils cogneurent et sceurent la prinse de Menin, qu'ils perdirent pensant prendre Courtray et se retirerent en leurs plus proches garnisons.

Le sieur de la Noue, peu de jours après, sortit en campagne et ayant prins quelques soldats et gens de cheval, Français et Anglais, du fort de Willebrouk, alla combattre Wervyk, ou en une esglise et au chasteau, s'étant fortifiés quatre campagnies de Wallons, ils se défendirent longtemps valeureusement: mais enfin ne pouvant plus longuement resister, ils furent en partie tués, combattant partie faicts prisonniers et partie fuyant se sauvèrent à Comene.

1580.

Le peuultiesme de fevrier, les Malcontens recouvrèrent Courtray par l'intelligence que Philippe, comte d'Egmont avoit avec quelques catholiques , qui y cachèrent quelques siens soldats, y entrés à diverses fois, jusques à un certain jour, auquel sur l'heure de disner, l'on mit le feu à une certaine maison, pour y faire courir les soldats, le comte qui estoit proche avec des forces cogneut le signal de ce feu et pour ceste cause se faisant effort et dedans et dehors, ne sachant quelques soldats écossais de la garnison, de qui se garder, la ville fut gaignée et quelques-uns des défenseurs furent tués.

Le sieur de la Noue, qui de nouveau avoit eu quelque infanterie de France, couroit et s'opposoit fort vaillam-

ment aux Wallons, et les États n'avoient capitaine plus valeureux que lui ès affaires de guerre; il estoit allé avec nombre de soldats, pour surprendre Lille, mais son dessein ayant failli, il se retiroit vers Ingelmunster, où il avoit ses logis et ayant été découvert par le marquis de Roubaix, vicomte de Gand, il se mit à le suivre avec quelque cavalerie albanaise, qui auroit esté retenue jusques à ce qu'il y eust armée suffisante du pays assemblée.

Le sieur de la Noue hâta sa retraite et ayant derrière les ennemis et ses soldats lassés il en laissa une partie à Wacken et avec le reste, le 10 mai, il gagna la nuict ses logis et donna ordre qu'on gardât le pont sur le Mandere (à Ingelmunster), afin que là amusant l'ennemi, il eust la commodité de pourvoir à ses affaires. Mais le marquis de Roubaix assaillit ceux qui gardaient le pont et les dissipa et incontinent chargea à l'impourvu le dit sieur de la Noue et ayant gagné ses logis, furent tués plusieurs Ecossais et Français. Le dit sieur de la Noue fut prins et le capitaine Moquette à peine se put sauver par la fuite, avec quelques gens de cheval françois. Le sieur Teligny, fils du dit sieur de la Noue, qui fut mené prisonnier à Limbourg, où il demeura plusieurs années, et fut contr'échangé enfin avec le comte d'Egmont.

Les États, pendant le siége d'Oudenarde, s'efforcèrent de surprendre Courtray (1582) et s'y présentèrent avec 3000 soldats et 600 chevaux, mais ils en fuirent repoussé avec perte.

(Chapuis, *Choses mémorables de 1559 à 1632*, à la bibl. publique à Courtrai.)

SIÉGE DE COURTRAI, EN 1646.

L'année 1646, la cour prit résolution de faire un grand effort en Flandres. Le roi tenait Armentières et Menin sur la Lys et pour pousser ses conquêtes de ce côté-là et porter la guerre en la partie la plus sensible des

Espagnols, l'on crut qu'il n'y aurait rien de plus utile à entreprendre que le siége de Courtray, grande ville sur la même rivière et dont la prise n'étoit pas seulement importante pour mettre à contribution toute la partie de Flandres, la plus riche et la plus abondante, mais donnoit encore la main aux Hollandais et resserroit tellement les ennemis qu'ils ne scavoient plus où mettre leurs troupes en quartier d'hyver. Le Brabant était un pays de contribution, la Bassée donnant l'entrée dans la Flandre wallonne, les plus considérables places d'Artois conquises, le pays de Luxembourg et le conté de Namur fort stériles. Ayant donc un si grand pied dans la Flandre, qui est entre la Lys et la mer, il y avoit apparence que ces Etats qui étoient demeurés si fermes dans l'obéissance d'Espagne se lasseroient enfin d'une domination qui ne pouvoit la garantir de leur ruine totale.

L'armée du duc d'Orléans et celle que commandoit le duc d'Enghien, avec lequel le marechal de Grammont eut ordre de continuer à servir, devoient ensemble faire le siége de Courtray. Celle du duc d'Enghien prit sa marche vers le Hainaut pour oter aux ennemis la connoissance du dessin, qui avoit été formé et tout d'un coup marcha des environs de Landrecies au Castelet et se rendit près de Courtray le même jour que lui avoit marqué le duc d'Orléans: mais étant à une lieue de Courtray, avant la jonction faite avec ledit duc, les partis qu'on avoit envoyés à la guerre, rapportèrent que le duc de Lorraine, Picolominy et toute l'armée d'Espagne étaient fort proches de la leur, ce qui les obligea sans avancer davantage a retrancher promptement le poste oú ils se trouvoient, jusqu'a ce qu'ils eussent de plus certaine nouvelles de l'armée des ennemis et de celle du duc d'Orléans.

A l'entrée de la nuit le maréchal de Grammont prit une legère escorte pour aller trouver le duc d'Orléans et resoudre avec lui des postes et des quartiers que le duc

d'Enghien prendroit ; ils convinrent ensemble que ce seroit en deça de la rivière de la Lys. Cela fait, il s'en retourna trouver le duc d'Engien et fit marcher l'armée la même nuit. Le lendemain, comme elle prenoit ses postes et qu'on avoit donné permission aux soldats d'aller chercher de quoi se hutter, le maréchal de Gassion donna avis que toute l'armée d'Espagne étoit devant son quartier.

Le duc d'Enghien et le maréchal de Grammont firent incontinent marcher la leur pour le soutenir et ce fut un grand bonheur pour l'armée du roi que celle d'Espagne ne prit point ce jour la le parti de l'attaquer, n'y ayant pas encore aucun poste de reconnu ; les troupes ne venoient que d'arriver et les ponts de communication avec le duc d'Orléans n'étant pas achevés, il y a grande apparence que nous eussions fort mal passé le temps.

Mais Dieu permit que les Espagnols passèrent toute cette journée à disputer sur ce qu'ils auroient à faire et les avis étant partagés, bien que selon toutes les raisons de guerre, il n'y en eut point d'autre que celui de nous combattre, ils se contentèrent de quelques legères et infructueuses escarmouches et cependant, on ne perdit pas de temps de notre côté à travailler jour et nuit à se retrancher, de manière que le lendemain vers le midi, les ennemis eurent beaucoup moins d'envie de nous attaquer que le jour précédent et passerent la rivière pour prendre le poste de Cuerne, hors la portée de canon du quartier du duc d'Orléans, qu'ils ne trouvèrent pas moins bien retranché que le nôtre et comme ils demeuroient devant nous, sans faire autre chose que nous regarder, nos lignes se trouvant en très-bon état, l'on prit le parti d'ouvrir la tranchée du côté du duc d'Orléans et de celui du duc d'Enghien. Le maréchal de Grammont commandoit à celui-ci et les maréchaux Rantzau et de Gassion à l'autre.

Après quatorze jours de tranchée ouverte, Delliponti, ce fameux ingénieur italien, voyant ses demi-lunes prises

et le corps de la place ne valant rien du tout, fit battre la chamade et demanda à capituler; ce qui lui fut accordé avec grande courtoisie. On peut dire avec vérité que jamais une grande armée, qui étoit de 30,000 hommes effectifs, commandée par plusieurs chefs de réputation, n'agit avec tant d'incertitude et de molesse que fit celle d'Espagne à cette rencontre, n'ayant fait que changer de poste et regarder nos lignes, sans que cela produisit d'autre effet que deux misérables tentatives, qui ne peuvent pas se nommer attaques; l'une au quartier du maréchal de Gassion et l'autre vis-à-vis l'église de Cuerne; en quoi ils ne furent pas peu obligeants, puisque sans nous flatter, on peut dire que quelqu'autre parti qu'ils eussent voulu prendre, ils nous auroient fort embarrassés.

Celui d'attaquer Menin, dont ils s'emparèrent peu de temps après sans nulle résistance, étoit un coup sûr pour nous faire lever le siége, puisque c'étoit de ce lieu là que nous tirions toutes nos munitions de bouche et de guerre, lesquelles ne furent pas trop abondantes pendant tout le siége et lorsque le duc d'Orléans fit la capitulation, un des otages tirant à part le maréchal de Grammont pour lui dire en grand secret, que la raison qui les avoit forcés à se rendre, etoit qu'ils n'avoient plus du tout de poudre, obligea le maréchal de Grammont de lui communiquer avec toute la franchise dont il faisoit profession, que ce qui avoit uniquement déterminée le duc d'Orléans à ne les pas prendre prisonniers de guerre et à leur accorder promptement la capitulation qu'ils demandoient étoit qu'il n'avoit plus dans le camp ni poudre, ni boulets, ni moyen d'en faire venir: ce qui surprit de telle sorte M^r l'otage, qu'il s'en retourna penaud, sans mot dire et donna fort à rire à ceux qui se trouvèrent témoins des deux confidences.

La perte que l'armée du roi fit à ce siége fut des plus médiocres et ne doit presque pas être comptée: on n'y perdit que quelques officiers subalternes et le

s[r] de Larmont, qui avoit autrefois défendu Lemate et qui fut tué comme un sot, dans une maison à la queue de la tranchée, regardant par la fenêtre.

Les français projetèrent le siége d'Ypres. Le maréchal de Rantzau ayant un corps assez considérable du côté de la mer et le comte de Palvau une forte et bonne garnison dans Courtray, on prétendoit que ce dernier de son côté et le maréchal de Rantzau du côté de Furnes, investiroient la place et qu'ils empecheroient les petits secours que les ennemis y voudroient jeter, qui ne se douteroient jamais d'une pareille entreprise et que par ce moyen ils donneroient lieu à la grande armée d'arriver et de prendre et retrancher les postes devant cette place, avant que l'ennemi se put mettre ensemble pour s'y opposer.

Toutes ces choses bien déterminées on décida le siége d'Ipres.

L'armée s'assembla le 8 mai 1648 et passa la Somme. Le prince de Condé campa à Cléry et le maréchal de Grammont à Moulins, tous deux à une lieue de Peronne.

C'est là que le nommé Fortilesse les vint trouver de la part du comte de Palvau, qui, conjointement avec le maréchal de Rantzau, avait reçu ordre de se trouver devant Ipres et de l'investir, pour leur représenter qu'il seroit à propos de passer la Lys à Courtray, au lieu de la passer à Estaires, afin d'y remplacer les troupes qu'il en avoit fait sortir pour investir Ipres, parceque ne le faisant pas, on pourroit bien prendre Ipres, mais aussi perdre Courtray. Circonstance qu'on doit remarquer pour rendre témoignage à la vérité et décharger le comte de Palvau du blâme que les ennemis ont voulu lui donner, d'avoir perdu une place de l'importance de Courtray, dont la garde lui avoit été confiée, sans s'y trouver pour la défendre. Cependant il avoit reçu des ordres exprès et formels de la cour, à la quelle il avoit fortement représenté les mêmes inconveniants. Mais comme dans ce pays

là on ne démord pas facilement de ce qu'on a résolu, et qu'on ne vouloit que la prise d'Ipres, toutes les bonnes raisons du s^r^ Fortilesse furent mises de coté. Le prince de Condé et le maréchal de Grammont reçurent l'ordre du cardinal Mazarin de suivre le projet du siége d'Ipres et de ne pas s'embarasser du reste.

Le maréchal de Rantzau et le comte se trouvèrent ponctuellement et à jour fixé devant Ipres; la ville fut investie le 13 du mois. On sépara les quartiers de cette manière. Le prince de Condé prit les avenues de Menin et de Commines, le maréchal de Grammont celles d'Armentières et de Warnêton, le maréchal de Rantzau celles d'Aire et de St-Omer, et le comte de Palvau les avenues de Bruges et de Dixmude.

Les ennemis battirent la chamade avec l'avantage de s'être très-mal défendus. Celui qu'ils envoyèrent pour capituler étoit un lieutenant-colonel wallon, personnage des plus ridicules. Il nous assura avec les expressions les plus fortes, que les soldats et les officiers mouraient d'envie de se rendre, mais que cette canaille de bourgeois l'entendoient autrement.

On commança et on termina le siége d'Ipres en présence des ennemis, qui furent à nous harceler durant tout ce temps. Après quelques tentatives infructueuses, ils furent assiéger Courtray. Leur entreprise réussit contre toute raison de guerre. Car si la tête n'eut tourné aux assiégés et qu'ils eussent pris le parti de défendre la ville, ou de se retirer dans la citadelle, sans aucun doute après avoir pris Ipres, on serait arrivé à temps pour débloquer Courtray.

Le s^r^ de Rale, soldat valeureux et d'expérience, qui commandait cette ville, se laissa emporter par la crainte et remit la citadelle sans aucune résistance.

(*Mémoires du maréchal* DE GRAMMONT, *ad an.* 1646. Bibl. à Courtrai.)

SIÉGE DE COURTRAI, EN 1646.

Le duc d'Orléans, après avoir menacé diverses places, assiégea Courtray, et fit ouvrir la tranchée le 24 juin 1646. Dès le lendemain l'armée ennemie s'avança sous la conduite du duc Charles de Lorraine, de Piccolomini, de Beck et de Lamboy. Le duc d'Orléans alla audevant d'eux avec une partie de ses troupes et ils n'osèrent hasarder le combat. Le marquis de Caracena les ayant joints, tenta de forcer les lignes et fut repoussé avec perte. La ville se rendit le 28 et les Espagnols se postèrent dans la plaine de Bruges, pour empêcher du moins le duc d'Orléans de mener aux Hollandais le secours qui leur avoit été promis. Mais ce prince s'étant présenté en bataille, les ennemis se retirèrent sous Bruges et le passage demeura libre. Les Français joignirent le prince d'Orange, lui laissèrent six mille hommes et revinrent attaquer Bergues, qui fut reduit le 1 août, après quatre jours de tranchée ouverte. Delà le duc d'Orléans alla assiéger Mardyk, que les Espagnols avoient repris. La garnison se défendit avec d'autant plus de courage, l'armée de Caracena la relevait par le canal de Dunkerque, aussi facilement que les assiégeants relevaient leurs gardes. Pour fermer le canal, le duc fit venir quelques frégates françaises et quelques vaisseaux hollandais. Alors le gouverneur, privé de secours, capitula le 25 aoust, après 17 jours de siége. La médaille, frappée en souvenir de ces faits d'armes, représente la victoire, marchant à grands pas et tenant des couronnes, avec l'inscription : FELIX PROGRESSUS et au revers : CORTRACO, WINOCIBERGA ET MARDICO CAPTIS .M.DC.XLVI.

(*MS de la bibliothèque publique à Courtrai.*)

PLAN DU SIÉGE DE 1646.

M. de Beaulieu, ingénieur des camps et armées du Roi publia, en 1646, un plan du siége de Courtrai. Les lignes de circonvallation s'étendaient, à partir de Bisseghem, où un pont de bâteaux joignait les deux rives par Heule, où était établi le quartier-général royal, au delà du ruisseau, dit *Heule-beke* jusqu'à Cuerne, où un autre pont de bateaux donnait accès à la rive droite de la Lys, sur laquelle était campée la plus grande partie de l'armée.

Deux attaques furent dirigées sur la ville, l'une le long de la chaussée de Tournai, dirigée par M. de Gassion; l'autre, par le duc d'Orléans, sur les bastions entre les chaussées de Lille et de Tournai.

Le premier camp des Espagnols est représenté sur la rive droite de la rivière, d'Harlebeke dans la direction de Sweveghem; le second camp sur la rive gauche, d'Harlebeke vers Hulste.

L'inscription de la carte porte : *Plan de la ville de Courtray, en Flandre, assiégée par les armées du Roy très-chrétien, Louis XIV, commandées par Mgr. le duc d'Orléans et rendue à son obéissance, le* 30 *juin* 1646.

L'inscription gravée est : « Arrivée de l'armée espagnole, pour secourir Courtray, le 16e jour de juin 1646. Sur les sept heures du soir du mesme jour, parut à la vue de nostre camp, l'armée ennemie, commandée par le duc Charles, le duc d'Amalfy et les généraux Bec(k) et Lamboy. Le 22, le marquis de Caraçene se joignit à cette armée avec ses troupes, ses généraux tous en personne. Cette armée marchoit en bataille et campa de mesme qu'il se voit par le plan de leurs camps et retranchements exactement levés cy-dessus, faisant par leurs jonctions plus de trente mille hommes et faisoient rouler

avec elle trente-cinq pièces de canons, sans aucun bagage, ce qui fit croire qu'ils étoient resolus de donner bataille et faire lever le siége; elle demeura là sans faire grand effort, que de legères attaques à nos lignes et à canoner nostre camp, jusques à la prise de la place, dont ils furent tous tesmoins. »

(Ce plan, devenu rare, se trouve à la bibliothèque publique de Courtrai.)

1667.

PRISE DE LA VILLE ET CITADELLE DE COURTRAI, PAR L'ARMÉE DU ROI, SOUS LE COMMANDEMENT DU MARÉCHAL D'AUMONT.

Le maréchal d'Aumont ayant demeuré huit à dix jours au Pont-de-Tressin, pour favoriser le siége de Douai, y reçut un renfort des régiments d'infanterie de Champagne, des Royaux d'Orléans, du Royal de Roussillon et des brigades de cavalerie de Villequier, de Faurille et de Reynel, commandés par le marquis de Peguillen, maréchal de camp, le tout se montant à 2,000 chevaux et 4,000 fantassins. Le 13 juillet 1667, il partit de Pont-à-Tressin et investit le même jour Courtrai. Il détacha le marquis de Villequier avec 600 chevaux, dont fesait partie la seconde compagnie des mousquetaires du roi, commandés par le sieur Colbert, pour se saisir du pont d'Harlebeke, à une demie lieue au delà de Courtrai.

Il rencontra proche le pont d'Harlebeke le marquis de Bellefont, lieutenant-général, qui avait été détaché de l'armée royale avec 2,000 chevaux, pour s'avancer de ce côté-là et y demeurer, ainsi qu'il l'a fait, durant le siége et il sçut que, le jour précédent, les coureurs de ce marquis avaient poussé 200 chevaux, lesquels avaient escorté 250 hommes qui s'étoient jetés dans cette place qu'il devoit assiéger.

Cela ne servant qu'à lui faire espérer plus de gloire du succès de cette entreprise, il fit une telle diligence, qu'il arriva assez bonne heure devant Courtrai pour avoir le temps de disposer ses quartiers.

Le 14, arriva l'infanterie, qui avait marché toute la nuit, aussi assez matin, et fut camper peu après autour de la place, avec tout le bon ordre imaginable et une gaité inconcevable de ces troupes, de se voir derechef en état de signaler leur bravoure.

Le même jour le maréchal d'Aumont fit dresser les ponts de communication et disposa toutes les choses nécessaires pour faire, le lendemain 15, ouvrir la tranchée, agissant en cette occasion comme dans toutes les précédentes, avec son ardeur et son activité accoutumée.

Ce jour là, à la nuit, on commença cette ouverture et ledit maréchal ordonna trois attaques; deux de son côté, conduites par les sieurs du Passage et Delorge, avec les régiments de Navarre et de Normandie et la troisième du côté du marquis de Peguillen par le régiment de Champagne.

Mais non content d'avoir donné ses soins sur ce sujet, il passa la plus grande partie de la nuit à l'attaque du dit marquis de Peguillen, où les assiégés ne ménageant pas leurs décharges, firent le plus beau feu du monde. Puis il alla jusques au jour visiter les deux autres attaques où ils n'épargnèrent pas plus leur plomb, ni leur poudre, se défendant ainsi partout avec une merveilleuse vigueur. Néanmoins comme le courage des nôtres vient à bout de toutes les difficultés et qu'ils ne savent ce que c'est que de reculer, l'affaire fut si vertement poussée et si bien conduite par les officiers généraux, qu'ils se logèrent tous trois sur les contrescarpes avant le jour, de sorte qu'ils auraient sans doute forcé la ville, la nuit suivante, si les habitants ne se fussent rendus à la discrétion du maréchal d'Aumont, qui ne voulut

faire aucun traité avec eux, les ayant remis à la volonté du roi.

Il est aisé de juger de la bravoure des assiégeants et de la louange qu'ils méritent d'une si prompte reddition, sachant que les ennemis estoient dans cette place, au nombre de plus de 2000, bien armés sur les remparts et conduits de distance en distance par des officiers et soldats de la garnison; mais notre bonheur ne mérite pas une réflexion moins sérieuse, puisque toute la résistance des assiégés ne nous coûta pas plus de 20 à 30 soldats, avec un capitaine et deux autres officiers de Champagne.

La ville ne fut pas plutôt prise que le maréchal d'Aumont, profitant de la belle ardeur où il voyoit tous les officiers et les soldats de son armée, passa le lendemain à l'attaque de la citadelle, où il y avoit plus de 600 bombes; selon sa coutume, il fut lui-même reconnaître tous les postes, afin de pouvoir faire plus à propos l'ouverture de la tranchée et alla en plein jour jusqu'au pied de la contrescarpe pour marquer les endroits, où il desiroit qu'on commençat le travail.

Le lendemain 17, à l'entrée de la nuit, la tranchée fut ouverte par trois endroits, savoir un d'eux du côté de la ville, par le duc de Roanez et le sieur de Lorge, avec les régiments du Plessys et de la Reine et en un autre, par le marquis de Peguillen, avec le régiment d'Orléans. Pas un ne manqua de se signaler à l'ordinaire; tous trois poussèrent à l'envie leur travail avec la même vigueur et bonne conduite, qu'on avoit fait voir au siége de la ville et s'étant logés sur les contrescarpes, y firent de si belles places d'armes, qui furent secondés à merveille de notre artillerie qui fit des mieux son devoir. Il fut impossible aux ennemis de remettre jusqu'à la nuit suivante à se rendre, jugeant bien de quelle conséquence il étoit pour eux d'attendre l'extrémité.

Ainsi, dès le dit jour 18, à une heure après minuit

ils demandèrent à capituler et firent battre la chamade à l'attaque du régiment de la Reine, dans le temps que le marquis de Villequier visitoit la tranchée. Aussitôt donc les ôtages furent donnés de part et d'autre; ensuite de quoi les assiégés livrèrent une porte de la citadelle au régiment de Navarre et le traité fut fait à condition qu'ils sortiroient le lendemain 19, à dix heures du matin avec leurs armes et bagages seulement.

Les choses furent exécutées de la sorte et le vicomte de Sebours, sergeant-général de bataille, gouverneur de la dite ville et citadelle, fut conduit à Oudenaerde, avec la garnison, par une escorte de 200 hommes de l'armée du maréchal d'Aumont.

Outre plusieurs autres circonstances qui rendent cette expédition des plus glorieuses aux armes de sa Majesté, celle-ci n'est pas des moins remarquables, que les assiégés ont perdu plus d'hommes que les assiégeants.

Le sieur du Passage y donna de particulières marques et preuves de courage, ainsi que de sa longue expérience au fait de la guerre. Les marquis de Lavardin, d'Ambre et de Meilly, le chevalier du Plessys et les marquis de Mouchy, et de Rochefort, tous mestres de camp, se trouvèrent aux attaques tant de la ville que de la citadelle et y remplirent également des mieux leurs devoirs. Le sieur Colbert, capitaine de la 2e compagnie des mousquetaires, passa la nuit dans la tranchée à l'attaque du marquis de Peguillen. Enfin toute la cavalerie y servit d'une façon toute particulière et avec toute l'utilité imaginable par la grande quantité de fascines qu'elle porta incessamment à la tranchée. Quant au maréchal d'Aumont, il s'est trouvé toutes les nuits à la tranchée, s'exposant comme simple officier.

(*Extrait des Gazettes de 1667, collection à la bibl. de Courtrai.*)

PRISE DE COURTRAI, EN 1667.

Le maréchal d'Aumont, qui avait couvert le siége de Douai, avec une partie de l'armée du roi, eut ordre, dès que la place fut prise, de marcher vers Courtrai, et de l'assiéger. Il l'investit, le 13 juillet, fit ouvrir la tranchée le 15, et contraignit les habitants à se rendre à discrétion, après quatorze heures de défense. On attaqua alors la citadelle, avec la même vigueur et elle fut obligée de capituler le 18. Le roi, après avoir donné quelques jours de repos à ses troupes, qui avoient fait le siége de Douai, alla investir Audenarde le 29. La tranchée fut ouverte le 30; le même jour on passa le fossé à la nage, on se logea au pied de la palissade et le lendemain, la garnison ne pouvant soutenir plus longtemps les efforts des assiégeants, se rendit prisonnière de guerre. Une médaille commémorative de la prise de ces deux villes représente le Roi, debout entre deux fleuves, la Lys et l'Escaut et la Victoire lui présente deux couronnes murales. La légende et l'exergue portent: CURTRACUM ET ALDENARDA CAPTA MENSE JULIO .M.DC.LXVII.

(*MS. à la bibliothèque à Courtrai.*)

PRISE DE COURTRAI, PAR LE MARÉCHAL D'HUMIÈRES, EN 1683.

Lorsque le roi de France, eut asssez longtemps attendu et que les Espagnols ne lui rendirent aucune raison touchant ses pretentions sur les dépendances des villes qui lui avoient été cédées par le traité de Nimègue et principalement sur les chatelenies d'Alost et de Courtrai, il résolut de les y contraindre. Avant d'en venir à la

force ouverte, sa Majesté envoya sur les terres d'Espagne des troupes commandées par le maréchal d'humières, avec ordre de n'y commettre aucun acte d'hostilité. Les Espagnols regardèrent ce procédé comme une invasion et firent attaquer une des gardes de l'armée du roi, par un détachement de la garnison d'Audenarde. Alors le roi, justement indigné, donna ordre au maréchal d'Humières d'assiéger Courtrai et Dixmude. Courtrai ne tint que deux jours et Dixmude, à l'approche des troupes françaises, envoya ses clefs.

A ce sujet fut frappée une médaille. On y voit Mars, qui présente à l'Espagne le traité de paix, avec la legende: MARS JUS NEGATUM REPETENS. et l'exergue: CURTRACUM ET DIXMUDA CAPTÆ .M.DC.LXXXIII.

(*D'un ms. de la bibliothèque* GOETHALS *à Courtrai.*)

F. V.

NOTES MUSICALES.

A la suite de nos " Préludes historiques sur la Ghilde des Ménestrels de Bruges " (1), nous avons publié une charte de Louis de Male, donnée à Bruges le 24 juillet 1356, par laquelle il assigne à Hanneken Pipen, son ménestrel, une rente viagère annuelle de 30 ℔ parisis, monnaie de Flandre, à prélever sur ses biens situés dans le bailliage et territoire de Watervliet. Ce curieux document est tiré d'un Cartulaire de Louis de Male (2), conservé aux archives de l'État, à Gand.

(1) *Annales*, 3e série, t. III, pp. 89—143.

(2) *Decreten vanden grave Lodewyc van Vlaenderen*, fo 138 vo.

Nous avons rencontré dans le même recueil une preuve nouvelle de la libéralité de ce prince envers ses artistes favoris.

Nicolas de Hampon, ménestrel de Louis de Male.

Par lettre datée et scellée de Malines le 26 septembre 1356, Louis de Male gratifie, en reconnaissance de ses *bons* et *agréables* services, son ménestrel Nicolas de Hampon d'une rente viagère annuelle de 20 ₶ parisis, payable à la St-Martin par le receveur du comté de Rethel et à percevoir sur les revenus de diverses propriétés dénommées dans l'acte, sises à Grivy, à Loisy ou aux environs. Le coût de la quittance restait à charge du receveur susdit. Appréciant tout l'intérêt que cette pièce peut offrir à nos lecteurs nous la donnons ci-après en son entier (1).

Un demi-siècle plus tard, alors que la splendeur de la maison de Bourgogne menait les sciences et les arts vers leur apogée, les comptes de l'hôpital St-Jean à Bruges, nous apprennent un fait assez bizarre pour être rapporté.

Clavecin mis au mont de piété, par l'hôpital St Jean à Bruges.

A l'année 1404—1405 figure dans le susdit compte une somme de 8 ₶ payée au *Mont de Piété,* pour l'engagement pendant huit semaines,

---

(1) Voir annexe A.

d'un *clavecin* de grande dimension (1). Il fallait que la caisse de l'hôpital fut bien malade pour qu'on se défît, même momentanément, d'un objet déjà si précieux par lui-même et bien plus encore par la voix consolatrice qu'il pouvait faire vibrer au cœur de la souffrance.

L'aventure est d'autant plus étrange, que les preuves ne manquent pas pour démontrer combien l'administration de l'hôpital S[t]-Jean affectionnait la musique et prouver qu'elle n'épargnait ni peine ni argent pour faire initier la jeunesse à l'art musical. En effet nous voyons mentionnée, aux comptes de 1412—1413, une somme de 7 tt 4 escalins, payée pour des leçons d'orgue et de chant données à Jean Wauters ainsi qu'à Guillaume Spikinc (2). Jean Wauters. Guillaume Spikinc.

Une autre note que nous aimons à consigner ici, regarde la biographie d'un compositeur célèbre, André Pevernage, de qui nous avons, dans un travail antérieur, fait connaître le lieu natal (3).

---

(1) 1404—1405. Van dat wii staende hadden een grooten Cauwersinen in den Wouker acht weken lanc gedeurende, over elcke wouke xx s. some viij tt.

(2) 1412—1413. Van Joannes Wauters en Wellekin Spikinc te leeren orgelen en singhen vij tt iv s.

(3) *Annales*, t. v, 3e série, p. 150.

La note est toute généalogique et nous devons regretter de ne pouvoir la compléter. Elle nous apprend qu'*André Pevernage* épousa *Marie de Maecht* et en eut plusieurs enfants, dont les noms nous sont restés inconnus.

Marie de Maecht, veuve d'André Pevernage.

Ces données nous sont révelées par plusieurs pièces de procédures touchant un différend surgi, vers 1613, entre les enfants de Marie de Maecht, veuve de maître André Pevernage et ceux d'Olivier Vermeersch, demandeurs, d'une part, et Maillart van den Abeele, fils de Laurent, défendeur, d'autre part. Cela se voit d'abord par la sentence interlocutoire du 17 septembre 1613 (1) et ensuite par celle du 24 octobre 1615 (2).

Aucun de ces documents ne nous fait connaître clairement la cause du procès, mais une pièce détachée y relative, la première qui nous soit tombée sous la main, nous montre une succession en litige.

Par sentence interlocutoire du 24 octobre 1615, Maillart van den Abeele, devenu majeur, fut admis à la vérification du 23me article de sa requête présentée le 13 avril de la même année. De la déposition des témoins il résulte que Maillart van den Abeele était arrière petit-fils de Guillaume Boudry, et fils de Laurent et de Jacquemine Goudehooft ou Gouderhooft. En ré-

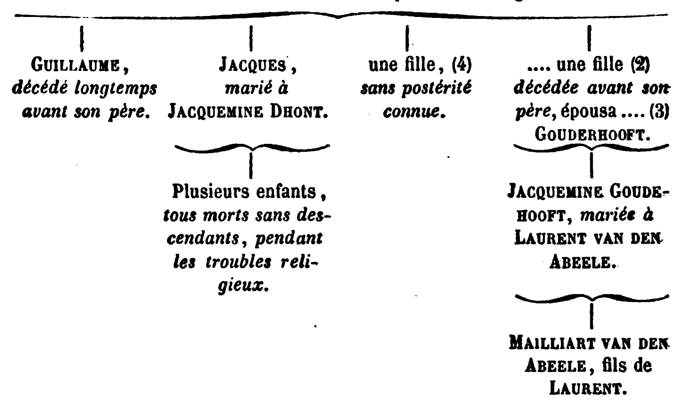
---

(1) *Reg. série O*, aux archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand.
(2) *Reg. série B*, ibidem.

sumé, voici le crayon généalogique dessiné d'après l'enquête qui nous occupe :

Guillaume Boudry, veuf de ..... (1),
marié en secondes noces à Jacquemine ou Willelmine van den Bussche ;
meurt vers 1572. — Sa veuve se remaria à Gilles Inghelvert. —

Guillaume Boudry eut de son premier mariage :



Lors du décès de Guillaume Boudry, père, ses biens se partagèrent par moitié entre sa veuve, d'une part, et son fils Jacques et Jacquemine Goudehooft, sa petite-fille, mère de Maillart, d'autre part.

Après le trépas de Jacques, un huitième de sa succession passa à l'épouse de celui-ci, Jacquemine Dhont, native de Poperinghe ou des environs, et l'autre huitième au défendeur susdit.

(1) L'acte ne mentionne pas le nom.
(2) Même remarque.
(3) id.
(4) id.

Ainsi le voulait le droit coutumier d'Ypres, et les états de bien produits par Maillart furent reconnus véritables.

Une nouvelle succession s'ouvre, mais malheureusement aucun des documents que nous avons recueillis n'en donne la provenance. De là l'impossibilité d'indiquer à quel titre les enfants d'André Pevernage viennent à l'encontre de Maillart van den Abeele. Les enfants d'André arrivent en même ligne que ceux d'Olivier Vermeersch ; nous avons un nom de plus, sans pouvoir éclaircir la question. Tout au plus pourrait-on présumer que l'épouse défunte d'Olivier, était, sinon la sœur de Pevernage, au moins une nièce soit paternelle soit maternelle.

Peut-être serait-il permis de croire qu'il s'agit de l'héritage de Jacqueline Dhont, et alors s'établirait l'alliance des Pevernage et des Vermeersch avec une famille Dhont. Assurément ce ne saurait être, croyons-nous, celui de Jacquemine ou Willelmine van den Bussche, seconde épouse de Guillaume Boudry le vieux, ni celui de son second mari Gilles Inghelvert.

Autant de noms, autant d'énigmes, et pour sortir de ces ténèbres il faudra attendre que des découvertes plus précises y fassent jaillir la lumière.

Dans le but de circonscrire les recherches, nous n'hésitons point à donner le texte de l'enquête en question (1), où l'on pourra lire, entre

---

(1) Voir annexe B.

autres détails, que Guillaume Boudry et Jacquemine van den Bussche, sa seconde femme, étaient tous deux bourgeois d'Ypres, vivant sous le régime de la communauté de biens. Ils demeurèrent pendant leur mariage environ six ans à Wulverghem et puis autant d'années à Boescepe, où Guillaume décéda vers 1572 Sa veuve, comme nous l'avons vu plus haut, se remaria à Gilles Inghelvert.

Quels furent les parents de Marie de Maecht et d'où tirent-ils leur origine?

On le sait, André Pevernage séjourna à Bruges en 1563, aussi sommes-nous tenté de supposer qu'il s'allia à la famille de Maecht de cette ville, dont le nom y était très-répandu à cette époque. Malheureusement, les registres des mariages que nous avons consultés, ne remontant guère qu'à l'année 1568, époque à laquelle André avait quitté depuis cinq ans environ la maîtrise de l'église S[t]-Sauveur pour se rendre à Anvers, ne disent rien à cet égard. Remarquons toutefois que Pevernage décéda le 10 juillet 1591, laissant des enfants en bas âge, puisque nous avons vu sa veuve ester en justice vers 1613, au nom de ses enfants. Il est donc très-probable qu'André Pevernage ne se maria que bien plus tard et alors ce ne serait pas à Bruges qu'il faudrait chercher l'origine de sa femme.

Parmi les généalogies du chanoine de Joigny nous trouvons un *Jacques de Maecht*, qui épousa en premières noces Anne Verbiest, morte en

couches en 1565, laissant une fille nommée *Marie*. Cette famille portait armoirie comme bien d'autres de ce nom.

Rien d'étonnant que l'illustre compositeur d'Harlebeke soit parvenu à captiver, par son noble génie, le cœur d'une personne de haute naissance, la qualification de *joncvrauwe*, donné à Marie de Maecht dans l'enquête précitée, semble même le prouver, mais, devant une supposition, le biographe doit rester muet. Un jour peut-être, le hasard nous permettra de lever un côté du voile mystérieux qui cache sa vie de famille.

Désiré van de Casteele.

ANNEXE A.

Nous Loys etc. faisons savoir a tous que en remuneracion des bons et aggreables services que Nicolas de Hampon nostre menestrel nous a fais et devra faire en temps advenir, nous avons donné et donnons au dit Nicholay la somme de vint livres parisis par an a prendre, lever et recevoir chascun an au terme de le saint Martin divier sur les biens et heritages chi apres nommes a nous appartenans gisans en la ville, ban et fermage de Grivy (1), de Loysi (2) et es lieux voisins, cest assavoir sur la moitiet de un manoir en la ville de Grivy et pluisieurs pieces de terre advenus a nous a cause destrayerie (3) de Jehanne fille Paternostre de Grivy. Item sur certainez piecez de terre qui furent le clerc de ser prevost de Borc (4) appertenans a nous pour cause de non paie. Item sur certaines pieches de terre qui furent Jehan Boyharic de Grivy qui fu prevost de Borch, aussi advenus pour cause de non paye. Item sur ij jours (5) de terre qui furent Warnesson le saysinal (6) de Grivy, lesquels il nous bailla a cause dune udise (7). Et sont toutez les terres dessudictes en somme environ .lv. jours de terre avoec la moitiet dou dit manage. Et volons que le premier paiement en soit au jour de Saint-Martin qui sera

---

(1) Grivy, *Vouziers*, Ardennes (Champagne).
(2) Loisy, *idem*.
(3) Objet délaissé, en basse latinité: *estrajeria*.
(4) Le *Bourg* de Bruges?
(5) Jour ou journal arpent.
(6) *Saysinale*, ou *saisineur:* gardien des effets saisis en justice.
(7) Uitdis, en flamand *uitdyk*, atterrissement en dehors des digues.

presentement. Si donnons en mandement a nostre receveur de Rethel qui ores lest ou pour le temps, que la dicte somme de vint livres parisis, il paie et fache paier au dit Nicholay chascun an au terme dessusdit des proffis et explois des biens et terres dessusdis en reservant le sourplus a nous, et prendant lettres de quittance de chascun paiement parmi les quelles rendans nous volons que autant lui soit rabatu en ses comptes sans nul contredit. Ches lettres durans en leur virtu jusques a nostre volente et rappel. Et est nostre entencion ou cas que le dit Nicholay nous sourviveroit et le dit don nous nen rapellissiens en nostre plaine vie que ycelui don demeure en virtu et soit tenu au dit Nicholay tant quil aura le vie ou corps, sans fraude et sans malengien. Donne a Mallinez soubz nostre scel le xxvj jour de septembre lan [M.CCC.]LVIJ.

Bi minen here present mer Lodewyc van Namen,
den heere van Maldighem ende Lamb. (1).

ANNEXE B.

Achtervolgens de sententie interlocutoir by den hove ghegheven den xxiiij octobris XVJ^{c} ende vyfthiene, in de zaecke vande hoirs van Jo^{e} Marie de Maecht, weduwe van Andries Pevernage ende dhoirs van Olivier Vermeersch, heesschers ter eender zyde, ende Mailliaert van den Abeele verweerder, soo heeft den voornoemden Mailliart (2). . . . gheproduceert up den xxx^{en} january 1616, de oorconden

---

(1) *Decreten van den grave Lodewyck van Vlaenderen*, f^{o} CXLIIIJ v^{o}, aux archives de l'État, à Gand.

(2) Pour plus de clarté, nous avons fait quelques coupures, sans dénaturer le texte de l'acte.

naervolghende tot verificatie vanden xxiij[e] article van tghe-schreven (1) vanden voornoemden Abeel. . . . .

Cornelis Trioen f[s] Pieters, oudt lxxij jaeren oft daer ontrent, landsman wonende binnen der prochie van Wulverghem ende daer gheweest hebbende somtyts voor schepene, oorconde beleedt, . . . ondervraecht up het proemium vanden staet van goede van Jaquemine vanden Bussche . . . metgaders up het proemium van den staet van goede van Jacob Boudry by den verweerder overgheleyt . . . . . onder cottatie C,

Seght up syn eedt ende manne waerheyt dat hy seere wel ghekent heeft Willem Boudry wonende te Wulverghem ende int latste van syn leven te Boeschepe, die wedewaere synde alreede in huwelicke met eene vrauwe ghenaempt Jaquemynken ofte Willemine vanden Bussche, sonder onthouden thebben in wat jaer dat den voorn. Willem is overleden dan dat hy hem refereert tot de quytscheldynghe by den V[r] overgheleyt onder de cottatie A . . . . . . welke quytscheldynghe is van daten xxvj[en] van lauwe xv[c] LXXJ, soo dat hy daer uute voor seker houdt dat den voorn. Willem moet overleden zyn zes weken ofte daer ontrent voor de voornoemde quitscheldynghe achtervolgens de costume ende maniere van doene van tovergheven vande quytscheldynghen.

Gherecolleert up syne voorn. depositie, ... seght die warachtich te syne ende daerby te persisteren . . . . dat de voorn. Willem overleden is voor Jacqueminken ofte Willemincken vanden Bussche syn huuysvrauwe, dat hy seer dicwils heeft hooren segghen dat tvoorn. Willemincken ofte Jaquemincken erhuwet was ende wiert tzelve aldaer geseyt mons ghemeene ende van een ighelyck alsoo ghehouden, ende dat de voorn. persoonen waren poorters van Ypre daer notoirlyck communie van goede soo meuble

(1) Nous n'avons point retrouvé cette enquête, ni les pièces cottées C et A mentionnées plus loin.

als immeuble is, blyckt byde voors. acte van quytscheldynghe, ende dat sy ghehuwet waren x ofte xij jaeren. Seght voort . . . . . dat hy heml. heeft sien wonen binnen de voorn. prochie van Wulverghem vyf ofte ses jaren lanck . . . . . .

Ende angaende de hoirs die den voorn. Willem Boudry achterliet, seght te blycken uyt de voors. quytscheldynghe datter maer drie hoirs en waeren niet wetende of der eenighe gheneratie ghecommen is van 't derde hoir . . . .

Seght voorts dat hy oock wel weet dat Jacob Boudry sone vanden voorn. Willem traude eene dochtere hebbende bynaeme Dhonts, van Poperynghe ofte van daer ontrent, hebbende hooren segghen dat alle de kinderen by heml. gheprocreert ghestorven syn inde laetste troublen, ongheliuwet, ende consequentelick was desen Vr ghefondeert te deelen deen helft vanden goedynghe byden selven Jacob achterghelaten, ende de voorn. vraupersoone ghenaempt Dhont, weduwe ghebleven synde, dander helft ende consequentelick een achtste deel inde goedynghe vanden voorn. Willem Boudry ende by dien oock te betalen de schulden naer advenant.

Ghevraecht up het proemium vanden staet van goede van Jaquemincken vanden Bussche . . . . . seght daerof niet te weten deposeren.

Ghevraecht up het proemium vanden staet van goede van Jacob Boudry byden verweerder overgheleyt . . . . seght dat hy danof anders gheen kennesse en heeft dan hy hier vooren in onse handen verclaerst heeft . . . . naer lecture heeft onderteeckent *Cornelus Tryoen.*

Willem de Puut fs Jans, oudt LXIJ jaeren . . . landsman . . . van Boeschepe . . . ondervraecht up het proemium vanden staet van goede van Jaquemine vanden Bussche . . . metgaders up het proemium vanden staet van goede van Jacob Boudry . . . . seght . . . . dat hy seere wel ghekent heeft Willem Boudry de welcke overleden is in den jaere LXXJ ofte LXXIJ . . ., uute dien hy

deposant kwam wonen in tjaer LXXIJ te Boeschepe daer hy hoorde segghen den voors. Willem eenighen tydt van te vooren overleden te syne, es oock dat de quytscheldynghe byden V^r overgheleyt onder de cottatie A, . . . is van daeten xxvj^en lauwe LXXJ, ende is een ghemeene usantie in dat quartier dat men de staet van goede vanden overleden overgheeft binnen ses weken naer syn doot ende merckelyk oock om tontgaene de boete van LX ₰ daer toe staende.

Gherecolleert up syne voors. depositie . . . . . seght die warachtich te syne ende daer by te persisteren . . . ende merckelyk seght . . . . van dat den voors. Willem overleden is voor Willemincken syn huusvrauwe, dat sou daer naer erhuwede met eenen Gillis Inghelvert te Boeschepe, dewelke beide hy in huwelycke ghesien heeft ende weet oock wel dat den voorn. Boudry en syn huusvrauwe waren poorters van Ypre soo uute dien de voorn. quytscheldynghe tselve inhoudt, als oock dat hem noch wel ghedynckt dat de sone vanden voors. Willem oock ghenaempt Willem soude ghehuwet hebben met sdeposants zustere maer dat selve achterbleef deur dien den selven Willem was poorter van Ypre ende syn voors. suster poortresse van Belle. Soo hy oock seght wel te weten dat den voors. Willem Boudry ende Willemyne vanden Bussche tsamen ghehuwet waren x ofte xij jaeren onbegrepen, mits sy vyf of ses jaeren woonden te Wulverghem ende vyf of ses jaeren te Boeschepe, hebbende hy deposant hemlieden in beede de voors. plaetsen sien wonen en dickwils theurl. huuse gheweest.

Seght voorts . . . . dat den voors. Willem sterfvende achterliet Jacob Boudry ende noch een dochterken wiens naeme hem nu uut der memorie is, ende Jaqueminken Gouderhooft syn sdochters dochtere, ... wesende den voorn. Willem Boudry de jonghe langhe overleden voor syn vadere, sonder dat hy deposant oynt heeft hooren segghen dat het derde kint van den voorn. Willem Boudry wesende eene dochtere soude hoirs achterghelaten hebben

ende consequentelick moste de baete ende schulden van voorn. sterfhuuse volghende costume van Ypre commen deen helft in profficte ende laste vander weduwe van voorn. Boudry en dander helft ten profficte vande voorn. Jacob en Jaqueminken Goudehooft moedere vanden verweerdere.

Seght oock hem kennelic te syne dat den voorn. Jacob traude Jacqueminken Dhont die eenighe kinderen hadden maer al overleden sonder generatie, hebbende hy deposant den voorn. Jacob ende syn huusvrauwe wonende te Boeschepe wel ghekent, soo dat de voorn. Jacquemyne weduwe synde vanden voors. Jacop deelde deen helft van tvoors. vierde van haeren voors. overledenen man ende dander helft van tvierde wesende een achtste deel quam tot laste ende profficte van desen verweerder.

Ende angaende dat den voors. deposant ghedeposeert heeft .... dat de hoirs vande weduwe van Willem Boudry ende vande weduwe van Jacob Boudry souden gheweest syn de persoonen aldaer ghementionneert, seght hem tzelve wel kennelyk te syne mits hy die al wel ghekent heeft ende dat sy ook betaelt hebben de schulden byde voorn. weduwe achtergelaten ende heml. goedynghen annegetrocken.

Ghevraecht up het proemium vanden staete van goede van Willemincken vanden Bussche ..... seght dat hy de persoonen aldaer ghedenommeert meest al wel ghekent heeft en datter eenighe van die syn die bestonden de voors. Willemyne.

Ghevraecht up het proemium vanden staet van goede van Jacob Boudry byden verweerder overgheleyt, ... seght het proemium van dien oock goet te syne ende de persoon al wel ghekent thebben, ... heeft onderteeckent *W. De Puudt.*

Aldus ghehoort ......

De Bloys.

(Casier F. 61, *inconnu*, (divers,) aux archives de l'ancien Conseil de Flandre, à Gand.)

LA FLANDRIA ILLUSTRATA DE SANDERUS.

PREMIÈRE ÉDITION.

NOTICE HISTORIQUE SUR SA PUBLICATION.

La *Flandria illustrata* de Sanderus, quoique datant de plus de deux siècles, est un ouvrage si important, si recherché en Belgique, notamment dans les Flandres, qu'il intéresse tout d'abord, que les lecteurs des *Annales* de la Société d'émulation me sauront gré, je pense, de leur faire connaître les circonstances à la fois multiples et curieuses qui se rattachent à sa publication. Je veux parler de la première édition. Le sujet étant long et compliqué, il importe de le traiter d'une façon méthodique. J'ai donc cru devoir diviser ce travail en quatre paragraphes, qui paraîtront successivement sous les titres de: 1° *Le contrat entre Sanderus et Henri Hondius; lettres de ce*

dernier au docteur D'Hondt, son cousin; 2° La publication est cédée par Hondius aux frères Blaeu; 3° Lettres de Sanderus, de Jean Blaeu et du docteur D'Hondt; 4° Le procès entre la veuve D'Hondt et Jean Blaeu.

Un long et frayeux procès, qui ne dura pas moins de vingt ans, tel fut le couronnement du monument littéraire que Sanderus érigea à son pays, non sans tribulations ni récriminations réciproques: de la part de l'auteur, comme de celle des éditeurs, de Hondius surtout. C'est ce qu'on comprendra mieux par les extraits de lettres que l'on trouvera plus loin.

L'enfantement laborieux, pénible, de la *Flandria* rappelle involontairement ce beau vers de l'Énéide:

Tantæ molis erat romanam condere gentem!

J'ajouterai que tous les détails dans lesquels je vais entrer (1) sont puisés à une source authentique, au dossier même de la procédure, reposant dans les archives du grand conseil de Malines (Archives du royaume), où M. Léopold Van Hollebeke, attaché à la section judiciaire, le découvrit l'année passée et me le communiqua obligeamment.

---

(1) Ils sont, à peu de chose près, entièrement neufs, malgré tout ce qui a été publié sur Sanderus et sur ses œuvres, notamment par feu M. J. de Saint-Genois (*Sanderus et ses écrits*), dans les *Annales* de la société des Beaux-Arts et de littérature de Gand, année 1859—1861, pp. 185—296.



§ 1er. Le contrat entre Sanderus et Hondius. — Lettres de celui-ci à son cousin le docteur Jean D'Hondt.

Un mot d'abord sur Henri Hondius.

Il était fils du celèbre géographe Josse Hondius, né à Wackene (Flandre occidentale) et qui mourut à Amsterdam, en 1611, âgé à peine de 48 ans. Henri, notre éditeur, établi en cette ville, marcha sur les traces de son père, quoiqu'il soit bien moins connu que lui. « Il continua « ses travaux géographiques, dit M. Van Hul- « them (1), grava un grand nombre de cartes et « publia à Amsterdam, en 1633, un grand atlas « en français, augmenté d'un nombre considé- « rable de cartes, 2 grands volumes in-folio, « ensemble de 712 pages. » Le savant bibliophile gantois ne voudrait-il pas parler de la nouvelle édition de Mercator, dont un exemplaire figure au catalogue imprimé de sa bibliothèque sous le N° 14352 (2)?

Comment des relations s'établirent-elles entre Hondius et le chanoine d'Ypres, et comment l'auteur protestant devint-il l'éditeur de l'écrivain catholique (3)? Sanderus, dans sa préface à la

(1) Catal. imp. de sa bibl., au N° 14349.

(2) *Voy.* aussi les renseignements de Van Hulthem touchant Josse Hondius, aux N° 14342, 14348 et 14349. (*Ibid.*)

(3) Je donnerai place ici à des remarques fort curieuses que feu M. Voisin a insérées, en 1834, dans le *Messager des sciences*

Flandria, ne nous apprend guère grand'chose à cet égard, pas plus que les pièces de la pro-

---

historiques (t. II, p. 53), à propos du tome III de la *Flandria* dont il sera souvent parlé plus loin. On sait que les planches originales (par V. Duplouich) de ce volume, qui n'a jamais été publié, existent à la Bibliothèque royale, section des manuscrits, avec la description de Tournay et du Tournaisis. Voyons ce que dit M. Voisin à ce sujet.

« La première édition de la *Flandria Illustrata*, à laquelle devait « faire suite le manuscrit objet de cet article (tome III), a paru « sous le faux titre de Coloniæ-Agrippinæ, apud Corn. ab Egmond: « mais il est bien connu des bibliographes qu'elle a été publiée « à Amsterdam de 1641 à 1644, par le célèbre Jean Blaeu. Paquot « si je ne me trompe, est le premier qui en ait fait la remarque « dans ses *Mémoires littéraires* des Pays-Bas, éd. in-8°, v. 16, « p. 375. On ignore généralement les raisons qui ont pu engager « les plus célèbres typographes des Provinces-Unies des Pays-Bas, « tels que les Elzevirs et les Blaeu, à mettre sur plusieurs de « leurs beaux ouvrages les indications de Cologne, ville où l'art « de l'imprimerie était très-arriéré et où l'on n'employait d'ordi- « naire que de mauvais caractères et du papier détestable. Quelques « personnes ont cru que les républicains hollandais, alors riches « et puissants, et surtout protestants très-zelés, auraient vu avec « défaveur publier chez eux un ouvrage catholique. Nous pensons « que c'est une erreur, et que les Elzevirs et les Blaeu n'ont eu « d'autre mobile que leur intérêt privé bien entendu. La cour « de Rome avait mis à l'index en général tous les livres sacrés « imprimés par les Luthériens et les Calvinistes. Il a donc fallu « pour ne pas en arrêter le débit, que ceux d'entre ces livres, « publiés en Hollande, fussent censés avoir paru dans une ville « catholique. C'est pourquoi, afin de dépayser le lecteur et de « narguer, pour ainsi dire, le tribunal des censeurs de livres, « on les supposa avoir été imprimés à Cologne, ville alors très- « orthodoxe. D'autres raisons, tantôt la politique, tantôt de bien- « séance, tantôt l'intérêt particulier, ont engagé les Blaeu et les « Elzevirs à envelopper des voiles du mystère la belle produc- « tion de leurs presses, et à se masquer par des indications ou « sous des noms supposés. Mais le bibliographe qui a quelque « habileté, après avoir examiné la conformité des caractères, « désigne ces pseudonymes sous leurs véritables noms. »

cédure, si riches pourtant en détails de toute espèce. « Cum ecce, dit-il, a viris gravibus et « eruditis (quorum auctoritati judicioque refra- « gari nolebam) monitus fui, crebraque adhorta- « tione persuasus aliquid ut de nobilissima Belgii « provincia patriaque mea, de celeberrimo, « inquam, Flandriæ comitatu eniterer, non typos « solum ab Henrico Hondio (cujus pater Judocus « Hondius in Flandria natus, de re comosgra- « phica bene meritus, in Bataviam per bellorum « motus secesserat) pro eximio ejusdem in Flan- « dros ac liberales disciplinas adfectu, sed « tabulas etiam geographicas et icones alias « offerri, quibus non ab usu solum varioque « fructu, sed ab oblectamentis etiam quæ præbe- « ret et elegantia opus nostrum commendaretur. »

M. Van Hulthem a mis sur le feuillet de garde du volume des planches originales, cité plus haut, la note suivante : « Hoc volumen « iconum urbium, villarum, castellorum et cænobiorum Gallo- « Flandriæ quod tertiam partem *Flandriæ Illustratæ* Sanderi facere « debebat, cum supplemento iconum ad duos priores tomos ad « incisionem paratum et ad Joannem Blaeu, celeberrimum .... « . . . . ab auctore anno 1646 transmissum, sed nunquam « editum, emi in auctione publica bibliothecæ Meermannianæ. « Hagæ Comitis hac die 24 junii 1824. »

Gérard Meerman avait acquis le volume, pour la somme de 137 florins, à la vente de Jean Bisschop qui eut lieu à Rotterdam, le 5 et le 6 juin 1771.

Il résulte d'une autre note de Van Hulthem que Blaeu refusa de publier le tome III sous prétexte qu'il n'avait pas eu grand débit des deux volumes précédents. (*Voy.* les détails, t. VI, pp. 179 et 180 du catalogue Van Hulthem. (Manuscrits.)

On saura dans la suite le nombre d'exemplaires de ces volumes que les Blaeu expédièrent au docteur D'Hondt, à Gand.

L'auteur termine sa préface dans les termes suivants: « Eximiam verò laudem meretur Judocus « Hondius, quique eum presso insequitur pede filius « ejus Henricus. Hic cum nec laboribus parcat « nec impensis, in dies hoc agens, ut per lauda-« tissima hæc studia orbem christianum sibi « devinciat, ejus nostrisque conatibus, per quos « ornamenta patriæ vulgamus, favere, te, be-« nigne lector, æquitas et ratio monet. »

On ne tardera pas à voir, comment, en retour de ces éloges, Hondius traite son auteur. Je me demande, en attendant, si ce ne fut pas par l'intermédiaire du docteur D'Hondt que nos deux savants se mirent en rapport. D'Hondt, lié avec Sanderus, était le cousin de Hondius et leurs relations paraissent avoir été assez intimes. Une chose certaine c'est que, dès l'année 1634, on passa un contrat sous seing privé pour la publication de la *Flandre illustrée*. Je le mettrai en entier sous les yeux du lecteur, d'après une copie authentique.

« Ick onderschreven belove by desen met den « eersten te maecken ende over te senden aen S^r « Henricus Hondius, coopman tot Amsterdam, « de generale descriptie van geheel Vlaenderen, « in het latine, ende de particuliere van alle de « steden, bisdommen, casselrien, landen, cloos-« ters, casteelen van het selve landt. Daeren-« bove belove ick oock aen den selven Sr Hondius « sonder synen cost te besorgen de delineantien « van de steden ende casselrien voornoemt, uyt-

« genomen stadt (*sic*) Rhyssel, Douay ende het « bisdom van Ghendt ende andere plaetsen in « het selve landt gelegen. *Item,* van Oostende, « Sluys, Ardenburch, Isendyck, Middelburch, « Capryck, Eecloo, Assenede, Bouchoute, Oost- « burch, 't Sas van Gendt, Philippine met de « omliggende forten ende redouten, behalve oock « de particuliere cloosters, sarcken, castelen in « het voorn. landt van Waes, ende het Ouden- « bursche gelegen, welverstaende soo den voorn. « Hondius die begeert int werck te bringen. Soo « belooft oock by desen den selven S[r] Henricus « Hondius dat hy voor myne cost, arbeyt, « studien, reysen ende moete met den eersten « alhier tot Ipre sal doen tellen aen my onder- « schreven de somme van hondert vyftich gulden. « *Item,* met de eerste bequaemicheyt oock over- « schicken alle de republycken tot Amsterdam « ende Leyden gedruckt. Ende als het werck « volcomen sal syn tot acht exemplairen gratis, « gebonden in hollandsche witte hoorne, vergult « op de snede, de dedicatie ende presentatien « van het selve bouck laten teenemael oock « ten profyte van my onderschreven. Ende aen- « gaende het gene ick in dit contract tot mynen « laste genomen hebbe te volbringen, verobligeer « ick mynen persoon ende goederen, present « ende toecomende, soo den voornoemden Hon- « dius oock heeft gedaen voor het ghone van « synent weghen alhier belooft is. Stellende daer « vooren borge ende principael de heer doctor

« Hondius zynen cosyn, wonachtich tot Ghendt,
« die het selve agreerende dit selve oock onder-
« teeckent heeft (1). Ende in teecken der waer-
« heyt, soo hebben wy het selve oock onder-
« teeckent, ons t' oircon. desen . . july 1634.

« ANTONIUS SANDERUS, *pbr. canonick van*
« *de cathedrale kerck van S. Maertens*
« *tot Ipre.*
« HENRICUS HONDIUS *geographus Amste-*
« *lodamensis.* »

Je laisse au lecteur le soin d'apprécier les clauses de ce contrat ou engagement réciproque (2). Je n'insiste pas sur le salaire plus que modeste dont se contente l'auteur. Je tiens seulement à établir que l'acte est du mois de juillet 1634 et que le premier volume de l'ouvrage qui en fait l'objet ne parut qu'à la fin d'avril 1641, ce qui donne lieu de croire que Sanderus mit au moins cinq années à rédiger son manuscrit (en supposant qu'il ne l'eût pas commencé) et non pas sept, comme le dit M. de Saint-Genois, car il est difficile d'admettre que l'impression du tome premier ait été achevée dans le court espace d'un an. Et si Sanderus a lu ses épreuves, autre point douteux, il en aura bien fallu deux, eu égard à l'éloignement des lieux (Gand et

(1) Sa signature manque.
(2) On aura remarqué que le lieu où il a été passé n'est pas indiqué. Il est probable que ce fut à Gand.

Amsterdam) et aux moyens de communication dont on disposait alors (1).

Quoiqu'il en soit, il y eut, comme je l'ai dit, des récriminations des deux côtés. S'il faut l'en croire, Hondius se serait même amèrement repenti d'avoir entrepris cette publication. Nous serons pleinement édifiés à cet égard en nous permettant de jeter un regard indiscret dans sa correspondance avec le docteur D'Hondt (2). Elle nous revèlera des choses qui prêtent à rire.

En suivant l'ordre des dates, la première lettre de Hondius à signaler est du 15 mars 1640. Il y marque à son cousin qu'il est surpris et inquiet de ne plus recevoir de ses nouvelles. « Êtes-vous « malade? demande-t-il. Vous m'aviez promis de « m'écrire. Répondez-moi donc *citissime.* » Ensuite il réclame des portraits et différentes descriptions qui doivent encore prendre place dans le premier volume. Hondius ajoute: « Nu soo ontfange weder « eenen brief van onsen geleerde die hier nevens « sende, waer in UL. siet wat hy schryft. Den « gantschen boeck is meerendeels een register « van abten, monnicken, papen, miraculen en

---

(1) Hondius et Blaeu se servirent toujours de la voie par eau. C'est-à-dire d'Amsterdam à Anvers.

(2) Elle est en flamand. Je dis flamand, car le langage si simple de Hondius n'a guère de ressemblance avec le Hollandais moderne. L'écriture de Hondius est petite, mais lisible. On ne remarque ni ratures ni changements dans ses lettres, qui sont au nombre de treize et que j'ai fidèlement copiées. Il y en avait davantage, mais elles n'ont pas toutes été produites dans le cours de la procédure, le surplus ayant été jugé inutile pour la cause de la défenderesse (veuve D'Hondt).



« diergelycke vodderyen (1). Van fraye materie, « van geschiedenisse in de steden, verhael van « gebouwen, edeldom en diergelycke dingen ter « nauwer noot een woort. Dit van dit bloet soude « te verre uytloopen. Tis genoech dat men der « int gros van verhale en renvoiere den leser « op de gedruckte boecken die daer maer al te « veele werckx van maecken. Insgelyckx van die « overgroote registers van abten en præposite, « etc. dat men die raccourceerde oft den boeck « soude in immensum lopen. Bidde geeft ons « goeden raet. De meerendeels van de figueren « van heerenhuysen en andere hebbe niet half « materie genoech, en de miraculen en papen « hebbent overvloedich. Hoe de beschryvinge « van Brugge soude byna noch eens soo groot « vallen als die van Gendt, en dat alle door de « verhaelde beuseleryen. Lieve helpt ons doch « het besten raden. Den boeck sal te veele kos- « telyck vallen. Derhalven dient besneden in « overtellige dingen. Desen brief van mynen « autheur diende my oock wedergesonden om « vorige redenen, soot UL. gelieft. Onsen geleerde « hadde geerne de schriften van Vlaenderen van « Grammaye. Dit moet noch seggen dat geen « autheur van Vlaenderen soo vele heeft ge- « schreven van de miraculen, monnickeryen, etc. « als ons paepken. De werelt en is niet meer soo

(1) Ce jugement n'est-il pas trop sévère? La *Flandria* renferme de bons renseignements au point de vue des choses civiles.

« idioot. Tgeloof is nu veel krancker van alle « die heyligen. Ick vreese van harent wegen dat « het noch gants sterven sal. »

Après cette singulière sortie, Hondius insiste pour avoir une réponse de son cousin. « On s'est « plaint de moi, dit-il, parce que l'ouvrage n'avan- « çaitpas et maintenant je m'aperçois que bien des « choses me manquent. « Ick klage over ul. niet; « maer over ons sotgien, het paepken. » Il remercie sincèrement son cousin des peines qu'il se donne pour lui et finalement s'étend sur les difficultés de la publication. « Ick steecke in « eenen swaeren last en ben benaut over de « groote oncosten. Vreese myn gelt niet weder « sal konnen uytgekregen . . . . . »

Dans une lettre du 16 avril suivant, Hondius dit qu'il lui est impossible d'exprimer le chagrin qu'il éprouve de ne pouvoir obtenir les choses qu'il a si souvent réclamées, notamment celles concernant la ville de Bruges et pour lesquelles M. De Laet (1) a également écrit. L'impression

---

(1) Il s'agit évidemment du géographe anversois Jean De Laet dont les ouvrages furent imprimés à Leide. Ainsi que j'en fais la remarque plus loin, Hondius doit avoir fait imprimer dans la même ville le tome premier de la *Flandria illustrata*, sinon en entier, du moins en grande partie. Je n'ai pas pu m'assurer à quel titre De Laet intervint dans la publication de ce livre. Les documents sont muets sur ce point. Il est possible, probable même, que De Laet, dont la vie n'est pas bien connue, se trouvant alors à Leide, surveillait l'impression de l'ouvrage de Sanderus en même temps que celle de ses propres œuvres. De plus savants que moi en sauront davantage sur cet intéressant sujet.

est arrêtée; les ouvriers sont là à attendre! Que faire? demande-t-il avec anxiété. « Ick leyde hier « by extreme schade, nademale de knechten « evenwel moet betalen. Ick wete wel ende moet « bekennen dat ik UE. overlastich valle; maer « lieve cosyn, wat raedt isser nu voor my anders « over als UL. hulpe. Hoe ist my mogelyck sonder « de selve te doen. Waeromme bidde en versoecke « vriendelyck dat UE. doch niet wilt verdrietich « worden. Den noodt die dringt my. Hadde ick « van te vooren eenichsins konnen bevroeden ofte « bedencken dat ick UE. de helft van de moeyte « soude hebben moeten aendoen, ten ware noyt « begost geweest. Ick hadde myn leven oock « noyt gelooft gehadt dat dit *paepken* (1) soo « slordich en vuyl met de dingen heeft over- « gelopen. Ick vreese seer dat het boeck om de « beschryvinge sal gelaeckt worden, synde maer « paperye en monnickerye de meestendeel. »

Cela dit, Hondius transmet à son correspondant une lettre de M. De Laet et lui demande des conseils ainsi qu'une réponse et le renvoi de ladite lettre. « Car si M. De Laet venait à Amsterdam,

(1) Souligné dans le texte. D'après son portrait à l'aquarelle placé en tête des volume de planches du tome III (*voy.* ci-dessus), Sanderus doit avoir été un bel homme. Il y a quelque chose de grave et de caractéristique dans ses traits. Van Hulthem fit faire par Paelinck une copie, en grand, de ce portrait. Elle est au musée de Gand. Notre excellent graveur, M. Onghena, en possède également deux copies à l'aquarelle, dont l'une faite par lui d'après l'original. M. de Saint-Genois a reproduit le même portrait en tête de son travail cité.

« je ne saurais que lui dire. » En insistant sur ces différents points, Hondius termine par ces mots. « Dit werck laet my seer swaer opt herte. « Wenschte dat het al gedaen en uyt myn sinnen « ware. Ick verlange oock seere nu het districkt « van Gendt en Gendt omme die caerte mede « uyt te brengen. »

Trois jours après Hondius expédie une nouvelle lettre de M. De Laet. « Vous jugerez par son « contenu, mande-t-il, si j'avais raison d'insister « pour avoir ce qui me manquait. Voilà de nou- « velles difficultés qui se présentent, comme vous « le verrez dans la lettre de M. De Laet. Je « lui ai envoyé toute la copie que j'avais, sans « rien en excepter. Je suis honteux, en lisant « la lettre de ce brave homme, qui se donne « tant de peines. » « En wat helpet? poursuit « Hondius. Wy konnen evenwel niet voort, soo « is de beschryvinge verbrot vant snoode paepken. « Ick weet niet wat dencken dat op soo menigen « brief geen antwoort van UE. en become. Het « werck moet stil staen oft gants verbrot worden. « Lieve cosyn, laet my doch andtwoort hebben « want aldus konnen immers niet voortgaen. « Ick weet niet wat antwoort ick aen heere De « Laet op nu syn twee brieven sal geven. Ick « wachte gedurich van bode tot bode; maer daer « is voor my niet. Ick hope immers niet dat ghy « my nu opt laeste soudet verlaten en gants in den « pekel laten steecken. Och hoe moeyt my dat « ick de copye niet van te vooren hebbe laten

« oversien eer begondt te drucken. Maer wie
« dachte op sulcken confusie en tverbruyt paep-
« ken schreef vier en vlamme en groote drey-
« gementen soo wanneer niet maeckte voor mey
« gansch gedaen te hebben, en nu soo sitten
« aldus daer toe. Van te vooren hebbe brieven
« op brieven (1) van hem gehadt om leureryen
« en vodderyen, en nu sulcken noodt is, niet
« een letter.

Puis Hondius réclame vivement les lettres de M. De Laet dont il attend la visite. « Bidde « anderwerf, seer goede cosyn, helpt my uyt dese « labyrinthe en geeft raed. Sendt de dinge die « ontboden hebbe, en isser iemants anders die « van het Vrye (2) heeft geschryven, dat gedruckt « is, sendt tselve, want des paepkens .... « is al broderye. » Hondius exprime la crainte de ne rien recevoir, attendu qu'il a écrit si souvent, mais en vain. Il n'attend d'aide que de son correspondant, qu'il presse et aiguillonne afin de terminer la publication.

Une lettre du 11 juin suivant (1640) ne contient pas mal de jérémiades. Hondius commence par féliciter le docteur, son cousin, dont la femme était heureusement accouchée d'un fils. La guerre continuant à sévir, il prie Dieu qu'il rétablisse enfin la paix. Il souhaite que son cousin atteigne

---

(1) Ces lettres n'ont pas été produites dans la procédure, sauf quelques-unes que je ferai connaître plus tard.

(2) Franc de Bruges.

un âge avancé dans la maison qu'il vient de se construire. « Dat UE. dit timmeren seer belet « heeft gehadt, ajoute adroitement Hondius, « hebbe ick wel bevonden door dien soo weynich « bescheets na lange wachtens telckens op myne « menichvuldige brieven heb becomen. Tis waer « eygen gaet vooren. Oock is UE. my niet schul- « dich sulcx te doen anders als door belofte. Soo « moet ick oock bekennen dat UE. overmoeye- « lyck doorgaens hebbe gevallen. Ick verclare « in conscientie, hadde ick sulcx van te vooren « konnen geweten, ick soude UE. hebben geex- « cuseert en oock myn extreme kosten hebbe « gespaerd. Doch nu is dit alles te laet en wie « siet noch eens een eynde? Wy staen hier ver- « suft en als kinderen in de schoole die wachten « na het dicteren van de themata van haren « meester. Want wy en konnen geen facit maeken « doordien de kopye van 2 tomo niet konnen « gants becomen. Ick misse myn patientie en « can UE. niet genoech schryven myne onver- « duldicheyt dat moet sien de knechte ledich « gaen, en ick moet haer betalen. Op morgen « sal senden een deel bladen die weder syn « gedaen, ende moeten nu op houden. Hadden « wy de copye van eerst af gehadt den boeck « ware al lange gedaen geweest. »

Hondius attend encore différentes cartes et supplie le docteur d'en finir. La suite de cette lettre concerne des relations de famille.

Notre grincheux personnage s'y montre assez

obséquieux, dans l'espoir, sans doute, d'obtenir tout ce dont il a besoin pour l'achèvement de la publication qui lui cause tant de soucis.

La lettre du 11 juin fut suivie d'une autre du 25 du même mois, dans laquelle Hondius donne un libre cours à ses lamentations. Il convient, ce me semble, de le laisser entrer en matière.

« Seer beminde cosyn, uyt mynen laetsten hebt « verstaen en gesien wat noot wy hebben, als « oock uyt dien van De Laet. Nu ligt het stille, « ende de knechts connen niet houden. Den « drucker eyscht de schade van my. Den correc- « tor blyft op myne costen, hebbende syn weeck- « gelt, hoe doet veele oft weinich oft niet. In « somma het loopt hier in confusie. Ick verliese « gants de patientie. Ick heb UE. geschreven « wanneer niet terstonts konde becomen alle de « resterende figueren van II tomo, dat dan da- « delycken mochte hebben een register van alle « dieder in moeten komen; maer dat niet soo « by der gis.... als den pape laetstmaels sondt van « I tomo, veele vergetende; maer een pertinent « register waer op ons mochten verlaten, en « daer naer geen veranderinge meer in quame, « noch over en wederover schryvens. Tot noch toe « verneme niet. Evenwel de saecke en lydt geen « uytstel. Och hadde ick myn gelt wederomme, « ick soude myn leven niet meer iets met papen « beginnen. Nu staen wy hier ende moeten na « dit fieltien wachten, en hy en roert het hem « niet. UE. kan sien uyt dese bygaende van de

« heere De Laet hoe het met ons dingen staet.
« Oock hoe snoodelyck en schendig hy het werck
« verbrodt. Ten ware de opsigt van de heere De
« Laet, al myn gelt ware verlore en twerck gants
« bedorven, en noch salder veel doorlopen dat
« schande is. »

Ses ridicules jérémiades terminées, Hondius réclame *cito, citissime* tous les dessins du tome II, ou tout au moins un *registre* pertinent de ces dessins avec indication de leur format et des districts où ils devront prendre place. Le reste de la lettre roule sur des explications de l'espèce. C'est pourquoi je le passerai sous silence.

A la date du 23 août, Hondius mande à son cousin qu'il a reçu ses lettres du 7 et du 12 août précédents; mais non la fin du manuscrit du tome II. De sorte que l'imprimeur et les ouvriers se trouvent les bras croisés depuis dix jours. Ils sont venus de Leyde à Amsterdam, à deux reprises; mais inutilement (1). Ce n'est pas tout. L'imprimeur s'en prend à l'éditeur et met le dommage à sa charge. Il a fallu lui payer cent patagons de ce chef, et il ne s'en est pas contenté. « Ende dit alle om dat my « niet wort toegesonden in tyts tgene dat het « werck moest hebben. Hier uyt alleen comt « my sulcken schade. Daer en tegen de gode-

(1) Il paraît positif, d'après ce passage, que la *Flandria* s'imprimait à Leyde.

« loose (1) paep becommert hem nievers mede. » En ce qui concerne la distribution du tome premier, Hondius s'est concerté avec M. De Laet. Ils sont tombés d'accord sur ce point: ne distribuer l'ouvrage que lorsqu'il sera complet (2). La raison en est que beaucoup de personnes ne voudront pas l'acheter partiellement, dans le doute, s'il sera oui ou non achevé. On ne croit pas toujours aux promesses. D'un autre côté, des amateurs acheteraient le tome premier qu'ils ne voudraient plus du volume suivant ou du troisième. Dans ce cas, des exemplaires dépareillés resteraient sur les bras de Hondius (3). Les guerres lui causent un préjudice considérable. Toutefois, il croit que l'ouvrage sera recherché en France et en d'autres pays. Il serait à souhaiter que le livre fût écrit en français; mais il est trop tard. En résumé, l'éditeur ne trouve pas prudent de distribuer les volumes successivement l'un après l'autre. Il importe de les faire paraître à la fois et dans le plus bref délai possible. Sans tous ces retards, c'eût été fait depuis longtemps. « Ick misse bykans myne zin- « nen, poursuit Hondius, dat geerne een eynde « hadde ende wort met gewelt wederhouden tot « myne extreme schade. Houdt hier de pape syne

---

(1) C'est bien là un reproche de protestant à catholique.

(2) Le lecteur verra dans la suite qu'on se départit de ce programme.

(3) Ou mieux sur les bras de Blaeu.

« belofte? Nievers na niet. Tsoude hem genoech « wesen, als hy maer aent dediceren ent grab- « belen ware, al soude Hondius noyt penninck « voor syn moeyte en costen krygen. Voorwaer « ick mercke het nu meer en meer hoe dat dit « gebroetsel noch conscientie noch mededoogen « met haeren naesten hebben, al wierde die « bedorven, wanneer sy daer maer by gaudeerde « dan wast wel. » A la suite de cette sortie édifiante, Hondius annonce à son cousin l'envoi de livres que celui-ci avait probablement demandés; il entre dans d'autres détails étrangers à notre sujet, mais termine sa lettre par des considérations politiques pleines d'actualité et qui méritent à tous égards de prendre place ici.

« Ick hoope dat door het verlies van Arras (1) « en andere plaetsen meer die staen te volgen, de « Staten aen geen syde (2) sullen haer oogen « open doen en haer by ons boterige Hollanders « vervoegen, te saemen een corpus maecken « en goede vrinden werden, alsoo wy noyt « vyanden syn geweest dan door accident, twelck « als sal wesen wech ghenomen, hebben vrede. « De Walen hebben toch altyt frans geweest « voor desen. Dat se noch frans werden, en de « Duytse by Duytsche haer vervoegen en vereeni- « gen, elck een syn liberteyt behoudende. Wy « souden alsdan den Fransman syn palen setten,

(1) Pris par les Français en 1640.
(2) Des Pays-Bas espagnols.

« daer over hy niet soude springen. Och die « het sage. »

Après cette lettre, il ne s'en présente plus qu'à la date du 30 janvier 1641. Dans celle-ci Hondius se plaint encore de rester sans nouvelles. Cependant il a reçu *de beschryvinge* pour le tome III (1), à propos duquel il fait une remarque fort curieuse. « Ick sie hoe dat den pape door- « gaens door Buzelinum volgt, alleenlyck maer een « deel vodden van miraculen, gelyck offer Buze- « linus niet genoech hadde bygebracht, invoegt; « maer tot de materie selve dienende niets. . . . » Hondius ne sait assez s'étonner de ce qu'il n'a pas encore reçu le peu qui lui manque pour complèter le tome premier. « Hoe willen de papen « dat sal gedaen hebben voor meye? Nademals « sy my soo laten wachten. Insgelycks van den « 2 tom. UE. schryft in UE. laetsten, gesonden « met de boecken, dat UE. leet is dat niet meer « hebbe op aen geleyt als vyf hondert exemplaren. « Wel de papen begeren maer hondert, daer se te « vooren 300 en 200 hebben wilden. Ik bidde « UE. wat apparentie isser met dese trouble van « oorloge dat de boecken sullen connen werden « vercocht. Te somer wert half Vlaenderen ver- « dorven. Wals Vlaenderen is schoon verdorven. « Ryssel lydt te somer last oft Douay oft eenich « ander importante plaetse. Hulp uyt Spaignen

(1) Il s'agit, comme on voit, de la Flandre gallicane.

« niet te verwachten; maer wel begeert. Duyn-« kercke ter zee belegert. Te lande nu apparentie « weder een groot leger op UE. bodem te ver-« wachten. Sonder twyffel muytinatie onder de « soldaten te komen en groote verwarringe « in Sen staet. Schoone apparentie voor myn « boecken te sullen quyt worden. » Ensuite Hondius entretient son cousin du prix du tome premier (1) et d'autres choses; il attend avec anxiété une réponse. Il demande un conseil à D'Hondt : s'il trouvait quelqu'un à Anvers ou à Gand à qui il pût céder la publication telle qu'elle est actuellement, ne ferait-il pas bien de profiter de l'occasion? Il laisse à penser ce qu'elle lui coûte, ayant déjà avancé 10,000 florins avec si peu d'apparence de rembourse-ment! Hondius réclame une réponse *citissime et sinceramente* et désire savoir pourquoi son cor-respondant regrette que l'ouvrage n'a été tiré qu'à 500 exemplaires (2). Ces regrets l'étonnent au plus haut point. Enfin Hondius revient sur des dessins qui lui manquent encore et critique un titre donné par l'auteur. « Vorders den pape « stelt den tytel om te snyden binnen in de ledige « plaetse van den koperen tytel, aldus: *Theatrum « urbium Flandriæ auth. Sand.* etc. My dunckt

(1) Dans le dernier paragraphe de ce travail, on verra les prix auxquels les volumes de la *Flandria* furent livrés au public.

(2) Le contenu de la facture de Jean Blaeu, dont on aura ultérieurement connaissance, fait douter que l'ouvrage ait été tiré à un nombre aussi considérable d'exemplaires.

« dat die al te slecht is, en de ledige plaetse niet « half can vullen. My dunckt beter soude passen « dat men stelde: *Descriptio celeberrimi toto orbe « comitatus Flandriæ descriptio, generalis et parti- « cularis, auth.* etc. oft diergelyck. »

Nous voici en présence d'une longue missive, en date du 4 mars 1641. Remarquez qu'à cette date Hondius s'était, comme je l'expliquerai ultérieurement, débarassé d'une publication qui semblait l'obséder et l'avait cédée aux frères Blaeu. Toutefois, ayant pris l'engagement de faire tout ce qui dépendait de lui pour en hâter l'achèvement, il restait partie intéressée. Ce qui surprendra d'ailleurs, c'est qu'il avait traité secrètement avec les Blaeu, à l'insu de Sanderus, qui resta longtemps dans l'ignorance à cet égard et conséquemment continua à considérer Hondius comme son véritable éditeur (1). Était-ce là un procédé loyal? Je laisse au lecteur le soin de décider la question. Pour le moment passons outre. Voyons plutôt ce que Hondius écrit dans la lettre susdite. Il commence par dire qu'il est tout interdit (*onstelt*) d'un compte que lui fait son cousin pour frais de port de lettres, dessins, etc. relatifs aux tomes I et II (la somme n'est pas indiquée). C'est impossible! s'écrie notre Hollandais. Évidemment il y a erreur, ou bien le docteur n'y a pas regardé à 3 ou 400 florins. Il résulte de cette let-

(1) Quant au docteur D'Hondt, je ne vois pas quand ni comment il fut informé de ce changement.

tre, que Sanderus aurait d'abord réclamé un salaire plus élevé que celui stipulé dans le contrat de 1634. « Soo hebbe ick oock tot confirmatien « van dien, marque Hondius à propos de ce « compte, noch diversche brieven van UE. ge- « schreven in dien tyd soo wanneer den pape « int eerste eysch dede wat begeerde voor syn « arbeyt vant werck .... »

Sanderus aurait donc exigé une somme raisonnable pour le grand travail qu'il avait entrepris? Car on conviendra que 150 florins, plus huit exemplaires, était une rémunération dérisoire, même en ce temps où les artistes et les auteurs étaient si maigrement retribués. Voilà encore un point resté obscur dans cette singulière affaire.

Hondius s'étend assez longuement sur les frais de dessins. Il rappelle à son cousin une lettre dans laquelle ce dernier lui écrit que si Sanderus (1) ne voulait pas livrer les planches à tel prix (il n'est pas mentionné), il serait préférable de s'en charger soi-même, étant à supposer qu'elles ne reviendraient l'un parmi l'autre qu'à un patagon. Et que même on les obtiendrait en majeure partie aux frais des seigneurs (*heeren*) intéressés. D'autre part, ajoute Hondius, Sanderus est tenu d'en fournir le plus grand nombre. Comment dès lors un pareil compte? En vérité, il en est tout aba-

---

(1) Il est bon de noter que D'Hondt traite également Sanderus de *paep* dans un passage de sa lettre cité par Hondius.

sourdi. Il exige donc le plus tôt possible une facture en règle. Son repos y est attaché. Mais écoutons-le. « Dit werck druckt my wel swaer, « ja ick mach seggen, en was UE. hier soudt « het sien, hoe dat my veroudert heeft, en door « de sware last en groote sorge byna gants « grys gemaeckt en noch en is geen eynde. Och « hoe ongeluckich ben ick geweest dit oyt begost « te hebben. Hadde ick dat gebroetsel gekent « gehadt als nu, doe hadde het noyt aenveert. « Vorders tgene UE. schryft van een nieu accoort « met de papen te maecken, ick betrouwe my « gantschelyck in UE. goede affectie en sorge, « en gelieft daer in te doen alles wat gerade « sult vinden tot myner verseeckerheyt. Wat « sal ick doen, ick bender in en moet noodt- « saeckelyck voort. Bidde wilt doch voor my « sorge dragen, op dat de costen, soo veele « mogelycken sal wesen, op de papen geschoven « worden. Want voorwaer tis niet te gelooven « wat grouwelycke costen ick hier gedaen hebbe. « Ick sal apparentelycken een grooten cakaert « aen desen boeck hebben, maer de loose papen « sullen haer profyt wel weten te becomen. Dese « conjoncture van tydt sal alles verderven. Wy « hooren hier grouwelycke tydingen uyt Spaignen. « Tcost wel comen dat den Spaignaert van den « Spaignaert wierde verdreven. Men segt dat hy « wel wil accorderen met den portugieschen co- « ninck; maer daer is geen vertrouwen. Dese « somer sal wonder uytbrengen. Maer de vente

« van dese boecken gants verderven en verhin-
« dere , want in Spaignen daer groote hoope
« op hadde , is alles overhoop en geen uitkompste
« te verwachten. In somma ick sitter toe. Nu dan
« tmoet evenwel een eynde syn. »

Il est inconcevable, je le dis encore, que Hondius ait tenu un pareil langage, alors qu'il s'était défait avantageusement d'une entreprise qui, à ce qu'il prétend, avait fait blanchir ses cheveux. Jouait-il la comédie? Car il n'échappera à personne qu'il ne souffle mot des frères Blaeu. Cherchait-il à stimuler le zèle du docteur en se plaignant avec tant d'amertume? Le trompait-il enfin en lui cachant son contrat récent avec les Blaeu? Je ne prendrai par sur moi, faute de preuves acquises, de répondre à ces questions délicates. Je me borne à constater ce qu'il y a d'étrange en tout ceci.

Revenons à la lettre que nous avons sous les yeux.

Hondius prie en grâce le docteur de lui faire parvenir différentes pièces qui manquent encore au tome premier. Il craint que le volume ne puisse paraître au mois de mai prochain. Il insiste pour obtenir à temps la *carte de Gand*, afin de la dédier au magistrat (*de heere van Gend*) dont il espère avoir « un soulagement. » Puis Hondius revient avec une sorte d'anxiété sur le compte des frais de dessins, compte qu'il désire voir bien et dûment établi. D'ici là, il n'aura de repos ni le jour ni la nuit.

On voit ce qu'il en coûta de publier la *Flandria illustrata.*

Tantæ molis erat.....!

Cette lettre fut suivie d'une autre du 22 du même mois de mars. Hondius a reçu la carte du district de Gand, avec les changements qu'il avait demandés ; mais dont pourtant il n'est pas satisfait. Il renvoie des cartes incomplètes. La préface manque. Probablement que son correspondant l'aura égarée ou envoyée aux *papen.* Hondius affirme qu'il ne l'a pas reçue, ne l'ayant pas retrouvée chez lui, où tout est conservé avec soin. Il espère qu'au mois de mai des exemplaires du tome premier pourront être expédiés à Gand, pourvu qu'il ait la préface. « Ick salse, dit-il, na « des papen quaden wille maecken. » Son désir est que le volume soit présenté le plus tôt possible à la ville de Gand « eer den pape met den boeck « comt, want hy sal soo seer bedelen datter voor « my niet sal overblyven. »

La crainte que Hondius exprime ici n'est certainement pas faite pour donner une idée avantageuse de son caractère. Elle dépeint un homme mesquin et très-intéressé, pour ne pas dire plus.

Il ajoute dans cette lettre, que si on le satisfait en tout ce qu'il demande, le tome premier verra le jour au mois de mai, du moins un certain nombre d'exemplaires. La phrase par laquelle il finit ne contribuera pas peu à nous le faire connaître. Cela tient du juif d'Amsterdam. « Laet

« my toch nu niet wachten. Ick bidder om, offer « een schackooytjen noch voor my waer, in dese « overgroote moeyte en costen wat te soulagere. »

Ce que Hondius écrit sous la date du 29 avril est tout aussi instructif et aussi plaisant. Il informe le docteur qu'il lui a expédié par Lillo un rouleau contenant quatre cartes de la ville de Gand, dont trois « wit op doeck. » Il a fait pour, cela des frais considérables; mais il espère de bons résultats de leur « présentation » au magistrat. Les personnes qui ont vu ces cartes à Amsterdam en ont été fort satisfaites. Aussi ne doute-t-il pas qu'elles ne soient agréables à ces MM. de Gand. « Laet se nu doch voor al voren gedediceert « werden, op dat de pape niet de voortocht en « become en tvet van de ketel. »

Notre éditeur a adressé le rouleau susdit à Pierre Verbiest, marchand de cartes et d'objets d'art, demeurant *in den Nieuwen werelt,* au rempart des Lombards, à Anvers. Il compte d'expédier dans une couple de jours trois exemplaires du premier volume dorés sur tranche *voor den pape.* Il ne sait assez s'étonner de ne pouvoir obtenir le compte des frais de dessins. Il enverra ultérieurement quelques exemplaires de la carte du Franc de Bruges, avec dédicace au magistrat. Il espère qu'on s'occupe des planches des tomes II et III, lesquels sont en voie de publication (1). Hondius

---

(1) Douteux quant au tome III.

prie son cousin de lui faire savoir, lorsque les cartes auront été offertes, combien les nobles seigneurs (*edele heere*) de Gand, en désirent encore, et ce qu'ils lui auront alloué pour *soulagement*.

Il est à croire que ce dernier point surtout lui tenait au cœur.

La lettre dont nous venons de prendre connaissance doit avoir été suivie de bien d'autres, car dans une datée du 17 juin 1641, Hondius, tout en annonçant à son correspondant l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires du tome premier, fait part de la surprise qu'il éprouve de ne pas recevoir de réponse à des lettres écrites coup sur coup. Il paraît qu'il s'agissait dans celles-ci de choses relatives à la « livrance » d'exemplaires du même tome I. Hondius se flatte, à la suite d'un entretien avec les frères Blaeu, d'avoir deux ducatons de profit par volume, dont un pour lui et un pour son cousin. Quant à ce dernier, il a fait comprendre aux Blaeu que c'était un salaire mérité (1). Après s'être étendu encore quelque peu sur ce sujet, Hondius informe le docteur que Jean De Laet est en commission en Angleterre et qu'il faudra patienter pendant une couple de mois, jusqu'à son retour. Les frais de trans-

(1) On ne voit pas dans les pièces du dossier, quand ni comment Hondius fit part au docteur D'Hondt du contrat qu'il avait passé avec les frères Blaeu. Il est certain toutefois que cette confidence n'eut pas lieu immédiatement.

port de volumes, droits de tonlieu et autres compris sont à charge des frères Blaeu, « want « ick versta het soo en sy mede. Wy coopen de « boecken niet van haer; maer vercopen die voor « haer, en voor de moeyte hebbe een weynich « profyt, maer de oncosten moeten door haer « werden betaelt. De papen sullen profyts ge- « noech hebben, al betalen sy de boecken soo als « ickse gestelt hebbe (1). Men sal haer niet wyser « maecken ende ist by aldien aen de Blauwen « mochten schryven, hoe wel geloove sy daer « niets van weten, en oft ware metter tydt qua- « men te weten, men mochte haer brieven op- « houden. Ick salt met de Blauwen oock wel « maecken hier datse niet sullen uytredden. Int « schryven deses quam Blau hier, seyde den tyt « hem ontbrack om te schryven, alleene soude « groetenisse schryven. »

« De papen » répète Hondius. Qui entend-il désigner par là? Ne serait-ce pas Sanderus et son frère Liévin, jésuite à Bruges, qui intervint également dans cette publication, non comme collaborateur, mais pour prêter son appui à l'auteur? En tout cas, le passage ci-dessus méritait d'être connu.

Le 27 juin, Henri Hondius écrit au docteur qu'il est à bout de conjectures sur les motifs de son silence, tant par rapport à la réception

---

(1) Je ferai connaître dans la suite les prix des volumes.

des cartes et des exemplaires à lui adressés, qu'à leur distribution, choses pourtant de si grande importance, car il craint que par ces temps de guerre tout ne soit bouleversé. Les Français voudront s'emparer des Pays-Bas, déjà menacés d'une ruine complète. « Och, dat het « Got geliefde de oogen te openen van veele « verbitterde inlanders. Oft datse gelyck meer « geseyt hebbe den prince cardinael (1) voor « hooft vercoren, en de Castilianen na haer landt « sonden, dan soude Vrankryck niet meer te « seggen hebben. Engelant en dese landen souden « gecontenteert wesen. Maer wy mogender wat « om praten. Ten sal na onsen sin niet gaen. Ick « beclage in myn herte de arme lieden. Men ge- « loeft hier dat den prince, ja men wedt daertoe, « Gennep binnen 14 dagen sal hebben. Godt geve « het. Daer syn noch 28 boecken gereet (2), « maer Blau derf niet senden voor en aleer sy « van UE. verneemet wat progres is gedaen. »

Cela dit, Hondius lance encore une de ses ruades habituelles à notre malencontreux auteur. « Ick « hebbe een vuylen ongeschickten brief van den « pape ontfangen, die niet weert om te lesen, « veel minder om te beandtwoorden is; maer het « vadt can niet anders uytgeven als het in heeft. « Alwaert schoon dat ick de boecken etc. hadde « behouden en niet vercocht, ick soude dat is

(1) Frère du roi Philippe IV, et gouverneur général des Pays-Bas.
(2) Du tome premier.

« seecker crackeel met haer (1) hebben gehadt, « maer nu hebben de boeve liede na haer sin, « die haer in alles sullen te wille wesen. »

La suite de cette lettre (elle est la dernière de Hondius au docteur, produite au dossier) concerne des évènements politiques qu'il serait superflu de rappeler ici. Bornons-nous à prendre connaissance du *post scriptum.* Il est curieux. « Ick « can niet genoech verwonderen dat UE. my niet « een woort antwoort op soo vele poincten die « UE. hebbe geschreven, onder andere van wegen « de prys van de boecken, en oft begeert dat te « samen sullen doen? »

Si le docteur D'Hondt ne se pressait pas de répondre à ce dernier point, c'est qu'il faisait, je suis porté à le croire, ses petites affaires avec les exemplaires qu'il recevait successivement d'Amsterdam. Sanderus, de son côté, arrangeait les siennes, tandis que l'honnête Hondius, jaloux de pêcher en eau trouble, guettait son *schackooytjen* et d'autres bénéfices. Il arriva finalement que la maison Blaeu trouva de bon au delà de 4000 florins, sans parler des 11,000 florins qu'elle eut à payer au premier éditeur, ledit Hondius, pour la cession de la publication. Lorsqu'il fallut acquitter cette forte créance de 4000 florins, on fit la sourde oreille et la justice dut s'en mêler. Mais n'anticipons pas.

Pour terminer cette partie de mon travail il me

(1) Avec les frères Blaeu?

reste à signaler une lettre de Hondius au jésuite Sanderus, dont il a été question plus haut. Elle est du 27 septembre 1641 et répond à une lettre du révérend père qui contenait, paraît-il, des récriminations. Quoique étendue, elle m'a semblé assez intéressante pour être reproduite en entier.

« Seer geleerde, wyse heere, tis waer dat mee-« nige brieven, teeckeningen en schriften van « tyt tot tyt hebbe ontfangen, soo van UE. als « van UE. broeder den canonick (1), en nu onlan-« ge de beschryvinge van den II tom., en oock « die van Grevelinge. Ick hebbe oock telckens « geantwoort op alles aen mynen cosyn D. R. « d'Hondt, en hem gebeden UE. te willen ver-« wittigen, en dit oock van tyt tot tydt, den tyt « my meerendeels ontbroocken hebbende om elk « int particulier te schryven. Soo hebbe oock, « ick macht wel seggen, noyt een dingen teffens « en compleet becomen, maer wel met sticken « ende brocken, soo dat wanneer int werck syn « geweest telkens bevonden hebben wat datter « gebrack. Dit is niet eens, twee, maer wel 10 « a 12 mael gebeurt, en dan soo moesten de « druckers knechts leeg loopen met 14 dagen « en 3 weecken teffens, en dit op myne kosten, « soo oock den corrector.

« Maer dat meeste is geweest, den drucker « selve maeckt my de meeste ruse, want hy eyscht

(1) *U. E. broeder*, celui que Hondius arrange si bien dans ses lettres au *medecinæ doctor*.

« vant gansche werck van drucken by de twee
« hondert ducatons meer als bedongen hebbe, en
« dit om de afgryselycke moeyte van wachten,
« en om de slordicheyt van de copye (1), welcke
« meerendeels is getrocken doch seer vitieux,
« uyt gedruckte boecken, en hier en daer maer
« by gevoegt eenige beschryvingen van reliquien
« heyligen en diergelyçke beuseleryen, daer hier
« de catholycken selve mede gecken, want de
« werelt is nu te snoode en te erg om dierge-
« lycke kinderlycke dingen alle te gelooven. Dit
« ontbreeckt aen ons werck, een meerdere en
« breeder beschryvinge van de meestendeel van
« de steden, plaetsen, heerenhuysen, etc.,
« der welcker, tis schande, vele maer een blooten
« tytel hebben, sonder te seggen waer van daen
« comen, wie toehooren, geslachte oft iets
« memorabels daer van te spreecken. Dit hadde
« veel beter geschickt, veel eerlycker geweest en
« soude het boeck veel ventelycker hebben ge-
« maeckt, en de andere dingen voors. vermindert
« hebben, want inderdaet de boecken sullen meest
« onder den adel en heeren moeten vercocht wor-
« den. Soo dat ick opt hardste hier over, en
« principalycken over het onmachtich wachten
« over UE. broeder hebbe te klagen. Van te
« vooren heeft men over my geroepen hoe dat
« alles veerdich was, en nu het daertoe comt moet-

(1) Les autographes de Sanderus, joints au dossier, sont lisiblement écrits.

« men van stick tot stick, als men de honden « doet, geaest werden. Ick en can het soo quaet « niet schryven, oft tis noch veel slimmer, want « blyckt uyt alle myne brieven aen myn cosyn « gesonden, en nu wederomme tegenwoordich, « als syt gecomen tot het drucken van de beschry- « vinge van de 4 ambachten, soo en esser niet « een letter schrifts van dese volgen plaetsen, « te weten van het sas van Gendt, Philippyne, « Ter Neuze, Doel en Liefkenshoeck. En wanneer « de beschryvinge daer toe niet citissime wordt « gesonden, soo moeten de figueren uyt gelaeten « worden. Siet aldus soo syn wy van tyt tot tyt « van beschryvinge tot beschryvinge gehoetelt « geweest. Hadde ick sulcx van te voren gewe- « ten, ick hadde noyt myn leven het werck begost. « Ja ick segget onder ons, dat het werck, ick « segge de beschryvinge daer geheel en al gereet « lage, soo alsoo UE. broeder heeft beschreven, « ick wil dese op de helft brengen, en evenwel « het merch van het werck daer in hebben, en « alles op goede ordre, daer nu een confusie is, « en . . . . Aengaende alle de andere « dingen daer UE. van schryft, sal op alles wel « letten. Maer my verdriet dat soo moeten wach- « ten. Insgelyx soo wachten mede op de beschry- « vinge van den III tom. Want onse meyninge « en is niet om deen tom sonder d'ander uyt te « geven, en dat om redenen die ick int breede « aen mynen cosyn D. D. Hondt hebbe laten « weten. Der halven in gevalle ons niet met den

« eersten de schriften van den 3 tom weder « gesonden, soo sullen die hier sien te excer- « peren uyt Buezlini *Gallo Flandria*, welcke daer « meer in heeft geloove als behoeve en wel is ge- « schreven en bondich. Ende soo het sy, wy « becomen de beschryvinge van den 3 tom. van « UE. broeder niet den aldereersten, soo sullen « ons selven behelpen met den autheur voornoemt, « en soot Godt belieft dese winter een eynde van « alles maecken, oft ten sal syn leven niet gedaen « werden. Ick begere niet langer in dese grouwe- « lycke kosten te sitten, maer wil in aller manieren « een eynde hebben. Den bode dringt my, moet « eyndigen. UE. sult alles breeder van mynen « cosyn connen verstaen, tot wiens brieven ick « my ben refererende. Sent toch citissime de « bovens. beschryvingen van Sas, Philippine, etc. « En hier mede blyft God in genaden bevolen (1). « Met haest,

« UE. seer dienstwillig,
« Henricus Hondius.

« Ick meende meer te schryven vant een en « t'ander, maer den tyt heeft my verraest. »

Ainsi, persistant dans son système de plaintes amères et de reproches, Henri Hondius s'adresse au frère de l'auteur comme s'il était resté l'édi-

---

(1) Hondius termine toutes ses lettres par une formule religieuse de ce genre.

teur de ce dernier. Était-ce son propre intérêt qui le faisait agir de la sorte, ou bien celui des Blaeu? Voilà une question que je me suis faite souvent depuis que j'ai entrepris de faire connaître aux lecteurs des *Annales* de la Société d'Émulation les particularités intéressantes auxquelles donna lieu la publication de la *Flandria illustrata*.

L. GALESLOOT.

UN VOYAGE

DU

DUC CHARLES DE LORRAINE

EN FLANDRE ET SPÉCIALEMENT A BRUGES.

1749.

Ce prince, frère de François I, empereur d'Allemagne, avait épousé Marie-Anne d'Autriche, sœur de Marie-Thérèse, et obtint avec sa femme le gouvernement des Pays-Bas autrichiens.

Au point de vue de ses intérêts personnels et de ceux du pays, l'impératrice-reine ne pouvait faire un meilleur choix. Intimement attachés à la famille impériale par les liens les plus proches de la parenté, les deux époux devaient défendre les intérêts de la maison d'Autriche, et lui montrer un dévouement sans bornes. C'est ce que fit Charles de Lorraine dans son cabinet avec une abnégation complète et sur le champ de bataille.

Quant au caractère et aux habitudes du duc, ils convenaient parfaitement à l'esprit des Belges.

Son instruction avait été singulièrement négligée pendant sa jeunesse ; mais à un bon sens très pratique, et à un esprit droit et sage, il joignait beaucoup d'activité, de la douceur et de la bienveillance. Sans avoir les qualités requises à un homme de génie, ou à un réformateur, il se plaisait à introduire avec une grande prudence des changements dans l'administration. Il traçait aussi des plans de réforme pour les affaires militaires et les finances. Enfin il secondait singulièrement sa belle-sœur dans l'administration intérieure du pays.

Vis-à-vis de la noblesse il était le gentilhomme le plus accompli, la recevant avec cordialité les jours de *gala* et lui donnant souvent l'*appartement,* comme on appelait les réunions intimes. Sa cour faisait un contraste singulier avec celle de Marie-Élisabeth, qui l'avait précédé dans le gouvernement du pays. Celle-ci était la copie en miniature de la cour de Vienne, la plus raide, la plus ennuyeuse et la plus inexorable sous le rapport de l'étiquette (1). Chez le prince Charles de Lorraine toute cette contrainte avait disparu. Il aimait à afficher, comme les ducs de Lorraine, ses ancêtres, un certain laisser-aller, beaucoup de bonté et de bonhomie, précisément ce qu'il fallait à la noblesse belge.

---

(1) V. les *Mémoires du baron de Pölnitz,* t. III, . 186.

Le clergé voyait dans le prince un chrétien accomplissant régulièrement ses devoirs religieux, toujours respectueux envers les ecclésiastiques, toujours charitable. Et si parfois il était obligé de les contrarier par suite de certaines mesures administratives, il faisait signer les dépêches irritantes par le ministre plénipotentiaire. Au surplus, le clergé était convaincu des bonnes intentions du prince ; il savait très bien que le gouverneur-général était sans initiative.

La bourgeoisie et le peuple en général voyaient en lui un prince bienveillant, aimant comme eux les fêtes et les réjouissances, s'y montrant très volontiers et s'y amusant de bon cœur. Point de fêtes publiques — et elles étaient nombreuses à cette époque, — sans le gouverneur-général. Le duc y étudiait le peuple et mieux que personne il le comprit, de l'aveu même d'un des grands hommes d'État des Provinces-Unies, le baron de Bentinck (1). De son côté, le peuple voyait en lui un prince toujours prêt à se montrer en public sans faste, comme sans prétentions, en un mot, un prince populaire aux mœurs patriarchales, empreintes d'une grande bonhomie.

Il avait encore une autre vertu plus particulièrement chérie par le Bruxellois. Loin d'être parcimonieux comme Marie-Élisabeth, il aimait la dépense et se laissait volontiers exploiter. Au

---

(1) V. Beer, *Aufzeignungen des grafen William Bentinck über Maria-Theresia.*

moment de sa mort, sa succession était tellement obérée, que la famille impériale y renonça.

Comme son père, il aimait les voyages, et il se plaisait à voir le pays entier. Dans ses excursions, il recevait partout des marques d'attachement qui allaient parfois jusqu'à l'excès. Mais rien ne le rebutait. Lorsqu'à l'inauguration du canal de Louvain sa perruque fut incendiée, il en riait le premier.

Pendant le voyage qu'il fit en Flandre, il se rendit à Bruges, où il fut encore accueilli de la manière la plus cordiale. La lettre suivante donne tous les détails de son séjour en cette ville, détails racontés avec tant de naïveté, avec une bonhomie telle, que nous avons cru devoir la reproduire en entier, sans rien y changer, pas même à l'orthographe.

Ch. Piot.

A S. M. L'EMPEREUR,

le 23 May 1749.

Votre Majesté,

Je commence par luy demander pardon, si je n'ay point encore écrit le dernier ordinaire; mais ayant été faire la tournée que je luy avois mandée, j'ay été si occupé, que n'ayant sans cela rien à mander d'intéressant, j'ay remis à aujourd'hui de faire ma relation à V. M. Pour la commencer, je luy diray que, le 17, nous sommes partis le matin pour Alost et Gand. J'ay été reçu par les magistrats et avec les coutumes en usage icy; tous les chemins remplis de monde, qui m'ont tiraillé depuis la pointe du jour jusqu'au soir; que m'étant embarqué

sur la barque à Gand, nous y avons eu un grand diné, que les États m'ont donné. Nous avons été 5 heures en chemin jusqu'à Bruges. En arrivant nous avons eu un grand *Te Deum* à la cathédrale. Je n'en suis revenu qu'à 8 heures et demie, que nous avons soupé et logé chez le comte Lalaing. Après le souper, il a fait tirer un petit feu d'artifice. Le lendemain nous avons eu une procession avec le St-Sang, une grande messe, et un *Te Deum*, qui a duré depuis 9 heures jusqu'à 2 heures. De là diner. J'ay été ensuitte visiter le port et tous les beaux magazins que V. M. a vus aussi. Le soir on a tiré l'oiseau avec des fusées, et il y a eu un grand bal, où je n'ay point été, étant fort tard. Le lendemain après la messe, nous nous sommes embarqués sur le canal pour Ostende, où après avoir visité les fortifications, que j'ay trouvées en fort mauvais état, nous avons diné. La mer étoit d'un très grand calme: nous avons cependant eu le plaisir de voir entrer dans le port un vaisseau Anglois. L'après dîner, il y eut un combat de deux vaisseaux, de même que V. M. l'a vu, lorsqu'elle y étoit. Celuy qui a été battu, étoit un vaisseau marchand, mais très gros, de Suède; et cela a été très amusant, mais ma sœur ne s'y seroit guères diverti; car ils ont fait un très grand feu de canons. Le soir nous sommes revenu à Bruges, où Mrs du Franc ont donné un feu d'artifice magnifique. La duchesse d'Ursel est venu avec nous avec 2 ou 3 dames. Ensuitte soupé et retiré. Le jour ensuitte nous sommes allé à Blankenberg dîner. Il y avoit une foule de monde épouventable. Nous avons dîné sur les dunes, et vu revenir tous les pécheurs; ce qui faisoit un beau coup d'œil, d'autant qu'il faisoit le plus beau tems du monde. Je

suis resté jusqu'à 7 heures à examiner le flux et reflux et ramasser des coquilles. En nous en retournant, le comte de Licques ayant eu peur dans sa voiture, voulut sauter en bas, et étant tombé la tête sur le pavé, on l'a dabord cru mort, et étant allé appeler le curé de Blankenberg, ce pauvret étant venu à cheval, a fait aussi une chute avec un trou dans la tête, dont on m'a écrit hier qu'il étoit mort. Pour le comte de Liques, il est encore à Bruges très mal, ayant reçu ses sacremens. Cependant on le flatte qu'il en reviendra. Le soir nous eumes grand bal à l'hotel de ville, où je restai jusqu'à 3 heures. Le lendemain après avoir ouï la messe, et vu l'hôtel de la monnoye, qui est en très bon état, nous nous sommes rembarqués pour Gand, où nous ne sommes arrivés qu'à 3 heures et demie, été descendre à l'hotel de ville, où nous avons eu un grand dîner. Après à 6 heures reparti pour Alost, où nous avons eu un grand souper à l'hotel de ville, ensuitte un très beau feu d'artifice, fait par les bourgmestres et les bourgeois eux-mêmes, ensuitte un bal, dont je suis parti à 3 heures et demie, et arrivé icy à 5 heures et demie, après quoy couché jusqu'à 11 heures. Voilà notre voyage; mais je ne sçaurois exprimer la joye et l'attachement que tous ces peuples ont témoigné pour V. M., et j'ose dire que cela me donne une grande espérance pour l'avenir. Comme celle-cy est un peut trop longue, je remettray à la 1re poste à luy mander l'état où en sont les choses, et si elle me le permet, je luy feray le détail de mes affaires personnelles, que j'ay trouvées en assez mauvais état dans ces pays cy, mais que je compte en peu de tems avoir rangées dans l'idée que V. M. m'a fait la grâce de

me donner, qui sera ma baze sur tout. Permettez de finir, me mettant très respectueusement à vos pieds.

C. de L.

Si V. M. juge de montrer cette relation à S. M. l'Impératrice, elle sera bien le maître, ne pouvant pas luy envoyer tout ce détail.

CHARTES ET DOCUMENTS DE L'ABBAYE DE St-PIERRE AU MONT BLANDIN A GAND, publiés par A. VAN LOKEREN, ***archiviste honoraire de la ville de Gand, membre correspondant et honoraire de plusieurs sociétés littéraires et scientifiques, chevalier de l'ordre de Léopold.*** **— Tome II. — Gand, 1871, in-4o avec deux planches coloriées.**

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le tome II des *Chartes et documents de l'abbaye de St-Pierre au mont Blandin à Gand* (1) vient de paraître. Déjà, il y a une couple d'années, nous avons signalé, dans ce recueil des *Annales de l'Émulation de Bruges* (*), cette colossale et précieuse publication, comme une sœur de celles mises au jour sous les auspices de cette société et classées en collection spéciale portant pour titre: *Monasticon Flandriæ*. Aujourd'hui que ce grand

---

(*) Tom. V, série 3, page 90.

trésor de documents d'une des plus puissantes abbayes de Flandre est à la veille d'être mis tout entier à la disposition du public savant (2), nous nous permettons d'en faire de nouveau un éloge bien mérité ; mais, malgré notre bon vouloir, ce court éloge ne peut s'élever jusqu'au mérite de l'œuvre et de son auteur. Peu de nos lecteurs sauront apprécier à sa juste valeur le résultat obtenu par Mr Auguste Van Lokeren ; car il leur faudrait connaître par expérience personnelle, ce qu'il lui a fallu de talent et de travail, de patience, d'attention et de persévérance, pour mener ainsi à bonne fin cette longue entreprise. Nous n'avons pas besoin de nous arrêter longtemps sur les mérites personnels de Mr Van Lokeren, connu par de grands services rendus à sa ville natale comme magistrat municipal, et par ses travaux littéraires comme historien (3). D'ailleurs nous voulons éviter de blesser la modestie d'un homme éminemment estimable, qui nous honore de son amitié. Mais, témoin à peu près chaque jour de son ardeur toujours juvénile à l'étude et à l'examen de nos archives publiques, nous tenons à cœur de faire partager à nos lecteurs nos sentiments d'admiration et de gratitude. Les services, qu'il rend aux savants et à toutes les personnes qui peuvent apprécier l'utilité des anciens documents, sont très-importants. Le tableau, que nous allons tracer ici des nombreuses archives dépouillées et classées par lui ne sera pas exagéré ; de plus,

il aura le mérite d'être donné en pleine connaissance de cause, étant à raison de nos fonctions chargé d'en constater jusqu'aux moindres détails. Mr Van Lokeren a compulsé, outre les nombreuses chartes, dont sa publication reproduit soit le texte soit l'analyse,

1° sept cent quatre registres ou volumes manuscrits, dont il mentionne les vingt-six catégories dans l'avant-propos du tome Ier, page IX;

2° cent trente-huit fardes ou liasses non classées (v. la note, ibid. p. X);

3° deux mille trois cent quatre-vingt-quinze comptes des biens et revenus de l'abbaye (4);

4° trois mille quatre cent cinquante-neuf actes de relief ou dénombrement de fiefs (5); tous documents appartenant aux *Archives de l'État, à Gand!* Quelle riche mine de renseignements anciens introuvables ailleurs et la plupart historiques!

De nos jours, quand les lettres et les sciences sont l'objet de la sollicitude de tout ce qui est grand, noble et puissant, on rencontre encore des gens assez ignares pour ne pas rougir, quand ils parlent avec mépris de *ce tas de vieux papiers auquel on ferait bien de mettre le feu;* et parfois ce ridicule langage trouve de l'écho chez ceux, qui, à un titre quelconque, en possèdent! Qu'ils se donnent la peine de prendre connaissance du bel ouvrage de Mr Van Lokeren sur la célèbre abbaye de St-Pierre, à

Gand, et ils sentiront accroître le désir de s'instruire par l'histoire *vraie* des institutions, des mœurs, des usages et des coutumes de nos ancêtres ; ils reconnaîtront avec nous, que les diverses autorités du pays obéissent à une stricte obligation, en apportant à la conservation des archives publiques, à leur classement et à leur facile communication aux intéressés, toute la sollicitude qu'il importe, et en prenant à cet effet des mesures efficaces; enfin parmi ces intéressés, et nous nous adressons surtout à cette jeunesse dorée poursuivie par l'ennui de l'oisiveté, il s'en trouvera peut-être qui, suivant un si bel exemple, viendront consacrer à l'étude des heures heureuses; car autrement ne seraient-elles pas employées à des choses futiles ou même dangereuses pour eux et pour d'autres?

Qu'on nous pardonne cette petite digression. Il nous reste à faire une courte description des deux premiers tomes de la publication qui nous occupe, afin que nos lecteurs, ceux même auxquels ils ne sont pas connus, puissent en concevoir une idée nette et juste. Chaque tome d'environ 500 pages, est publié en format in-4°, avec un avant-propos, un index chronologique en tête du volume, et une table topographique à la fin. Le tome Ier renferme six cent trente documents; ceux antérieurs au treizième siècle sont tous publiés textuellement; le plus ancien dont l'original est conservé, est le n° 10 et date de l'an 829. A partir du commencement du treizième

siècle, l'auteur s'est borné à produire par analyse les actes, qui lui paraissaient de moindre importance. Bien que son travail à lui fût ainsi le même, l'impression prenait de moins grandes proportions; aussi les textes et les analyses, imprimés en deux colonnes, se trouvent plus serrés; on ne pouvait les réduire davantage sans diminuer les matières. Le tome II est orné de deux belles lithographies, représentant *deux vues de l'abbaye, d'après les dessins originaux de Mtre Arent Van Wynendaele, peintre* (*anno* 1580). Il contient, soit le texte, soit l'analyse, de quatorze cent vingt et un documents (nº 996—nº 2416) du 14e, du 15e et du 16e siècle. Ce second volume soutient parfaitement l'intérêt que présente le premier; il en sera de même du troisième et nous en souhaitons la publication le plus tôt possible. A la fin du dernier tome paraîtra l'inappréciable table générale des noms de personnes. C'est une grande détermination de la part de l'auteur, c'est un grand labeur supplémentaire; toutefois, après l'immense travail réalisé, nous ne pouvons douter de l'accomplissement de la promesse que Mr Van Lokeren laisse entrevoir dans son avant-propos.

Un savant de France Mr Delisle, dans sa *Revue critique d'histoire et de littérature*, Nº 1 du 27 juin 1868, et 12 du 19 mars 1870, s'occupe à plusieurs reprises de l'important travail de notre compatriote. Il est intéressant de voir comment sont discutées entr'eux les questions

douteuses de chronologie et autres soulevées par cette publication. Terminons en déclarant que nous sommes heureux d'être l'interprète des sentiments d'estime et d'admiration générales, et de remercier M[r] Van Lokeren, au nom de tous les amis de l'histoire nationale, pour le nouveau trésor dont il enrichit le recueil de nos documents historiques; celui-ci tiendra sans aucun doute une des premières places.

F.-H. d'Hoop,

Conservateur des Archives de l'État, à Gand.

NOTES

POUR SERVIR A LA NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE CI-JOINTE.

---

(1) Un beau volume in-4° de LXXVI et 476 pages. Gand. H. Hoste, libraire-éditeur, rue des Champs, 43 (1871). Il sort des presses typographiques de Mr C. Annoot-Braeckman, et lui fait beaucoup d'honneur.

—

(2) Primitivement cet ouvrage était destiné à paraître en quatre volumes. L'auteur a préféré augmenter le nombre des pages, et a pu ainsi les réduire à trois. On doit lui savoir gré de cette détermination; car simplifier les recherches, c'est rendre encore service à ceux qui les consulteront.

—

(3) Mr l'avocat Auguste Van Lokeren, ancien échevin de la ville de Gand, fut pendant de nombreuses années membre de la commission des Hospices Civils, etc. Il est l'auteur entre autres de l'excellente *Histoire de l'abbaye de St-Bavon* et l'un des fondateurs de l'intéressant recueil : *Messager des sciences historiques*, qui lui doit de nombreux et curieux articles.

—

(4) L'inventaire méthodique de ces 2395 comptes, dû au travail personnel de Mr Van Lokeren, comprend les dates de chaque compte et le nom du receveur.

L'ordre chronologique est observé pour chaque catégorie. Celles-ci se suivent dans l'ordre alphabétique, des noms des localités, où se trouvaient les biens de l'abbaye; quelques-unes sont relatives à des biens ayant une destination spéciale.

En voici la liste:

AFSNÉ ;

ALOST (pays d') ;

AMELGHEM ;

ANGLETERRE ;

ANSEGHEM et Worteghem ;

ANSEGHEM et Walem ;

ARTOIS : *Cassel et Lille; Lille; Bailleul et Estaimbourg; Camphin; Ennetières en Weppes; Harnes; Harnes, Annay, Loyson, Camphin, Ennetières; Harnes, compte du maire; id., droits seigneuriaux; id., dîmes, terrages, terres, pêche, moulins; id., château; Hollaing; Hollaing, rentes seigneuriales; Hollaing, terres, dîmes, prairies; Hollaing, Lamotte, Jollaing; Hollaing, comptes généraux; Lille, châtellenie; Noyelle et Douchy; Watrelos.*

AVELGHEM ;

AUDENARDE ;

L'aumônerie ;

AYGHEM, Campene, Zwartebrouck ;

BAERLE ;

BEERST ;

BOESEGHEM ;

Les bois ;

BRUGES ;

CALLOO ;

CAMPENE ;

Les chapellenies ;

CLUYZEN-HOF ;

CROMBRUGGHE ;

La cour féodale ;

COURTRAISIS ;

La cuisine ;

Deftinghen, Salardinghen, Ste-Martens-Lierde, Maria-Lierde ;

Desselghem ;

L'hôpital dit Ebberechts-hospitael ;

Les églises et chapelles à : Afsné, Destelberghen, Eecke, Ledeberg, Maeltebrugghe, Mariakercke, Notre-Dame, à St-Pierre, Zeeverghem, Zwynarde ;

Gand ;

Les grains, magasins ;

Hoenre, penninck-rente, evene-renten, helftwinninge ;

Hilleghem ;

Le jardinier (hofmeester) ;

L'infirmerie ;

Kekelede ;

Keeten ;

Lefremies ;

Letterhouthem ;

Levesham ;

Lovendeghem ;

Matere ;

Maeltebrugge ;

Le meilleur-meuble ;

Muusholle ;

Quatre-Métiers ;

Oosterzeele ;

Overmeersch ;

Parchemin (vente et achat de) ;

Le Pestwardere ;

St-Pierre et le Vieubourg ;

La pitance ;

Penninckrente ;

Les Poldres : Aremberg, Assenede (St-Albert), Axel, Beoostenblyde, Clara, Isabelle, Autrichien, Elmare, Hulst, St-Jan-ten-Steene, Absdaele, Nieulandt, Stoppeldyck,

Jonckvrouw, Oudemans, Oostbourg, Oostvrye, Passegueule, Piete, Schoondyck, Vryenpolder et Eylandt, Waterlandt, Watervliet, Willems-poldre, Ysendycke, Zas-van-Ghendt, Zuytdorpe ;

Les pots de vin ;

La prévôté ;

Le procureur-général ;

Les rentes ;

Les rentes domaniales ;

Les rentes seigneuriales ;

RUYSSELEDE ;

La sacristie ;

SCHAKELEDE ;

SAFFELAERE ;

Le secrétaire de l'abbé ;

Le secrétaire dit : actor causarum ;

SLUYS (l'Écluse) ;

SMEERHEBBE et Fleurseghem ;

TAMISE ;

La terre glaise ;

Les tourbes ;

Les travaux ;

Le vestiaire ;

VIEUBOURG ;

Les vins ;

WACHTEBEKE ;

WACHTEBEKE et Zelzaete ;

WAES (pays de) ;

Weirdtschap ;

WALEM ;

WORTEGEM ;

WIELEGHEM ;

ZUYTLEDE ;

ZWARTEBROUCKE ;

ZWYNARDE ;

Les recettes diverses ;

La recette générale.

Les comptes indiqués ci-dessus se suivent dans cet ordre de classement ; quelques-uns remontent à une époque éloignée et présentent ainsi un intérêt particulier, entre autres : ceux de l'année 1288 du quartier de Bruges, de l'aumônerie de 1328, de l'infirmerie de 1336, de la recette générale et de Camphyn de 1337, de Tamise de 1351 ; de la pitance de 1359, du pays d'Alost de 1360, etc.

—

(5) Ces actes sont analysés comme suit : *date, situation et nature des fiefs, noms des feudataires.* Plusieurs d'entre eux remontent au XIVe siècle ; la liste est dressée alphabétiquement par localités, et chronologiquement pour chacune d'elles. En voici les noms :

AFSNÉ,
AKKERGHEM,
ALOST,
ANSEGEM,
ASSENEDE (métier),
ASPER et Synghem,
AUDENARDE et Paemele,
AVELGHEM,
AXEL (métier),
BAERLE,
BAILLOEUL,
BAILLOEUL et Estaimbourg,
St-BAVON,
BEIRVELDE,
BEOOSTENBLYE,
BEVEREN près de Desselghem,
BEVEREN près de Harlebeke,
BLASIUS-BOUCLE,
BOCHAUTE,
BOESEGHEM,

Broucke ('t goed ten) à Afsné,
Burstbeke (St-Antoine),
Bruges,
Beveren (Waes),
Camphin,
Courtrai,
St-Denis et Afsné,
St-Denis-Westrem,
St-Denis-Afsné et Laethem (seigneurie d'Overmeersch),
St-Denis et St-Pierre-Ayghem,
St-Denis et Tronchiennes,
St-Denis-Ayghem et Swynaerde,
Denterghem,
Derlicke,
Desselghem,
Destelberghe,
Dickele,
Doorseele,
Douchy,
Espinoy,
Estainbourg,
Etichove,
Harnes,
Houtryve,
Heestert,
Hertinghen,
Hertinghen et Willemskercke,
Hollaing,
St-Jans-ten-Steene,
Laethem-St-Martin,
Lambrecht-in-Wulpen,
Ledeberg,
Letterhauthem,
Lembergen,
Maelaerd,
Maetere,

Maelte à St-Denis,
Marckeghem,
Meirelbeke,
Meirelbeke-Crombrugghe,
Melle,
Moerkerke,
Moorsel,
Nazareth,
Nederwaestene,
St-Nicolas-Waes,
Nieuwmunstre,
Nockere,
Oedeke près d'Audenarde,
Oesselghem,
Ooteghem,
Oostburg,
Oostkercke,
Overmeersch,
Oycke-lez-Audenarde,
St-Pierre-lez-Gand,
St-Pierre-Ayghem,
St-Pierre-Alost,
St-Pierre (paroisse de Notre-Dame),
St-Pierre-Eeckhout,
St-Pierre-Heuvelpoort,
St-Pierre-Ledeberg,
St-Pierre-Maelte,
St-Pierre-Muynckmeersschen,
St-Pierre-Petercellepoort,
St-Pierre-Huysgenootsceep,
St-Pierre (fonctions),
St-Pierre-Damme,
Roede ('t goed ten),
Roosebeke,
Saffelaere,
St-Sauveur (seigneurie de St-Bavon),

SCHELDEWINDEKE,
SILLEBEKE,
STEELAND,
SYNGHEM,
STEENBRUGGHE (seigneurie à Tamise),
TAMISE,
TRONCHIENNES,
Valetage (office du),
WACKENE,
WAEREGHEM,
WAERMAERDE,
WEEDAEGE ('t goed te) à Desselghem,
WETTEREN,
WILLEMS-KERCKE,
WORTEGHEM,
WULPEN,
WYLLEGHEM,
ZEEVERGHEM,
ZILLEBEKE,
ZILVERENBERGHE ('t goed ten),
ZWYNAERDE,
YSENDYCKE.

L'on s'aperçoit sans peine que ce classement alphabétique n'est pas fait dans l'ordre rigoureux, nous le donnons ici cependant tel que le porte l'inventaire provisoire dressé aux Archives de l'État, à Gand, d'après les notes de Mr Van Lokeren ; à cette fin, avec une obligeance des plus louables, il a bien voulu nous les communiquer. Malgré ce défaut peu important, reconnu dans cet inventaire, les amis des recherches historiques pourront s'en servir sans trop de difficulté.

ÉPITAPHES

COPIÉES, EN 1629,

PAR CHRISTOPHE VAN HUERNE, SEIGNEUR DE SCHIERVELDE.

A NOTRE-DAME, A COURTRAI.

Derrière le chœur sur une plaque de marbre noir, incrustée dans le mur:

Cy gist Jehan de Ghistelle, seigneur de la Motte et de Proven en son temps conseiller et chambellain du roy don Philippe de Castille et grand bailly de Courtray, lequel trespassa le 28e jour d'apvril M Ve et XV. Prié Dieu pour son ame.

Cy gist Antonette de la Barre en son vivant femme dudit Sgr de la Motte qui trespassa le 17e jour de janvier M Vc XVIIJ. Prié Dieu pour son ame.

Pierre tombale par terre devant l'autel de la Se Vierge:

Hic jacet venerabilis Donus Rolandus Wyaert Illustrissime dne Margaretæ ducisse Burgundie quon confessarius et canonicus hujus ecclie qui obiit ao Dni M. CCCC. nonagesimo quinto, trigesimo die sept. Ora pro eo.

In introitu capellæ comitum Flandrie:

En ego sum primus hic ante fores tumulatus
Consilii clarus datus instructorq̄ Philippi
Et comitis Burgundie-Flandriæ per quem
Fulget honore vacat Casleti p̄positura
Canonicatus et hîc jam posse frui p̄ce vestra
Gratia cui nomen dederat divina Joannes
Atque parentela cognomen honesta Resighem
Luce quater qua Caslē non est medicina.

In de kruiskapelle in muro:

Hic jacet venerabilis Dnūs Joannes Pouchon canonicus hujus ecc̄liæ qui obiit a° Dn̄i M. CCCC. LXXXIJ, 26 *mensis octobris. Ora pro aīa ejus.*

In de zelve kapel in den muur:

In tumulo Petrus de Vico conditur isto
Nobile cui nomen musica sacra dedit
Pannonos reges coluit gallos et hiberos,
Oībus ob cantum gratus et ipse fuit
Sed virtute magis clarus pietate parentes
Fovit et in miseros munera larga tulit
Assiduus sup^ni cultor xp̄ique minister
Castus et a veneris crimine mundus erat
Hujus canonicus templi sua tempora clausit
Post Deum lector spiritus astra colat
Obiit anno Dn̄i 1518, *xx die novembris.*

In de zelve kapel, in den muur (in tabella):

Hic jacet sepultus venerabilis vir Dnūs ac Mr Simon de Langaize, canonicus hujus ecc̄liæ qui obiit xix maii, a° XV^c LXXXIJ.

Ibidem in tabella:

Dei sacerdos hoc Philippus Grachæus
Jacet sepulchro morte funetur julii
Primo et vigesimo die octuagesimus
Xi secundus annus extabat supra
Cum mille centum quinquies plenus spe
Moratur ille temporis quo publica
Caro resurget huic peccatori candide
Lector quietem fretus hac spe perpetim.

Ibidem humi:

Hic jacet venerabilis magister Jōes Mattynee pb̄r hujus ecc̄læ dum viveret canonicus qui obiit quinta mensis julii a° M. CCCCXLIIJ. æt. v° suæ xxxv. Orate pro eo.

Sub hoc marmore quiescit vir illustris stemmatis Mgr Ludovicus de Bernemicourt, patria Bethunien̄, hujus ec̄clæ canonicus, qui obiit v julii a° M. Vᶜ XLVIJ. Quisquis hæc lecturus es oratum cupit aiām suam Xp̄o recommandatam.

Antè repositorium ven. sacr.

Hic jacet corpus venerabilis quondam viri Mri Jacobi Van Thielt dum viveret Vicarius gnālis R. Dn̄i Torn. nec non cantor et canonicus ac fundator confraternitatis venerabilis sacramenti hujus ecc̄læ, qui obiit a° Dn̄i M. Vᶜ XLJ, vij die mensis martii. Orate p̄ eo.

Ibidem in muro in tabella ænea:

Hic tumulus est hospes Mri Jacobi Thielt, viri dum superesset clarissi, hunc vico pratum (1) *vetus Flandriæ oppidum in lucem protulit. Trium ēporum Tornacen̄ vices magna cum laude supplevit. Cantor et canonicus nam*

---

(1) Wervick.

paucis resedit anis. Fundationes plurimas in hac ecclsia instituit.

Primum quatuor lypomaches fundavit pueros ministerio eccliæ qui tum adjecit etc. (sic) vet. fundationem fraternitatis Eucharistiæ, anniversaria pauperibus, portiones per quadragesimam etc. et in fine erat . . . . . . Obiit diem supremum nonis martii a° 1540. Pro aia tanti viri pie lector memento.

Ad columnam introitus lat. dex. merid. in tabella:

Au devant de ce tableau repose le corps de Huugues Thomiere, dit Bellequin, de Salins en Bourgogne, qui deceda de ce monde le 23 d'octobre 1583. Prie Dieu pour son ame.

In muro ante introitum januæ septen[s], lat: est monumentum cum effigie mortui cui circum est scriptum quod sequitur:

Hoc opus fieri fecit venerabilis vir M[r] Joes de Nevelette, decanus hujus ecclesie. Orate pro eo.

D. O. M.

In honorem beate Marie Magdalene venerabilis vir D. ac Mgr. Joes Bertram cantor et canonicus hujus eccliæ pbr jubilarius tabulam hanc poni curavit. Obiit decennio post celebratum jubilæum die 3[a] mensis februarii 1609. Requiem defuncto lector precare.

In ommeganck up de zuudzyde licht int harnas timbre a plaine face :

Hier licht Jacop Scaeck, heere van Hamme, f[s] mer Loys by Lysebette van Hengdame, raedt myns gheduchs heer[n] ende bailliu van Curtrycke. Overleet in tjaer 1463, den 21 van sporcle.

Sepulture van Mher Wauter van Gracht, rudder heere

van Gracht, van Morselle, van Wevelghem, van Belleghem etc. capitein gheweest van de steden en casselryen van Curtrycke en Ipre. Souverein bailliu van Vlaen. en hadde in garde den hertoghe van Gheldre en heere van Brederode. Sterf kersmisse 1505.

Sepulture van Elisabeth van Huelle, vrauwe van Gracht, Huelle, Leeuwerghem en Belleghem, die sterf den xix meye M Ve XXIJ.

In choro canonicorum :

Hic jacet quondam venerabilis vir Mr Franciscus de Gandavo, in utroque jure licenciatus, Decanus hujus ecclïæ, consiliarius et magister requestarum hospitii Dni Philippi ducis Burgondiæ, comitis Flandriæ etc., qui obiit a° Dni M. CCCCLXJ, 8e *die mensis maii.*

IN ST-MAERTENS TE KORTRYK.

—

Noble dame Isabelle De Gracht, dame de Mosschere et Mosschrambacht douagière d'Erpe et deceda de ce miserable siècle le 6 *de may* 1577. *Son corps repose en lesglise de Herpe devant le grand ostel prez de son defunt mary Sgr dudict Erpe.*

Devant le tabernacle :

Hier ligt begraven Wouter vander Gracht fs Jaspars scilcnape die overleet den thienden van octobr. int jaer M. Ve. negenthiene en joncvr. Dieryne Noppe gheselnede eerst van Wouter en dnaer van Jooris, die overleet den 18n *in sporcle M V° XLV en Joen van Morselede raedt der K. Mt en Commissaris en raedt van Vlaen die overleet den* 6n *decebre M Vc XXXV.*

TE PITTHEM.

—

Onder eene tombe, in de capelle van noortzyde van choor :

Hier ligt mejoncvr. Jehanne van Halewyn baronesse van Cuyse f. Mr Jacob van Halewyn, ridder, heer van Maldeghem, Uutkercke en Meesseghem, wed^{e} van jonc^{r} Guill. Van Claerhout heer van Pitthem daer zou een zoon by hadde, mer Jacop genpt, was ooc wed^{e} van mejonc^{r} Joos Van Gracht, heere van Axelle en van Zuydorpe, bailliu van stadt van Brugghe en lande van Vryen, daer zou geen kinders by en hadde dewelke joncv^{e} Joanne overleet te Zuudorpe by Axele a^{o} 1552, an^{o} 1552 den 30 april.

In de zuutcapelle in't harnas en wapenrock :

Hier licht joncheer Guill. Van Claerhout schilcnape heer van Pitthem, Coolscamp en van Assenbroeck f^{s} mer Jans heere van Pitthem, die starf a^{o} 1529 op den 22 dach van meye en mejoncvr. Margriete de Baenst vr. van Vormizelle f^{a} mer Pauwels de Baenst heere van Vormizele en president van Vlaen, jonch^{r} Guillaimers ghesellenede was, welcke starf 1522 den 22 maerte sonder generatie.

TE WERVEKE.

—

In Ste-Margriete capelle in zuutzyde van ommeganck in eene verhevene tombe met wapen en 2 figuren :

Cy gist noble homme Henry de Meridec; escuyer, natif de Bretagne et sa femme Mme Jenne De Croix f^{e} de Monsr

de Croix et de Flers, lequel Henry trespassa en Jerusalem lan 1478 le 10 dapvril et elle l'an 1460 et fondèrent lad^e chapelle et chapellenye.

TE MOORSEELE.

—

Een tombe met metael bedekt neffens den hooghen autaer in't harnas:

Hier licht mer Wouter van̄ Gracht rudder heere van̄ Gracht die overleet int jaer 1369 den   in hoymaent en mevr. Marye van Moerkercke vr̄. van̄ Gracht die overleet int jaer 1385 den 7 maerte.

Ibid in eene tombe:

Hier licht mer Olivier ruddere heere van̄ Gracht die overleet int jaer 1418 den 9 octobre en vrau Alix van̄ Capelle vr̄. van̄ Gracht die starf int jaer 1441 den 9 maerte.

Voor den hooghen autaer een metalen saerck:

Hier licht mer Guydolf rudder heere van̄ Gracht en Vollander, die overleet int jaer 1463 den 14 septembre en̄ vrau Isabeau van Halewyn die starf int jaer 1437, den 10 maerte. (*Zy droeg de volle wapens.*)

Wat neder in eene tombe:

Hier licht mer Wauter van̄ Gracht, heere van̄ Gracht, van Moorselle, Wevelghem, Belleghem, cap̄it van Ipre, en Curtrycke met haer̄l casselryen, souverein bailliu van Vlaen̄ en hudde in garde den hertoghe van Gheldre, en den heere van Brederode die overleet in tjaer 1505 den 25 decembre en̄ Elisabeth van Heule, vrouwe van̄ Gracht, van Heulle, Leeuwerghen en Belleghem, die overleet int jaer 1522 den, 9 meye.

In een tombe in de noordmuer:

Hier licht mer Franchoys vañ Gracht, heere van Malstede capñ van Curtrycke, die overleet int jaer 1553, te Bamesse eñ zyn wyf mevr. Anna van Halewyn, fª mynheere van Halewyn, sterf int jaer den

In een sepulture van metael:

Hier licht mer Wouter fˢ mer Wouter, heere vañ Gracht, die overleet tzynen 25 jaren, int jaer 1482 den 18 mᵗᵉ.

TE HALEWYN IN DEN CHOOR.

—

Cy gyst Wautier chvl̄ʳ Sʳ de Halewyn, lequel fust hardy, chevalereux et fidel, trespassa lan 1351, le 24 de decēmb; la veille de Noel fust decapité à Courtrai. (La chronique dit: (1351) *te Curteryck wiert ondersouck ghedaen, van tyrannie van den heere van Halewyn en syn broere d'heere van Spiere, en mits de groote clachte werde te Curtryc bede onthooft.*

TE HEULE.

—

In den choor, metale sepulture met figuren:

Hier licht mer Zegher Bottelyn rudder, die overleet int jaer 1370, sondaechs voor Sᵗᵉ-Vincents dach, eñ vrau Marye Flunchin, vrau van Huele, mer Zegher Bottelyn wyf was, overleet int jaer 1376.

Phˢ van Liedekerke, rudder, heer van Heule, Everbeke, Zulte en Landeghem, dede te Heule in de kerk stellen

eene venster. Hy was getrouwd met vrouw Mary vander Gracht, vr. van Heule. Mét elk 8 quartieren: Liedekercke, Wielant, Moerbeke, Halewyn, Steelant, Crane, Ketulle en Ryne, Gracht, Ghistelle, Heule, Raveschot, Halewyn, Vilain, Leeuwerghen en Malstede.

In capella à sinistris chori :

Clarissimo D. Equiti aurato Jacobo ab Halewyn D. à Merckem, Zweveghem, Roosebeke, Veste, Incoutere etc. Majori in Desselghen, procomiti Harlebecano et Margaretæ filiæ Balduini, Dn̄i ab Oignies, Wattene etc. matronæ incomparabili ejus conjugi, ne ignoti jacerent, Franciscus Joannes et Paulina Balduina Antonia ab Halewyn, ex Judoco filio et Adriana de Blasere nepotes superstites Jacobæ et Adrianæ vita functorum, ejus liberi officiosi aviti nominis memores P. P. a° 1576. Obiit hæc 15 maii a° 1524, ille autem 17 die augusti 1517, quo die anniversarii sacris solemnibus et Eleemosynis utrique parentatur.

TE WAREGHEM.

Hier licht begraven vrau Mary van Halewyn vrauwe van Poteghem, die starf a° M° CCCC° XLIX in laumaent.

Sur un cuivre large et lon̄g à DRONGENE, dans la chapelle de N. D., tombe de Siger de Courtray, seig^r de Drongene, décédé le jour de St Benoit 1337. Sa femme se nommait Béatrix.

Hic Curtrac̄en Dn̄us jacet ecce Sigerus
Ville gandēn tutor fuit undique verus
Invida mors omen virtutum non capisisti
Vel meriti nomen corpus quamvis rapuisti

Armis famosus miles fuit et generosus
Largus, famosus numquam formidine læsus
M. C. ter deca ter septem dant lux Benedicti
Martis quando pater clausisti lumina dicti.

IN D'AUGUSTYNEN TE GENT.

—

In den choor:

Hier licht begraven joncheer Kaerle van Halewyn zone van mer Jacop van Halewyn, rudder heere van Sweveghem, Merchem, Roosebeeke, Burgrave van Haerlebeke de welke joncheer Kaerle overleet int jaer XIIIJ^c LXXX in octobre up St-Andries dach. Bidt ov de ziele.

TE THIELT IN DE KERCKE.

—

A° XV^c XIII.

Up Ste-Benedictus dach te clocke sesse
Quam hier een hert in de kercke ghegaen
Binnen dat men dede de eerste messe
En was bachten dhooghen autaer ghevaen
Up dien tyt laghen de Inghelsche voor Terwaen.

Eenighe verbeeldinghen, opschriften etc. op tomben, vensters, sepulturen, binnen de stadt Ipren.

COPIE VAN EEN HANDSCHRIFT DER XVIe EEUW IN-4°.

BY DE PATERS PREDICKHEEREN TOT IPEREN.

In den hooghen choor achter den hooghen autaer is een venster van keyser Boudewyn van Constantinopelen, grave van Vlaenderen en van Henegauw, met syn wyf; hy sittende in eenen zetel, couronne imperiale met den mantel, en syn wapene voor hem Constantinopele in pal; d'ander met Vlaenderen, en syn wyf drough Vlaenderen ghedeelt in pal met Henegouwe cheveronné de six piece.

Aen de slincker zyde is een venster van Henderick van Vlaenderen, syn broeder in 't harnas en wapenrock al banieren op de schauderen. Hy drough Vlaenderen ghebroken met lambeelen van rood van dry sticken, zyn wyf achter hem die drough Arthoys ende zyn laetste wyf drough Bourgoigne met de Benden.

Aen de noortzyde van de keysers venster is een venster van een van Vlaenderen in 't harnas en waepenrock, de bannieren op de schouders die oock ghebroken is met lambiels, deurgaende met dry sticken, met syn wyf van Retel die drough de geule a trois retels d'or l'un sur l'autre, en forme de hameides ou faces.

Aen de zuytwestzyde van de venster van Hendrick van Vlaenderen voorsseyt, is een venster van een van Vlaenderen die brack met een roode bende, geallieert met syn wyf van Nelles, of doue mont de geule a deux Bars en saulmes

en pal adoussies, semes de trelles tout d'or, hy heeft de bannieren op syn schauders met harnas en wapenrock.

Aen de noortwestzyde van de keyservenster is een venster van een heere van Belle, in 't harnas ende wapenrock ende banieren ofte viercante schilden op syn schauders, die geallieert was met een dochtere van Nyes, sy aghter hem, en haer mantel d'argent a la croix d'asur ende in de selve venster een van Lichtervelde in 't harnas ende wapenrock ende banieren met syn wyf van die van Bailkens, of Belle.

Aen de suytwestsyde vande venster van Hendrick van Vlaenderen is een venster met een heere van Maldeghem in 't harnas ende waepenrock met banieren op de schauders, met syn wyf, die drouch d'asur au lion d'or une bende de geule sur le tout.

Aen de noortwestsyde vande venster van die heere van Belle ende van Lichtervelde is een venster van die Blenden int harnas ende waepenrock ende banieren die syn de sable a trois testes d'hommes chevelus et barbus d'or, visage d'argent en carnaet.

Aen de zuytsyde vande venster van Maldeghem is een venster van die heeren van Heule, die draeghen d'or au chef de geule a trois pals d'hermines, in 't harnas ende waepenrock, banieren op de schauders met twee wyfs d'eerste drough de geule a la noix d'or, d'ander drough d'asur au lion d'or en daer achtere es een met de selve wapene int harnas ende wapenrock, ende viercante schilt of baniere op syn schouders, geallieert met syn wyf als vooren d'or au chef de geule a 3 pals d'hermines.

Aen die noortwestsyde voor de choor syn noch diversche seer oude vensters van die selven tydt de welke droughen d'or à l'escusson de geule a la bende remponnée d'argent et d'asur de huit pieces sur le tout. Aliede Vaernewyck au chef d'or, achter syn noch twee vensters die droeghen de sable a la bende d'argent et six billettes d'or.

Op de noort syde een venster van die van Vormeseele int harnas ende wapenrock ende andere aude geslaghten van Ipere.

SUPERSCRIPTIEN VANDE TOMBEN ENDE SEPULTUREN INT VOORSEYDE KLOOSTER OF KERCKE.

Achter den hooghen autaer daer de priesters haerlieden kleedinghe ende gereetschep maecken eenen blauwen sarck met metael: *Cy gist Jan Ghys, Jan Lende fils de Pierre, obiit* 1405 *op den sinxendagh ende Agnes f^a s'heer Jan Gets, die s'heer Jans Lends wyf was obiit* 1422 *den eersten mey.* Hy een gulden bitters hooft int rood, sy d'argent a trois testes de cheval sous bride de sable, ende Jans wyf droegh d'argent a la face et trois merlettes de sable, de tweede wyf d'asur au croissant d'or et au milieu une teste de femme avec une croise d'or.

Aen de noortsyde neffens den hooghen autaer is eenen blauwen steenen tombe met een vrouw figure. *Hier ligt begraeven Anastasie van Oultre erfachtighe burggravinne van der stede ende Casselrie van Ipre, vrouw van Weldene, wed^e van mer Robrecht van Vlaenderen, ruddere heere van Elverdinghe, Vlaemertinghe, obiit* 1455, *den* 21 *october*. Sy droegh de geule au saultoir d'argent escartelé, de geule a la croix vairée double. Haeren eersten man was mer Eylard rudder, heere van Pouckes ende Winghene, daer sy diversche kinderen by hadde, maer by mer Robrecht geene.

Wat west van daer onder eenen blauwen sarck de waepenen ghetimbreert, *licht heer Coolaert van Rooden f^s Charles, hooghballiu van der stede ende casselrie van Ipre ende hooghballiu van der stede van Meessene,* obiit den 17 meye 1595; hy drough d'argent a 3 fers de moulin de geule rompu d'une estoile de timbre couronné, met een halve gewaepende man, dat sweert geheven van slaene, de schilt ofte beuckelare verwaepent met haerlieder waepene in de slinckerhant, syn wyf droegh trois billetten gecarteleert met vair inclen.

Aen den voorseyden saerck, onder eenen witten sarck, *licht Pieter van Beyarde f^s Oudars, obiit* 1480, *den elfsten december, ende jonckvrouw Catelyne s'Vos, obiit* 1481, 27 *oust.*

Wat west van daer *Ysack Sunneguin* daer boven in syn epitaphie, hy was *Raet ons gheduchts s'hertoghen van Bourgoignen, grave van Vlaenderen, ende synen procureur generael van Vlaenderen, obiit* 1467 *ende jonckvrouwe Joanna Bunet, obiit* 1461 *den* 29 *lauwe.* Hy droegh d'or en azur escartelé de traen, losangé d'or et geule a l'escu de Sunneguin over al, dat is d'argent a la quintefeuille de sable, timbre eenen halven gulden eenhooren. Sy parti en pal le dextre de geule parti en pal d'argent escartelé, le serrend et tiers d'asur a trois croissans d'or, ende daer licht jonckv[e] Cathelyne haerlieder dochter, obiit 1459, den 14 april ende jonckvrouwe Margariete haerlieder doghter obiit 1461 den 17 lauwe. Sy hadden eene dochtere, die geallieert was met een man die drough d'azur au saultoir d'or, escartelé d'azur a la croix d'argent, timbre tortué d'or et aznr met eenen halve olifant van silver, en hebben een venster op de zuytzyde van de voorkercke.

Aen de zuytzyde van de voorseyde sepulture onder eenen blauwen sarck met een wapen getimbert, boven hangh de cotte d'armes : *Cy gist Philippe de Courtewille, gentilhomme du roy Philippe d'Espaigne, qui trespassa le premier de septembre* 1584. Hy stelt Courtewille met de roo banden, Steelant met de face, castre d'or a l'escusson parti en pal d'argent et geule, Cerf, Coornehuse met de treffles, Linde met een cruce ende Watervliet.

Aen de zuytzyde onder eenen blauwen sarck in de zuyt choormuer is d'epitaphie van Jans getyden ende fondatien die sy gedaen hebben ende daer *light mejonckvrouwe Barble van Horenbeke met haer dry soonen die sy hadde by m[r] Willem de Wale raed ons geduchts heeren, daer sy by hadde vyf soonen, ende vier dochters obiit* 1459 *den* 26 *mey,* sy drough d'argent a trois cornets liés tout de sable.

Aen de zuytzyde int harnas *Ambrosius Rydchart f^s^ Lievens obiit* 1420 *den* 12 *juny,* d'or au chevron de sable a trois pans de geule.

Aen de selve syde onder een blauwen sarck *light Phls Broederlam f^s^ s'heer Andries, obiit* 1349, *de* 16 *octobre, ende Jonckvrouwe Beatrix Maluarts f^a^ Jans obiit* 1349, *den* 27 *in pickmaent.* Hy droegh de geule a 3 aigneulx d'argent; sy, d'or a 3 maillets de . . ., syn moeder was van de Bellen.

Aen de noortsyde alsoo men opt gestoelte gaet in den muer in eene epitaphie ende onder eenen blauwen sarck light in 't harnas ende wapenrock, *heer Jan Belle ende jonckvrouwe Marie vande Putte f^a^ Sanders obiit* 1360 *op onser Vrouwen avondt in pickmaent,* hy de Bellen a la bordure dentelée de geule, sy d'or a une clef en pal de sable ou asur.

Beneden in den choor b. s. int harnas ende wapenrock *mer Lauwerein Belle, ruddere f^s^ Jans* voorseyt *obiit* 1428, *den* 28 *ougst;* ende op die sarck staet boven in de middel de wapene van Elverdinghe . . . op de reghter syde Visch, onder te Boet ende d'or au sautoir de geule chargé de trois estoilles d'argent. Op de vrouwe zyde de slotele, eenen schilt met dry halve eenhoorne ende meeten bitters hooft.

In den voorseyden choor zyn diversche zeer oude sepulturen int harnas ende anders daer het metael, figuren ende superscriptien al versleten zyn, daer syn nogh eenige waepens d'or a la bende de geule chargé de trois estoilles d'argent, oock eenighe frette au chef d'or, d'argent a un ours de sable passant.

Aen dat westeynde eene b. s. met den timbre int midden *light Ingelram van Dixmude f^s^ Wauters, obiit* 1442, *den* 26 *augusti, ende jonckvrouwe Marie Van Hove, filia Nicasii, obiit* 1488.

Hy Dixmude met de bende, sy d'argent au pied de sable et trois arbres de sinople, zyn moeder een meereminne, haer moedere een lelie.

IN DE VOORKERCKE BINNEN DE CLOTURE.

Is een epitaphie van *Mr Wouter Gilloen, obiit den* 6 *meye* 1561. Hy drough de geule a deux lions adossés les deux queues en saultoir armés de geule et lampassés d'azur.

Int capelleken van Ste-Anne, achter den docksael, hanghen cottes d'armes van die van Utenhove, Hollebeke, ende van die van Houtte, ende van die van Premecques die daer begraeven ligghen, daer Mr Utenhove een dochtere of troude. Premecques draeghen d'azur a la croix d'argent, daer af een venster in Ste-Maertens is.

Beneden den trap onder eenen witten sarck *licht Walrave van Hollebeke, schitlknape van Vulverghem, ende van Winghene fs Eustaes, obiit* 1543, *den* 17 9bre, *ende jonckvrouwe Joanne van Steenstrate fa Andries, obiit* 1528 *den* 8 7bre. Hy Hollebeke de geule a deux bendes d'argent; Lichtervelde le Prevost, Aertrycke d'or a six pots de sable, le timbre couronné de geule, un demi ours d'argent entre deux aisles de geule, chargées de deux bendes d'argent; sy d'argent au chevron, au chef deux estoilles, au pied un croissant tout de sable.

Daer light by, *Broeder Pieter van Hollebeke, haerlieder sone religieus van dit convent, obiit* 1540, *den* 29 9ber, *ende jonckvrouwe Jacquemine haerlieder doghtere Francois van Houtes wyf was, obiit* 1539 *den* 15 *july,* hy drough d'or a la face de sinople escartelé de 2 faces de geule, et l'escu de Poulies sur le tout, ende hadde geen kinderen, hy troude daer naer een doghtere van myn heere van Zuudpiene ende woont te Langhemarck.

In de voorkercke op de noortsyde in den cruysbeuck b. s, *light Francois Dixmude obiit* 1420, *den* 20 *lauwe,* hy drough Dixmude met den silver leeu in voorste canton, *ende joncvrouwe Marie van Bouwenkercke syn tweede wyf.*

Roosebeke d'argent au chevron et 3 roses de geule. Bovenkercke een torre met dry torrekens spitsigh, syn moeder d'or a la bende de geule chargée de trois fleurs de lys d'argent. Zyn groote vrouwe, d'or au double treschor fleurdelisé de sinople.

INT CAPITTEL IN DE OMMEGANCK.

Onder eenen witten sarck met twee vrouw figuren alle de waepens uyt op Visch naer, *light joncvrouw Marie van Lichtervelde f*[a] *Rogiers, Joos van Berges wyf was, obiit* 1383 *den* 4 *oughst, ende joncvrouwe Lisbette f*[a] *Joos vanden Berghe, Victor Willes wyf was, obiit* 1403. Berghe au saultoir de geule a cincq anneaux d'argent. Witte d'or a testes de sanglier de sable dentees d'argent.

Int vorseyde capittel op de westhouck b. s, *light Michiel Tant f*[s] *Pieters, obiit* 1488 *op S*[t]*-Andries dach ende joncvrauwe Laureinse Wevels f*[a] *Passchier, obiit* 1448 *den eersten juny,* hy d'or a 5 quintes feuilles de geule, au premier canton de geule a l'aigle d'argent membré d'or; sy, d'asur a 2 losanges d'argent au chef 3 estoiles d'or.

Aen de oostsyde vanden voorseyden sarck, b. s, *licht Jacop Wevele f*[s] *Passchiers obiit* 1425 *den* 22 *jullet, ende jonckvrouwe Lysebette Tayspers f*[a] *Pieters obiit* 1439 *den* 15 *september,* hy als vooren, syn wyf de sinople a 2 lances en saultoir les gros bouts en bas a gardemains et quatre croissants d'argent.

IN BELLE GASTHUYS.

—

Aen de noortsyde eenen blouwen steenen tombe met een figure int harnas ende wapenrock *licht Jan van Lich-*

tervelde f^s^ mer Victors heere van Staden obiit 1487 *den* 2 9^bcr^, hy brac met s'Blondens, Pelt, Lichtervelde, Moorslede, Belle ende s'Blonden.

Aen de noortsyde onder eenen grooten b. s, overdeckt met metael ende 4 figuren int harnas ende waepenrock. *Sepulture van m^r^ Jan Belle ruddere heere van Boesinghe, f^s^ Francois, ruddere, obiit* 1430 *den* 11 7bre *ende vrouw Margriete Medonck, f^a^ mer Diederick, vrouw van Beaurewaert, Louys van Lichterveldes wed^e^, mer Jan Belles wyf was, obiit* 1412, *den* 15 *hoymaent.*

St-JACOBS T'IPRE.

—

IN DE MERIDIONALE SYDE BY DE CHOOR, SIETMEN EEN TOMBE.

Sepulture van Victor de Lichtervelde schiltcnape f^s^ mer Victor ruddere heere van Staeden, obiit 1484 *lauwe ende jonckvrouwe Katelyne, f^a^ Joos de Brune ruddere, obiit* 1469 *den* 7 *april.*

Daer *licht ook mer Jan van Lichtervelde heere van Beaurewaert ende van Croix obiit* 1492 *den* 28 *augusti.*

Daer is een schoone Epitaphie in den muer met dry figuren int harnas ende daer *licht Jan van Lichtervelde heere van Beaurewaert, Croix, f^s^ mer Jans, obiit* 26 *mey* 1530, *ende Adriane f^a^ s'heer Charles, wed^e^ van Jan heere van Beaurewaert, obiit* 1559 *den* 7 *jullet,* hy stelt Lichtervelde, Brune gecarteleert met Bailleul, Brievers ende Bellem. Sy stelt, Lem, Nieuwenhove, Viese, gecarteleert d'argent a 3 losainges de geule en bende chargée de 3 coquilles d'or, ende vander Dovie, ende hadden 3 soonen ende een doghtere.

NOMS DES FAMILLES

CITÉES

DANS LES ÉPITAPHES QUI PRÉCÈDENT.

F. V.

NICOLAS HEMELING,

DÉPUTÉ DE LA VILLE DE BRÊME EN 1379.

Sous le titre de *Die recesse und andere akten der Hansetage von* 1256—1430 (Leipzig 1870 et 1871, 2 vol. in-4°), la commission historique de l'Académie Royale des sciences de Bavière vient de publier les deux premiers volumes d'un recueil de documents relatifs à l'histoire de la Hanse Teutonique et à celle de ses différents comptoirs.

Les documents publiés ou analysés dans ce recueil sont au nombre de 800 à 900; chacun d'eux est précédé d'une analyse et d'une note indiquant les dépôts où il se trouve. L'éditeur de cet important travail a mis à contribution les dépôts d'archives de l'Allemagne et ceux de la Belgique, et il est parvenu à réunir des documents qui intéressent au plus haut point l'histoire du commerce de nos provinces.

Parmi les noms cités, dans ces nombreuses pièces diplomatiques, on en trouve un qui rap-

pelle une discussion aujourd'hui assoupie; c'est celui de Nicolas *Hemeling*, qui fut député, en 1379, par la ville de Brême, pour conclure un arrangement entre les divers comptoirs de l'Allemagne et de la Néerlande (t. II, p. 307).

N'y aurait-il aucun rapport entre ce *Nicolas Hemeling* et le célèbre peintre *Jean Memelinghe*?

A-t-on bien lu la lettre *H* dans *Hemeling Nicolas* et n'aurait-elle pas quelqu'analogie avec la lettre Ħ si connue de la marque de notre artiste?

Ne serait-ce pas à Brême qu'il faudrait chercher le berceau de l'auteur de la châsse de Ste-Ursule?

L. S.

BIOGRAPHIE

DE

JACQUES PETYT,

PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS,

A BRUGES.

Né à Bruges, en 1822, de parents honorables par leur probité et par les soins qu'ils mirent à donner à leurs enfants une éducation proportionnée à leur fortune, JACQUES PETYT montra, dès l'âge le plus tendre, un goût et une aptitude très prononcés pour l'art du dessin.

En 1835, il fut placé par ses parents, avec son frère Edmond, au collége épiscopal, dont Mgr Boussen venait de doter la ville de Bruges. Il avait alors atteint sa treizième année.

Le jeune Petyt montra peu de goût pour l'étude des lettres : il était né artiste et s'occupa de dessin, sans beaucoup se soucier d'autre chose. Les cours de dessin du nouveau collége étaient

suivis par plusieurs jeunes gens d'avenir. Mr Pierre de Pauw, peintre miniaturiste, élève de Van Ackere ; Mr Henri Dobbelaere, peintre d'histoire, lauréat à l'académie des beaux-arts d'Anvers, élève de Wappers et de Gregorius, et peintre-verrier en renom ; Mr Eugène Lefebure, sculpteur en pierre, établi à Bruges, usèrent leurs premiers crayons en compagnie de Petyt, au collége des Dunes.

Le père Petyt, qui fesait alors les fonctions de Messager de l'administration communale, à Bruges, voyant se développer de plus en plus le goût de son fils pour les beaux-arts, l'envoya comme élève à l'académie, alors dirigée par M. Gregorius. Il y fit de rapides progrès et fréquenta en même temps les ateliers lithographiques de M. Daveluy.

Soit par forme d'essai, soit par amusement, notre jeune artiste grava sur cuivre, en 1839 et 1840, deux vieilles femmes, grandeur mi-corps, mesurant 24 centimètres de hauteur sur 20 de largeur; l'une est une femme de Normandie, l'autre une liseuse. Le burin en est ferme et pur, mais tout à la fois dur, comme on peut s'en convaincre par les rares exemplaires qui en furent tirés, et par les cuivres originaux conservés par ses enfants. Pour un jeune homme de dix-sept ans, enfant de ses œuvres, ces gravures sont remarquables et fesaient présager un graveur de plus pour la

ville de Bruges. Des maitres tels que De Meulemeester et De Vlaminck, Calamatta et Erin Corr, auraient pu tirer de la nature précoce de Petyt quelque chose d'extraordinaire.

L'artiste ne quitta jamais sa ville natale pour aller se perfectionner sous la direction de quelque maitre en renom. Il était trop peu doué des biens de la fortune pour suffire à son existence sans son travail, et trop modeste pour avoir la prétention de devenir un artiste hors ligne.

Il s'établit donc à Bruges, où il ouvrit un établissement lithographique, renommé dès son origine et pouvant difficilement satisfaire à toutes les commandes.

Le jeune lithographe maniait le crayon avec une légèreté et une facilité sans exemple, témoin des productions sans nombre, exécutées au coin de l'exactitude et du bon goût. Ces qualités donnaient à ses œuvres un ton de grandeur, qui les fesait rechercher par les amateurs. Il préférait les sujets de petite dimension, au point qu'on peut dire de lui qu'il était petit de nom, de stature et d'exécution.

Donnons un exemple de ce que nous avançons. Qui ne connait sa petite carte de visite, où il retrace dans un cadre d'une dizaine de centimètres les huit principaux monuments et objets d'art de Bruges?

Ce sujet microscopique est un vrai tour de force; le graveur se plaisait à le distribuer à ses

amis (1). Ce que M. Charles Onghena a produit à Gand sur cuivre, Petyt l'exécutait à Bruges sur pierre. Ces deux maitres, en fait de dessin et de gravure, ont parcouru une carrière égale pour l'exécution. Même exactitude de reproduction, même délicatesse et finesse dans les détails et dans l'ensemble, même préférence des dessins au trait peu ombrés; tous les deux ont excellé dans le même genre, mais d'une manière différente, l'un travaillant sur cuivre, l'autre sur pierre. Que l'on compare la *Châsse de sainte Ursule de Memling* par chacun de ces deux artistes et l'on sera convaincu de la vérité de notre assertion.

Les œuvres de Petyt, comme graveur, sont nombreuses et connues. Dire qu'il était peintre, cela paraîtra au premier abord invraisemblable. Entre autres petits tableaux à l'huile peints par lui, il faut compter une Madone, assise dans un fauteuil gothique, tenant sur les genoux l'enfant Jésus, bénissant saint François d'Assise et sainte Claire, agenouillés sur l'avant-plan devant la Vierge. Le dessin en est correct et le coloris harmonieux.

Feu le chanoine Carton, membre de la Jointe de l'académie des Beaux-Arts à Bruges, et grand

---

(1) Les huit sujets, représentés sur cette carte, sont: La maison-de-ville de Bruges, la chapelle du St-Sang, les Halles, la tour de Notre-Dame, la façade nord de la Cathédrale, la façade sud de la maison de ville, les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, et la Chasse de sainte Ursule.

protecteur des artistes, commanda ce tableau, lorsque notre jeune artiste dirigeait l'école de dessin et de photographie dans l'établissement des sourds-muets et des aveugles, école ouverte dans le but d'apprendre aux sourds-muets le dessin et la photographie, et de vulgariser la méthode d'enseignement de l'érudit fondateur de l'Institut brugeois. Un dessin de ce tableau, de petite dimension, rapporté sur pierre, sortit des presses des sourds-muets et fut distribué aux amateurs. Il mesure 7 centimètres de longueur sur 6 de hauteur et est d'un fini remarquable.

Le chanoine Carton fut pour Petyt un vrai Mécène. Plusieurs des 110 gravures ornant la *Vie de Jésus*, publiée en français et en flamand, format Charpentier, furent exécutées sous sa direction. L'Institut du chanoine célébrait l'anniversaire de sa xxve année d'existence, le 19 septembre 1861. Un album de six feuilles in-4°, sortant des presses de Petyt, devait rappeler l'heureux souvenir de cette fête de famille. Sous le titre de: *Gedacht over de instelling van het order der Zusters van de Kindschheid van Maria, onder de bescherming van de heilige Moeder Anna, op den xxv-jarigen jubeldag, xix september M. DCCC. LXI,* des strophes flamandes furent illustrées d'emblêmes et encadrées de rinceaux, de fleurs, de fruits et de feuillages d'une finesse admirable.

Un autre jubilé de vingt-cinq années d'existence, celui de la *Société d'émulation pour l'étude*

de l'histoire de la Flandre, fournit à notre lithographe une autre occasion de faire admirer ses talents. Le Comité-directeur qui avait décidé de publier une *Chronique inédite de la Flandre,* confia à Petyt l'exécution du titre de l'œuvre. L'encadrement de cette feuille, conçu en style de la renaissance, est exécuté en polychromie, il représente le génie de l'histoire, les armoiries des quatre membres de Flandre, des fleurs, des insectes, le tout imprimé en couleurs sur fond d'or. Cette œuvre par son dessin et l'harmonie de ses couleurs fait le plus grand honneur à l'artiste. Les *Annales de la société d'Émulation* renferment des specimens de toute nature, sortis des presses de Petyt: il travailla pour elle jusqu'à sa mort.

La dernière œuvre, exécutée pour la *Société d'Émulation,* fut la reproduction des anciennes maisons de Bruges, étudiées par notre collègue Mr Charles Verschelde, qui en a fourni les dessins. M. Siret, qui ne tarit pas d'éloges à l'endroit de cette publication, dit dans le *Journal des Beaux-Arts,* 14e année, No 2: « Vient ensuite une série de 18 dessins d'une scrupuleuse fidélité et gravés sur pierre avec un tact très-remarquable. La ligne n'est point sèche ni rigide comme la plupart des œuvres de l'espèce tracées au tire-ligne. Il y a ici un certain flou qui rend assez bien ce que les modèles ont de doux et de fruste. Bruges est comme ressuscitée ; ces vieux monuments privés et publics avec leurs

pignons dentelés, leurs moulures ogivales, leurs baies ingénieusement agrémentées de chambranles, meneaux, linteaux, tympans, etc., travaillés avec un art infini, passent sous nos yeux émerveillés et nous font voir l'antique ville flamande comme à travers un rêve .... N'oublions pas de mentionner que les planches de M. Verschelde sortent de l'établissement lithographique de Petyt. „

Le génie de Petyt embrassait tous les genres de gravure: une carte de recommandation, sortie de son premier atelier, rue Suvée 67, dit en effet: " J. Petyt, dessinateur et graveur-lithographe, Bruges: grave aussi sur bois, cuivre et toutes sortes de métaux. „

Énumérer toutes les œuvres dues au crayon de Petyt et sorties de ses presses, est une chose impossible; il produisait sans désamparer. Qu'il suffise d'en citer un certain nombre. Il n'était encore que dessinateur chez M. Daveluy, à Bruges, lorsqu'en 1842 il publia au crayon le portrait du centenaire Jacques Supet, au bénéfice de ce vieillard.

Lors du décès de M. A. Gregorius, ancien Directeur de l'académie royale de Bruges, mort en cette ville, le 25 février 1853, à l'âge de 78 ans, il s'empressa de dessiner au crayon, sur pierre, les traits de son ancien maître.

Sous le titre de: *Etudes de paysages*, il publia encore au crayon, format oblong, une collection

de vingt-quatre gravures, à l'usage des jeunes élèves.

En 1863, sortit des presses de M. L. B. Herreboudt *L'armorial de Bruges;* les vingt-quatre planches en polychromie, qui illustrent ce volume in-folio, furent confiées à Petyt.

Par l'inspiration de personnes compétentes, il commença une œuvre religieuse, dont l'étendue ne devait connaître aucune limite. Les images sont nécessaires à l'instruction du peuple: Anvers, dès le temps des Galle et de ses successeurs, en avait le monopole; la France et l'Allemagne publient beaucoup dans ce genre; la Belgique est restée en arrière. Déjà les presses lithographiques de Bruges avaient édité une cinquantaine de ces images en format divers, en noir et en polychromie, lorsque l'œuvre se trouva arrêtée par la mort de l'artiste. La dernière pièce dont Petyt s'occupa avant de mourir, fut le St-Gilles, abbé, dessiné d'après un tableau de Memling.

Il a laissé une douzaine de gravures des loges de Raphaël, format grand in-4°, publiées par souscription. Il travaillait depuis longtemps à cette œuvre dans ses moments de loisir.

Une santé, ruinée par un labeur continu, occasionna chez notre artiste une affection chronique du systême nerveux qui lui enleva l'usage de ses mains. Qu'on juge de l'état désespéré d'un homme voué au travail, d'un artiste, qui ne connaissait ni repos ni répit. Il fut réduit à diriger par son expérience et ses conseils les

ouvriers qu'il avait formés et à s'abstenir lui-même de tout travail. Il mourut presque subitement le 12 décembre 1871, à l'âge de 49 ans et 4 mois, laissant de son épouse, Marie Lem, deux enfants, dont l'aîné, Edmond, marchera, nous l'espérons, sur les traces de son père.

La Jointe de l'académie royale des Beaux-Arts de Bruges avait confié à son ancien élève la classe de dessin linéaire, voulant ainsi honorer des talents qu'elle appréciait et en tirer parti pour la propagation de l'art.

Petyt ne jouissait pas seulement d'une réputation artistique bien méritée, il s'était concilié l'estime générale de ses concitoyens. Toujours d'un caractère égal, bon envers tous ceux qui l'approchaient; satisfaisant, par des observations justes, les exigences les plus diverses et souvent les plus inconsidérées, il avait su mériter l'affection de ses nombreux clients.

Fervent chrétien, il a toujours conservé les principes de sa première éducation, inculqués par ses parents et ses maîtres. Bon époux, excellent père, il avait un intérieur de famille à l'abri de toute contrariété. Excellent patron, ses inférieurs trouvaient en lui un ami et un protecteur plutôt qu'un maître.

Edmond Petyt, frère de Jacques, fut un habile calligraphe. Il s'était voué à l'éducation des enfants. Il envoya à la dernière exposition de Paris un volume manuscrit en caractères

gothiques, qui comprend en vers flamands, en douze chants, la vie de Charles-le-Bon, comte de Flandre. Chaque chant est orné d'une enluminure et chaque page d'un encadrement en or rehaussé de couleur. L'œuvre d'Edmond Petyt est devenue la propriété de ses neveux; elle fut honorée d'une médaille par le gouvernement français.

En consacrant ces quelques lignes à la mémoire d'un homme dont nous avons suivi pas à pas la carrière depuis le début de ses études artistiques jusqu'à sa tombe, nous avons voulu transmettre à la postérité son honorable souvenir et lui rendre un témoignage de gratitude pour les services rendus à notre Société, dont les publications sont parsemées des produits de son talent.

Ch^e^ VAN DE PUTTE.

COMPTE-RENDU des travaux de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, conformément à l'article IX de son Règlement.

ANNÉE 1871.

En rendant compte de ses travaux pendant l'année 1871, le Comité-Directeur de la Société d'Émulation est presque tenté de faire lui-même son éloge, pour le luxe de dépenses qu'il s'est imposé, dépenses nécessaires à la publication de la grande et belle page qu'occupe dans ses Annales l'œuvre remarquable de Mr Charles Verschelde sur les " Anciens Architectes de Bruges. „

L'auteur débute par quelques données générales sur la corporation des maçons, en fait connaître l'organisation primitive, les statuts, la maison de réunion, la chapelle, les maisons-Dieu et les artistes. Il passe ensuite en revue les principaux maîtres-maçons, ces hommes qui, sous un modeste titre, ornèrent, depuis le XIIIe siècle, la

ville de Bruges de tant de beaux ouvrages, dont le goût architectonique et la finesse d'exécution dépassent tout ce qui s'est élevé jusqu'ici sous le crayon de la plupart de nos soi-disant grands architectes modernes.

Aujourd'hui que l'éclectisme règne dans les arts, et qu'il ne s'élève plus rien qui porte un cachet monumental à caractère bien défini de style et d'élégance, Bruges, sans contredit, est encore la ville des Flandres où le beau prime le laid, grâce à la conservation des édifices anciens; mais Bruges aussi, malheureusement, s'est laissé entraîner par ce faux progrès du jour qui a su créer des masses aussi informes que les lingots qu'elles ont coûtés. D'où vient le mal? Il gît non dans la science artistique, qui se développe de plus en plus, non dans les études, qui se poursuivent avec ardeur, mais dans la mauvaise application de ce que l'on sait ou devrait savoir, des règles architecturales que l'on devrait suivre sans jamais s'en écarter, enfin dans cet engouement français et non justifié pour les créations nouvelles.

Nos maîtres-maçons brugeois se tenaient à la grammaire artistique, d'où est sortie leur syntaxe, que l'on peut appeler à juste titre l'ancien style de Bruges. Mr Charles Verschelde en offre, à la fin de sa notice, quarante planches-spécimens: trente-sept y sont décrites sous deux rubriques différentes, 1° les constructions en briques, 2° celles en pierres de taille; il y a ajouté trois

planches supplémentaires non décrites dans sa notice, savoir, le N° XXXVIII : pignon en briques avec tourelle, construit vers 1540, dans l'établissement des Frères Xavériens, rue Neuve; — le N° XXXIX : pignon de la maison A 17, rue des Chevaliers, démolie en 1846, d'après un dessin de Mr Buyck, déposé à l'hôtel-de-ville; — et le N° XL: maison *le Ramon,* rue Flamande, E 7, construite vers 1525 et démolie en 1850, dessinée d'après divers documents. (Voyez au sujet du *Ramon* quelques mots insérés dans la notice de Mr Verschelde.)

Tous ces dessins, purs et nets, ont été exécutés avec le plus grand soin par feu notre lithographe J. Petyt, dont une main pieuse a retracé la vie artistique.

La société d'Émulation peut donc se féliciter d'avoir donné la publicité à cette précieuse œuvre artistique, où les vrais amis de l'art pourront désormais puiser plus d'une leçon, calquer plus d'un modèle. Mais, à la conscience du bien accompli, vient aussi se joindre le lourd fardeau des sacrifices pécuniaires que la Société s'est imposés pour réaliser cette publication. On s'est donc trouvé dans la nécessité de porter à 25 francs le prix du volume des Annales pour l'année 1871.

Sans cesse empressée à faire connaître tout ce qui peut tendre à l'étude non seulement des antiquités mais aussi de l'histoire de la Flandre, notre société fait bon accueil, dans ses Annales,

à tout document offrant quelqu'intérêt. Mr le Cte DE LIMBURG-STIRUM y a inséré des *Notes sur la famille de Georges Chastelain,* ainsi que quelques réflexions à propos d'un *Nicolas Hemeling,* député pour la ville de Brême en 1379, nom qui fait songer à celui d'un grand peintre.

Mr le Chanoine VAN DE PUTTE, de sa plume féconde et variée, donne d'abord aux lecteurs des Annales une *Notice sur la West-Flandre,* dans laquelle il tâche de fixer l'époque où elle a reçu cette dénomination et de préciser les limites de cette contrée. Puis, reprenant la suite des Analectes concernant la ville de Courtrai, il retrace, d'après les documents authentiques, quelques épisodes de son histoire militaire; nous y remarquons une narration de la prise de Courtrai par les Gantois en 1487; les vains efforts faits par les États pour s'en emparer en 1579 et 1580; le siège de Courtrai par les armées de Louis XIV, sous le commandement du duc d'Orléans, qui s'en empare le 30 juin 1646. Le plan de la ville, qu'à cette occasion le roi fit dresser par son ingénieur de Baulieu, est conservé à la bibliothèque publique de Courtrai. Ensuite viennent quelques détails sur la prise de cette ville en 1667 par le maréchal d'Aumont, puis en 1683 par le maréchal d'Humières, événements à l'occasion desquels des médailles furent frappées.

Enfin, nous lui devons la publication des épitaphes qui existaient à Courtrai, à Ypres, à Gand et

aux environs, aux XVI[e] et XVII[e] siècles; ces inscriptions doivent intéresser vivement un grand nombre de familles dont les noms sont consignés dans une table alphabétique.

Depuis longtemps une question historique et une question de droit administratif se trouvent agitées entre l'État, la Wateringue d'Eyensluys et Reygaertsvliet et la province de la Flandre occidentale; il s'agit de savoir à qui d'entre eux incombent les frais d'entretien du petit canal de Lisseweghe, dont l'envasement produit des suites bien funestes. Après avoir fait l'historique de ce canal depuis son origine, notre zélé Président, M. le Chanoine ANDRIES, démontre, dans sa notice, en se basant sur des preuves irréfragables, que ce cours d'eau appartient à la Wateringhe. Son écrit est ferme et concis; on y distingue la perspicacité d'un esprit très-judicieux. Un extrait de la carte de Flandre, par Abraham Ortelius, d'après l'autographe de Gérard Mercator, se trouve joint à ce travail.

Nous aimons à signaler aux lecteurs de nos Annales la collaboration nouvelle d'un écrivain trop connu dans le monde scientifique et littéraire par ses nombreux et savants travaux, pour qu'il soit besoin de faire encore son éloge. Nous voulons parler de M[r] L. GALESLOOT. Il vient nous initier aux circonstances à la fois multiples et curieuses qui se rattachent à la publication de la première édition de la *Flandria illustrata*. Après avoir dit un mot sur Henri Hondius,

Mr Galesloot dans un premier paragraphe nous fait connaître le contrat intervenu entre Sanderus et Henri Hondius, ainsi que les lettres de ce dernier au docteur Hondius, son cousin, où l'on peut voir les tribulations et les récriminations réciproques tant de Sanderus que de ses éditeurs. Ce travail sera divisé en quatre parties; le deuxième paragraphe, qui paraîtra prochainement, nous apprendra comment la publication fut cédée par Hondius aux frères Blaeu; puis viendront les lettres de Sanderus, de Jean Blaeu et du docteur D'Hondt, et finalement le procès entre la veuve D'Hondt et Jean Blaeu, procès qui ne dura pas moins de vingt ans. Telles sont les particularités intéressantes que Mr Galesloot a entrepris de faire connaître aux lecteurs de nos Annales.

Monsieur Piot, dont les moindres écrits sont toujours si vivement recherchés, après avoir esquissé le caractère et les habitudes de Charles de Lorraine, publie une lettre du duc à l'empereur, datée du 23 mai 1749, dans laquelle il raconte, dans un style naïf, tous les détails de son voyage et de son séjour à Bruges.

Maintenant que nous avons passé en revue le tome VI de la 3me série des Annales, il nous reste à remercier notre honorable collègue Mr F.-H. d'Hoop, pour les Tables générales des dix-sept premiers volumes des Annales de la société d'Émulation, qu'il a su terminer à la satisfaction entière de tous ceux qui aiment sans cesse à

les consulter. Dire qu'on attend avec impatience un travail analogue pour les autres volumes, c'est montrer l'éminent service que l'auteur vient de rendre à la science historique.

En faisant l'acquisition, pour ses membres effectifs, du *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Loo,* par Mr L. VAN HOLLEBEKE, le Comité-Directeur a voulu compléter la collection des chroniques et cartulaires ou *Monasticon Flandriæ,* formée par notre société. Il est à regretter que l'éditeur du Cartulaire ait négligé de le faire suivre de bonnes tables des noms de personnes et de lieux. L'utilité et l'intérêt de l'œuvre y eussent gagné.

En finissant la tâche qui nous a été imposée, il nous reste à exprimer de douloureux regrets. La mort a enlevé à notre société deux membres effectifs, Mr le Baron DE GERLACHE, premier président honoraire de la cour de Cassation, décédé à Bruxelles, le 10 février 1871, admis en 1840, et Mr PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands à Gand, mort la même année. Mr Blommaert fesait partie de la société depuis 1839, année de sa fondation. — Parmi les membres honoraires la mort nous a ravi Mr HENRI RAEPSAET, juge-de-paix du canton de Lokeren, favorablement connu dans le monde des lettres.

Toutefois, si ces pertes nous font éprouver de légitimes regrets, nous pouvons nous féliciter

de ce que les places ne sont point restées vacantes: M[r] ÉMILE DE BORCHGRAVE, secrétaire de légation, et M[r] EDMOND POULLET, professeur à l'université de Louvain, tous les deux membres correspondants de l'Académie Royale de Belgique, qui par leurs savants mémoires ont pris rang depuis longtemps parmi les premiers écrivains du pays, sont venus les remplir avec honneur.

Décembre 1871.

Au nom du Comité-Directeur,

D[r] VAN DE CASTEELE.

ERRATUM.

—

A la page 208 de ce volume, *cauwersinen* est traduit par *clavecin*, ce qui évidemment est une erreur. Cette traduction a été faite sur un texte défectueux communiqué par Mr van Damme-Bernier, qui le tenait de Mr Wittouck. Il semble que le texte véritable soit celui-ci : 1404-1405. — *Item van dat wy staende hadden ten grooten cauwersinen in den wouker, viij wouken lancgheduerende, x lb. gro., over elcke wouke xx s. Soma viij lb.* Ce qui signifierait : *Pour avoir eu à intérêt au grand Cauwersin* (maison de prêt) 10 *lb. de gros pendant* 8 *semaines, à* 20 *esc. par semaine. Somme* 8 *lb.* (parisis).

D. V. D. C.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME VI DE LA TROISIÈME SÉRIE,

VINGT-TROISIÈME DE LA COLLECTION.

Quarante-sept Planches ornent cette notice.

Ch^s. Verschelde.

